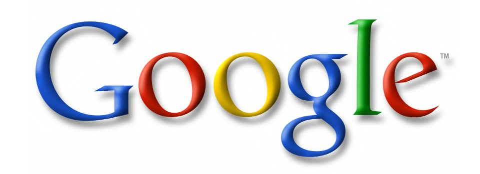
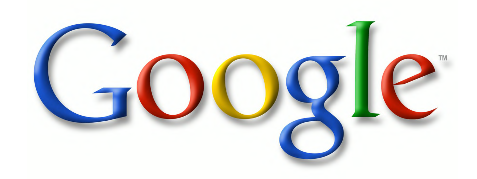





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06665597 2







FRÉDÉRIC MORIN

POLITIQUE ET PHILOSOPHIE





FRÉDÉRIC MORIN

POLITIQUE ET PHILOSOPHIE

ŒUVRES DE FRÉDÉRIC MORIN

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ET LES FRANCISCAINS. (1853. —Librairie Hachette.)

DE LA GENÈSE ET DES PRINCIPES MÉTAPHYSIQUES DE LA SCIENCE MODERNE. (1856. — Librairie philosophique de Ladrange.)

DICTIONNAIRE DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE SCOLASTIQUE. (1856. — Collection Migne.)

PRÉFACE aux *Œuvres choisies du Dr Louis Cruveilhier*. (1862.— Librairie Pagnerre.)

LES HOMMES ET LES LIVRES CONTEMPORAINS. (1862. — Librairie Michel Lévy.)

LES IDÉES DU TEMPS PRÉSENT. (1863. — Librairie Michel Lévy.)

ORIGINES DE LA DÉMOCRATIE.—LA FRANCE AU MOYEN-AGE. (1865. 4e édition. — Librairie Pagnerre.)

Paris.— Typ. Balitout, Questroy et Ce, 7, rue Baillif.



FRÉDERIC MORIN

POLITIQUE

ET

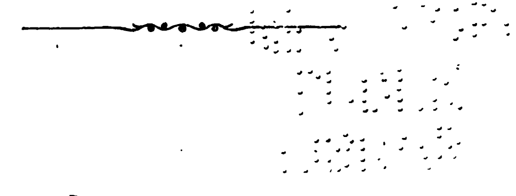
PHILOSOPHIE

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

Jules François Simon

JULES SIMON



PARIS

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie,

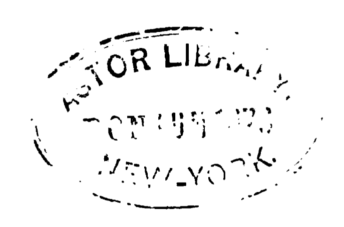
17, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17

1876

FRÉDÉRIC MORIN

PAR

JULES SIMON



FRÉDÉRIC MORIN

PAR

JULES SIMON

FRÉDÉRIC MORIN

Frédéric Morin a servi la cause républicaine avec un grand talent et un zèle infatigable; il a tenu un des premiers rangs dans la presse; il laisse de nombreux écrits dont les uns attestent une érudition variée et de bon aloi, les autres une rare vigueur de pensée; cependant ceux qui, comme moi, l'ont connu intimement, peuvent dire qu'il est mort avant d'avoir fait son œuvre. Il a constamment travaillé; mais, pour des raisons que je dirai tout à l'heure, il n'a pas pu concentrer son travail sur les questions de philosophie et de science sociale qui exerçaient un attrait presque tout puissant sur son esprit. Sa doctrine est, en quelque sorte, éparse dans des articles de journaux ou de revues, dans des préfaces, dans des brochures. Il n'a été connu pour ce qu'il était, que par ceux qui vivaient dans son intimité. C'est ce qui rend nécessaire l'effort que je fais pour le

remettre à sa véritable place. Je rends à mon ancien ami, à mon ancien élève, le service que l'on rend ordinairement à ses maîtres, le service que j'attendais de lui. Je ne puis me flatter de le faire connaître tout entier dans ces quelques pages, trop rapidement écrites; je donnerai peut-être à quelque penseur, l'idée d'étudier ses principaux livres: il y trouvera un homme.

Frédéric Morin était né à Lyon, le 11 juin 1823. J'ai connu son père, qui avait été rédacteur en chef du *Précurseur,* et qui était juge de paix à Lyon au moment où je le rencontrai. C'était à la fois un chrétien et un démocrate. Il avait rendu des services importants, comme journaliste, à la cause libérale. Ni l'âge, ni ses fonctions de magistrat n'avaient refroidi son ardeur. Il était rempli d'idées originales qu'il n'avait pu ni coordonner, ni mûrir, et qui rendaient sa conversation instructive et attrayante. Il destina son fils à l'enseignement et le fit recevoir à l'Ecole normale. Frédéric Morin y entra en 1844. J'y étais alors professeur de philosophie. Ce jeune Lyonnais ne ressemblait guère aux lauréats de collége qui nous arrivaient tous les ans avec un assez fort bagage de connaissances classiques, et une ferme résolution d'acquérir d'abord et de propager ensuite la science officielle. D'abord, il se déclarait catholique et libre penseur, ce qui, dans ce temps-là,

paraissait plausible à Lyon, mais fort étrange à Paris. Il était, en outre, à dix-sept ans, homme politique, républicain, socialiste, grand démocrate. Il avait des théories sur la révolution française, qu'il croyait bien connaître, et sur le moyen-age, qu'il prétendait réhabiliter. Ce n'était certes pas un écolier banal, mais ce n'était pas non plus un écolier commode. Il discutait perpétuellement, tantôt avec ses camarades, tantôt avec ses maîtres ; il étudiait beaucoup, comprenait vite, abondait en idées nouvelles. Ce qui lui manquait surtout, c'était la concentration. M. Ozanam lui dit un jour : « Vous avez de beaux oiseaux à mettre en cage; mais vous n'avez pas la cage. — On la fera, dit-il. »

Il fut reçu agrégé en sortant de l'école, et nommé professeur de philosophie au collége royal de Mâcon. On l'envoya ensuite à Nancy, ce qui était un poste d'avancement. Il avait trop de talent pour n'être pas bon professeur, et trop d'originalité dans l'esprit pour être bon fonctionnaire. Ses opinions politiques, qu'il n'était pas homme à cacher, lui attirèrent une disgrâce aussitôt après le coup d'État. Il fut transféré à Bourges. A peine avait-il eu le temps de s'y rendre, qu'on lui demanda, comme à tous les membres de l'Université, de prêter serment au nouveau pouvoir. Il refusa. C'était

briser sa carrière. Il n'avait aucune fortune. Il revint à Paris, et se mit à donner des leçons de latin. Il n'était pas facile d'en trouver ; il mena pendant assez longtemps une vie très dure. Le métier était absorbant et rebutant, les ressources précaires et très restreintes ; il courait le cachet dans la journée, vivait de la vie d'un étudiant pauvre, rentrait exténué dans son grenier, et prenait sur son sommeil pour écrire ; tous ses premiers ouvrages ont été faits dans ces conditions. Personne ne l'entendit jamais se plaindre. Peu à peu, il entra dans le journalisme.

Beaucoup de journalistes, ayant moins de talent que lui, vivent largement de leur profession ; mais, après le coup d'État, les journaux de l'opposition étaient presque tous aux abois ; c'était faire une imprudence que de s'abonner à un journal indépendant. Ils ne pouvaient d'ailleurs compter sur le lendemain. Il leur était à peine permis de discuter ; si leur polémique déplaisait à un ministre, ou même à un subalterne, ils étaient avertis, suspendus ou supprimés ; ces mesures arbitraires ne les mettaient pas à l'abri des procès de presse ; la loi de sûreté générale permettait d'atteindre la personne des rédacteurs ; en un mot, tous ceux qui, tenant une plume, ne prenaient pas leurs inspirations au ministère de l'intérieur ou à la po-

lice, avaient en perspective la ruine, la prison, l'exil, la transportation. Presque toujours la persécution donne la vogue ; mais comment des journaux qui ne pouvaient pas même raconter ce qu'ils savaient, auraient-ils eu de nombreux lecteurs ? On s'abonnait à des journaux étrangers, on s'arrachait des brochures clandestines : quant aux journaux français, on se contentait d'admirer le courage de leurs rédacteurs. Frédéric Morin avait d'ailleurs une vertu qui, même dans des temps plus heureux, l'aurait empêché de bien faire ses affaires : aucune question ne lui paraissait indifférente, ni aucune besogne au-dessous de lui. Je serais surpris qu'il eût jamais fait un traité, ou même une convention verbale avec un directeur. Le premier journal où il trouvait accès lui était bon, pourvu qu'il fût indépendant. S'il y avait là, par bonheur, un directeur intelligent, on lui confiait les questions principales ; s'il n'avait affaire qu'à un entrepreneur de journaux, il se laissait charger des besognes fatigantes et absorbantes, et se livrait, sans mot dire, à un travail ingrat, qu'il faisait d'ailleurs mieux que personne. Il a écrit successivement à *l'Avenir,* journal supprimé en 1855, au *Correspondant,* à *la Revue de l'Instruction publique,* à *l'Illustration,* au *Courrier du dimanche,* à *la Presse,* au *Progrès de Lyon,* à *l'Avenir national,* à *la Gi-*

ronde, au *Rappel*. Cette longue nomenclature démontre à elle seule qu'on ne le mettait pas à sa place, et qu'il ne savait pas, ou ne daignait pas exiger la fonction qui lui était due. Sa coutume, quand il avait besoin d'augmenter ses ressources, n'était pas de réclamer une situation plus en vue ou une rémunération plus équitable, mais de s'imposer une tâche de plus. Il lui arrivait d'écrire, dans la même journée, un article pour un grand journal et trois ou quatre correspondances pour la province. Qui ne se serait épuisé à ce travail ? Il y joignit pendant longtemps des leçons, et il trouvait encore le moyen d'écrire des livres, et d'être un membre actif de tous les conciliabules politiques. Tout le monde souffrait de le voir ainsi transformé, pour ainsi dire, en homme de peine. Ceux surtout qui l'appréciaient à sa véritable valeur, ne pouvaient se consoler de le voir se dépenser en menue monnaie. Pour lui, il allait son train sans regret, toujours occupé de la besogne présente ; non qu'il fît bon marché de sa personne ; il se sentait au contraire, mais il n'était pas bon administrateur de lui-même. D'ailleurs, il ne se dégoûtait de rien ; dès qu'on lui donnait une question à traiter, il s'y intéressait, il l'agrandissait, il la rattachait à ses systèmes. Il a fait ainsi, tour à tour, de la politique, de la philosophie, de la morale, de la politique étrangère, de

l'histoire, de la bibliographie. S'il n'a pas fait un *Salon*, ce dont je ne suis pas très sûr, ou un courrier des théâtres, c'est seulement parce qu'on ne le lui a pas demandé.

Plusieurs fois, dans sa carrière de journaliste, il se trouva en contact avec des esprits d'élite ; ainsi, à *l'Avenir national,* il eut pour directeur Peyrat; au *Courrier du Dimanche,* il fut collaborateur de Prévost-Paradol, d'Eugène Pelletan, d'Ernest Picard ; au *Rappel,* d'Auguste Vacquerie et de Paul Meurice. Dans ces occasions, on le traitait selon son mérite. Le plus souvent il écrivait dans des feuilles de second ou de troisième ordre ; il y faisait, sans se plaindre, et peut-être sans le savoir, des besognes indignes de son talent. Si, par fortune, il rencontrait un sujet d'un ordre élevé, le penseur se montrait aussitôt, et l'on était tout étonné de lire à cette humble place, une grande page de philosophie ou d'histoire. Il avait recueilli, en 1862, quelques uns de ses meilleurs articles on fait de même aujourd'hui. Mais il s'en faut qu'on puisse retrouver tout ce qui mériterait d'être sauvé de l'oubli. Il faut se borner; et beaucoup de pages étincelantes ne seraient plus comprises, à présent que les conditions de la presse sont changées, et que les temps sont loin de nous.

Sa grande ambition avait toujours été de de-

venir député. Il y rêvait déjà à l'École normale. Nous crûmes, à l'avènement de l'empire, qu'il fallait nous tenir en dehors de tout, et nous considérer comme des exilés dans notre propre pays. Il a dit lui-même, dans un de ses articles, que nous étions les proscrits de l'intérieur. Nous étions surveillés comme des repris de justice, et perpétuellement menacés dans notre liberté. Ceux qui avaient des emplois au service de l'État avaient dû y renoncer, et chercher, comme Morin, leurs moyens d'existence dans l'enseignement libre ou le journalisme. Les élections d'ailleurs n'étaient rien moins que libres. Les candidats étaient choisis à Paris, dans les couloirs du palais ou dans les bureaux de la police. On envoyait l'ordre aux électeurs de les nommer. Tous les fonctionnaires étaient chargés de veiller à l'exécution de ces ordres absolus. La désobéissance n'était pas sans danger : on comprend qu'elle fût rare. On reprit courage peu à peu; il y eût çà et là des candidats indépendants. Pendant plusieurs anannées, le serment fut, pour beaucoup d'entre nous, un obstacle insurmontable. Nous avions refusé de prêter le serment exigé des fonctionnaires. On l'exigeait aussi des députés. Il nous semblait que le refuser d'un côté, le prêter de l'autre, c'était tomber dans une contradiction; et d'ailleurs, comment promettre fidé-

lité à Louis Napoléon? N'était-ce pas devenir rétrospectivement le complice du 2 décembre?

Frédéric Morin fut un des premiers à se décider. « Quand il ne s'agissait que de moi, disait-il, de ma place, de ma carrière, de mon avenir, j'ai refusé le serment, et j'ai bien fait. Je ne voulais pas servir l'empire, avoir des chefs bonapartistes, cacher mes opinions, voter en secret pour mes amis. Je recommencerais aujourd'hui, si c'était à recommencer. Mais la députation n'est pas une affaire personnelle, c'est une affaire de parti. Quel est l'intérêt du parti? Doit-il laisser les députés choisis, désignés, nommés par le gouvernement, jouer entre eux cette comédie parlementaire, et parler au nom du suffrage universel quand ils n'ont le droit de parler qu'au nom des préfets? Ou faut-il tenter d'introduire dans la place des hommes indépendants qui, peut-être, avec le temps, seront suivis par d'autres, et finiront par devenir redoutables? Cela revient à demander s'il faut contribuer, par son abstention volontaire, à l'éternité du régime impérial. L'opinion se prononce de tous côtés; elle demande des candidats, malgré le serment. Elle m'a approuvé quand je me suis ruiné par fierté; elle ne m'approuverait pas si je nuisais à ma cause par obstination. » Les exemples ne manquaient pas, et des plus nobles, des plus rassu-

rants. Il prêta le serment sans hésiter; et ce qui prouve combien son honneur était intact, c'est que le lendemain, personne n'aurait osé ni lui proposer une place, ni supposer qu'il l'acceptât si elle lui était offerte. On était alors en 1857. Il se rendit à Lyon, où il avait posé sa candidature, et lutta avec beaucoup d'énergie. Ceux qui n'ont pas fait ce métier à cette époque ne se doutent guère des difficultés qu'il fallait affronter. Toute la police était aux trousses des candidats; on n'aurait pas traqué de la sorte un échappé du bagne. Pendant ce temps-là le candidat officiel répandait les faveurs, trônait dans le salon de la préfecture, parcourait son arrondissement entouré des fonctionnaires de tout grade, qui lui faisaient une escorte d'honneur, et était encensé tous les matins dans les journaux. Il avait pour agents de sa candidature les instituteurs, les gardes-champêtres, tous les employés subalternes de l'administration. On imprimait gratuitement ses professions de foi, on les affichait, on les colportait gratuitement. Les dépenses n'en étaient que plus fortes pour le candidat de l'opposition, qui avait à lutter contre une armée. Il ne trouvait pas toujours des hommes pour son argent. M. Floquet fut obligé de coller lui-même ses affiches à Béziers; les colleurs avaient peur de Cayenne. M. Thiers n'en trouva pas à Paris;

c'est M. Ferdinand Duval, aujourd'hui préfet de la Seine, qui s'en alla bravement placarder ses professions de foi dans la rue de Rivoli. Frédéric Morin avait une rude besogne, n'ayant pas d'argent, obligé de tout faire lui-même, et dans une ville comme Lyon, où la police est nombreuse, aguerrie; sans beaucoup de relations politiques, car son père, juge de paix, était obligé de s'effacer. Il fallait, pour affronter tout cela, son courage, et cette disposition particulière de son esprit qui le poussait à accepter une besogne, quelle qu'elle fût, et à la continuer jusqu'au bout sans éprouver ni dégoût, ni impatience. Il revint de Lyon battu comme il s'y attendait, fourbu, épuisé, ruiné, et parfaitement tranquille. Il reprit ses leçons et ses correspondances, comme s'il n'avait fait qu'une promenade. Cette candidature de 1857 eut pourtant l'avantage de le mettre en rapport avec les chefs du parti, qui ne lui avaient donné aucune aide pendant la lutte, mais qui commencèrent à comprendre qu'il y avait là un puissant lutteur.

Il eut des démêlés avec la police, qui le servirent mieux encore que sa candidature. Triste temps, où c'est un honneur d'aller en prison. Morin s'était exposé bien des fois. Il n'était ni prudent, ni circonspect. Ce n'était pas, tant s'en faut, un étourdi ; il était fort réfléchi, au contraire; mais, pourvu qu'il vît un noble but à

atteindre, il acceptait toutes les occasions à mesure qu'elles s'offraient, sans trop se demander s'il n'allait pas prendre une peine inutile ou même tomber dans un piége. Il n'était pas plus difficile pour les hommes. Il rendait un service uniquement parce qu'on le lui avait demandé. Le premier venu qui entrait chez lui pour lui parler des affaires du pays, était sûr de le trouver prêt à discuter. On lui donnait un rendez-vous chez un inconnu ; il y allait. Je crois pourtant qu'il ne fut jamais condamné, quoiqu'il ait été appelé plusieurs fois chez le juge d'instruction. Voici l'aventure qui le conduisit à Mazas.

C'était à une époque d'élections, peut-être en cette même année 1857. Il était encore à Paris, et se donnait, comme toujours, beaucoup de mouvement. Il avait fait un très bon article dans *le Courrier*; mais *le Courrier* n'avait pas beaucoup d'abonnés; il ne se vendait pas dans la rue; il fallait le répandre, et Morin le faisait, dans les occasions, en achetant des numéros qu'il envoyait par la poste. Ce jour-là, il était allé au bureau du journal, il en avait pris quinze ou vingt exemplaires, et il retournait chez lui en les tenant à la main pour les mettre sous bande. En passant sur le Pont-Neuf, il fut accosté par deux agents : « Que portez-vous là ? — Vous le voyez : des journaux. — Où est votre permission ? — Quelle permission ? — La per-

mission de colporter. » On devine sa réponse. Les deux agents le prennent sous le bras et le conduisent au commissaire. Le commissaire, sous ce prétexte qu'ayant des journaux à la main, il ne pouvait que les colporter, l'envoya à Mazas ; et comme l'accusation était des plus graves, on le mit au secret. Nous oublions si vite en France, et nous savons si peu l'histoire contemporaine, que cette histoire-là doit paraître invraisemblable à ceux qui n'ont pas été témoins ou victimes de persécutions analogues.

Frédéric Morin venait de perdre sa femme et son enfant (il s'est marié deux fois); il était encore dans son premier désespoir. La lutte, le mouvement servaient à étourdir sa douleur. On le mit donc au secret. Il prit cela d'abord avec sa sérénité ordinaire. Mais peu à peu, son chagrin lui revenant sans diversion dans cette solitude, il fut si profondément troublé qu'il sentit chanceler sa raison. Il trouva le moyen, malgré les rigueurs du secret, de me faire tenir une lettre : « Mon cher maître, m'écrivait-il, au nom de Dieu, tirez-moi d'ici. Mes chers morts me hantent nuit et jour. Je deviens fou. » Je cherchai quelqu'un qui ne fût pas suspect. J'eus l'idée de m'adresser à l'évêque de Sura, qui le connaissait. L'évêque courut immédiatement vers les puissants, et il obtint, non pas l'élargissement de ce grand conspirateur, mais

son transfèrement dans une maison de santé. Ce fut là, à Neuilly, que j'allai le voir. Pour cette fois, il était malade. On fit tout doucement, en prenant son temps, une instruction contre lui, et grâce à Dieu, il ne se trouva pas de juge pour qualifier de délit ou de crime l'acte de porter douze journaux à la main en passant sur le Pont-Neuf.

La position de Frédéric Morin était bien changée en 1863, lorsqu'il se présenta de nouveau aux électeurs de Lyon. Il était alors très connu, et compté par tout le monde comme un des hommes importants du parti républicain. Suivant sa coutume, il n'avait pas cherché d'appuis parmi les dirigeants, et il avait accepté, sans discussion, tous les inconnus qui s'étaient offerts pour le défendre. Il avait été sur le point de poser sa candidature dans un des quartiers de Paris, où il avait noué des relations à sa manière, c'est-à-dire en accueillant tous ceux qui se présentaient, et en rendant tous les services qu'on lui demandait. Il préféra le Rhône, à cause de sa première campagne. Il allait partout, chez tous, répondait à qui voulait l'interroger, se donnait autant de peine et passait autant d'heures pour répondre à une seule personne, à deux, à quatre, à dix, qu'il en aurait fallu pour haranguer une réunion nombreuse. Cette méthode, qui n'était guère que l'absence

de méthode, l'obligeait à beaucoup de courses, de démarches, de conversations, de harangues. Sa fatigue se trouvait décuplée, et sans proportion avec les résultats. En revanche, il faisait des conquêtes inattendues, pénétrait dans des lieux inabordables pour tout autre que lui ; et, s'il ne réussissait pas dans son but immédiat, qui était d'arriver à la députation, il faisait un apostolat patient, énergique, persévérant, dont les résultats auraient été considérables s'il avait trouvé des imitateurs. M. Perras, candidat officiel, l'emporta sur lui. Cependant, il parvint, en 1867, à se faire nommer membre du conseil général du Rhône. La révolution du 4 septembre le trouva, à Paris, journaliste militant et influent. Il fut nommé préfet de Saône-et-Loire par M. Gambetta. Rendu à la vie privée après l'élection de l'Assemblée de 1870, il revint à Paris, où il reprit immédiatement ses anciennes habitudes, écrivant dans les journaux, donnant des leçons, et montrant le sang-froid imperturbable, qui formait en lui, avec son incessante activité, un si rare assemblage. Il n'est pas permis de douter qu'il n'eût pris place dans l'Assemblée, soit à une réélection partielle, soit aux élections générales de 1876 ; mais quand ses amis le croyaient occupé comme toujours à penser, à écrire, à former des plans pour un livre ou pour une campagne électorale, ils apprirent

tout à coup sa mort. Ce fut, pour tous les républicains, un deuil profond, Il n'avait que cinquante et un ans.

Je voudrais donner la liste complète de ses publications. Vapereau cite : *Saint François d'Assise et les Franciscains ; — De la Genèse et des principes métaphysiques de la science moderne ; — Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques*, 2 vol. gr. in-8° ; — les *Idées du temps présent ; — Origines de la Démocratie, la France au moyen-âge ; — les Hommes et les livres contemporains*. Il faut y ajouter ses nombreux articles de journaux, et très particulièrement une Préface publiée en tête des Œuvres choisies du docteur Louis Cruveilhier. Ce n'est qu'une préface, mais très longue, et contenant l'abrégé de toute une philosophie. M. Cruveilhier était son ami, presque son disciple. Ils travaillèrent longtemps ensemble à l'élaboration d'un système, dont cette préface posait en quelque sorte les premières assises. Ils avaient été rapprochés par leur ardeur pour l'étude, par l'indépendance généreuse de leur esprit, par leur dévouement à la cause de la démocratie et de la république. Ils mêlaient à tout cela un certain mysticisme, qui s'expliquait pour Frédéric Morin par ses souvenirs de famille et sa patrie lyonnaise. M. Cruveilhier apportait ses connaissances dans les sciences naturelles, et

Morin son érudition historique et philosophique. Ces deux méditatifs avaient la ferme volonté d'être en même temps des hommes pratiques, et de se mêler de toutes façons à la vie active, aux affaires. Cruveilhier avait été, en 1848, sous-préfet de Saint-Denis. Frédéric Morin fut, en 1870, préfet de Saône-et-Loire.

Au reste, rien ne ressemble plus à la vie de Frédéric Morin que ses livres. La première ressemblance, c'est cette variété de sujets : saint François, la scolastique, la démocratie, les idées du temps présent. Une autre, très curieuse, c'est qu'il accepte les livres comme les hommes, à mesure qu'ils se présentent, se mettant à les étudier quand ils lui tombent sous la main, traitant les humbles et les inconnus avec le même sérieux, sinon avec le même respect, que les puissants et les illustres.

Il n'est guère possible d'analyser ses écrits, ni d'exposer un système dont il n'a pas fait lui-même l'exposition complète. Je ferai quelques citations, qui donneront le désir de lire. Son premier ouvrage fut *Saint François d'Assise et les Franciscains,* qu'il écrivit en 1853 pour la Bibliothèque des Chemins de fer. C'est un petit in-12 de 120 pages, qu'on lit en une heure, mais qui est charmant. Il eut du succès à l'époque de sa publication, l'auteur le dédaigna un peu depuis , parce que ses idées sur le catholi-

cisme se modifièrent. On ne croirait pas, en lisant *la Genèse,* ou la préface des *Œuvres de Cruveilhier,* que la même plume ait pu écrire ce récit attachant, simple, doux, très catholique dans ses sentiments et dans ses conclusions ; car, par une singularité que j'ai déjà signalée, Frédéric Morin était alors catholique, ou du moins il croyait l'être. Il était catholique par ses sentiments et s'efforçait de l'être dans ses idées. Ce philosophe débuta dans la vie littéraire par l'histoire de l'ancêtre des Capucins.

François Bernardone naquit à Assise, en 1182 ; il était fils d'un de ces riches marchands d'Italie qui, plus tard, devinrent les égaux des rois. Vaillant, miséricordieux, prodigue à l'excès, joyeux convive, aspirant à tous les plaisirs et à toutes les gloires, organisateur de toutes les fêtes et en même temps singulièrement actif dans les affaires commerciales, le jeune bourgeois d'Assise avait la plupart des défauts et des qualités de notre nation française, qui était du reste sa nation favorite, et dont il aimait à parler la langue. Il fut fait prisonnier dans une escarmouche (Assise était en guerre avec Pérouse), passa une année en prison, tomba malade à son retour et sortit transformé de cette double épreuve. « Il avait vaincu le monde en renonçant à sa vie molle et sensuelle, il s'était vaincu lui-même en renonçant à d'ambitieuses

espérances ; il pouvait être tout entier à l'humanité et à Dieu, qu'il voyait surtout dans les pauvres. Il n'avait plus qu'une préoccupation : comment sauver cette Eglise qui semblait chanceler, et ces peuples qui doutaient de la parole de vie ? Qu'est-ce que Dieu attendait de lui et de ceux qui se sentaient le courage du dévouement ? Et il errait dans la campagne, secourant les pauvres avec un délire d'abnégation inouï, et cherchant dans les larmes le secret de la mission qu'il avait reçue. » Il entreprit de bâtir une chapelle. On était dans un siècle où le besoin de construire était presque aussi impérieux que celui de saccager. Le jeune homme efféminé porta sur ses épaules les lourdes pierres qu'il sollicitait, au milieu de mille railleries, de la piété des fidèles. Il se mit au service des lépreux. Tout son argent, et celui que lui donnait sa mère, s'épuisait dans ces charités. Bernardone, qui ne comprenait rien à ces largesses et qui voulait couper court à sa vocation religieuse, l'enferma. Sa mère le fait sortir de cette nouvelle prison ; mais alors, il quitte pour toujours sa famille et les liens du monde. « Il est parmi les saints ce que le Cid de Guilhem de Castro est parmi les chevaliers. Ses vertus ont je ne sais quel caractère lyrique qui les met dans un rang à part. Sa vie est un hymne en action. Sa sainteté va parfois jusqu'à ce terme

extrême où elle effleure, sans les dépasser, les limites de la raison trop étroites pour elle. »

Folie peut-être; poésie à coup sûr. Je n'en veux pour preuve que ce fameux *Cantique au Soleil*, qui devait être célèbre par toute l'Italie.

« Très haut, très puissant et bon Seigneur, à vous les louanges, la gloire et les honneurs! à vous toute bénédiction! De vous seul tout vient, à vous tout revient. Et nul n'est digne de vous nommer!

» Soyez loué, mon Dieu, avec toutes les créatures, et surtout à cause de monseigneur notre frère le soleil; c'est par lui que brille le jour qui nous illumine; il est beau et rayonne dans sa splendeur. Il est votre signe, ô Seigneur!

» Soyez loué, mon Dieu, pour notre sœur la lune et pour les étoiles; vous les avez formées dans les cieux, claires et belles!

» Soyez loué, mon Dieu, pour notre sœur l'eau; elle est utile et humble, précieuse et chaste!

» Soyez loué, mon Dieu, pour notre frère le feu; il illumine les ténèbres; il est beau, agréable, vigoureux, toujours alerte!

» Soyez loué, mon Dieu, pour notre mère la terre, qui nous soutient; elle enfante et les fruits, et les herbes, et les fleurs diaprées! »

Saint François ne se bornait pas à louer son frère le soleil, et sa sœur l'eau, et sa mère la terre. Il avait aussi de la tendresse pour son

frère le loup. Une légende raconte que, dans ses élans de miséricorde universelle, il alla faire de doux reproches à un loup féroce qui ravageait le territoire de Gubbio. Personne n'osait se risquer contre le redoutable animal. François parvint jusqu'à son repaire, fit le signe de la croix et lui dit : « Loup, tu fais beaucoup de dommages en ce pays ; tu as commis de grands méfaits, détruisant les créatures de Dieu sans sa permission ; et non-seulement tu as tué et dévoré les bêtes, mais tu as la hardiesse de tuer les hommes faits à l'image de Dieu, cause pour laquelle tu es digne de la potence, comme voleur et homicide très méchant. Les gens crient et se plaignent de toi, et toute cette ville est ton ennemie ; mais je veux, loup, faire la paix entre eux et toi, si bien que tu ne les offenses plus désormais, qu'ils te pardonnent tes offenses passées et que ni les hommes ni les chiens ne te persécutent plus. » — La légende ajoute que le loup mit sa patte dans la main de François pour témoigner de son adhésion à la paix qui lui était offerte, et que, fidèle à sa promesse, il se contenta pour nourriture de ce que les habitants de la ville avaient la courtoisie de lui donner.

Saint François ne convertissait pas seulement les loups. C'était un de ces prédicateurs comme on n'en connut qu'au moyen-âge, qui conver-

tissaient des peuples entiers. Un jour qu'il prêchait à deux lieues d'Assise, dans le petit village de Cernerie, les assistants furent tellement émus, que tous, femmes, enfants, vieillards, ouvriers, laboureurs, se jetèrent à ses pieds, lui jurèrent de renoncer à leur vie égoïste pour se vouer d'une façon active au service de Dieu et de l'humanité. Il fit une œuvre plus difficile; il parvint, après de nombreux refus, à faire approuver son ordre par Innocent III. Il suivit les croisés à Saint Jean d'Acre, à Chypre et jusque sous les murs de Damiette. Cet homme de la conciliation et de la paix fonda un véritable empire, car il fonda un ordre religieux qui partage avec les dominicains, pendant trois cents ans, le gouvernement moral et intellectuel de l'Eglise.

Il avait fréquemment des extases, qui se multiplièrent surtout dans les derniers temps de sa vie, et qui, plus que les travaux de l'apostolat, usaient ses forces. Il s'était retiré sur le mont Alverne, pour y converser avec Dieu dans la solitude. Ce fut là que la maladie l'accabla. Il avait beau appeler les souffrances du doux nom de sœurs; ces sœurs étaient impitoyables. Il consentit enfin, sur les pressantes sollicitations de ses moines, à se reposer près de l'église de Saint-Damian dans une humble cellule; puis, la maladie s'aggravant, il voulut revoir Assise. On le déposa d'abord au palais de l'évêque.

Mais un palais ne pouvait convenir à son humilité. « Il désira que son dernier regard pût contempler, en s'éteignant, cette humble chapelle de Sainte-Marie-des-Anges qui était la patrie de son âme et où il s'était fiancé à la sainte pauvreté. C'est là qu'il fit appeler ses frères; c'est là qu'il consola, en les bénissant, ceux qui allaient, comme ils le disaient eux-mêmes, demeurer orphelins; c'est là qu'il leur rompit le pain symbolique où chacun eut sa part et qui était à ses yeux le signe de l'unité et de la concorde; c'est là qu'il sembla renouveler par ses souffrances, par ses stigmates, par sa mort le sacrifice du Christ; c'est là que frère Léon et frère Angelo, pour aider son âme à partir, vinrent chanter en chœur, suivant son desir, le *Cantique du Soleil*. Il voulut, avant de les quitter, faire ses adieux à toutes les créatures qu'il avait si tendrement aimées pendant sa vie.

Cependant le crépuscule d'automne (on était au 4 octobre de l'année 1226) gagnait la vallée. Les frères, partagés entre l'admiration et la douleur, recueillaient, en priant et en pleurant, les paroles du saint. Les alouettes chantaient sur le toit du monastère, comme si elles avaient voulu glorifier, dans cet instant suprême, celui qui les appelait ses sœurs. Vers la nuit tombante, il murmura lui-même, d'une voix affaiblie, quelques fragments des psaumes de David

puis, quand il fut arrivé à ce verset : *Mon Dieu, arrache mon âme à sa prison !* ses prières cessèrent, ses mains se roidirent sur le crucifix, son visage, altéré par la pénitence, sembla revêtir un éclat inaccoutumé ; on eût dit qu'une nouvelle vie venait de circuler dans son corps. C'était, en effet, une nouvelle vie, celle à laquelle il avait tant aspiré et qui commençait pour lui, la vie de l'immortalité. »

Saint François d'Assise avait paru dans la Bibliothèque des chemins de fer ; *le Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastique* parut dans *l'Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, dont il forme les 21e et 22e volumes. Le pauvre savant avait accepté l'énorme tâche de rassembler, en deux in-4° imprimés sur deux colonnes, dans un caractère très fin, et ne comprenant pas moins de 2,700 pages, toute l'histoire des idées au moyen-âge. Il faut avoir visité une bibliothèque de théologie et feuilleté quelques-uns des traités écrits par les docteurs de cette époque pour se rendre compte de tout le temps, de toute la patience, de toute l'érudition que demandait un pareil travail. L'article *Abélard,* qui est un des plus remarquables de l'ouvrage, ferait à lui seul un gros volume. Frédéric Morin ne raconte pas l'histoire d'Abélard, qu'on pourrait aussi appeler son roman. Il commence par la description des

manuscrits d'Abélard découverts par M. Cousin, et il passe sur-le-champ à l'exposition et à la discussion de ses doctrines. L'exposition est très pénétrante et très claire ; la discussion, parfois un peu subtile, atteste un esprit vigoureux, parfaitement maître de son sujet et parfaitement libre dans ses jugements. Cet article, publié dans un volume à part, aurait suffi pour assurer à Frédéric Morin un des premiers rangs parmi les historiens de la philosophie. Il reproduit fréquemment les appréciations de MM. Cousin et Rémusat, qui tous les deux ont écrit sur Abélard ; il les combat le plus souvent, et presque toujours la vérité est de son côté. Je n'essaierai pas de dire comment il juge la théorie principale d'Abélard. Il n'y a plus guère de lecteurs en France pour s'intéresser au réalisme et au nominalisme. Le sujet ne devient attrayant, pour le lecteur profane, que quand Frédéric Morin aborde avec Abélard la grande question du dogme de la Trinité.

Suivant Abélard, la source de tout bien est dans la foi à la Trinité, puisque l'origine de tous biens est dans la connaissance de la nature de Dieu. Qui réussirait à ébranler ce fondement, ne nous laisserait rien à édifier de solide. Il entreprend donc d'expliquer dans les formes ordinaires du langage philosophique tout ce qui peut être expliqué de ce dogme incompréhen-

sible. C'était le caractère propre du XII[e] siècle d'appliquer la dialectique à la théologie. « Nous aussi, dit-il, en se comparant à David qui tua Goliath avec le glaive de Goliath; nous aussi tournant contre les philosophes et les hérétiques le glaive des raisons humaines avec lequel ils nous combattent, nous détruirons la force et l'armée de leurs arguments contre le Seigneur, afin qu'ils aient moins de présomption dans leurs attaques contre la simplicité des fidèles, en se voyant réfutés sur les points où il leur paraît le moins possible de leur répondre, savoir cette pluralité de personnes dans une substance une et indivisible, la génération du Verbe, la procession de l'Esprit. » Abélard entreprenait une tâche périlleuse et impossible : périlleuse, puisqu'il lui en coûta la liberté; impossible, car la raison et même le langage humain n'ont rien à faire avec un dogme dont l'incompréhensibilité est le caractère essentiel. Il entrait en matière par un exposé qu'il s'efforçait de rendre correct, « et qui l'est en effet, dit Morin, bien qu'il renferme un certain nombre d'idées qui ne sont pas rigoureusement de foi. » On en jugera; voici les propres paroles d'Abélard : « Le Christianisme enseigne, dit-il, qu'il existe un seul Dieu et non plusieurs, seul seigneur de tous, seul créateur, seul principe, seule lumière, seul bien parfait, seul immense, seul tout-puis-

sant, seul éternel, substance une ou espèce absolument immutable et simple ; en elle ne peuvent exister aucunes parties ni rien qui ne soit elle-même ; elle est la seule véritable unité en tout, hors en ce qui concerne la pluralité des personnes divines. Car en cette substance si simple, ou indivisible et pure, la foi confesse trois personnes absolument coégales et coéternelles, et qui ne diffèrent point numériquement, c'est-à-dire comme des choses numériquement diverses, mais seulement par la diversité des propriétés, une étant Dieu le père, une étant Dieu le fils, une étant Dieu esprit de Dieu, procédant du père et du fils. Une de ces personnes n'est pas l'autre, quoiqu'elle soit ce qu'est l'autre. Par exemple, le Père n'est pas le Fils ou le Saint-Esprit, ni le Fils le Saint-Esprit; mais le Fils est ce qu'est le Père, et le Saint-Esprit également. Dieu est autant le Père que le Fils ou le Saint-Esprit, puisqu'il est un en nature ; un numériquement autant que substantiellement. Mais de la diversité des propriétés naît la distinction des personnes ; elle est telle, que cette personne-ci est autre, mais non autre chose que cette personne-là ; comme un homme diffère d'un homme personnellement et non substantiellement en tant que celui-ci n'est pas celui-là, quoique étant ce qu'est celui-là, c'est-à-dire identique de substance et non de personne. »

Ou cette explication n'explique rien, ou elle explique trop; et si elle explique trop, elle n'est pas du tout correcte, quoiqu'en dise Frédéric Morin. Je crois qu'elle explique trop, et j'en trouve la preuve dans une opinion d'Abélard sur une pure question de logique. Il distingue trois espèces de différences: la différence d'essence ou d'espèce, la différence numérique, et la différence de propriété ou de définition. La différence de propriété ou de définition est celle de deux choses qui ont la même essence, mais cependant ont chacune un élément propre. Elles peuvent avoir un élément propre de deux façons : — ou bien de telle sorte qu'un élément exclut l'autre, c'est ainsi que la rationalité et la non-rationalité s'excluent dans l'animal; — ou bien de telle sorte qu'ils se concilient l'un avec l'autre. Par exemple, la rationalité et la bipédalité sont de définition diverse et cependant elles sont dans un même être, parfaitement un du reste. Or, il résulte de cette théorie générale, si on l'applique à la Trinité, que la qualité de Fils et celle de Père appartiennent à un même Dieu comme la rationalité et la bipédalité à un même homme. Il est évident qu'à cette condition le dogme devient compréhensible, et cesse d'être un mystère; à moins qu'on ne voie entre la qualité de père et la qualité de fils la même incompatibilité qu'entre la rationa-

lité et la non-rationalité. Mais Abélard ne l'entend pas, et ne peut l'entendre ainsi. D'abord la non-rationalité est le contradictoire de la rationalité, tandis que le Fils n'est ni le contradictoire, ni même le contraire du Père; et ensuite, dans l'être qui se suffit à lui-même, il n'y a pas inconciliabilité entre la qualité de cause et celle d'effet, puisque l'identité de la cause et de l'effet dans le même être est précisément ce qui constitue l'être par soi, ou l'être se suffisant à lui-même. Abélard pèche donc dès le début, puisqu'il réduit la distinction des personnes à une simple distinction de propriétés.

L'article *Dieu*, dans le même dictionnaire, ne le cède pas en importance à l'article *Abélard*, et je doute qu'on puisse trouver ailleurs une exposition plus lumineuse de la fameuse querelle des Thomistes et des Scotistes. Non-seulement Frédéric Morin est familier avec les ouvrages de saint Thomas, mais il connaît ses principaux commentateurs. Il en cite de longs extraits, le plus souvent en latin, parce que le temps lui manquait pour traduire. Ses amis furent très frappés en recevant son Dictionnaire, de la quantité de livres qu'il avait compulsés, de l'étendue de son érudition. « Il faut écrire une histoire en forme de toute cette philosophie, lui disait-on, vous avez tous les matériaux, et de plus, vous avez un ensemble de

vues générales qui vous permettra de faire un livre de premier ordre. » Mais il ne pouvait pas s'arrêter; il était condamné à faire du journalisme, des correspondances; il consumait sa vie dans ce labeur indigne de lui. Il répondit en riant à ceux qui le harcelaient, que la raison pure était de leur avis, et que la raison pratique était d'un autre. Pour tout dire, après avoir traversé toute cette scolastique et s'en être pénétré, il aspirait à la science claire et sereine, libre dans sa forme comme dans son essence. En même temps qu'il écrivait pour l'abbé Migne ce Dictionnaire de théologie, il publiait dans la *Revue de Paris* deux articles d'une grande portée, qu'il réunit ensuite en brochure, sous ce titre : *De la Genèse et des principes métaphysiques de la science moderne, ou la philosophie des sciences cherchée dans leur histoire*. C'est là, et dans une préface qu'il écrivit en 1862 pour les *Œuvres choisies* de Louis Cruveilhier, qu'il faut chercher Frédéric Morin.

Ce petit livre de la Genèse a sept chapitres : le premier pose la question; le second donne la solution officielle, et sur-le-champ la réfute; le troisième et le quatrième proposent la solution nouvelle, d'abord en la faisant sortir de l'histoire, ensuite en l'appuyant sur le raisonnement; le cinquième chapitre contient la réponse à certaines objections; le sixième déve-

loppe les applications scientifiques, philosophiques, religieuses et historiques du système; enfin, le dernier contient le résumé et la conclusion. C'est beaucoup de choses en bien peu de pages. Il y a dans le monde de bien gros volumes, signés de noms célèbres, qui contiennent bien moins d'idées que cette brochure. Frédéric Morin ne se dissimulait pas les inconvénients de cette concentration; il écrivait pour prendre date, plutôt que pour propager ses idées. Il serait à peu près impossible d'abréger encore ce résumé. Je voudrais seulement, pour achever l'histoire de cet esprit qui a toujours marché en avant, et qui faisait du progrès non-seulement le principe de sa philosophie, mais encore la règle de ses propres études, montrer où il en était, à cette époque de maturité, pour la religion, la philosophie et l'histoire.

L'auteur de *Saint François d'Assise* n'a jamais jeté l'anathème à la religion catholique, mais il la jugeait avec une grande liberté d'esprit. Il l'avait étudiée dans son histoire et dans ses docteurs. Il en possédait à fond la métaphysique et la politique. On peut dire qu'il la comprenait, qu'il l'admirait, et qu'il la condamnait. Ce qu'il condamnait en elle, c'était la négation du progrès. En effet, l'Eglise catholique est par essence la tradition et, par conséquent, l'immutabilité.

Tout mouvement, dans son sein, est hérésie. Dans le langage de ses définiteurs, les mots *hérésie* et *nouveauté* sont synonymes. Cependant cette religion, fixée aux dogmes qui la constituent, prétend s'imposer à la raison comme une règle inflexible et universelle.

« A quelle condition, dit Frédéric Morin, la révélation pourrait-elle devenir l'autorité universelle de la pensée humaine? A condition qu'elle s'étendît à tous les problèmes que soulèvent les siècles; en d'autres termes, à condition que l'Église ne fût pas seulement *assistée* pour conserver les dogmes établis, mais continuellement *inspirée* pour en créer de nouveaux. Or, l'Église elle-même est tellement constituée, qu'elle ne peut pas ne pas dire anathème à ceux qui lui conféreraient ce monstrueux pouvoir. Transformer les prêtres en prophètes, le pape en mapa, la société des fidèles en société d'initiés, qui reçoivent d'en haut, à mesure que l'humanité élargie éprouve de nouveaux besoins, des intuitions nouvelles; attendre ainsi à chaque époque des révélations meilleures, plus parfaites et plus étendues que celle du Christ, c'est évidemment nier le catholicisme en ce qu'il a de fondamental, c'est se jeter dans l'illuminisme.

» On ne va pas sans doute dans l'école autoritaire jusqu'à ces affirmations excessives ; mais

on s'en rapproche singulièrement ; ce sont elles qui vivent cachées, mais toutes-puissantes, au fond de cet ultramontanisme mystique qui se répand partout aujourd'hui pour flétrir les âmes. La logique a déjà mené bien loin dans cette voie, elle mènera plus loin encore. L'apologétique contemporaine vient de saint Martin par de Maistre, elle tend sans cesse à retourner vers son point de départ ; et voilà pourquoi ses représentants les plus énergiques, à force de défendre l'Église, sont sortis de l'Église. »

Ainsi, l'Église catholique proprement dite ne progresse pas, parce qu'elle ne peut progresser sans sortir d'elle-même; mais l'idée religieuse progresse nécessairement ; elle se modifie avec les milieux, non par voie de développement, mais par voie de révolution.

Il en est de même de la philosophie. Dans l'antiquité, alors que l'être était considéré comme composé de matière et de forme (Frédéric Morin se sert de ce mot de matière, qui est équivoque, parce qu'il ne veut pas accepter la distinction entre la substance et l'essence, qu'il ne trouve pas assez universellement admise pour être claire); quand donc l'être était considéré comme composé de matière et de forme, ou de virtualité et d'acte, le mouvement était considéré dans chaque corps comme l'expression de son essence : « De là le principe général qui explique

la mécanique ancienne : *Tout corps a un mouvement naturel* (ou qui révèle sa nature spécifique) : c'est au nom de ce principe qu'on justifiait logiquement l'astronomie de Ptolémée, la physique des quatre éléments et la médecine des quatre humeurs. Quand la théorie de la matière et de la forme eut succombé devant celle de la force, on substitua au principe du mouvement naturel cet axiome tout contraire : *La nature est indifférente au mouvement.* Tous les axiomes qui président à la mécanique moderne ne sont que des formes diverses de ce principe ou du principe de contradiction. »

Frédéric Morin ne croyait pas que la force eût en elle, dans sa constitution essentielle ou spécifique, la cause et la règle de son développement. Il pensait qu'elle se développait sous l'influence d'une règle extérieure à elle. Cette règle, qui certainement dépendait des principes éternels de la raison, en était pourtant distincte; car les principes éternels ne sont pas productifs d'effets, et leur attribut même d'immortalité et d'éternité les condamne à la stérilité ; mais les axiomes moyens, qui sont la règle de la vie dans ses diverses expansions, sont toujours en relation intime avec la notion de l'être, et progressent avec elle. « Ces axiomes, dans l'histoire de la pensée, se présentent d'abord sous une forme peu explicite et entachée

de diverses erreurs. Ils se dégagent successivement des éléments étrangers qui les décrient dans l'opinion publique, et ils s'en dégagent à mesure que l'idée nouvelle de l'*Être,* à laquelle ils correspondent, se détermine, passe de l'état d'instinct à l'état de notion, et prend conscience d'elle-même. Leur apparition a toujours pour effet de renverser violemment des doctrines et des méthodes qui passaient pour l'expression exacte des faits et du sens commun ; en d'autres termes, elle constitue un phénomène révolutionnaire. »

Et Frédéric Morin, généralisant sa pensée, ajoute : « Les révolutions ne sont pas seulement un accident nécessaire des formes politiques et sociales ; elles se produisent aussi dans les intimités de la raison pure, et constituent la loi la plus profonde de sa vie. »

Appliquant la même théorie à l'histoire, il soutenait qu'il faut étudier la pensée humaine dans les conditions et les lois de son mouvement interne, dans ses axiomes moyens, au lieu de l'étudier dans la simple anatomie descriptive de trois ou quatre axiomes immuables. Au fond, ce qu'il reprochait à la philosophie, à l'histoire, à la science, telles que les enseignait vers dix-huit cent cinquante le monde scientifique officiel, ce n'est pas de se tromper sur les principes, mais de se borner à étudier les prin-

cipes ; de ne pas les voir vivants, c'est-à-dire dans leurs rapports avec le développement de l'être; de nier le progrès par conséquent, et d'y demeurer étrangères. Il s'attache dans presque tous ses livres, et dans ses articles importants, à réfuter cette science officielle. Il le fait avec une grande abondance d'arguments, avec éloquence, avec passion ; et, ce qui est à remarquer, jamais en la niant, toujours en lui reprochant de s'arrêter dès le premier pas, de prendre pour le tout ce qui n'est que le commencement. Sa pente n'était pas de mépriser, mais plutôt de glorifier. Entouré d'hommes qui confondaient la scolastique avec la barbarie, il avait passé des années à étudier la scolastique ; et par la manière dont il en parle, on voit qu'il en comprenait, qu'il en exagérait peut-être les grands côtés. De même pour le christianisme ; il fallait de l'indépendance d'esprit et de caractère, dans le milieu où il vivait, pour parler avec respect et admiration des dogmes et du rôle de l'Église. En philosophie, il accepte toutes les écoles qu'il traverse. Le mouvement de réaction qui commence à Descartes, et qui place très résolûment la liberté à côté de la révélation, comment le juge-t-il ? Non en chrétien ni en scolastique, mais en cartésien. Plus tard, quand le XVIIIe siècle, éliminant peu à peu l'élément religieux et traditionnel,

donne au principe de Descartes une portée absolue, Frédéric Morin applaudit. Il est certainement avec *le Vicaire Savoyard*, et un peu plus tard avec *la Loi naturelle*. Il rend pleine justice à Condillac, beaucoup trop oublié de nos jours; il ne reproche à Kant que de ne pas aller jusqu'au bout de sa propre doctrine; il trouve Reid ennuyeux, mais sagace et pénétrant. Il ne s'associe à aucune des sottes critiques dirigées par les ignorants contre l'école éclectique. On voit, en parcourant avec lui toutes ces écoles qui se succèdent, qu'il les a étudiées et comprises. On pourrait dire qu'il fait successivement partie de chacune d'elles. Ce qui le distingue des éclectiques proprement dits, c'est qu'il ne les admet pas comme coexistantes. A la formule éclectique : *chaque système est vrai dans ce qu'il affirme et faux dans ce qu'il nie*, il substitue une autre formule conforme à sa théorie générale du progrès : *chaque phase successive de l'humanité a une philosophie qui lui est propre, et qu'il s'agit de dégager*. Et ces philosophies se succèdent, non par évolutions (transformations), mais par révolutions, ou, comme il le dit lui-même, par secousses.

La doctrine des évolutions, qu'il n'a cessé de combattre, faisait à côté de lui d'assez grands progrès, mais dans ce qu'il appelait le monde officiel. Tocqueville avait le premier donné à

entendre qu'on pouvait, tout en acceptant les principaux résultats de la Révolution, condamner la Révolution en elle-même, parce qu'elle avait produit par secousses, et au milieu de convulsions sanglantes, ce qui se serait produit plus lentement, plus pacifiquement et plus sûrement par l'action de la philosophie, avec Louis XVI pour roi, et Turgot pour ministre. Cette thèse, aujourd'hui encore soutenue par des hommes éminents, est précisément le contraire de la doctrine de Morin pour qui le progrès ne se faisait qu'à coups de révolutions. Il aimait donc la Révolution, non-seulement pour ses conséquences, mais pour elle-même, en tant que révolution, parce qu'il ne croyait pas que ses conséquences eussent pu découler de vérités éternelles, auxquelles elles se rattachent logiquement, mais dont elles ne seraient pas sorties historiquement, sans la violente commotion de 1789. Ce qui peint bien l'homme, c'est qu'on retrouve cette opinion dans tout ce qu'il a écrit. Il appliquait son esprit, comme je l'ai déjà dit, à tous les sujets que lui apportaient les circonstances de sa vie et sa carrière de journaliste ; mais lors même qu'il paraît tout entier absorbé dans une question spéciale, le lecteur attentif reconnaît qu'il la rattache à son système général. Il est certain que, grâce à cette habitude essentiellement

philosophique, il embrassait les rapports de la politique avec la philosophie et de la philosophie avec toutes les sciences exactes et naturelles. Il se sentait toujours occupé de philosophie et d'une même philosophie, soit qu'il discutât un système, une loi, une théorie littéraire, ou qu'il racontât un des mille événements de la vie publique. Ceux qui ne le connaissaient pas à fond, ne lisant qu'un chapitre ou un article, ou ne l'entendant qu'une heure, le prenaient pour un journaliste ou un politique à la taille des autres. Mais dès qu'on suivait avec quelque application le développement de son esprit, on apercevait ce système dont il ne faisait pas parade, et ces vues générales qui dépassaient la portée des esprits vulgaires. Sa conversation produisait un effet analogue ; il fallait en avoir la clef. Il était réservé, un peu gauche, parlant sans éclat, sans prétention, les yeux baissés, réellement timide dans la vie, quoique hardi dans les idées; mais si on le poussait, s'il se laissait aller, s'il arrivait aux idées générales sous lesquelles il rangeait tous les faits, alors il était vraiment éloquent, car il vous faisait penser. Il y avait ainsi des éclairs dans sa conversation, auxquels répondent assez bien, dans la série de ses écrits, les deux très courts ouvrages sur lesquels j'ai principalement insisté.

Ai-je fait connaître exactement sa doctrine dans ces courtes notes? Je ne le crois pas. Ceux qui la connaissent la retrouveront ici ; les autres ne feront que la soupçonner. S'ils ont le bon esprit d'aller la chercher à sa source, j'aurai rendu à la mémoire de Morin le service que je voulais lui rendre.

Pour lui, ce travailleur opiniâtre, infatigable, ce véritable penseur, ce véritable citoyen, il est mort sans avoir écrit, dans un exposé complet et lumineux, cette doctrine à la fois métaphysique, scientifique et politique, qu'il avait constamment élaborée; elle est dans ses écrits, mais c'est une tâche rude que de l'y chercher, et peu de personnes le tenteront. Il restera dans le souvenir de ceux qui l'ont connu, comme un des plus méritants parmi nos contemporains, sous le double rapport du talent et du caractère. C'est la façade surtout qui lui a manqué, dans un siècle où on met tout en façade. Quoiqu'il soit mort trop tôt, on peut dire de lui que c'était un penseur original et profond, un écrivain, et plus que cela, un homme.

JULES SIMON.

POLITIQUE

L'HISTOIRE

ET

LE PARTI DÉMOCRATIQUE

UNE PAGE DE GODEFROY CAVAIGNAC

Avril 1866.

I

La loi de l'humanité est le Progrès, et le Progrès lui-même n'est qu'une évolution, c'est-à-dire l'efflorescence continue, nécessaire, sans intermittences ni soubresauts, d'un certain nombre d'éléments primitifs contenus, dès l'origine, dans la maison humaine et dans la société. Tel est le principe général qui a présidé aux études philosophiques de M. Cousin, aux travaux philosophiques de MM. Guizot et Thierry, aux spéculations de Saint-Simon, d'Auguste Comte et de Proudhon, ce disciple indirect d'Auguste Comte. Chaque école a tiré de ce principe des applications plus ou moins rigoureuses et souvent très divergentes; toutes l'ont admis d'instinct, sans démonstration,

sans critique, comme point de départ de leurs recherches. De telle sorte qu'on peut voir en lui le dogme intellectuel de la génération qui nous a précédés, l'inspiration intime et un peu mystique de la première moitié du dix-neuvième siècle.

Mais a-t-il été accepté sans contestation aucune, et pour ainsi dire sans révolte des intelligences énergiques? Ceux qui proposent aujourd'hui, avec nous, de le détrôner et de le transformer, ceux qui pensent que le Progrès n'est pas seulement Évolution, mais Révolution, n'ont-ils pas d'antécédents glorieux qu'ils puissent invoquer?

Disons-le bien vite: Non, les prédécesseurs ne nous font pas défaut. Ils se trouvent principalement dans ce groupe d'hommes d'action qui, mêlés à la tourmente des événements, n'avaient pas toujours le loisir de dégager complétement leurs théories; mais peut-être les ébauches de doctrines qu'ils nous ont léguées au milieu des catastrophes, ces ébauches toutes frémissantes des passions de la lutte quotidienne, toutes pleines aussi des expériences de la vie politique, n'ont-elles que plus de prix pour le vrai méditatif. Les hommes qui travaillent sans trêve ni défaillance à construire l'œuvre de l'avenir sont le mieux placés, en définitive, pour comprendre l'œuvre du passé.

II

Aussi, n'est-ce pas sans une émotion profonde, et même sans une sorte de bonheur, que nous lisions tout récemment une page de Godefroy Cavaignac sur la philosophie de l'histoire : page curieuse si l'on considère qu'elle renferme, sous une forme encore un peu enveloppée, mais souverainement éloquente, quelques-unes des convictions contemporaines de ce qu'on nous permettra d'appeler la nouvelle école historique ; page encore plus curieuse, si l'on se souvient qu'elle était la profession de foi de tout un parti.

On était en 1833. Le parti énergiquement démocratique s'était réuni dans toutes ses nuances pour fonder une Revue, qui parut sous le titre de *Paris révolutionnaire*. Là, se trouvaient réunis les trois Arago ; Bastide, l'homme de toutes les loyautés et de tous les courages ; Fazy, le futur régénérateur de Genève ; Armand Carrel, Armand Marrast et Godefroy Cavaignac, dont il suffit de rappeler le nom ; Buonarotti, qui avait toutes les traditions de la révolution française ; Hauréau, préparant ses travaux immenses d'érudition ; Henri Martin, Flocon, Michel (de Bourges), Thomas du *National*... Nous en passons et des meilleurs. Cavaignac fut chargé de rédiger le programme philosophique et politique du nouveau recueil, et il écrivit un article admirable de verve, de sens social et de profondeur, intitulé : *La force révolutionnaire.*

Ce titre mériterait déjà, à lui seul, une remarque, car les mots de Révolution et de principes de 1789 n'avaient pas encore été prostitués au service de toutes les causes ; cependant, ne nous arrêtons pas à des étiquettes, dont chaque système peut se passer, et analysons le travail de l'énergique publiciste.

Ce travail repose tout entier sur la notion du progrès, qui est devenue depuis Leibnitz, et surtout depuis Herder et Condorcet, la base nécessaire de toute étude scientifique du genre humain : « La conception même de la loi du progrès, dit » Godefroy Cavaignac, avec une véritable profon- » deur, prouve le progrès. » Mais qu'est-ce que le progrès?

Ici l'écrivain hésite un peu. Toutefois, s'il n'arrive pas à une affirmation précise, il nie du moins de la manière la plus formelle les conséquences de la définition du progrès posée par les trois écoles doctrinaire, éclectique et saint-simonienne. Ces trois écoles, étant unanimes à regarder le progrès comme une évolution, en concluent qu'il s'opère par la force même des choses ; à les entendre, l'humanité se développe comme un germe, naturellement, spontanément, fatalement. Godefroy Cavaignac condamne cette thèse avec une énergie indignée, et qui lui venait de sa participation héroïque aux événements contemporains :

« Nous n'admettons pas, s'écrie-t-il en parlant au nom » de tous ses collaborateurs comme en son nom per- » sonnel, nous n'admettons pas une *loi fatale* du progrès, » *telle qu'on pourrait concevoir l'amélioration s'opérant* » *par la seule force des choses et les confondant dans une* » *même indifférence, parce qu'elles aboutiraient nécessai-*

» *rement au mieux*. Ce dogme, subversif de toute idée
» morale, détruirait d'ailleurs le stimulant progressif...
» Ce serait le quiétisme substitué au désespoir, une
» sorte de croyance musulmane... Quand l'homme s'en
» remet à sa destinée, il la change; elle perd en lui un
» de ses agents. »

On voit par ces derniers mots, si pleins de pensée et de choses, que Godefroy Cavaignac repoussait encore une autre conséquence de la doctrine générale du progrès considéré comme une simple évolution. Dans cette doctrine, l'homme n'a pour ainsi dire qu'à assister au spectacle que lui donne le développement spontané de la civilisation; il l'étudie non pour en changer le cours, mais pour s'y conformer; son rôle propre est de comprendre l'ordre de la nature, de s'y associer et de supposer dans la béatitude de son optimisme que cet ordre naturel est l'expression même de la justice et du bien moral. Cet optimisme paraissait exécrable à Godefroy Cavaignac et à ses amis, et, suivant lui, l'homme, en construisant la société, n'avait à consulter que la morale, non la nature, et ce qu'on appelle l'ordre universel.

« Aussi, dit-il, ne *partageons-nous pas cet optimisme*
» *progressif* qui ne tient nul compte de ce que la per-
» fectibilité même de notre espèce suffirait à prouver,
» de vices dans sa nature, de maux dans sa condition.
» *Nous n'adorons pas à deux genoux cet ordre universel*
» où le progrès est si nécessaire, si restreint, si lente-
» ment et chèrement acquis. Nous n'absolvons pas la
» loi du mal, parce qu'elle est un aiguillon du mieux...
» Le plus beau droit de la raison et de la moralité hu-
» maine, c'est de réprouver librement, de maudire
» comme de combattre ce qui les révolte, même dans
» l'ordre funeste de la nature ! »

Il est une troisième conséquence très rigoureuse et très funeste, suivant nous, de la doctrine de l'évolution. C'est que le progrès, parce qu'il sort de la nature même des choses, est aussi continu que nécessaire ; à ce point de vue, tout pas rétrograde, bien plus, tout arrêt dans la marche progressive, sont impossibles. D'où il suit que, lorsque nous voyons la société s'enfoncer parfois dans une corruption immonde, ou rester immobile, nous devrions démentir le témoignage de nos regards et de notre conscience, et supposer que le mal qui nous frappe ou nous indigne est un bien réel qui reste voilé à notre faible intelligence. Godefroy Cavaignac n'admettait pas plus que nous ces détours subtils qui conduiraient à toujours amnistier le vice triomphant, à ne jamais réagir ; il ne supportait pas la théorie du progrès continu :

« Il ne faut voir, dit-il, dans la perfectibilité humaine » qu'une faculté de l'homme, qu'une conséquence *possible,* dont il est la cause puissante... La vertu, l'intelligence, le travail sont doués du pouvoir d'améliorer » notre condition, notre nature, et *peuvent,* par la persévérance et par le courage, conquérir sur le vice et le » malheur... Il *y a dans la marche qu'ils impriment à* » *l'homme vers un meilleur état,* **DES TEMPS D'ARRÊT, DES** » **ÉPOQUES MÊME RÉTROGRADES** ; *il y a une complication* » *de moyens et d'obstacles, d'avantages et d'inconvénients,* » *qui ne permet pas toujours de bien distinguer les uns des* » *autres ;* et c'est, quand on aime l'humanité, c'est avec » un sentiment de tristesse et d'amertume qu'on la » suit *dans cette marche laborieuse,* **INTERMITTENTE,** » *obscure.* »

Quel fier et noble langage ! Et comme l'on voit que, derrière cet homme d'action qui combattait

sans cesse, il y avait un admirable observateur de la réalité sociale !

III

Ainsi Godefroy Cavaignac repousse à peu près toutes les idées historiques qui se rattachent à la doctrine de l'évolution. Mais il ne semble pas qu'il ait démêlé et combattu le principe même de cette doctrine. Si, suivant lui, il n'y a pas de progrès fatal, continu, conforme à l'ordre spontané de l'univers, ce n'est pas précisément que le progrès soit autre chose qu'une évolution et que les doctrinaires l'aient mal défini, c'est plutôt parce que le progrès n'est pas la seule loi de la nature. Aussi, après avoir posé le progrès comme la conception fondamentale de l'histoire, il ajoute qu'il ne l'admet qu'à titre d'*hypothèse* et même de *simple méthode*. « La science de l'humanité, dit-il, échappe » comme toute autre à la rigueur des systèmes. » Admettre une loi d'où découle pour le philoso- » phe l'explication de tous les phénomènes hu- » mains, c'est dans un sens une hypothèse, un pro- » cédé. L'espèce, la société se refusent, absolu- » ment parlant, à une formule qui les embrasse » en entier... Puisque l'homme se modifie, sa na- » ture est multiple et compliquée de contraires. »

Ces observations de Godefroy Cavaignac attestent en lui un véritable esprit philosophique, mais un esprit qui n'avait pas le loisir de pousser à bout ses idées les plus fécondes. Lorsqu'il affirme

que, suivant toute vraisemblance, les phénomènes humains ne peuvent s'expliquer par la loi unique du progrès, il a parfaitement raison ; mais lorsqu'il ajoute que cette loi n'est qu'une hypothèse et même un procédé de dialectique, il excède ses propres prémisses ; et il en résulte que, lorsqu'il se trouve en face de faits merveilleusement analysés par lui et qui lui semblent en contradiction flagrante avec la théorie doctrinaire et saint-simonienne du progrès, il n'éprouve pas le besoin salutaire d'examiner en elle-même cette théorie, et de proposer une nouvelle définition. Il a sous la main un expédient tout trouvé : il nie les corollaires du principe doctrinaire sans nier le principe lui-même, sans essayer même de s'en rendre compte, car il se dit : après tout, le Progrès n'est qu'une hypothèse, et qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'une hypothèse vienne se heurter à des contradictions insolubles ?

Telle est donc la curieuse situation intellectuelle de Cavaignac dans la question historique. Il se trouvait placé en face d'une sorte de système immense qui enveloppait la plupart de ses contemporains, ici sous le nom d'éclectisme, plus loin sous le nom de saint-simonisme ou de positivisme, ailleurs sous le nom d'école doctrinaire, système multiple donnant satisfaction à presque tous les sentiments et se prêtant à une multitude d'exégèses, par conséquent destiné à peser longuement sur l'esprit public, système encore accepté aujourd'hui par une foule d'intelligences d'élite qui se croient très novatrices. Or, dans ce système, Cavaignac et ses amis, éclairés par la lumière même qui se dégage de l'action sociale, ont su découvrir d'un

regard pénétrant et sûr mille sophismes cachés ; ils l'ont combattu dans la plupart de ses thèses, trop en avant peut-être de leurs contemporains pour exercer sur eux, à cet égard, une action intellectuelle bien profonde; et non-seulement ils l'ont combattu dans ses déductions les plus lointaines et les plus contraires à la démocratie, mais dans ceux de ses corollaires, pour ainsi dire, métaphysiques, intimes, constitutifs. Seulement, après ce remarquable effort, ils s'arrêtèrent sur la route comme fatigués de leur labeur ou peut-être appelés à des discussions moins abstraites; ils ne surent pas voir le secret rapport de ces corollaires qu'ils condamnaient avec la grande définition du progrès donnée par leurs adversaires et sur laquelle ils se taisent. Ils ne frappèrent pas l'ennemi au cœur, et l'ennemi triompha de leurs coups.

IV

Cependant, il importe de remarquer, pour tout dire, que le parti radical de 1833 ne se contentait pas de rejeter une partie notable des théories scientifiques de MM. Guizot, Cousin, Enfantin, Auguste Comte : il faisait, pour ainsi dire, pivoter les sociétés humaines sur le sentiment révolutionnaire :

« Les révolutions, dit Cavaignac, ce sont les seules
» pages de l'histoire qui méritent qu'on ouvre, qu'on
» pose le livre. Qui se sent pour notre espèce désespoir
» ou dégoût aura de la foi et du respect en voyant com-

» ment elle châtie parfois... Les révolutions, c'est la res-
» source de l'humanité, son expiation, sa revanche : pa-
» reilles qu'elles sont à ce terrible déluge par lequel un
» Dieu montra, suivant la Bible, qu'il se repentait d'a-
» voir permis le crime, qu'il voulait le punir et rendre
» à une race meilleure une terre purifiée... Les révolu-
» tions, c'est le Vésuve qui ne porte sur son sommet
» que des flammes et des glaces, que des cendres arides
» sur ses flancs; mais près de lui brillent des campagnes
» que ses laves arides ont fertilisées, et une cité splen-
» dide place ses foyers sous son ombre. »

Et non-seulement le publiciste, nous allions dire le moraliste, car Cavaignac est un moraliste admirable, justifie les révolutions à cause de leurs résultats, mais, se plaçant à un point de vue tout philosophique, il les justifie en elles-mêmes, alors même qu'elles avortent, à cause de la prédominence au moins passagère qu'elles donnent aux idées morales :

« Et quand bien même, s'écrie-t-il dans la fierté de
» sa conscience indignée, et quand bien même les ré-
» volutions seraient stériles, quand le fleuve, en se
» débordant ne ferait qu'ajouter au rivage ces débris
» qui resserraient encore son lit, il aurait du moins su
» un instant se servir de ses flots, s'affranchir de ses
» digues et broyer sous son choc les piliers qui gênaient
» son cours. »

Néanmoins, dans le remarquable article de Cavaignac, le sentiment révolutionnaire, si intense qu'il soit, reste un sentiment ; il ne prend pas une conscience analytique de lui-même, il ne devient pas une idée qui servira à définir la doctrine du progrès. Le vigoureux publiciste se contente de démontrer avec une haute philosophie que ce sentiment régénérateur est bien moins suscité par la

responsabilité des besoins physiques que par celle des énergies morales. Elles sont de lui ces maximes viriles et profondes qui sont restées dans la mémoire de la démocratie : « Le sentiment moral » est tout l'élément social de l'homme... Nos intérêts exploitent l'association, c'est lui qui la forme... Si la morale et l'intérêt s'accordent, ils ne » se confondent point et l'un ne se fonde point sur » l'autre. *La moralité est dans l'homme une propriété » distincte de son organisation, un phénomène* **SUI » GENERIS, LA PLUS INDÉPENDANTE** *comme la plus » haute de nos facultés... — Les déficits, les famines » n'ont jamais enfanté que des systèmes ou des émeutes. Ce sont les débordements, les sentiments ou les » croyances blessées qui ont ou produit les religions » nouvelles ou lancé les révolutions.* »

Voilà, disons-le, de ces vérités pratiques et élevées qu'un homme mêlé à l'action politique pouvait seul poser. Cependant, ici encore, il oublie de les rattacher à une vérité première. La révolution lui apparaît toujours comme un combat, comme une revendication, comme un moyen indispensable de réaliser le progrès, comme la réaction des sentiments moraux excités par l'injustice, non comme la forme supérieure du progrès, comme la réalisation par la volonté humaine d'idées morales nouvelles qui ont émergé des profondeurs de la raison. De même que Godefroy Cavaignac et ses amis s'arrêtent soudain dans leur critique si vive, si heureuse, si étonnante de la théorie de l'Évolution, ils s'arrêtent aussi tout d'un coup dans leur philosophie positive, au moment où ils semblaient toucher au but, au moment où ils allaient affirmer la Révolution, non pas comme une œuvre de

simple destruction, mais comme l'œuvre suprême de la puissance créatrice de l'homme.

Il n'en reste pas moins prouvé que tous les écrivains groupés autour de *la Revue* de 1833, les Arago, les Marrast, les Carrel, les Cavaignac, les Flocon, les Fazy ont su prendre dès cette époque une attitude merveilleuse de protestation contre les doctrines philosophiques et historiques sur le progrès, que les doctrinaires et les saint-simoniens avaient adoptées, et que la génération nouvelle combat depuis dix années, sans savoir assez à quelle glorieuse tradition elle a droit de rattacher ses efforts. C'est cette tradition, récemment encore ignorée de nous-même, que nous avons voulu mettre en relief. Mettons-nous à étudier ces vaillants hommes de 1833, pour raviver notre espoir démocratique, comme nous nous sommes remis à étudier Benjamin Constant pour fortifier nos convictions libérales. A chaque génération sa tâche et par conséquent son indépendance. Nous ne devons nous faire les serfs intellectuels de personne, pas même d'eux. Mais si, plus engagés que nous ne le sommes dans une théorie incomplète du progrès, ils n'ont pas compris tout ce qu'il nous est facile de comprendre aujourd'hui, du moins ils ont senti tout ce que nous devons sentir et revendiquer. Il y a quelque chose à ajouter à leurs aspirations. Dégageons de leurs travaux, trop méconnus, et qu'il nous appartient de rappeler au souvenir des hommes, ce dernier mot qui leur échappa à eux-mêmes, cette idée pure de la Révolution, qu'ils n'ont pu saisir, faute de temps et d'expérience, mais qu'ils ont entrevue vaguement. Nous devons les dépasser, mais nous ne pourrons

les dépasser qu'en nous mettant d'abord à leur école et qu'en méditant non-seulement leur vie politique, mais leurs doctrines historiques. Surtout apprenons par leur exemple que le grand moyen, le moyen vraiment philosophique de comprendre le secret des vieilles transformations du genre humain, c'est de travailler à l'œuvre des transformations contemporaines en mettant au-dessus de tout la morale, la justice, la liberté, et en nous oubliant nous-mêmes !

LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX

Septembre 1867.

M. Dameth, professeur à Genève, homme d'une valeur véritable et d'un libéralisme sincère, mais qui a le malheur de ne voir l'humanité qu'à travers la lorgnette des intérêts économiques, vient d'écrire au *Journal de Genève* une lettre qui a ravi *le Constitutionnel.* Il s'agit dans ce petit manifeste des rapports de la démocratie et de la paix ; et l'honorable écrivain soutient que, la guerre ayant pour cause habituelle le choc d'intérêts collectifs qui se croient opposés l'un à l'autre, les institutions politiques, même en se perfectionnant, même en devenant complétement et sincèrement démocratiques, n'empêcheront pas les conflits d'éclater entre les peuples, jetés les uns sur les autres par de prétendues rivalités économiques, et ne sauraient en conséquence assurer au monde les bienfaits d'une paix universelle. Seule, la science cultivée par M. Dameth possède, suivant M. Dameth, la puissance de tarir les causes de la guerre, en

montrant aux populations diverses de l'Europe que leurs intérêts bien entendus sont au fond *harmoniques*.

« Il existe à la guerre, dit M. Dameth, une
» cause plus profonde et plus permanente que
» celles, très réelles, d'ailleurs, auxquelles peuvent
» pourvoir les révolutions politiques et religieuses.
» Cette cause, c'est l'opposition présumée des in-
» térêts nationaux entre eux. Les peuples se font
» la guerre principalement parce qu'il y a un an-
» tagonisme inné, invincible, entre leurs intérêts,
» et que la prospérité, la puissance, l'enrichisse-
» ment des uns entraînent la déchéance et la mi-
» sère des autres. »

On voit par cette citation que, si l'honorable correspondant du *Journal de Genève* est un excellent professeur d'économie politique, il serait un professeur d'histoire fort insuffisant. En fait, les intérêts économiques ont allumé très peu de guerres entre les hommes; les gouvernements se sont combattus, même depuis la Renaissance, soit pour obtenir une certaine suprématie sur l'Europe, soit pour briser cette suprématie, entre les mains de leurs rivaux, et, jusqu'ici, ils ont presque toujours subordonné à cette considération, qui leur paraissait prépondérante, la question des intérêts matériels des peuples. En vain, par exemple, M. Dameth, s'il avait vécu à la cour de Louis XIV, aurait-il convaincu ce prince que les intérêts matériels de la France étaient *harmoniques*, comme disent aujourd'hui MM. les économistes, avec ceux de l'Espagne ou de la Hollande. Louis XIV aurait souri d'un pareil argument; il voulait la gloire, l'éclat, la grandeur, et la gloire, pour lui, c'était

la conquête ou du moins une sorte de domination exercée sur l'Europe. La doctrine des intérêts harmoniques n'aurait ni diminué son orgueil ni arrêté ses armées.

Il faut ajouter, d'ailleurs, qu'il n'y a pas seulement pour les nations des intérêts économiques, lesquels sont effectivement solidaires, mais qu'il y a aussi des intérêts politiques, qui priment tous les autres, aux yeux des gouvernements, et que ces intérêts peuvent devenir hostiles les uns aux autres, tant qu'une vaste fédération n'embrassera pas tous les peuples de l'Europe. La richesse d'un peuple ne fait aucun tort aux peuples voisins; mais la puissance militaire d'un gouvernement peut fort bien être un sujet légitime de crainte pour les autres; et il suit de là que, tant que les gouvernements seront militaires et ne dépendront pas des peuples, qui sont essentiellement producteurs, le monde sera à l'état perpétuel de guerre déclarée ou de guerre latente.

C'est pourquoi le remède de la guerre doit être surtout cherché dans des institutions politiques qui subordonnent les pouvoirs publics aux populations elles-mêmes; c'est pourquoi l'on peut affirmer, avec Kant, l'esprit le plus positif du dix-huitième siècle, que c'est une chimère de rêver la paix en Europe tant que le principe d'autorité y sera prépondérant. La liberté et la démocratie ne sont pas et ne peuvent pas être la conséquence nécessaire de la paix; c'est au contraire la paix qui sera la conséquence infaillible de la démocratie et de la liberté.

M. Dameth s'efforce vainement de contester cette vérité, entrevue ou affirmée par tous les es-

prits supérieurs. « Les nations modernes, dit-il, » tendent à la démocratie, cela est vrai ; mais ce » genre d'institution, quelque supériorité qu'il » possède, résout-il à lui seul le progrès de la » paix? — L'histoire et la logique prouvent qu'il » n'en fournit pas même le terme principal. »

L'histoire ? Elle nous atteste précisément tout le contraire de ce que l'honorable professeur d'économie politique lui fait dire. C'est une puérilité insigne d'attester l'exemple des républiques de la Grèce. Elles furent sans doute éternellement guerroyantes, mais tout le monde sait qu'elles étaient toutes plus ou moins aristocratiques. Leur histoire, pleine de péripéties militaires, prouve donc notre thèse au lieu de la condamner. Il y a plus : parmi les républiques grecques, quelques-unes tendaient, par leurs mœurs et dans une certaine mesure, à se rapprocher de l'idéal démocratique, sans pourtant l'atteindre, et c'est précisément dans ces républiques que nous trouvons un parti qui condamne la guerre. Les étincelantes comédies d'Aristophane en faveur de la paix auraient été impossibles à Sparte, parce que l'élément aristocratique et militaire était prédominant ; elles ont été populaires et couvertes d'applaudissements à Athènes, parce que cette ville, sous l'impulsion de ses philosophes, pressentait vaguement un état social démocratique.

Prenons maintenant une époque qu'il nous est facile de connaître, l'époque contemporaine. De 1815 à 1852, le principe libéral, quoique souvent combattu, traqué, trahi par les gouvernements, a gagné un terrain énorme dans l'esprit public. Les institutions parlementaires qui n'existaient qu'en

Angleterre et en Suisse se sont acclimatées en France, puis dans la plupart des pays qui l'entourent. Ces institutions étaient sans doute fort incomplètes et fort étroites; cependant, à tout prendre, elles constituaient un progrès remarquable dans le sens de la démocratie. Or, n'est-il pas incontestable que pendant cette période l'Europe n'a pas seulement joui des bienfaits de la paix, mais des bienfaits encore plus grands de la confiance des peuples dans le maintien de la paix? N'est-il pas incontestable que plus tard, lorsque le principe d'autorité reprit faveur, on vit se rouvrir la période des guerres européennes?

Et la logiqne ne nous donne pas moins raison que l'histoire. Oui, les peuples ont intérêt à la paix, sauf lorsque leur liberté est à reconquérir ou à défendre; mais les individus et les castes n'ont pas le même intérêt que les peuples. Comment ne résulterait-il pas de là que les gouvernements individuels et les gouvernements de castes tendent par leur nature même à la guerre, tandis que les gouvernements démocratiques doivent tendre par la leur à la paix?

Ne séparons donc pas dans nos sympathies la démocratie et la paix. Les relations internationales des peuples sont déterminées fatalement par leurs institutions intérieures. Avec le gouvernement féodal, les guerres locales étaient inévitables, les guerres de peuple à peuple ne le sont pas moins avec des gouvernements dominés par le principe d'autorité. Si les nations européennes désirent aujourd'hui un peu de calme et de repos, qu'elles sachent bien qu'elles ne les obtiendront qu'en se ralliant aux idées démocratiques et libérales.

LE GOUVERNEMENT OCCULTE

SOUS LOUIS XV

(Correspondance secrète inédite de Louis XV avec le comte de Broglie, Tercier, etc., publiée par M. Boutaric.)

Août 1866

I

La valeur particulière de la correspondance inédite de Louis XV avec le comte de Broglie, publiée par M. Boutaric, est de mettre parfaitement en relief la situation fausse, la situation anarchique, où le gouvernement de ce prince fut jeté par sa toute-puissance elle-même. On savait bien sans doute que Louis XV varia perpétuellement dans sa politique, qu'il contrecarra lui-même ses propres desseins, aujourd'hui Prussien, demain Autrichien, se soumettant à une paix humiliante, puis en sortant par des guerres absurdes, agitant sans cesse des questions énormes et les abandonnant à des solutions de hasard ; la *Correspondance inédite* prouve que l'homme en lui était plus clairvoyant et moins capricieux que le roi, et que ses fautes innombrables s'expliquent moins encore par son caractère personnel que par les

vices inhérents à tout despotisme arrivé à sa dernière période.

Louis XIV, en détruisant tout contrôle, avait réussi à faire autour de lui un silence complet et des ténèbres impénétrables. Ces ténèbres ne pouvaient que s'épaissir autour de son successeur. Louis XV, jeune encore et sous la tutelle de Fleury, avait bien compris que la vérité n'arrivait jusqu'à lui que par des intermédiaires intéressés par position à l'altérer; il savait et il répétait « qu'aucun honnête homme ne voudrait vivre à sa cour. » Cette conviction le rendit à la fois très curieux et très défiant, défiant de tout le monde, y compris lui-même. Il eut recours d'abord pour être renseigné, soit aux honteuses révélations du *cabinet noir* qui flattaient d'ailleurs son goût inné pour les anecdotes lubriques, soit aux rapports d'agents subalternes. Mais bientôt il s'aperçut que la police secrète, trop infime et trop infâme pour n'être pas profondément inintelligente, est loin de suffire à un prince qui veut savoir; il entretint, en se cachant du cardinal, une correspondance avec l'intelligent, actif et intrigant Chauvelin; le cardinal s'en aperçut bientôt, et Chauvelin, subissant sa première disgrâce, fut *interné* à Bourges.

Après la mort de Fleury, Louis s'adressa au maréchal de Noailles ; il s'en suivit un échange de lettres intimes, dont l'abbé Millot a donné en 1777 les extraits les plus intéressants et qui ont été publiées récemment par le savant biographe de Louvois, M. Camille Rousset. Le maréchal subit à peu près le sort de Chauvelin, et il dut prendre congé en 1758.

Il y avait déjà longtemps, à cette date, que le

roi bien-aimé, mécontent de ses ministres, de ses maîtresses, du dauphin *et même de ses filles,* avait organisé, non-seulement une vaste correspondance, mais une sorte de conseil intime chargé de surveiller et de contrecarrer au besoin le cabinet officiel. Le prince de Conti, qui avait des vues sur le royaume de Pologne, fut le premier meneur de ce conseil ; il avait pour intermédiaires et collègues Tercier, premier commis des affaires étrangères, l'intendant Jeannel et un simple valet de chambre, Lebel. Toutes les lettres adressées au roi lui parvenaient par une longue série de mains mystérieuses ; on aurait dit qu'il ne pouvait rien faire sans conspirer contre son propre gouvernement.

C'est seulement en 1752 qu'apparaît le comte de Broglie, frère du maréchal. Prodigieusement actif, à la fois hautain par nature, souple par nécessité, franc et honnête par orgueil, intelligent par instinct, ami sûr, ennemi implacable, ambitieux de pouvoir, sans être ambitieux de vaines distinctions, capable de compromettre son œuvre par sa fougue, mais osant et sachant se compromettre lui-même, il devait bientôt supplanter le prince de Conti dans la confiance du roi. En même temps ou presque en même temps que le comte de Broglie, M. de Vergennes, le futur ministre de Louis XVI, un agent diplomatique très instruit, M. Durand, le mystérieux chevalier d'Eon furent attachés, ainsi que plusieurs autres, au service de la correspondance secrète.

Lorsque Louis XV eut ce personnel sous la main, il espéra qu'il pourrait être à lui-même son premier ministre, et il essaya de constituer une

sorte de gouvernement occulte, chargé de faire prévaloir ses vues personnelles au moins sur les questions les plus importantes de la politique étrangère. Il y eut ainsi, en France, de par le despotisme et sa logique, quatre pouvoirs distincts, sans relations les uns avec les autres, occupés uniquement ou du moins principalement à se combattre : les ministres, les maîtresses, les trois filles du roi, celles qu'il appelait dans la familiarité ignoble de son langage, *Loque, Chiffe* et *Graille,* et qui n'en exerçaient pas moins sur lui une influence énorme, et enfin le ministère officieux, le ministère de la correspondance. Et chacun de ces pouvoirs variait sans cesse dans son personnel et était en proie à mille discussions intestines, à mille incertitudes, à mille trahisons. Pour ne parler que du dernier, le prince de Conti, qui finit par se brouiller avec Louis XV, ne savait trop s'il voulait devenir roi de Pologne contre la Russie ou général de l'armée russe et roi de Courlande. Tercier fut surpris entretenant des correspondances suspectes avec le cabinet noir et recevant des cadeaux plus suspects encore. Le comte de Broglie, malgré ses rapports confidentiels avec le roi, était peu partisan de l'alliance autrichienne que le roi voulait à tout prix. Il finit par être exilé, comme Tercier finit par être destitué. Quel abominable chaos! quelle anarchie monstrueuse! Et comment un dessein politique aurait-il pu être suivi au milieu de tous ces changements, de toutes ces discordes, de toutes ces intrigues ?

II

Encore une fois, ce n'est pas Louis XV qui est responsable de cette anarchie et de ce chaos. La *Correspondance inédite* prouve qu'il ne se désintéressa point, comme on l'a dit, des affaires de son propre règne. Il chercha à pénétrer le secret de la situation européenne, il finit même par avoir, non-seulement des agents ministériels à lui, mais une politique personnelle, politique fausse et étroite, sans doute, comme nous le prouverons bientôt ; mais, enfin, précise et nette. Seulement, il ne put jamais la faire prévaloir : le gouvernement était devenu une sorte de machine immense, marchant par mille rouages indépendants les uns des autres, et son mouvement était la résultante de forces innombrables et obscures contre lesquelles le prince n'avait aucun moyen d'agir, qu'il ne connaissait même que bien imparfaitement. De telle sorte que le chevalier d'Eon disait avec beaucoup de justesse : « Le roi a moins de pouvoir qu'un procureur au » Châtelet ! »

Toute la politique de Louis XV pivotait sur quatre principes généraux qu'il fut obligé non-seulement de laisser violer, mais de violer lui-même. Il savait que la France épuisée avait tout à perdre dans la guerre, et son premier désir était de maintenir la paix : il consentit, presque coup sur coup, à deux guerres pleines de périls, d'embûches, d'alliances précaires, et qui ruinèrent le

pays sans relever son honneur. Il tenait, par bon sens, par tradition et par esprit de famille, à la conservation de l'indépendance polonaise ; aucun objet n'occupa plus constamment, plus sérieusement son esprit; et il dut assister, témoin impassible, au partage de la Pologne. Roi absolu, il détestait la libre Angleterre, il s'abaissa même à écrire un long factum contre elle ; il méditait d'y opérer, un beau matin, une descente victorieuse ; et il lui fournit l'occasion d'intervenir en maîtresse presque souveraine et constamment triomphante dans les affaires du continent européen. Enfin, il attachait une importance de premier ordre à l'alliance de l'Autriche ; il la contracta au moment où elle devait nous occasionner une double lutte avec l'Angleterre et avec la Prusse, puis, au moment où elle était nécessaire, après la guerre de Sept-Ans, il se brouilla presque complétement avec Marie-Thérèse et la rejeta pour ainsi dire malgré elle dans les bras de Frédéric II et de la Russie. On peut donc affirmer que Louis XV, pendant son règne interminable, ne fit jamais que ce qu'il ne voulait pas.

Et ce n'était pas irrésolution, comme le disent MM. Rousset et Boutaric, c'était impuissance. Impuissance qui pesait, du reste, sur les ministres et sur les conseillers, comme sur lui-même. Est-ce que le vieux Fleury, est-ce que Chauvelin, est-ce que l'énergique Belle-Isle, et Choiseul, accomplirent leurs desseins? Est-ce qu'ils ne furent pas obligés sans cesse de louvoyer, de céder? Est-ce qu'ils ne furent pas tous vaincus par la tâche qu'ils avaient entreprise ? C'est que la forme même du gouvernement s'opposait à toute politique suivie.

Chacun rencontrait les mêmes obstacles invincibles que le roi, dans cette énorme et pesante agrégation de pouvoirs, qui, étant tous irresponsables devant l'opinion, étaient irresponsables devant le trône et, partant, souverains.

Des écrivains subalternes, exploitant des théories historiques fausses, affectent de croire aujourd'hui que, sous les gouvernements libres, les volontés énergiques et capables de longs desseins sont réduites à l'impuissance, et, qu'au contraire, les gouvernements absolus leur donnent le rôle supérieur auquel elles ont droit de prétendre. Rien n'est plus puérilement faux que cette thèse, condamnée à la fois par la raison et par l'expérience. Un gouvernement libre, c'est-à-dire un gouvernement où l'opinion publique se forme avec une souveraineté indépendante et dirige ensuite de haut les affaires nationales par des ministres sortis du sein de la majorité parlementaire, est plus susceptible que tout autre de suite et de persévérance dans ses projets, parce que les majorités, une fois élues, se déplacent difficilement, et parce que, de plus, elles ont des représentants naturels et pour ainsi dire attitrés par la considération publique qu'elles n'abandonnent pas volontiers. Plus la crise devient grave, plus elles les suivent et les soutiennent. Tel est l'exemple qui nous a été donné par l'Angleterre sous le premier Empire; plus tard par l'Italie au temps de Cavour, et par les États-Unis sous la glorieuse administration d'Abraham Lincoln et de M. Seward. On peut se demander si une assemblée aristocratique, un Sénat héréditaire ou semi-héréditaire n'a pas plus d'esprit de suite qu'une assemblée démocra-

tique et renouvelée périodiquement par l'élection; mais ce qui est certain, c'est qu'un Parlement, soit démocratique, soit aristocratique, en est mille fois plus capable qu'un homme isolé et livré aux incertitudes de sa position, unies aux incertitudes de ses caprices personnels.

III

Depuis Hobbes, on a souvent comparé le pouvoir absolu au Léviathan de la Bible. Mais pour que la comparaison soit justè, surtout pour qu'elle puisse s'appliquer au pouvoir absolu complété par le temps, il ne suffit pas de se représenter un monstre couché sur une nation et accablant de son poids ceux mêmes qu'il ne dévore pas. Il faut imaginer que la bête gigantesque est munie de toutes parts d'organes bizarres et multiples, qui sont autant d'animaux distincts d'elle-même. Les milliers d'yeux qu'elle darde sur ses victimes, les griffes innombrables sous lesquelles elle les saisit, les dents qui les broient dans sa mâchoire énorme, ne lui appartiennent pas et vivent de leur vie propre; elle s'appelle Légion; elle est par sa nature même le composé difforme et désossé d'une myriade de petits léviathans, par lesquels elle est forcée d'agir et de se mouvoir, et qui agissent, dévorent chacun à son propre compte. Incapable de ramasser ses muscles distendus en un élan unique, plus elle est terrible dans sa lourde agrégation pour les misérables individus qui se débattent

sous ses flancs, plus elle est aveugle, incertaine, impuissante contre les obstacles extérieurs. Voilà pourquoi les despotismes, arrivés à leur période de plénitude, sont si facilement vaincus et renversés. La moindre force a raison de leur masse. Seulement, quand cette force ne se produit pas ou n'agit pas, ils se désagrégent lentement, implacablement, absorbant à chaque crise un lambeau de la société qui les subit, de telle sorte que, lorsqu'ils ont disparu dans leur dissolution, cette société elle-même a été engloutie tout entière par le monstre, et n'est plus qu'une partie de la fange qu'il lègue, en mourant, au genre humain.

LES IDÉES POLITIQUES DE L'ALLEMAGNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Les Limites de l'action de l'État,* par G. de Humboldt, ouvrage traduit par M. Chrétien, librairie Germer-Baillière.)

Décembre 1867.

I

L'influence de la Révolution française sur le splendide éveil de l'Allemagne intellectuelle, à la fin du dernier siècle, fut plus considérable qu'on n'est généralement porté à le croire. Sans doute, lorsque l'empire eut succédé à la glorieuse République, lorsque la lourde épée de Napoléon Ier eut pesé sur les populations allemandes, lorsque la Prusse de Stein apprit qu'il ne lui était pas même permis de se régénérer, il y eut une réaction profonde, unanime, et la haine qu'inspirait le conquérant rejaillit jusque sur le peuple qu'il avait entraîné, derrière lui, dans des conquêtes aussi injustes qu'éphémères. Alors, en Allemagne, comme partout, on oublia que ce peuple qui, n'étant plus son maître, consentait à être le maître des autres peuples, avait été, en définitive, le premier initiateur de la liberté universelle et pouvait

le devenir encore. On méconnut, on discuta, on méprisa son génie. On se défia même de ce grand mouvement de 1789 qui avait provoqué tant d'espérances et coûté tant de sacrifices pour aboutir à un despotisme plus dur encore que celui de l'ancien régime. Mais déjà il n'était plus temps pour les esprits de reculer ; le pli était pris. Les idées révolutionnaires ont une telle puissance, à cause de leurs secrets rapports avec le fond vivant de la raison humaine, qu'une fois qu'elles ont brillé, même de loin, sur une âme ou sur une société, elles y laissent une lumière éternelle.

Kant, que l'on peut considérer comme le premier maître de l'Allemagne contemporaine, Kant est assurément le fils de son propre génie; mais il l'est aussi de la Révolution française. A peine éclate-t-elle, le voilà, lui, le grand et sublime méditatif, qui, saisi par le Dieu nouveau, laisse de côté la philosophie purement spéculative et abstraite pour se jeter avec une tranquille audace dans les questions politiques et sociales. En 1794, tandis que tonne le canon des quatorze armées de la Convention nationale, il écrit son *Traité de la paix perpétuelle,* où il esquisse et prédit la formation future des Etats-unis d'Europe. En 1796, il publie les *Principes métaphysiques de la science du droit,* ce grand livre où il montre que la notion du devoir se définit tout entière par celle de la liberté. Fichte imite son maître, et, comme lui, tant que les assemblées révolutionnaires se succèdent, discutent, organisent, il semble fasciné par leur œuvre; il préparait dans son repos studieux son ouvrage fondamental de philosophie sur la *Doctrine de la science;* il l'abandonne, en entendant

le tocsin du 10 août; et il publie presque coup sur coup son *Essai sur la Révolution française* (1794), et son beau livre sur le *Droit naturel* (1796). Schiller, à qui la Convention décerna le titre de citoyen français, Goerres, qui alors était un vrai et sérieux libéral, Klopstock lui-même partageaient à cette époque les préoccupations de Kant et de Fichte, Ainsi, — phénomène remarquable et trop peu remarqué — il y eut en Allemagne, et à son époque la plus brillante peut-être, toute une littérature que l'on peut considérer comme le produit direct de la Révolution française.

II

Guillaume de Humboldt se rattache par un lien visible à cette littérature; et, sans avoir l'esprit encyclopédique et la supériorité peut-être un peu surfaite de son frère, il exerça une action plus décisive que lui sur les destinées de l'Allemagne, parce qu'il fut mêlé plus activement aux hommes, aux idées et aux transformations politiques de son temps. Tout jeune, il avait vécu dans cette petite société berlinoise de 1785, groupée autour de Mme Henriette Hertz, et où les Engel, les Schadow, les Frédéric Schlegel rêvaient déjà une littérature nationale. Plus tard, en 1792, nous le trouvons, courant de Weimar à Iéna, et en commerce assidu avec Schiller, avec Varnhagen, avec Genz, avec Gœthe. Plus tard, nous le voyons dans le cabinet Stein travailler avec le grand mi-

nistre à l'œuvre d'une régénération difficile, constituer un vaste système d'instruction publique qui devait faire de chaque Prussien un homme véritable; puis, quand la Prusse et l'Allemagne se sont affranchies du joug de Napoléon, quand les princes allemands ont à solder leurs promesses constitutionnelles et refusent, Guillaume de Humboldt se retire des affaires comme Stein son maître, certain que la liberté aura son jour à Berlin comme partout. Voilà assurément une existence bien remplie, voilà la carrière d'un homme, sinon supérieur, du moins complet, et qui a contribué pour une très grande part à la constitution de l'Allemagne présente. Mais sous quelle influence cet homme d'intelligence et de cœur a-t-il lutté, combattu, construit sa patrie intellectuelle et politique? Sous l'influence des idées promulguées à la tribune de la première Constituante, et notamment sous l'influence des idées de Mirabeau.

En 1789, Humboldt était venu à Paris avec Campe son vieux précepteur ; il avait vingt-deux ans, l'âge ou l'âme est encore assez ouverte pour recueillir les idées nouvelles, déjà assez forte pour les conserver. Il assista aux premières scènes, à la fois si nobles et si émouvantes, des drames révolutionnaires; il entendit Mirabeau prononcer ces fermes et éternelles paroles du bon sens politique : « Le difficile est de ne promulguer que les lois nécessaires, de rester à jamais fidèles à ce principe » vraiment constitutionnel de la société, de se » mettre en garde contre la fureur de gouverner, » la plus funeste maladie des temps modernes. »

Cette théorie de Mirabeau, sur la nécessité, non-

seulement de réformer l'Etat, mais de le circonscrire dans un cercle défini, était celle de tous les révolutionnaires sérieux. Personne ne l'a plus constamment, plus philosophiquement expliquée que Robespierre, ce prétendu autoritaire de certains historiens. Dès le 14 décembre 1790, Robespierre disait à la tribune de la Constituante : « Si » le législateur ne se défend pas de la manie qu'on a » reprochée au gouvernement de tout régler,... s'il » veut faire lui-même les affaires des particuliers et » mettre pour ainsi dire les citoyens en curatelle; » s'il veut se mettre à ma place pour choisir mon » défenseur et mon homme de confiance, sous le » prétexte qu'il sera plus éclairé que moi sur mes » propres intérêts, alors, loin d'établir la liberté » politique, il anéantit la liberté individuelle et ap» pesantit à chaque instant sur nos têtes le plus ri» dicule et le plus insupportable de tous les jougs.» En 1791, il précise davantage encore, et enfin, le 10 mai 1793, il arrive à une formule complète et qu'on ne saurait trop souvent reproduire : « Fuyez, » dit-il, la manie ancienne des gouvernements de » vouloir trop gouverner ; laissez aux individus, » laissez aux familles le droit de faire ce qui ne » nuit pas à autrui; laissez aux communes le pou» voir de régler elles-mêmes leurs propres affaires » en tout ce qui ne tient pas essentiellement à » l'administration de la République ; en un mot, » rendez à la liberté individuelle tout ce qui n'ap» partient pas naturellement à l'autorité publique.»

Ces maximes, qui devaient être reproduites par Daunou, dans son *Essai sur les garanties individuelles* (1819), et, d'une manière à la fois si analytique et si brillante, par Benjamin Constant, dans

tous ses ouvrages ; ces maximes, qui ont été obscurcies dans ces dernières années, soit par les historiens doctrinaires, soit par les admirateurs du régime de 1804, introduits imprudemment dans le parti libéral, étaient, pour ainsi dire, des axiomes souverains aux yeux des premiers constituants. Guillaume de Humboldt, déjà frappé des abus et de l'absolutisme de la bureaucratie prussienne, les adopta avec l'enthousiasme de ses vingt ans, et il ne tarda pas à en faire le thème d'un ouvrage écrit par lui en 1792, sous ce titre : *Essai sur les limites de l'action de l'Etat.* C'est cet essai que M. Chrétien vient de traduire, et on peut le citer comme une infiltration des idées françaises en Allemagne, sous la première République, infiltration qui fut générale et irrésistible.

III

Les philosophes de l'antiquité et les politiques des temps modernes, jusqu'au dix-huitième siècle, qui a tout transformé dans les sciences morales, enseignaient d'une voix unanime que le but suprême, l'objet spécial du gouvernement, c'était le bien de la société, ou, comme dit Aristote, l'organisateur de la pensée grecque, le *bien commun.* Or, si l'on analyse les conséquences d'une pareille doctrine, on reconnaîtra bien vite qu'elle a pour effet d'étendre la main de l'Etat sur toute la sphère,

sur toutes les manifestations de l'activité humaine. Si l'État, c'est-à-dire la société politique, était, par privilége, l'organe du bien commun ou de la morale sociale, rien ne lui échapperait, ni la famille, ni l'éducation, ni l'industrie, ni l'art, ni la philosophie, ni la science, car tout cela, car tout ce que l'homme fait ou peut faire d'important, est approuvé ou condamné par la morale, favorise ou restreint le développement de la société ou du bien commun. Voilà pourquoi, au fond de la formule des anciens, il y a un despotisme implacable qui dut tôt ou tard en sortir ; voilà pourquoi elle a pu servir de principe ou de prétexte, pendant vingt siècles, à toutes les tyrannies, et surtout aux deux tyrannies les plus implacables, la tyrannie des empereurs et la tyrannie des papes ; voilà pourquoi, enfin, elle fut critiquée, condamnée, rejetée par les préparateurs de la Révolution française. Détrônant le vieil empire des faits accomplis et des institutions séculaires, ils déclarèrent sous une forme ou sous une autre, que l'homme n'est pas le reflet, le produit, mais, au contraire, le créateur et le maître souverain du milieu politique où il vit ; que ce milieu politique, pouvant toujours être considéré comme le simple résultat d'un contrat social primitif, peut toujours être transformé par un contrat nouveau, et que, dès lors, l'État, borné à une fonction juridique, a pour mandat sacré, mais unique, non pas de représenter le Devoir en général, mais de sauvegarder le Droit, c'est-à-dire l'inviolabilité de la personne humaine.

Guillaume de Humboldt, descendant d'une ancienne famille allemande et spectateur assidu de

la Révolution, trouvait ainsi devant lui, face à face l'une de l'autre, la vieille philosophie politique d'Aristote, du moyen âge et des monarchies européennes; et la philosophie novatrice du dix-huitième siècle et de Mirabeau. Il prit donc entre les deux systèmes une position intermédiaire qui devait séduire, d'ailleurs, son intelligence à la fois très ouverte et un peu timide. En somme, il accepte la définition de l'État donnée par Aristote; seulement il la restreint par voie d'amendement. Il pense que « le bien commun » est le but de l'action gouvernementale, mais il distingue un bien positif, c'est-à-dire le développement matériel, moral, intellectuel de la société, et un bien négatif, c'est-à-dire la sécurité des citoyens; et, suivant lui, c'est ce bien négatif que l'État est chargé, par sa fonction essentielle, de garantir aux individus. « Avant tout, dit Humboldt, il faut chercher si » l'État doit se proposer pour but le bien-être positif de la nation, ou seulement sa sûreté..... » Toutes les dispositions, toutes les opérations de » l'État ayant pour but de maintenir ou de créer » ce bien-être ont, suivant moi, des conséquences » fâcheuses... (1). L'action de l'État doit se diriger » vers la sûreté, comme étant la seule chose que » l'individu livré à ses propres forces ne puisse pas » se procurer à lui-même. Je crois donc pouvoir » poser ici ce principe, sauf plus tard à le définir » plus nettement et à le limiter, à savoir que la » conservation de la sécurité de tous, soit contre » les ennemis du dehors, soit contre les troubles

(1) Chapitre II.

» intérieurs, est la loi propre de l'État, l'objet de » son action (1). »

Certes, Humboldt, contemporain de la Révolution, ne pouvait pas ne pas comprendre ou du moins ne pas entrevoir que la véritable sûreté du citoyen, c'est la possession assurée et garantie de ses droits ou de ce qu'il appelle « la liberté légitime » (2). Mais il n'en reste pas moins qu'à ses yeux la liberté du citoyen n'est qu'un bien négatif ; et par là même le publiciste, embarrassé dans la définition qu'il emprunte, tout en la modifiant, à la vieille politique, n'est plus à même de se faire une idée nette et radicale des droits de l'homme. Le mot même de *liberté légitime* qu'il emploie, sans en sonder toute la portée, indique qu'il ne voyait pas ce qu'il y a d'essentiel et de primitif dans la liberté ; il n'y a pas, au fond, de liberté illégitime : un acte humain, quel qu'il soit, ne devient illégitime que s'il est un attentat à la liberté d'un seul ou à celle de tous. L'État lui-même n'est normal, bien plus il n'est légitime qu'autant qu'il est une création de la volonté libre des citoyens ; et les droits particuliers qu'il a mission de nous garantir ne sont sacrés et inviolables que parce qu'ils sont les conditions essentielles et permanentes de la liberté individuelle. C'est donc à la fois une erreur et un péril, pour la politique, de considérer la liberté comme une garantie négative de biens plus réels et plus substantiels, ou même comme un moyen. Elle est la suprême réalité, le fonds vivant

(1) Chapitre III.

(2) La société, c'est l'assurance de la liberté légitime, chapitre IX.

de l'être humain, le but dernier dont l'inviolabilité souveraine rend inviolable tout ce qui s'y rattache; elle est le nom propre de la justice. Voilà la grande vérité que nos pères de la Révolution avaient comprise non-seulement avec l'intelligence mais avec le cœur; voilà la vérité que Guillaume de Humboldt n'a entrevue qu'à moitié. De là des erreurs auxquelles il s'est laissé entraîner dans sa politique et que nous allons analyser.

IV

A certains égards, on peut affirmer que Guillaume de Humboldt et Henri de Saint-Simon, qui sont presque contemporains, ont également entrevu et méconnu à moitié la pensée intime de la Révolution française, bien qu'ils l'aient méconnue en sens contraire; et, pour bien comprendre les erreurs du premier sur la fonction réelle de l'État, il suffit peut-être d'expliquer les égarements du second.

Les saint-simoniens ont mille fois répété, ils répètent encore que la fonction première, la mission spéciale de l'État est « de travailler à l'amé» lioration morale, intellectuelle et physique du » plus grand nombre ». Et ce qui paraîtra curieux à quiconque connaît un peu l'histoire intellectuelle du genre humain, c'est qu'ils présentent leur formule comme une nouveauté religieuse, comme un progrès incomparable, tandis qu'elle

n'est que la reproduction sous une forme plus explicite de la définition d'Aristote et de la vieille théologie : l'*objet de l'État, c'est le bien commun,* définition rejetée comme insuffisante, rétrograde et périlleuse par les philosophes du dix-septième siècle.

Mais ici, il importe de comprendre nettement les préoccupations intellectuelles de cette grande époque qui ne fut pas seulement militante, mais admirablement philosophique, et qui créa plus encore d'idées neuves et immortelles qu'elle ne détruisit de préjugés et d'institutions séculaires. Assurément, Voltaire, Rousseau, Condorcet et leurs contemporains ne regardaient pas le *bien commun* comme une chose indifférente. Le bien commun ! c'était, au contraire, leur grande passion, cette passion souveraine et maîtresse à laquelle on se sacrifie tout entier et qui brise tous les obstacles. Travailler à l'amélioration des hommes, ce n'était pas seulement pour eux un devoir, c'était le premier des devoirs, c'était le Devoir lui-même. Si bien que plusieurs moralistes du temps, emportés par la générosité de leur sentiment social, finirent par identifier la morale tout entière avec l'intérêt commun plus ou moins identifié lui-même avec l'intérêt personnel, par une analyse inexacte, sans doute, mais qui n'en avait pas moins pour dernier mot le dévouement absolu, complet, enthousiaste à l'œuvre de la régénération humaine. C'est même à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre la très haute valeur des conceptions morales de Diderot et d'Helvétius, méconnues par la critique superficielle de M. Cousin.

Mais, remarquons-le bien, c'est précisément parce que le dix-huitième siècle, dans son travail de rénovation et d'analyse sur les notions du Devoir et du Droit, résumait la morale tout entière dans un seul précepte : *agir pour le bien commun*, que la recherche de ce bien ne pouvait plus être à ses yeux la fonction propre, le privilége exclusif de l'État, sans quoi l'État devenait l'organe de la morale universelle et l'individu disparaissait devant lui. Suivant le dix-huitième siècle, tout homme, toute association d'hommes, ont qualité aussi bien que l'État, pour désirer, pour concevoir, pour réaliser l'amélioration des destinées humaines. La formule d'Aristote, renouvelée par les saint-simoniens, n'est donc pas fausse en elle-même ; mais elle n'est pas la formule qui définit la Politique, elle est tout au plus la formule qui définit la Morale.

Il faut ajouter que, même considérée comme formule morale, elle est très incomplète, en ce sens qu'on ne saurait en déduire la science positive du devoir et du droit. Elle exprime un sentiment légitime, généreux, mais elle n'est pas le principe rationnel d'une doctrine. Elle ne l'est pas plus que le précepte évangélique : Aimez-vous les uns les autres ; ou bien : Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait à vous-même. Eh ! sans doute, le devoir, quel qu'il soit, étant une règle universelle, c'est-à-dire la même pour tous les êtres libres, je cesse d'être juste si je fais subir à autrui ce que je repousse et dois repousser pour ma propre personne. Mais qu'est-ce que je dois repousser pour elle, vouloir pour elle ? Voilà ce qu'il faudrait d'abord déterminer, et voilà ce

que le précepte évangélique n'apprend pas. Eh! sans doute aussi, je dois travailler au bien commun, à l'amélioration de tous. Mais qu'est-ce que le bien commun? en quoi consiste l'amélioration universelle? Voilà ce que le précepte saint-simonien laisse dans l'ombre. Le dix-huitième siècle, encore ici, fut merveilleusement novateur. Creusant la raison humaine à des profondeurs jusqu'à lui inexplorées, il transforma en principe scientifique, en axiome souverain et fécond ce qui n'avait été encore qu'à l'état de sentiment indéterminé et à peu près stérile, dans l'âme humaine. D'essais en essais, de système en système, gouverné par la sagesse intrépide de Voltaire, poussé par les audaces de Rousseau, il aboutit, à travers Locke, Diderot, Smith, à la doctrine de Kant, à cette grande doctrine presque contemporaine de la Révolution française, qui définit le Bien par la Justice et la Justice par la Liberté. A partir de ce jour, la morale moderne était constituée dans son indépendance et sur ses véritables bases.

V

Il y a une profonde analogie entre la révolution morale opérée par le dix-huitième siècle et la révolution astronomique opérée par le seizième. Dans les idées des anciens et du moyen âge, la morale gravite pour ainsi dire autour de la politique, et lui est subordonnée, la morale étant la re-

cherche du souverain bien individuel, et la politique la recherche du souverain bien général. Le dix-neuvième siècle a eu l'honneur de faire graviter la politique autour de la morale. La morale étan fondée pour lui sur l'idée de la justice, c'est-à-dire de la liberté, devint à ses yeux la science de la loi universelle des êtres libres ou du véritable bien commun ; la politique, dès lors, dut avoir un objet spécial : elle fut la détermination des garanties *légales* de la liberté ; et elle devint ainsi un simple élément, un élément subordonné de la morale elle-même.

Il suit de là que l'État, considéré dans sa mission qu'il exerce par *privilége,* n'est que le tuteur, le gardien, le gendarme, si l'on veut, du droit de chacun et de tous. Sous ce rapport, son mandat est tout négatif. Mais comme l'État, dans un pareil système, n'est que l'association volontaire d'êtres libres qui se garantissent réciproquement leurs droits, et que ces êtres libres sont en même temps des êtres moraux, cette association ne saurait rester étrangère à la fin supérieure des membres qui la composent, bien plus, qui la constituent : elle peut donc, elle doit donc travailler à l'œuvre du bien commun, c'est-à-dire de l'affranchissement universel ; seulement, pour cette œuvre, elle n'a plus de mandat spécial ; elle n'a plus de privilége ; elle y coopère au même titre que l'individu lui-même et sans avoir le droit de l'empêcher d'y travailler, comme il le veut et dans la mesure où il le veut.

On voit par là comment se résout la question, en apparence insoluble, de l'intervention de l'État dans les affaires humaines. Il ne faut pas pure-

ment et simplement se demander, comme on le fait aujourd'hui, jusqu'où s'étend l'*action* de la société politique ou de l'État, car cette action est double. L'État exerce d'abord, en tant qu'État, une action où il est souverain, une action qu'il exerce seul et sous la sanction de la force : et cette action-là, toute négative, se borne à la protection du droit ; l'État exerce, en outre, non plus en tant qu'État, non plus par privilége, mais en tant qu'association d'êtres libres, une action générale ayant pour but l'œuvre de l'amélioration universelle, mais une action qu'il ne peut sanctionner par la force, puisqu'il n'a pas plus de titres pour l'exercer que le dernier des citoyens. En d'autres termes, tout peuple peut être considéré sous deux rapports, comme doté de l'attribut de la souveraineté, et comme ayant une sorte de personnalité collective ; sous le premier rapport, comme souverain, il intervient seul, mais il n'intervient que pour empêcher la violation du droit ; sous le second rapport, comme personne morale, il a une sphère d'action aussi étendue que ses besoins. Seulement, dans cette sphère nouvelle qui ne lui est pas interdite, il cesse d'être souverain, il peut intervenir, mais à condition de se dépouiller lui-même de la puissance publique, comme l'égal des citoyens, non comme leur magistrat, et il ne doit le faire que là où leur action serait insuffisante et inefficace, et de telle sorte que cette action libre et individuelle trouve dans ses institutions non un obstacle ou une limite, mais au contraire un concours et un moyen nouveau de s'affranchir de tout servage.

VI

C'est ainsi, comme nous l'avons démontré par des citations péremptoires, que l'entendaient et Mirabeau et Robespierre ; c'est ainsi que l'entendaient nos assemblées de la grande décade révolutionnaire. Lorsque, par exemple, le problème capital de l'enseignement se posa devant elles, elles n'hésitèrent ni les unes ni les autres à intervenir ; elles constituèrent tout un système d'instruction publique, le premier système d'ensemble qui fut constitué en France, celui auquel tôt ou tard il faudra revenir ; mais en même temps elles savaient bien que l'État, considéré comme souverain, n'a pas qualité pour enseigner, et que son initiative, en matière d'écoles, ne doit pas entraver, mais favoriser l'initiative individuelle. Aussi elles proclamèrent et consacrèrent la liberté absolue de l'enseignement.

Malheureusement les idées à la fois si compréhensives et si précises de la Révolution ne furent qu'incomplétement comprises par l'Europe qui les contemplait de trop loin ; en France même, elles s'obscurcirent dans la lourde atmosphère du régime impérial. C'est ainsi que depuis le 18 brumaire la plupart des publicistes, ne voyant qu'à moitié la doctrine politique et morale du dix-huitième siècle, se sont partagés en deux camps, les uns qui tendent à n'accorder à l'État qu'un rôle négatif et prohibitif, le rôle de gendarme de la

sécurité individuelle et de la sécurité sociale, les autres qui, par protestation contre cette doctrine étroite, reviennent, sans le savoir, à la vieille théorie des théologiens et d'Aristote, suivant laquelle l'État est le ministre attitré du bien commun. Et ces deux théories non-seulement sont fausses en elles-mêmes, mais elles sont également funestes à la Révolution ; la première la mutilerait et la désarmerait, la seconde ne lui donnerait qu'une puissance mensongère et despotique qui ne tarderait pas à se retourner contre elle et à la soumettre à un tyran. Celle-ci a été principalement représentée par les saint-simoniens qui ont changé le gouvernement en une véritable Providence ; celle-là a été consignée par Guillaume de Humboldt avant de l'être par Bastiat et par d'autres économistes, qui transforment le Gouvernement en simple suisse de la société. MM. Guizot, Cousin, Pierre Leroux, Proudhon ont successivement oscillé entre ces deux thèses contraires, inclinant tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre, sans aboutir à rien de précis. Et la source de toutes ces erreurs si diverses, et parfois même si contradictoires, de publicistes ou de philosophes si éminents ou tout au moins si célèbres, c'est qu'infidèles à la tradition bien comprise du dix-huitième siècle, ils n'ont pas su distinguer la double action de l'État, parce qu'ils ne se rendaient pas compte de la révolution accomplie par Voltaire, par Rousseau et par Kant dans les principes essentiels de la morale.

VII

Pour nous en tenir à Humboldt, il confond si visiblement les deux rôles de l'État qu'il écrit :

« Que l'État se dispense de tout soin pour le bien » positif des citoyens ; qu'il n'agisse jamais plus » qu'il n'est nécessaire pour leur procurer la sé» curité entre eux et vis-à-vis de leurs ennemis » extérieurs ; qu'il ne restreigne jamais leur li» berté en faveur d'un autre but. »

Il est très vrai que l'État ne doit jamais restreindre la *liberté* des citoyens, puisqu'il a pour rôle spécial de la faire respecter de chacun et de tous ; si donc, sous prétexte, ou même dans l'intention sincère d'assurer le bien positif des citoyens, il touche à leurs droits, et entame directement ou indirectement leur inviolabilité personnelle, il commet par son intervention un abus, et même un crime ; mais pourquoi ? Parce que cette intervention, dans l'hypothèse où nous nous plaçons, diminue la part de la liberté humaine. Supposez, au contraire, qu'elle l'augmente : pourquoi, à quel titre serait-elle condamnable ? Pourquoi, si un citoyen a le droit incontestable d'agir de telle sorte que la liberté de ses semblables se trouve placée dans des conditions plus favorables, vingt citoyens ou même tous les citoyens français, agissant comme personne collective, mais se désarmant eux-mêmes de leur souveraineté, n'auraient-ils pas le même droit ? Leur dénier ce droit,

ne serait-ce pas d'une part attenter à la morale, d'autre part dépouiller le genre hnmain de ses moyens de lutte les plus efficaces contre la sombre multitude de maux qui l'assiégent sans relâche ?

Guillaume de Humboldt va si loin dans son système qu'il interdit à l'État de la manière la plus rigoureuse « tout souci de la population du pays, » l'établissement des maisons de charité, l'encou» ragement de l'agriculture, de l'industrie et du » commerce..., toutes les dispositions prises pour » éviter ou réparer les dommages « causés par la » nature » (1). Il regarde l'instruction publique, » organisée, ou même simplement dirigée par l'É» tat comme un danger (2). » Il proscrit toute loi qui aurait pour but la division de la propriété, ce fondement de la démocratie dans l'ordre économique. « L'État ne doit pas, dit-il, comme par une » allusion hostile aux principes posés par la Révo» lution, l'État ne doit pas favoriser la répartition » des biens entre un grand nombre de person» nes » (3). Et d'une façon générale Humboldt, sans le dire expressément, incline vers la théorie essentiellement rétrograde qui consacre la liberté absolue de tester.

De pareilles théories ne sont plus à réfuter aujourd'hui. Malheureusement, elles ont des adeptes et beaucoup. Les entraînements autoritaires des saints-simoniens, des doctrinaires et d'une multitude d'écoles écloses sous leur double influence,

(1) Ch. 2.
(2) Ch. 6.
(3) Ch. 11.

ont eu pour effet de provoquer, dans des esprits d'ailleurs élevés et énergiques, un goût des plus vifs pour les théories ultra-individualistes. Ultra-individualistes, disons-nous, pour nous conformer à la langue reçue. Car, au fond, dans un système vraiment démocratique, l'individu et l'État ne sont point, comme on le répète trop, des termes qui forment anthithèse. L'État est constitué par les volontés individuelles, et les libertés individuelles trouvent dans l'État, qui est leur œuvre, œuvre indéfiniment modifiable par elles, une nouvelle sphère ouverte à leur activité et à leur puissance ; d'où il suit que n'accorder à l'État que des attributions toutes prohibitives, c'est restreindre, c'est même détruire le vrai théâtre où la liberté de l'individu s'exerce dans toute sa noblesse, dans toute sa grandeur, dans toute son énergie créatrice. Vous ne supprimez donc pas seulement une des deux actions nécessaires de la société politique, de la nation, du peuple, vous mutilez l'individu comme vous mutilez et parce que vous mutilez l'État, c'est-à-dire la souveraineté du peuple organisé. La liberté à laquelle nous aspirons, ce n'est pas seulement celle d'aller et de venir, de gérer notre boutique ou notre exploitation, ce n'est pas seulement celle de contempler l'idéal à notre aise ou de discuter à notre gré sur Démocrite ou Confucius ; non, c'est avant tout le pouvoir d'agir sur la société politique tout entière, sur l'État, et, en agissant sur l'État, d'agir sur les destinées universelles. Si nous ne demandions que le maigre droit de travailler sur nous-mêmes, sur notre fond individuel, les tyrans eux-mêmes nous l'accorderaient. Que dis-je? ils l'accordent aujourd'hui. Assigner à l'État, c'est-à-dire,

pour nous, aux mandataires du peuple, les limites dans lesquelles Humboldt et Bastiat l'emprisonnent, c'est donc au fond établir une sorte de despotisme, puisque c'est restreindre l'individu à cette série d'actes privés que le despotisme contemporain est trop heureux de lui permettre. Laissons-là, dès aujourd'hui, des théories qui s'appellent pompeusement individualistes et qui sont au fond la négation de la moitié, de la meilleure moitié de la liberté humaine; des théories qui seront un jour le refuge et l'arsenal des partis réactionnaires ligués contre la démocratie victorieuse; et revenons-en, sur la grave question des limites de l'État, à la forte et large doctrine de la Révolution.

LES LOIS SUR LA PRESSE

Mai 1868.

La loi sur les réunions publiques, à laquelle le Sénat a déclaré ne pas s'opposer, sera très prochainement sanctionnée et promulguée : la loi sur la presse est dès maintenant applicable dans toute l'étendue du territoire français, sauf dans nos colonies, où elle aurait plus d'avantages que d'inconvénients. Ainsi se trouve réalisé, dans la mesure où nous l'avons prédit et dans l'esprit que nous avons annoncé dès le premier jour, ce que les optimistes ont appelé le programme du 19 janvier. La France se trouve désormais en présence de textes précis ; elle sait sous quel régime vont être placées et la presse et les réunions publiques ; on nous rendra cette justice de reconnaître que nous étions dans la vérité stricte et rigoureuse lorsque nous disions, le lendemain de la lettre impériale du 19 janvier : La réalisation, même incomplète, des doctrines libérales ne nous sera pas accordée, et jamais elle n'a été plus improbable.

Certes, nous savons bien qu'il y a un monde politique où M. Rouher passe pour un vrai libéral, presque pour un libéral farouche, et ce monde-là doit se montrer satisfait, plus que satisfait, des deux projets de loi votés par le Corps législatif, ratifiés par le Sénat. Mais nous, qui ne regardons ni M. Rouher, ni M. Pinard, ni M. de Saint-Paul comme des autorités en matière de science politique, nous nous en tenons, en fait de libéralisme, à cet ensemble de maximes capitales qui ont rallié l'adhésion de tous les grands publicistes de toutes les opinions : Mirabeau, Benjamin Constant, Chateaubriand, de Serres, Royer-Collard. Et tous reconnaissent, malgré leurs dissidences sur d'autres points, que la liberté de la presse n'existe qu'à deux conditions : 1° à condition que les délits pour lesquels on la poursuit soient clairs, définissables et possibles à éviter ; 2° que ces délits soient jugés, non pas par des magistrats dont l'avancement dépend de l'autorité, mais par la conscience publique, c'est-à-dire par le jury. Supposez que ces deux conditions soient remplies, il y a, dès lors, un commencement de liberté pour la presse; supposez que l'une ou l'autre ne soit pas réalisée, la presse manque complétement, absolument de ses garanties les plus élémentaires, de ce que M. Thiers lui-même appellerait le *minimum* des libertés indispensables.

Or, la loi du 11 mai sur la presse ne défère pas au jury les délits dont on peut l'accuser; de plus, elle maintient tous les délits vagues, indéfinis, inévitables, que le législateur et les décrets de 1852 avaient inventés, y compris le délit ou plutôt la contravention de nouvelles inexactes données de

bonne foi, c'est-à-dire le délit le plus impossible à ne pas commettre, le délit d'erreur. Bien plus, elle a inventé une faute nouvelle et inouïe jusqu'à ce jour, une faute où l'on ne peut pas ne pas tomber dans chaque numéro d'un journal qui vise à être bien informé, celle qui consiste à parler des faits de la vie privée. D'où il suit que nous, journalistes, nous aurons à trembler, non-seulement devant les critiques échappées à notre plume, mais même devant les récits les plus innocents; qu'il nous sera complétement impossible de ne pas commettre une douzaine de délits ou contraventions dans chacun de nos numéros, et de ne pas dépendre ainsi absolument, complétement du ministère public, c'est-à-dire des parquets et du garde des sceaux.

Voilà la destinée qu'on nous a faite, destinée qui nous force d'envier amèrement le sort des journalistes de toute l'Europe (sauf la Russie et la Turquie); et cette destinée qui ne nous afflige pas seulement, mais qui nous humilie, on prétend que nous la bénissions. Heureusement, l'action du pouvoir, si grande qu'elle soit, ne va pas jusqu'à nous imposer l'expression d'une gratitude qui est loin de notre cœur. Nous avouons seulement qu'en vertu de l'article 1er de la loi sur la presse, quiconque a un demi-million de trop dans sa bourse à Paris, ou cent mille francs dans les grandes villes de province, a le droit de s'exposer à une ruine expéditive sans être obligé de mendier une autorisation. Deux journaux ont déjà disparu à Paris depuis le 19 janvier. Tel est le seul bénéfice que nous avons jusqu'ici obtenu.

Quant à la loi sur les réunions, elle est encore

plus contraire que la loi sur la presse à nos principes les plus chers. D'abord, nous ne pouvons pas, sans autorisation, former les associations intellectuelles les plus innocentes en elles-mêmes, les plus nécessaires au progrès des sciences. En second lieu, les questions religieuses les plus simples et, par conséquent, les questions philosophiques les plus capables d'exciter la curiosité des esprits nous sont interdites, aussi bien que les questions politiques en temps ordinaire. Quant aux questions de haute science, on les prohibe également, puisque l'enseignement supérieur est encore assujetti au bon plaisir de M. le ministre de l'instruction publique. Reste, il est vrai, le temps de la période électorale. Mais tant de formalités sont exigées du candidat qu'il n'aura que rarement le moyen et qu'il n'aura jamais le temps de les remplir. Ajoutez enfin qu'en vertu d'un article spécial, l'administration conservera le droit de suspendre ou d'empêcher toute réunion qui lui paraîtra dangereuse. Ce qui revient à dire que l'administration n'aura plus à autoriser les réunions, mais qu'elle aura toujours la faculté légale de les interdire, et qu'ainsi la loi nouvelle retire d'une main ce qu'elle accorde de l'autre. Cette loi, si nous en usions, nous, soldats et représentants de l'opposition, se retournerait donc contre nous ; elle serait purement et simplement une source toujours ouverte d'ennuis, de périls, de procès pour nos amis politiques. En temps ordinaire, elle ne nous donne rien de sérieux ; en temps électoral, elle nous donne moins que rien, car elle permet beaucoup à nos adversaires et elle ne nous permet, à nous, que de nous compromettre.

Et ce qu'il y a de plus significatif, c'est que cette nouvelle législation en matière de presse et de réunions publiques est, suivant toute apparence, le dernier mot du libéralisme possible pour le régime actuel. Les partisans les plus attachés à ce régime, M. de Maupas, qui a participé au 2 décembre, M. Le Roy de Saint-Arnaud, dont le nom est tout un programme, ont déclaré que les prétendues concessions qu'on nous fait et que nous regardons comme illusoires, sont au contraire excessives et imprudentes. Oui, même aux plus mauvais jours de la Restauration, même quand la Congrégation dominait le gouvernement, personne n'avait pensé à interdire les réunions électorales : cette interdiction deviendra possible, normalement possible, en vertu de la loi qu'on vient de voter, et néanmoins, il s'est trouvé des Sages au Corps législatif et au Sénat pour dire au pouvoir qu'il était trop libéral. Ou nous nous trompons fort, ou nous croyons que le pouvoir n'a pas trouvé ces représentations amicales inopportunes. Soyons donc bien convaincus que le gouvernement s'imagine avoir fait pour la liberté tout ce qui est compatible avec sa sécurité. Désormais, nous n'avons plus rien à attendre ; et les deux lois qui ont été votées, et dont l'une a déjà été promulguée, peuvent se résumer dans ce mot de Dante : *Lasciate ogni speranza.*

QUESTION D'ALGÉRIE

Octobre 1869.

Le conseil général d'Oran a adopté, dans sa dernière session, un vœu ainsi conçu : « Qu'il ne soit » pas fait, pour l'Algérie, de constitution nou» velle, sans que les trois provinces soient ap» pelées à présenter leurs observations à Paris » par l'organe de mandataires élus par elles. »

L'importance de ce vœu n'échappera à personne. Il faut que l'opinion publique soit bien unanime en Algérie contre le régime militaire et contre les projets actuels du pouvoir pour qu'elle se traduise ainsi dans une assemblée dont tous les membres sont nommés par le pouvoir lui-même ; et l'on peut affirmer que le gouvernement encourrait une responsabitité des plus graves s'il maintenait son système actuel ou s'il n'y faisait que les modifications insignifiantes dont on a parlé jusqu'ici. Il commettrait surtout un véritable attentat contre la colonie s'il ne la consultait pas sur le régime qui lui est nécessaire.

Dans tous les cas le vœu émis par le conseil général est pour le gouvernement une mise en demeure solennelle. Nous n'ignorons pas que MM. les ministres ont la déplorable habitude de ne rien répondre aux vœux de nos assemblées départementales, tellement qu'un conseil général, il y a deux ans, a émis le vœu que ses vœux désormais fussent pris au sérieux. Mais ici il s'agit d'un intérêt de premier ordre pour la France tout entière; la France n'a pas fait des sacrifices énormes d'hommes et d'argent en Algérie pour que cette colonie périsse entre ses mains et ne soit qu'un nid à fortune pour certaines gens. Elle sera unanime à sommer le gouvernement de sortir enfin de ses routines meurtrières et de déclarer au moins s'il entend donner satisfaction à la légitime demande du conseil général d'Oran.

Si le gouvernement ne répond pas, son silence nous étonnera médiocrement; il y a longtemps que nous savons qu'il ne veut pas la liberté et qu'il est d'ailleurs également incapable de la comprendre et de la réaliser. Mais les conservateurs qui entretiennent volontiers des illusions et dont les intérêts sont sacrifiés comme les intérêts de tout le monde, apprendront eux aussi ce que valent les promesses de réformes faites par ceux qui profitent de tous les abus.

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

Novembre 1871.

Les républicains ont aujourd'hui un devoir impérieux à remplir, celui de reconstituer la France dans tous ses services publics, ou du moins d'indiquer, de démontrer les principes de cette reconstitution nécessaire. Le premier des services publics qui doit appeler notre attention, c'est notre diplomatie.

La réorganisation de notre diplomatie est aussi indispensable, et peut-être plus urgente, que celle de notre armée.

Nous reprendrons notre position en Europe par la diplomatie, avant de la reprendre par nos armes. Qui sait même si des circonstances européennes particulièrement favorables ne nous rendront pas les deux provinces qu'on nous a arrachées, sans qu'un seul coup de canon soit tiré?

La maison d'Autriche qui avait été faite pour ainsi dire étage par étage par les imprudences imbé-

ciles ou par les astuces plus imbéciles encore des Valois, la maison d'Autriche à laquelle les intrigues mal concertées de Louis XI avaient donné la Flandre, à laquelle les naïvetés mélangées de perfidie de Louis XII avaient donné indirectement l'Italie méridionale, à laquelle enfin les forfanteries de François Ier ajoutèrent le *prestige* de l'Empire, la maison d'Autriche et d'Espagne fut vaincue sur le terrain diplomatique par Richelieu avant d'être achevée sur le terrain militaire par Turenne et par Condé.

La puissance de la Prusse vient d'être construite à son tour pierre par pierre par les roueries stupides de Louis-Bonaparte. Maintenant elle est devenue tellement prépondérante que déjà elle a contre elle, sinon les gouvernements, du moins la plupart des peuples de l'Europe.

Il faut que cette tendance des peuples finisse par devenir l'inspiration des gouvernements, et que la France, qui a eu le malheur de paraître, sous les Napoléon, une menace pour l'indépendance des nations, se mette plus tard à la tête de tous les États qui voudront assurer leur repos contre les ambitions de la Prusse. En d'autres termes, nous avons à refaire contre la Prusse l'œuvre que Richelieu avait entreprise contre l'Autriche. Œuvre, encore une fois, surtout diplomatique.

Il nous faut donc des diplomates capables et patriotes, et, jusqu'ici, sauf deux ou trois exceptions, nous n'en avons pas.

Même avant l'empire, mais bien plus encore depuis l'empire, le ministère des affaires étrangères a vécu sous l'influence presque exclusive de l'idée la plus fausse ou du moins la plus surannée. Il s'imagine qu'il importe avant tout de confier les

divers postes diplomatiques à des gens qui, par leur situation de famille ont des relations naturelles avec les hautes familles des pays où l'on veut bien les expédier.

Prenez la liste de nos ingénieurs ou des professeurs du Collége de France; vous y trouverez bien peu de titres nobiliaires. Prenez la liste de nos ambassadeurs, de nos attachés d'ambassade : une véritable succursale du noble faubourg! Les gentilshommes ruolz abondent peut-être plus que de raison, mais tous ou presque tous gentilshommes.

Il faut bien le reconnaître, ce caractère *gentilhommier* de notre diplomatie, avait sa raison d'être au dernier siècle et même il y a trente ans. Presque toute l'Europe était aux mains de la monarchie absolue; les nations n'étaient rien, les cours étaient tout. C'était sur quelques canapés qu'on décidait du sort de l'Europe. Il y avait donc un intérêt majeur pour la France à se faire représenter au dehors par des gens peut-être médiocres, mais ayant, de par leur naissance, une entrée de privilége dans le monde aristocratique, le seul qui comptât. D'ailleurs, à cette époque, l'aristocratie française ou ce qu'on appelle de ce nom (les fils de croisés sont rares, les familles qui ont grandi par les alcôves de la royauté sont nombreuses) n'était pas encore tombée dans cette décadence intellectuelle absolue où nous gémissons de la voir aujourd'hui.

Mais depuis 1848, l'Europe a subi une transformation profonde. Partout l'opinion publique est devenue une force de premier ordre. La grande chose pour le diplomate, ce n'est donc plus d'avoir ses entrées familières chez les membres d'une pe-

tite camarilla titrée, c'est de savoir observer cette chose mytérieuse qu'on appelle l'esprit d'une nation, c'est d'avoir du crédit moral, la réputation d'homme intelligent, c'est enfin d'être doué d'une véritable instruction historique et de posséder le *flair social.* La cour existe bien encore comme centre d'influences dans deux ou trois pays d'Europe, en Autriche, par exemple ; et aussi il est bon que dans toute ambassade il y ait un homme de cour, ou plutôt un homme du monde. Mais dans ces pays eux-mêmes, la cour n'est qu'une force subordonnée à des forces plus fermes et plus actives. Il importe donc que, dans chaque ambassade, des gens de savoir, de probité, d'esprit, correspondant à ces forces nouvelles, exercent l'action principale.

L'Allemagne ! Jadis, il n'était pas déraisonnable d'y expédier des marquis ; mais maintenant surtout, il faudrait que nous y fussions représentés par des savants.

— Des savants employés comme diplomates ! vont s'écrier les routiniers, y pensez-vous ? Ils observeront au lieu d'agir. Votre proposition n'est pas pratique.

Elle est si pratique que le peuple pratique par excellence, celui des États-Unis, voyant grandir la Prusse, n'a pas hésité à y envoyer... qui ? un ancien ministre ? Non. Un millionnaire ? Non. Elle y a envoyé son meilleur historien.

Il serait d'autant plus nécessaire pour la France d'imiter cet exemple que les diplomates qu'elle a eus jusqu'ici en Allemagne, notamment à Berlin, étaient la fable non-seulement de la ville, mais même de la cour. Je me rappelle encore le temps

où il suffisait de prononcer dans un salon de Berlin le nom du réprésentant diplomatique de la France, pour provoquer une hilarité universelle et une avalanche d'anecdotes malicieuses. Ce représentant diplomatique, bafoué par tout le monde (pourquoi ne le nommerions-nous pas?) c'était M. de Moustier, le futur ministre des Tuileries. Et, sous le rapport de la capacité, ses attachés d'ambassade étaient dignes de lui. Ils connaissaient les bons restaurants, ils avaient des notions exactes sur les coulisses des théâtres, mais en dehors de cela, rien, rien!

Or, c'est ce personnel diplomatique, déjà inférieur avant le 2 décembre, plus détestable depuis, qui dirige nos affaires européennes. On s'est contenté de quelques mutations dans les emplois de parade. Mais encore ces mutations ont-elles été faites en général sous l'influence des préjugés que nous venons de combattre.

Il n'entre pas dans nos habitudes de faire suivre une observation générale d'une sorte d'enquête sur les personnes. Nous aurions trop beau jeu si nous présentions à nos lecteurs, individu par individu, cette cohue qui a peut-être des parchemins, mais pas un titre littéraire, et qui serait probablement bien embarrassée de comprendre les œuvres spirituelles et sérieuses du ministre dont elle dépend.

Et cependant, il faut toujours en revenir là : ou bien nous resterons dans la triste situation que nous a faite un traité douloureux, ou bien nous en sortirons avec l'aide de l'Europe. Le choix d'un chargé d'affaires est donc aujourd'hui bien plus important que celui d'un préfet. C'est dans ce

choix surtout qu'il importerait de suivre les règles du bon sens et de ne pas s'attacher à des traditions devenues détestables; et, suivant nous, la première règle à suivre serait celle-ci :

Envoyer dans chaque pays des hommes capables et ayant des titres intellectuels suffisants pour correspondre aux divers éléments de ce pays.

Nous concluons à une refonte complète de notre corps diplomatique.

L'UNITÉ DU PARTI RÉPUBLICAIN

Novembre 1871.

Le parti monarchique ne représente plus parmi nous que le désordre, puisqu'il se divise entre trois dynasties irréconciliables, dont chacune se subdivise elle-même en sous-dynasties rivales. Voilà ce qu'a démontré la longue série des tentatives royalistes qui ont abouti au pacte de Bordeaux ; voilà ce que l'on sait aujourd'hui, Dieu merci ! dans les campagnes comme dans les villes.

Ce n'est pas uniquement pour cette raison que la France a voté à trois reprises contre la monarchie : elle a le souci légitime de sa tranquillité, mais elle a d'autres ambitions plus désintéressées et plus hautes ; elle veut se régénérer, elle veut reprendre sa place d'honneur à la tête du mouvement européen, et elle sent bien que la république seule lui restituera sa gloire et son influence ; mais enfin il faut reconnaître que rien n'a été et

n'est plus funeste à l'idée royaliste que son impuissance à être représentée par un seul prétendant.

Aussi les écrivains du parti se sont mis en quête de quelques arguments pour couvrir leur côté faible, et ils n'ont trouvé que celui-ci :

— C'est vrai, nous sommes profondément divisés ; mais vous, républicains, ne l'êtes-vous pas aussi? S'il y a sept prétendants au trône, l'ex-impératrice, Louis Bonaparte, Jérôme Napoléon, le comte de Chambord fusionné, le comte de Chambord pur, le comte de Paris, le duc d'Aumale, n'y a-t-il pas aussi plusieurs espèces de républiques ?

Là-dessus, les journalistes de la droite se frottent les mains et triomphent.

Doucement, messieurs!

Ce que nous vous accordons, c'est qu'il y a en France trois espèces de république :

La République nominale ou monarchique ;

La République conservatrice ;

La République démocratique.

La République nominale, c'est celle dont nous jouissons, avec l'accompagnement obligé de l'état de siége, des conseils de guerre, des condamnations capitales ; après le vote du 8 février, le parti républicain étant en minorité, la majorité

monarchique étant incapable de s'entendre pour reconstruire un trône, il était difficile que la République ne tombât pas entre les mains des monarchistes. Elle y est tombée. La République nominale, c'est ce singulier régime où l'on tient en égale suscipion, dans le monde officiel, le personnel républicain et les idées républicaines, voire les idées libérales. Les hommes les plus modérés, les plus considérables par leur talent, par leur position, par leur caractère, comme M. Leblond par exemple, y sont exclus de toute fonction publique. Par contre, quand on n'a ni mérite, ni notoriété, ni considération, il suffit, pour arriver, d'avoir manifesté des opinions légitimistes poussées jusqu'au fanatisme. Le clergé est plus puissant que sous la Restauration, presque aussi puissant que sous l'Empire.

Les vieux préjugés règnent et gouvernent. Les mesures économiques les plus sérieuses, les plus pratiques, celles qui ont été adoptées même dans les monarchies intelligentes, l'impôt sur le revenu, par exemple, sont regardées avec horreur. On reste trois mois sous le coup d'une crise douloureuse avant de se décider à subdiviser les billets de crédit. Diable! n'allons pas trop vite; n'y aurait-il pas de l'assignat là-dessous? En un mot, abriter tous les détritus du passé sous le drapeau de la République, voilà le système.

La République conservatrice est celle qui plairait aux membres les plus sincères de ce que l'on appelle la gauche modérée. Ce parti ne répugnerait pas à certaines réformes; il accepterait par exemple l'enseignement primaire gratuit, une refonte partielle de notre système d'impôts, des

libertés municipales réelles. Il ferait une certaine part à l'élément républicain dans la direction des affaires. Seulement, il faut prendre la société française telle qu'elle est et la laisser le plus possible, sauf quand il y a des abus trop criants, dans la situation que les siècles lui ont faite. Sa devise est celle-ci : des améliorations de détail, point de réorganisation d'ensemble.

Enfin, le parti de la République démocratique est tout simplement celui qui, en dépit des malheurs de la France, et précisément à cause de ces malheurs et des nécessités réparatrices qu'ils imposent, prétend qu'il faut au plus vite réaliser le programme connu de la démocratie française, ce programme d'ensemble qui a été mille fois exposé, défendu par d'immortels écrivains, et que, pour cette raison, nous n'avons pas besoin de reproduire.

— A la bonne heure ! vont s'écrier les royalistes, votre tableau est fidèle ; et dès lors pourquoi ne convenez-vous pas qu'il y a un abîme aussi profond entre la République de M. de Larcy et la République démocratique, qu'entre la monarchie avec le comte de Chambord et la monarchie avec le comte de Paris ?

— Pourquoi? Par la raison la plus simple du monde :

C'est que, pour passer de la République nominale d'aujourd'hui à la République conservatrice ou même à la République démocratique, il n'est pas besoin de révolution, un simple vote suffit.

Au contraire, pour aller des Bonaparte aux d'Orléans ou des d'Orléans aux Bourbons, il faut traverser un fleuve de sang.

Vos divisions, à vous royalistes, ne peuvent se résoudre qu'à coups de fusil ; les nôtres ont un arbitre tout trouvé : le scrutin ; elles ne menacent pas la tranquillité publique, elles ne troublent pas le mouvement des affaires, elles n'excitent pas les passions violentes et perturbatrices.

Au point de vue des programmes, le parti républicain a ses nuances très tranchées, et, ajoutons-le, parfaitement nécessaires. Au point de vue de l'ordre, il est parfaitement uni. Et la France ne demande pas d'autre unité.

LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE

Juillet 1872.

Depuis quelques jours, les monarchistes ont entrepris une charge à fond de train contre un des anniversaires les plus glorieux de notre histoire nationale, celui du 14 juillet. La prise de la Bastille — cette forteresse et, ce qui est pire encore, ce symbole de l'arbitraire royal — leur inspire non-seulement des regrets significatifs, mais des anathèmes et des malédictions dont il est facile de pressentir les conséquences, dans l'hypothèse d'ailleurs improbable où ils viendraient à prévaloir.

Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que les journaux de la branche aînée ne se livrent pas seuls à cet exercice oratoire qui se comprend de leur part; les feuilles dévouées à la descendance de Philippe-Égalité rivalisent de fanatisme anti-révolutionnaire avec les partisans reconnus de l'ancien régime et du droit divin. Le langage du *Journal de*

Paris n'est ni moins violent ni moins injuste que celui de l'*Union* et de la *Gazette de France*.

Cette polémique passionnée contre d'immortels souvenirs n'aura, pensons-nous, qu'un résultat; elle mettra en relief un des faits les plus considérables de ces derniers temps : la déchéance ou plutôt la décomposition, la mort du grand parti de la monarchie parlementaire et libérale.

Ce parti, qui ne s'en souvient? préparé de longue date, s'était constitué au lendemain de la victoire populaire de juillet 1830, et il s'était constitué autour de la dynastie d'Orléans. Il se présentait à la France comme l'organisateur modéré, sage, pratique de la Révolution française; une longue expérience a prouvé que, sous prétexte d'appliquer avec circonspection les principes de la première Constituante, il les reléguait dans un sanctuaire inaccessible en les entourant d'un culte tout platonique. Cependant, ces principes, il les reconnaissait, il les acclamait; bien plus, il s'inclinait devant les conquêtes incomplètes, glorieuses pourtant, qu'ils avaient assurées au genre humain.

Il ne souffrait pas l'ingérence abusive du clergé dans les affaires publiques ; il ne favorisait pas son ambition, déjà si vive, d'envahir l'enseignement puplic. Il arrêtait l'essor de la société française, mais il ne voulait pas qu'elle reculât jusqu'aux théories et aux pratiques du moyen âge et de l'absolutisme monarchique. Prendre racine dans le présent, en combattant à la fois le passé et l'avenir; accepter les progrès accomplis, en empêchant les progrès à accomplir : telle était, sinon sa devise, du moins sa secrète tendance.

Ce parti, qui se donna à lui-même le titre de juste-milieu, rallia, dans certaines classes de la société française, de nombreuses adhésions Habile à ériger certains faits passagers, certains intérêts factices en maximes d'État, représenté par un état-major auquel ne manquaient ni le savoir, ni surtout le savoir-faire et l'art utile d'une admiration mutuelle aussi délicate que systématique, il eut, nous ne chercherons pas à le dissimuler, une heure de prestige, et il a laissé quelques souvenirs.

Mais ce qui est factice ne dure pas. Le juste-milieu était une transaction passagère entre la Révolution et la contre-Révolution, transaction acceptée par des esprits timides, sous l'empire de certaines circonstances. Une fois que ces circonstances disparurent, il ne put éviter de se scinder en deux fractions irréconciliables : ceux qui préféraient, dans le pacte hybride qu'on avait conclu à la hâte, la Révolution à la contre-Révolution, c'est-à-dire les hommes d'État sérieux et prévoyants, se rallièrent à l'idée républicaine ; les *dii minores*, ceux qui étaient devenus les séides du juste-milieu parce qu'ils étaient à moitié contre-révolutionnaires, se rejetèrent violemment en arrière dans les bras de l'ancien régime.

Ils maudirent toutes les dates de la Révolution, même de la Révolution simplement libérale ; ils offrirent leur appui aux passions du parti clérical, ils devinrent les néophytes fanatiques d'un légitimisme équivoque qui repousse Henri V, mais qui acclame le comte de Paris comme dauphin du comte de Chambord, et qui incline à transformer les descendants de Louis-Philippe, le roi voltairien,

en héritiers directs de Charles X et de la Congrégation.

La dissolution du juste-milieu date des dernières années de Louis Bonaparte. Déjà, en 1868 et en 1869, les hommes capables du passé, MM. Thiers et de Rémusat, bien plus, M. de Montalembert lui-même, regardaient la République comme une probabilité de l'avenir, et une probabilité qui pouvait devenir une nécessité absolue. Les autres, les esprits légers et peureux, se ralliaient, vers la même époque, soit à l'empire pseudo-libéral, soit à une sorte de pseudo-légitimité. Les événements contemporains n'ont pas créé cette scission profonde, ils l'ont mise en lumière.

Aujourd'hui, et en vertu de l'implacable logique des choses, il n'y a donc plus de parti intermédiaire entre le parti républicain et le parti de l'ancien régime. Le comte de Chambord et le comte de Paris sont séparés sans doute, comme prétendants, par un abîme infranchissable; mais ils gouverneraient à peu près l'un comme l'autre. Dans l'entourage du second, il y a la même haine que dans l'entourage du premier, contre les souvenirs et contre les conquêtes de la Révolution française. Orléanistes, fusionnistes, légitimistes sont d'accord pour détester la philosophie, la grande philosophie du dix-huitième siècle; tous viennent de collaborer à cet étrange projet sur l'enseignement primaire qui soumet toutes les écoles, même les écoles laïques, au despotisme clérical. Tous voient avec

défaveur les principes démocratiques du Code civil; ils rêvent en commun une immense contre-Révolution.

Que la France le sache donc bien : en apparence elle discute entre la République et la Monarchie ; mais au fond elle sera appelée à choisir, dans ses prochaines élections, entre l'ancien régime, le régime semi-féodal, semi-royal, et le régime fondé par la première Constituante. La liberté politique, l'égalité civile s'appellent maintenant République; si, par une suite d'incidents funestes, que rien n'autorise à prévoir, la République était renversée, le pays ne reculerait pas jusqu'à l'année 1830, mais jusqu'à l'année 1787 ; et toutes les conquêtes civilisatrices que nos pères ont faites au prix de tant de sacrifices seraient perdues pour des siècles.

LA RÉVOLUTION ET LA FRANCE

Mai 1873.

La droite légitimiste n'a pas voulu laisser passer la discussion sur la politique étrangère et sur les malheurs de la France, sans dévoiler sa pensée intime, et elle a résumé ainsi son opinion :

« Aucun gouvernement révolutionnaire n'a jamais porté bonheur à la France ! Non, messieurs, aucun, et jamais ! »

Paroles textuelles de M. de Belcastel.

En vérité, en les relisant, on est confondu de la capacité d'ignorance qu'elles révèlent, et quand on est obligé de s'avouer à soi-même qu'elles ont été approuvées, applaudies par toute la fraction légitimiste, on se demande avec un effroi indicible à quel degré d'abaissement intellectuel notre pays a dû tomber, sous l'empire, pour que de pareilles énormités puissent se produire à la tribune française.

Quoi ! cette immortelle histoire de nos armées, de nos victoires, de notre grandeur nationale, sous le gouvernement républicain de 1792 à 1799, quoi ! cette histoire qui tient du prodige, et devant laquelle Joseph de Maistre lui-même s'est incliné, y voyant quelque chose de surhumain, d'incompréhensible, de satanique, cette histoire qui a secoué toutes les nations européennes, le sire de Belcastel l'efface, la nie ou ne daigne plus s'en souvenir ! *Aucun gouvernement révolutionnaire n'a jamais porté bonheur à la France !* Il nous semble pourtant, à nous, humbles historiens, que la Convention nationale a été un gouvernement très passablement révolutionnaire, et qu'elle a été plus heureuse mille fois dans son duel avec l'Europe que tous les monarques réunis de l'ancien régime, y compris Louis XIV, le triste signataire du traité d'Utrecht.

On peut dire qu'au moment où Bonaparte commit son abominable attentat du 18 brumaire, la France était arrivée à l'apogée de l'influence et de la gloire. Non-seulement elle avait réalisé les rêves impuissants de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV ; non-seulement elle avait conquis les frontières que la nature semble lui assigner ; mais, au-delà de cette frontière élargie, elle avait suscité, par son génie, par ses victoires inouïes, par le rayonnement de ses principes, toute une série de jeunes et vaillantes républiques qui lui servaient d'avant-garde.

Pour la première fois, elle avait tenu tête à la coalition de tous les États voisins ; cette coalition était déjà à moitié dissoute par son prestige. Il faut lire les brochures royalistes de ce temps-là

pour comprendre combien les vieilles dynasties étaient ébranlées, incertaines, effarées. Le monde semblait à la veille de se jeter aux pieds de la République. Jamais notre grande nation n'avait été si formidablement triomphante.

Nierez-vous tout cela, messieurs les introuvables de 1871 ? Oserez-vous comparer la France monarchique de Rosbach et la France révolutionnaire de Zurich ?

Le régime de Bonaparte survient. C'était la négation la plus violente, la plus absolue des principes révolutionnaires. On en connaît les résultats : deux invasions et un traité odieux qui non-seulement prive la France des frontières acquises par la Révolution, mais ne lui laisse pas même les limites du traité d'Utrecht.

La Restauration s'installe au milieu de ces désastres. Au fond, elle fait, bien malgré elle, un pas décisif vers les principes, sinon de 1792, du moins de 1789 ; seulement, elle tente tout pour les mitiger, pour les mutiler. Et, à l'extérieur, nous avons les conséquences de cette politique équivoque. La France compte peu en Europe, mais elle est respectée jusqu'à un certain point ; elle concourt modestement, tardivement, à l'affranchissement de la Grèce ; on lui permet de conquérir l'Algérie.

La révolution de Juillet éclate. Aussitôt la France reprend la première place. La puissance des Pays-Bas, qu'on avait placée sur sur nos flancs pour nous empêcher d'agir, est brisée par la généreuse insurrection de Belgique, et l'Europe n'ose

plus couvrir de sa sanction les traités de 1815. Grande victoire diplomatique pour le peuple français ! Mais peu à peu Louis-Philippe amortit le mouvement révolutionnaire ; il n'ose pas le désavouer en public, mais il l'entrave dans l'ombre par mille intrigues. Alors commence une nouvelle décadence, et, en 1840, l'Europe résout, sans nous et contre nous, la question d'Orient.

L'esprit de la Révolution française, enrayé, trompé, refoulé par Louis-Philippe, reprend sa revanche le 24 février 1848. Aussitôt, l'état de l'Europe change et il change à notre profit. L'Italie est sous les armes ; et en novembre, le gouvernement autrichien offre à la seconde République française de se retirer sans combat d'une grande partie de l'Italie du Nord. Malheureusement l'élection néfaste du 10 décembre survient. L'esprit monarchique et contre-révolutionnaire a de nouveau le dessus ; et alors commence cette lugubre histoire qui se termine par les deux grandes infamies du dix-neuvième siècle : l'infamie de Sedan et l'infamie de Metz.

Ainsi, analysez toute notre histoire depuis 1789 : il y a un fait dominant, suprême, qu'elle révèle à chaque page, c'est la solidarité étroite qui lie notre politique intérieure et notre rôle européen. La république, c'est la résistance, c'est l'honneur, c'est le plus souvent le triomphe ; la monarchie, c'est la décadence, c'est la faiblesse diplomatique, c'est la honte ; et à l'encontre du paradoxe inouï de

M. de Belcastel, nous pouvons, nous, poser l'axiome suivant :

La puissance et la grandeur du peuple français ont toujours été en raison directe de son adhésion aux principes de la Révolution.

LE ROLE DES PRÉFETS

Juin 1873.

Si M. le Ministre de l'intérieur, dans sa circulaire aux préfets, s'était borné à leur indiquer le caractère et les tendances politiques du nouveau gouvernement, nous n'aurions rien à dire. Mais il a cru devoir inviter ces fonctionnaires à *se mettre résolûment à la tête des conservateurs,* et, en cela, il a prouvé qu'il connaît mieux l'astrologie que les règles fondamentales du gouvernement parlementaire.

Un préfet peut appartenir à un parti, mais il ne doit pas être chef de parti.

La loi lui assigne deux fonctions distinctes. D'abord et avant tout, il administre les intérêts collectifs d'un département; de plus, il est l'organe, dans ce département, de la pensée gouvernementale. Les traditions, les précédents, certaines dispositions législatives elles-mêmes, confèrent aux préfets un troisième rôle, très important : il

est le premier magistrat de son ressort, il est chargé d'une surveillance indirecte, mais universelle, sur les divers services publics, et cette surveillance doit s'exercer au profit de l'ordre et de la régularité, c'est-à-dire être inspirée par le respect le plus impartial de la loi, des règlements et de la bonne gestion des affaires.

En tant que le préfet est l'organe de la pensée gouvernementale, il est ou doit être attaché à certaines convictions politiques. Il est l'homme d'un parti et l'on aurait tort de lui reprocher ses préférences et ses relations. Mais en tant qu'il est, avant tout, administrateur et surveillant général des services publics, il est, pour ainsi dire, le représentant abstrait et anonyme du département et de l'Etat, considérés en dehors de toute vue particulière. Le préfet, par exemple, qui proposerait une route, un chemin de fer local, une subvention municipale, non pas dans l'intérêt de tous ses administrés, mais dans celui de son opinion politique et pour rallier à ses candidats certaines adhésions, ne serait pas seulement un mauvais préfet, ce serait un criminel, ce serait un corrupteur de la morale publique.

Sur les trois fonctions essentielles des préfets, il en est deux qui lui commandent non-seulement une réserve absolue, mais une impartialité complète de sentiments et même une habitude constante de conciliation. Il faut que le maire républicain et le maire royaliste, le maire conservateur et le maire radical trouvent à la préfecture le

même accueil lorsqu'ils viennent conférer des intérêts de leurs communes. Sous ce rapport, les préfets ressemblent ou doivent ressembler aux juges de paix : leur premier devoir est d'inspirer de la confiance, non pas à tout le monde, cela est impossible, il faut en convenir, mais du moins aux hommes raisonnables de tous les partis.

Il leur est permis, il leur est même imposé par leur rôle, d'avoir une opinion, mais il leur est interdit de se servir de leur pouvoir administratif en faveur de cette opinion ; il leur est interdit de sortir d'une certaine région supérieure et de descendre dans l'arène quotidienne. A plus forte raison, leur est-il interdit de se mettre à la tête d'un groupe politique, de le diriger dans ses évolutions et de le mener, tambour battant, au combat.

Sous le régime de Louis-Philippe lui-même, où l'on a pu critiquer à juste titre tant d'abus criminels d'influences électorales, les préfets soutenaient, par des moyens trop souvent illicites, le parti du gouvernement, mais ils se gardaient bien de lui donner des ordres et de se mettre à sa tête.

C'est seulement sous l'empire que ces fonctionnaires ont été chefs de parti. Ils choisissaient les candidats officiels d'après leur caprice personnel ou sur quelques vagues indications qu'ils interprétaient à leur guise, et le tour était fait.

Si les ministres de l'heure présente prétendent rétablir ce système, ils se trompent de date. L'opinion publique l'a jugé, et elle juge sans appel. On



petites prédilections. Voilà la vérité, voilà la loi, voilà la justice, voilà aussi l'intérêt sérieux de tout gouvernement, quel qu'il soit,. qui entend ne pas conspirer dans l'intérêt d'une faction, mais présider de haut et pacifiquement aux destinées de la France.

---

ne veut plus des candidats élus et recommandés par les préfets, on sait de quoi ils sont capables et où ils mènent. La candidature officielle a abouti à Sedan ; elle est finie.

Ajoutons qu'elle n'est pas un rouage politique que l'on forge à son gré, elle est le résultat de tout un mécanisme politique. Elle pivote sur la corruption collective, sur la corruption par les intérêts communaux. Mais cette corruption suppose elle-même que le préfet est maître absolu des conseils généraux et de la plupart des maires, adjoints et conseillers municipaux. Or, aujourd'hui, les conseillers de nos communes ou de nos départements sont presque partout républicains, ou du moins très indépendants. Vous aurez donc beau faire, messieurs les ministres, vous aurez beau multiplier les circulaires officielles ou confidentielles, vous aurez beau transformer vos préfets en chefs de parti, en entraîneurs électoraux, vous ne rétablirez qu'une candidature officielle de surface, et qui irritera le suffrage universel au lieu de le dompter.

Si M. le Ministre de l'intérieur veut nous en croire, il fera un nouveau manifeste pour expliquer et pour atténuer celui qu'il a signé et qui est à la fois contraire aux vrais principes et inefficace. Qu'au lieu de recommander aux préfets d'être des chefs de parti, il leur recommande de ne pas être des hommes de combat; qu'il leur rappelle leurs vraies attributions, attributions qui leur permettent de garder leurs convictions politiques, mais qui leur défendent d'en faire une arme de guerre ; qu'il leur dise qu'on doit administrer pour le bien général, et non au gré de certaines rancunes et de

petites prédilections. Voilà la vérité, voilà la loi, voilà la justice, voilà aussi l'intérêt sérieux de tout gouvernement, quel qu'il soit,. qui entend ne pas conspirer dans l'intérêt d'une faction, mais présider de haut et pacifiquement aux destinées de la France.

M. DE BISMARCK

APRÈS SADOWA

Août 1868.

Depuis que M. Gladstone n'est plus au pouvoir, il n'y a guère dans le personnel contemporain de l'Europe officielle, princes et ministres, qu'un homme qui s'impose à l'attention publique, non-seulement par le prestige de ses succès inouïs, mais par la vigueur et le mystère de sa personnalité, et cet homme, avons-nous besoin de le nommer, c'est le comte de Bismarck. Personnage bizarre dans sa forme railleuse, tout d'une pièce en apparence, au fond prodigieusement complexe, qui a passé par toutes les fortunes, parce qu'il est pétri de tous les contrastes; impétueux dans ses saillies jusqu'à la violence la plus imprudente, raffiné dans ses calculs jusqu'à n'avoir pas besoin des petites intrigues, ressources suprêmes des politiques subalternes; ne mentant jamais et trompant toujours, surtout ceux qui passent pour les menteurs les plus intrépides; attaché par l'âme à tous

les préjugés de sa naissance, détaché par caractère de tous les scrupules, sauf de ceux qui sont l'essence du gentilhomme ; ayant en lui plutôt du Méphistophélès que du Machiavel ; du reste, Prussien avant tout, mais Prussien complet, c'est-à-dire, mélange indescriptible de deux types passablement contradictoires, le soldat et l'écolier allemand ; faisant parade comme le premier de mener vie joyeuse et de ne croire qu'à la force physique, mais rangeant comme le second les aspirations et même les instincts populaires parmi les forces physiques ; brutalement pratique et idéaliste jusqu'à la chimère ; capable tour à tour de mettre au service des intérêts les plus conservateurs le tempérament le plus révolutionnaire, et de préparer, sans y réfléchir, une grande révolution par la méthode la plus conservatrice et la plus bêtement réactionnaire, celle de la conquête ; poursuivant son but par les moyens les plus contradictoires, et ne se demandant pas si ce but auquel il sacrifie tout, même ses instincts de race, ne sera pas un simple moyen entre les mains de l'histoire, c'est-à-dire une étape menant à quelque chose qu'il ne sait pas prévoir et qui sera son grand châtiment ; volonté merveilleusement active et puissante dans une intelligence peut-être médiocre et plus capable de gouverner les autres que de se gouverner elle-même ; homme, pour tout avouer, dont on n'a pas encore l'exacte mesure, qui a réalisé les desseins les plus irréalisables en apparence, mais probablement sans les comprendre ; qui a su, simple hobereau de Silésie, fasciner, vaincre ou tromper les souverains les plus puissants, mais qui en a peut-être triomphé

moins par la supériorité de ses facultés personnelles que par l'infériorité des leurs, et dont on se demande enfin si l'histoire le considérera comme un second Cavour, se développant sur un plus vaste théâtre, ou simplement comme un nouvel Alberoni servi à souhait dans ses entreprises par les fautes de ses ennemis et par l'imprévoyance de ses complices. Tel est l'être énigmatique, mais certainement très curieux et très dominateur dont M. Bamberger, le célèbre député de Mayence, vient de nous esquisser la figure et de nous raconter la vie dans un livre plein d'intérêt, de mouvement, de révélations à la fois historiques et psychologiques ; un de ces livres charmants à lire, artistement composés, clairement et vivement conduits, comme on croit, parmi nous, que les Allemands sont incapables d'en écrire, et comme ils en écrivent, depuis quinze ans surtout, avec un succès que nous aurions tort de méconnaître.

Ajoutons que M. Bamberger ne s'est pas proposé uniquement de peindre le seul personnage officiel de ce temps qui mérite d'être peint, il a voulu aussi, il a voulu surtout justifier son propre parti. La tâche ici devenait difficile, car enfin tout le monde sait que les nationaux libéraux ont attaqué avec violence, dénoncé comme le pire des rétrogrades, M. de Bismarck préparant Sadowa, et si cette victoire, comme ils le répètent aujourd'hui, était nécessaire à la constitution de l'Allemagne, pourquoi si longtemps ont-ils voulu la rendre impossible? ne savaient-ils donc rien prévoir et rien deviner? Que si, au contraire, Sadowa n'a donné à la question allemande qu'une solution violente et

éphémère, pourquoi se sont-ils attelés, eux les ennemis de la veille, au char du triomphateur? Le dilemme se présente invinciblement à tout esprit impartial, et M. Bamberger, malgré son talent d'historien, n'essaie pas même de passer entre les deux écueils qu'il présente. Seulement, s'il ne justifie pas, il explique (ce qui n'est pas la même chose en morale), et peut-être son explication est-elle opportune à connaître, parce qu'elle jette un certain jour sur les événements qui peuvent bientôt se produire en Allemagne ; elle se résume d'ailleurs en un mot bien simple : le parti national libéral a varié dans sa politique vis-à-vis de M. de Bismarck, parce que M. de Bismarck lui-même a varié dans sa politique vis-à-vis de l'Allemagne.

M. Bamberger ne croit pas que le ministre prussien ait une raison très haute et très libre ; il l'appelle quelque part « un grand empirique », et il semble que ce ne soit pas à tort. M. de Bismarck est entré dans la vie politique en 1847 ; il n'était plus dans la première jeunesse, il avait trente-deux ans ; et ses principes paraissaient arrêtés pour toujours. Or, pendant cette première période de son activité parlementaire, de 1847 à 1851, nous le trouvons, chose curieuse et que M. Bamberger relève avec raison et avec esprit, non-seulement réactionnaire féroce, bêtement féroce, défenseur de la juridiction seigneuriale, champion de tous les priviléges économiques, avocat des corporations de métiers, ennemi de la liberté industrielle, mais, de plus, conservateur effréné dans les questions européennes, ne voulant pas entendre parler des duchés de l'Elbe, et, ce qui paraîtra encore plus extraordinaire, ami dévoué,

absolu, exclusif de l'Autriche. Dans un discours prononcé en 1850, il s'écriait que la Prusse n'avait d'autre mission « que de se subordonner à l'Antriche pour combattre à ses côtés la démocratie allemande. » N'est-il pas étonnant que celui qui devait plus tard exclure l'Autriche de l'Allemagne au profit de la Prusse, ait débuté par vouloir faire de la Prusse le sous-lieutenant de l'Autriche en Allemagne? Bien plus, lorsque la Prusse, — après la fameuse bataille de *Bronzellen*, qui coûta la vie à un cheval blanc (singulier prélude de Sadowa!) — consentit à toutes les exigences de l'Autriche et signa la paix déshonorante d'Olmutz, M. de Bismarck applaudit. Il ne se doutait guère qu'un jour viendrait où il trouverait la paix de Prague à peine suffisamment glorieuse pour la Prusse et pour lui.

C'est en voyant l'Autriche de près que M. de Bismarck, qui l'admirait de loin jusqu'à s'humilier devant elle, se prit à la haïr et même à la mépriser et à deviner le secret de sa faiblesse. Son amour pour la cour de Vienne avait suggéré l'idée assez naturelle de l'envoyer à la Diète de Francfort restaurée après la paix d'Olmutz. A peine venait-il de prendre possession de son poste, que le 2 décembre survint avec ses conséquences. L'Autriche était enfin débarrassée de la crainte de la révolution; elle ne tremblait plus devant le prestige de la République française, cette grande chose qui n'existait plus que de nom entre les mains des réactionnaires, mais qui suffisait encore à refréner par son ombre bien des passions violentes. La tribune était abolie. L'empereur François-Joseph se crut tout permis, non-seulement

en Autriche, où les derniers vestiges de la liberté furent abolis, mais encore en Allemagne où il affecta une suzeraineté absolue, et sur les bords du Danube, où il comptait bien se tailler de nouvelles provinces. Et ce n'était pas seulement le pouvoir, un pouvoir sans limites, qu'il fallait à cette cour, dont l'orgueil semblait s'exaspérer par les terreurs qu'elle avait éprouvées et par les lâchetés qu'elle avait commises en 1848 ; ce qu'elle convoitait avant tout, c'était une revanche éclatante de ses humiliations, ce qu'elle ambitionnait, c'était d'écraser à son tour ceux devant lesquels elle s'était abaissée, c'était de régner partout avec une souveraine insolence. Il faut lire l'ouvrage de M. Bamberger pour se rendre compte des excès puérils d'infatuation et de jactance auxquels se livra le parti rétrograde d'Autriche depuis le 2 décembre 1851 jusqu'aux guerres de 1859. Dominer c'était peu, il prétendait humilier, parce que le pouvoir était surtout pour lui une vengeance. Le prince de Schwartzenberg, ce bourreau sentencieux, qui aimait à la fois se débarrasser de ses ennemis par la violence et leur décocher des épigrammes, répétait sans cesse, à Schœnbrun, qu'il *fallait d'abord avilir la Prusse, pour pouvoir ensuite la démolir*. M. de Rechberg, qui représentait l'Autriche à Francfort, imitait l'orgueil de sa cour; il présidait moins la Diète qu'il n'y trônait en maître. Un jour même, on le vit, pour bien faire sentir sa suzeraineté aux représentants des autres puissances allemandes, les convoquer sans gêne chez lui à son petit lever et les recevoir, y compris le futur vainqueur de Sadowa, en robe de chambre. M. de Bismarck, indigné, mais im-

passible et ironique, tira alors d'un élégant étui deux cigares, alluma l'un en face de l'illustre réunion et du diplomate de Vienne étonné, fit voltiger la fumée dans le salon, et offrit l'autre à son voisin, en disant avec un sourire à M. de Schwartzenberg : « Vous permettez sans doute? »

Qui sait si cette guerre à coups d'épingle n'a pas été une des causes des mémorables événements de 1866! Ce qui est certain, c'est qu'au bout de quelques années de séjour à Francfort, le gentilhomme prussien était à moitié transformé, il comprenait que le pouvoir souverain de l'Autriche en Allemagne était pour l'Allemagne une cause éternelle de faiblesse. Dès 1856 il écrit, contrairement à ses discours de 1850, qu'il importe à la Prusse de soulever de nouveau la question du Schleswig-Holstein. Deux ans après, il esquisse déjà le plan de ce Parlement douanier que nous voyons fonctionner aujourd'hui, et il montre, lui l'ennemi farouche de la presse et des Parlements, l'influence que les Chambres et les journaux pourraient exercer sur la solution du problème allemand; il invoque même les souvenirs semi-révolutionnaires du Parlement de Francfort: « Des Chambres et la » presse, dit-il, pourraient devenir d'un puissant » secours pour notre politique extérieure. » Et plus loin: « Pour un Zollwerein à transformer après » 1865, il faudrait *faire quelque chose d'analogue* » *aux projets unionistes de* 1849 *et* ÉTABLIR UNE ES- » PÈCE DE PARLEMENT DOUANIER. » Comme le dit M. Bamberger, dès cette époque, et grâce aux insolences aveugles de la cour de Vienne, M. de Bismarck avait subi l'épreuve transformatrice du chemin de Damas.

On comprend sans peine que les événements de 1859 ne purent que hâter sa conversion ; ses sympathies pour M. de Cavour et pour l'Italie étaient si nettement affichées que le cabinet de Berlin, peu disposé à les partager alors, l'envoya à Saint-Pétersbourg. Mais des bords de la Newa l'impatient diplomate continua sa campagne contre l'Autriche et contre la Diète. Il s'agite, il écrit à son ministre de saisir toutes les occasions d'en finir avec une Constitution bâtarde, faible et oppressive qui étouffe la Prusse : « Je vois, dit-il, dans une lettre » de 1859, je vois dans notre position au sein de » la Confédération germanique, *quelque chose de* » *vicieux qu'il nous faudra tôt ou tard guérir, ferro* » *et igne.* »

Il eut pourtant, malgré sa confiance intrépide en lui-même, ses heures de désespoir. Déjà en vue, mais ne dominant pas encore, il était accusé de toutes parts, il n'était soutenu par personne : « Ah ! s'écriait-il, si j'étais un réactionnaire autri- » chien, la *Gazette de la Croix* aurait bien vite » pris mon parti ; mais parce que j'ai le malheur » d'avoir mon opinion à moi, on m'abandonne » avec délices au dénigrement. » Son opinion, à lui, était de profiter de la faute incalculable que la France avait faite en manquant à la promesse solennelle de délivrer l'Italie jusqu'à l'Adriatique ; il voulait se servir de la Vénétie pour écraser l'Autriche entre l'Italie et la Prusse. Mais il fallait pour atteindre ce but fasciner d'abord le roi Guillaume, qui regardait ses collègues couronnés de la Confédération comme les représentants du droit divin, c'est-à-dire de son propre droit ; il fallait de plus endormir les défiances du gouver-

nement français et lui faire faire un acte d'imprévoyance à peu près inouï, c'est-à-dire, lui persuader de permettre l'agrandissement de la Prusse sans avoir aucune compensation. Le premier de ces problèmes était bien difficile à résoudre et le second paraissait absolument insoluble.

C'est en 1860, aux eaux de Baden, que M. de Bismarck fit part, pour la première fois, de ses vues audacieuses au roi de Prusse. Celui-ci fut ébranlé, mais non encore convaincu; toutefois, il demanda au diplomate un mémoire, qui lui fut remis le 15 octobre 1861; M. de Bismarck avait gagné la première bataille, il l'avait gagnée sur l'esprit de son souverain; mais il lui restait à accomplir le grand prodige, à conquérir la neutralité bienveillante de la puissance qui, après l'Autriche, avait le plus à perdre aux grands changements qu'il préparait et qui était à même de les empêcher en prononçant un seul mot. M. de Bismarck se fit nommer ambassadeur en France; il ne se contenta pas d'agir et de parler à Paris; il voulut être seul à seul avec l'empereur à Biaritz. Que se passa-t-il dans ces mystérieuses entrevues? Quelles séductions employa le fascinateur? De quels calculs faux et imprévoyants suggéra-t-il l'idée avec sa franchise trompeuse? Quels horizons immenses sut-il entr'ouvrir sans trop s'engager à ne pas les fermer un jour? Ce qui est certain, c'est que, lorsqu'il revint en Prusse pour prendre possession de son ministère, le tour était joué.

On connaît trop la suite de cette dramatique histoire pour que nous ayons besoin de la rappeler. La conclusion de M. de Bismarck et l'opinion nationale libérale ont fini par se rencontrer, parce

que, partis des deux points extrêmes de l'horizon politique, ils ont fait chacun la moitié du chemin. « Depuis longtemps, dit-il, le parti national s'était » convaincu qu'il fallait employer l'instrument de » la royauté prussienne ; enfin, il se trouve un » homme qui, partant de la royauté, comprend » qu'il faut recourir au principe de la nationalité » allemande et de tout ce qui en découle. C'est » de cette rencontre que sont sortis les événe» ments. » En d'autres termes, suivant l'honorable député de Mayence, il y aurait eu, grâce à M. de Bismarck, entre l'Allemagne et le roi Guillaume, le même *connubium* qu'on avait vu se former entre l'Italie parlementaire et le fils de Charles-Albert sous les auspices de M. de Cavour.

Nous ne pensons pas que cette assimilation soit facilement acceptée en France. Avant de tendre la main à l'Italie opprimée par l'étranger, la royauté piémontaise avait abdiqué, aussi sincèrement qu'une royauté peut le faire, son pouvoir absolu ; et il résulta de ce grand fait que lorsque Florence, Parme, Modène, Naples, s'annexèrent à Turin, ce ne fut pas l'Italie qui s'absorba dans le Piémont, mais le Piémont qui s'absorba dans l'Italie. Le roi de Prusse, au contraire, donna pour préface à ses entreprises sur l'Allemagne, une sorte de coup d'État bizarre, qui consistait à passer, non sans doute au travers de la Constitution déchirée, mais au-dessus d'elle ; et la conséquence de cette politique intérieure anti-libérale fut la prédominance fatale du parti militaire et cette douloureuse situation où l'Allemagne, inquiète, ne sait trop si elle doit accepter le régime prussien à cause de l'unité incomplète qu'il a accomplie, ou maudire l'unité à

cause du régime prussien, qui est devenu sa forme plus ou moins provisoire.

Aussi tout le monde déjà se demande à Berlin ce qu'il adviendrait de la construction, en apparence si formidable, en réalité peut-être si factice de M. de Bismarck, s'il venait à mourir ou à disparaître de la scène par quelque caprice d'une cour fatiguée de sa dette de reconnaissance. La nation italienne est constituée, et, sauf les dangers qu'elle peut courir du dehors, son unité, qui n'a rien coûté à la liberté, peut tout au plus perdre sa forme monarchique pour revêtir une forme républicaine, mais elle subsistera. Qui oserait en dire autant de l'unité allemande? Qui ignore que le parti du peuple, en Allemagne, est presque unanime à demander un retour à la forme fédérale? qui sait si le premier effet de quelque secousse européenne ne serait pas le triomphe de ce parti et de son programme? M. de Cavour a été jugé favorablement même par ses adversaires; il faut avouer que M. de Bismarck et sa politique ne trouvent que des appréciateurs sévères même parmi ceux qui s'y sont ralliés faute de mieux: « Tout est compromis, dit M. Bamberger dans sa » conclusion générale, tout est compromis dans » cette politique à face de Janus, tout, et, autant » que tout, l'individualité dominante. » Ce serait donc une grande illusion de croire que le drame allemand s'est dénoué par Sadowa et par le traité de Prague; il n'en est encore qu'à son quatrième acte. Quelle sera la péripétie finale?

FRANCE ET ITALIE

Juin 1873

M. de Bismark ne perd pas son temps. A peine un cabinet clérical était-il installé à Versailles, que l'ambassadeur d'Allemagne, M. de Keudell, arrivait précipitamment à Rome, où il a reçu une sorte d'ovation. Il est difficile de croire que M. de Keudell ne soit pas chargé d'exploiter les sentiments de défiance que le cléricalisme français inspire à nombre de patriotes italiens, et l'on serait peu surpris s'il essayait de renouveler, trouvant les circonstances propices, certains pourparlers diplomatiques que l'influence de M. Thiers et l'arrivée opportune de M. Fournier avaient fait interrompre.

Un vieux proverbe dit qu'un malheur n'arrive jamais seul. Par une coïncidence fâcheuse, au moment même où l'ambassadeur allemand triomphe dans le monde officiel d'Italie, M. Rattazzi est enlevé par une mort inattendue. Or, cet homme d'É-

tat, malgré toutes les fautes commises dans sa longue carrière, était le vrai successeur du comte Cavour. Comme lui, il comprenait parfaitement qu'il y a, entre les intérêts italiens et les intérêts français, une solidarité profonde, indestructible, et c'est le sentiment de cette solidarité qui inspirait sa politique. Sans doute, depuis plusieurs années, M. Rattazzi n'était plus au pouvoir, mais le pouvoir comptait avec lui, et sa présence à la Chambre de Rome était une garantie précieuse que certaines déterminations graves, peut-être imprudentes, ne seraient pas prises par le cabinet de Victor-Emmanuel. La mort de M. Rattazzi succédant de si près à l'avènement de M. de Broglie, va donc servir singulièrement les vieux projets de la Prusse.

Dans de pareilles circonstances, la conduite du nouveau gouvernement de Versailles ne saurait être trop réservée. Il ne suffit pas qu'il déclare qu'il suivra, en tout point, la politique extérieure de M. Thiers; il faut qu'il la suive en effet, et que M. de Broglie se résigne à être le continuateur, le disciple humble et soumis, de l'homme d'État qu'il a renversé. Il faut, non-seulement qu'il mette de côté tous ses sentiments cléricaux dans toutes les grandes questions, mais qu'il y renonce dans les questions de second ordre. Une seule faute, même médiocre, peut perdre notre légitime influence au-delà des Alpes, et autoriser certains engagements qui pèseraient sur notre avenir en Europe.

Il ne suffit pas que M. Fournier soit maintenu à

son poste. Il ne suffit même pas que les instructions qu'on lui adressera soient conciliantes et libérales. Il importe que l'on ne fasse pas d'expédition de Rome à l'intérieur. Non certes que l'Italie ait le droit ou le désir de se mêler de nos affaires. On ferait de la France un peuple de capucins qu'aucune puissance au monde n'interviendrait. Mais il se produirait en Italie un mouvement immense de défaveur contre nous, et notre impopularité permettrait à la Prusse de tout demander au Quirinal et peut-être de tout en obtenir.

Des ministres qui ne tiendraient pas compte du discrédit universel où le parti ultramontain est tombé en Europe, qui passeraient par toutes ses exigences au moment même où il est considéré comme un ennemi public, s'exposeraient et nous exposeraient avec eux à mille petites humiliations et détruiraient bien vite le prestige que la sagesse du parti républicain et l'habileté de M. Thiers ont su nous reconquérir dans le monde.

Mais ce n'est pas seulement aux membres actuels du cabinet de Versailles que nous voulons nous adresser, c'est aussi aux hommes d'État d'Italie. Qu'ils sachent bien que, si le parti clérical a pu monter, par quatorze voix de majorité, à l'assaut du pouvoir, jamais la France n'a été plus qu'aujourd'hui hostile à ce parti. Il régnera un moment, sans doute ; et encore ne régnera-t-il qu'à la condition de ne pas agir, qu'à la condition de tenir compte des principes et de l'expérience d'une opposition compacte et homogène. Quand il déclare si haut qu'il ne portera aucune atteinte aux institutions existantes et qu'il respectera les traditions démocratiques de ses prédécesseurs, il ne

trompe ni le pays, ni l'Europe ; il affirme, sinon ses secrets désirs, du moins les nécessités supérieures auxquelles il est soumis.

Il est condamné à faire, de mauvaise grâce et sans beaucoup d'intelligence, ce que le gouvernement renversé par lui aurait fait spontanément et avec un art plus consommé. Ce n'est pas la procession de Paray-le-Monial qui peut faire grand mal à la nationalité italienne. Que nos voisins se rassurent donc. Rien ne les menace ; et la cour du Vatican, si elle demande un concours quelconque aux gens qui sont le plus fiers de ses bénédictions apostoliques, en sera réduite à entendre tomber de leurs lèvres pieuses ce *non possumus* qu'elle-même opposait jadis à certaines réclamations.

Que les Italiens laissent donc passer sans inquiétude certains incidents qui pourront leur déplaire, mais qui déplaisent bien plus encore à la France. Encore une fois, les mauvais vouloirs qui les alarment sont impuissants, et de plus ils sont éphémères. La diplomatie d'un grand peuple ne doit pas se régler sur des faits passagers. L'Italie est devenue une vraie puissance, une puissance avec laquelle on compte, et par conséquent son intérêt suprême est de maintenir l'équilibre européen où elle joue son rôle. Or, s'imagine-t-on que l'équilibre européen soit possible si la Prusse dicte des ordres partout obéis, et si la France est écartée systématiquement du concert des nations ?

L'Allemagne a la prétention avouée, surtout depuis ses derniers triomphes, de devenir une grande puissance maritime, et cette prétention,

qui inquiète certains pays du nord, menace aussi l'Adriatique. La Prusse a pu être pour l'Italie une alliée d'occasion, mais elle ne peut être autre chose. La France, au contraire, est l'alliée naturelle. Garibaldi le sentait bien, lorsqu'il mettait au service de la République française son prestige et son épée. Le ministère de Broglie passera; mais la France restera. Patriotes d'Italie, ne vous laissez pas entraîner par des craintes frivoles, avisez à vos vrais périls, à vos périls permanents. Surtout ne vous liez pas et sachez attendre.

LA QUESTION DES MAIRES

Juin 1873

On a commencé par renouveler, dans les limites du possible, le personnel préfectoral; les sous-préfets ont suivi ; tous ces fonctionnaires sont aujourd'hui d'énergiques conservateurs, c'est-à-dire des orléanistes, des légitimistes, surtout des bonapartistes. Cependant, on n'est pas encore maître des mairies : cette lacune va être comblée. Et déjà il est question d'un projet de loi qui remettrait aux mains du gouvernement le choix des maires et des adjoints dans toutes les communes.

Il sera piquant, si ce projet finit par aboutir, de voir si une assemblée, sur une question de principe, consentira à se déjuger au bout de deux années; car enfin, si depuis 1871 les conseils municipaux, sauf dans quelques grandes villes ou dans des chefs-lieux d'arrondissement, nomment leurs maires, c'est la Chambre actuelle qui leur a

conféré, disons mieux, qui leur a restitué ce droit, et elle aurait voulu le rendre plus universel ; c'est sur les instances de M. Thiers qu'elle a admis quelques exceptions. Il ne semble pas qu'elle relèverait beaucoup son prestige en se déjugeant si vite et pour des raisons qui paraîtraient peut-être quelque peu personnelles.

Le parti qui souffrirait le plus de cette palinodie serait incontestablement le parti légitimiste. Depuis 1830, c'est-à-dire depuis quarante-trois ans, il s'est fait, à la Chambre et dans la presse, l'apôtre infatigable d'une décentralisation souvent extrême. Il laissait bien loin derrière lui et M. Elias Regnault et l'opiniâtre M. Raudot. Pour lui, l'État disparaissait presque derrière la commune et derrière la province. Que de brochures trop légères, que de gros livres trop illisibles n'a-t-il pas publiés sur cette question de l'autonomie communale, qu'il déclarait la plus importante de toutes ! Et les auteurs, les admirateurs de ces livres, de ces brochures, brûleraient maintenant tout ce qu'ils ont adoré, adoreraient tout ce qu'ils ont brûlé, et se transformeraient soudain en ultra-centralisateurs ! Jamais parti n'avait encore donné un exemple aussi scandaleux d'oubli de lui-même, de ses précédents, de ses doctrines, de ses constantes déclarations.

Mais, après tout, c'est son affaire, non la nôtre. En ce qui nous concerne, nous dirons simplement que le projet qui nous menace serait déplorable

au point de vue administratif, et à peu près insignifiant au point de vue politique.

Il serait déplorable au point de vue administratif. Car il aurait pour effet infaillible de mettre le feu dans toutes les communes et d'y provoquer des séries de conflits interminables.

Au fond de chaque village, on verrait apparaître des Capulet et des Montaigu champêtres, le maire du pouvoir et l'ancien maire, le maire du conseil, dont la rivalité paralyserait les affaires, sans compter qu'elle éclaterait parfois en incidents fâcheux.

Et qu'on n'objecte pas que, sous le régime de Juillet, où les maires étaient choisis par l'administration, tous ces conflits ont été assez rares. Le suffrage universel n'existait pas encore à cette époque, et, de plus, la vie municipale était trop nouvelle pour avoir créé certains besoins et certaines ambitions locales. L'administration ceignait de l'écharpe, dans le village, quelque bon bourgeois d'une ville prochaine qui venait passer ses vacances parmi ses administrés; et ceux-ci, dont la plupart n'étaient pas électeurs, voyaient cet *absentéisme* avec la plus profonde indifférence. Le choix du maire, sous le régime de Juillet, était une affaire des plus minces. Aujourd'hui, c'est une affaire d'État.

C'est que les temps ont bien changé. Le paysan, grâce à la loi de 1833, a appris à lire; grâce aux chemins de fer, il est devenu aisé. Ses habitudes se sont modifiées; son ambition s'est agrandie. Il entend être maître chez lui. Il ne veut pas être dominé par le noble, par le prêtre, pas même par le citadin. Il attache un prix énorme à ses élections municipales. La nomination d'un maire, de son

maire à lui, le passionne plus que la nomination d'un conseiller général ou d'un député.

Si le maire d'une commune n'est pas pour ainsi dire son homme de prédilection, ce maire ne pourra, fût-il d'ailleurs bien inspiré, administrer avec succès. Il sera suspect; le conseil municipal, sans peut-être s'en rendre compte, l'entravera perpétuellement. Et pour peu qu'il soit choisi légèrement, pour peu surtout qu'il ait pour mission d'être un *maire de combat,* quelles discussions! quelles compétitions! quelles crises! Chaque commune sera une arène ouverte à toutes les petites passions, à toutes les petites jalousies de clocher. L'ordre moral, dont on parle tant, sera troublé, non-seulement dans quelques grands centres, mais dans trente-sept mille villages!

Mauvaise administration, discordes universelles, haines violentes : voilà, dans nos mœurs présentes, la conséquence infaillible de la loi que proposent certains meneurs. Nous ajoutons que le résultat politique qu'ils en espèrent leur échappera infailliblement.

Le maire est beaucoup dans sa commune, comme grand électeur lorsqu'il est le maître du conseil municipal. Alors, le paysan, qui ne se sent soutenu par aucun personnage officiel, n'ose pas résister; mais qu'il ait derrière lui les conseillers qu'il a élus et qui règlent en définitive ses destinées locales, qu'il ait derrière lui, en outre, le

rival du maire, qui est toujours *quelqu'un* au village, il reprend aussitôt son assurance.

Il tirera son chapeau, sans doute, au maire imposé, il écoutera patiemment ses adjurations, il lui répondra même comme si elles l'avaient convaincu; bien plus, il prendra humblement son bulletin; mais il en aura déjà un autre dans sa poche, le *bon* bulletin, celui qui lui a été donné, sous le manteau de la haute cheminée, par le conseiller de sa rue. Que sera-ce si le membre du conseil d'arrondissement, si le membre du conseil général interviennent carrément contre l'avis du maire gouvernemental, et avec une autorité morale bien supérieure à la sienne?

Ah! messieurs les royalistes, vous êtes bien imprévoyants, vous êtes de pauvres observateurs des choses politiques, si vous vous imaginez rétablir par ces petits procédés la candidature officielle, la vraie candidature officielle avec l'efficacité irrésistible qu'elle avait sous l'empire. Cette candidature-là était la résultante dernière de tout un système. Elle n'avait pu s'établir en 1852 que grâce à la proscription en masse de toutes les influences républicaines ou même indépendantes; elle avait commencé par cinquante mille exils.

Puis elle s'était maintenue, non sans perdre du terrain, par la souveraineté absolue et à peu près universelle des préfets sur les conseils généraux, des sous-préfets sur les conseils d'arrondissement, des maires sur les conseils municipaux. Pour la

restaurer aujourd'hui, il faudrait que vous fussiez les maîtres de toutes les assemblées électives, et de plus que vous pussiez frapper de proscription deux ou trois cent mille citoyens.

Quoi que vous fassiez, quels que soient vos préfets, vos procureurs, vos maires, l'opinion publique en France a pris son courant normal, et ce n'est pas vous qui le détournerez.

LA PRESSE ET LE POUVOIR

Juin 1873.

Il y a eu une tentative pour organiser dans toute la France une presse officielle, prélude des candidatures officielles, et cette tentative a avorté devant l'attitude de la Chambre elle-même. M. Pascal, l'auteur, ou du moins le bouc émissaire de cette tentative, a été sacrifié ; il se retire. Voilà certes un spectacle très curieux et qui prouve l'impuissance du nouveau cabinet. Mais ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est qu'après tant d'épreuves, les meneurs d'un gouvernement aient pu croire à l'efficacité d'une presse relevant de leurs inspirations.

La raison le démontre et l'expérience l'a mille fois prouvé, il n'y a que deux systèmes rationnels, logiques, pratiques, pour un gouvernement quel qu'il soit, dans ses rapports avec la presse : ou bien il la respecte entièrement, absolument ; ou bien il la tue.

Toutes les combinaisons intermédiaires ne sont pas seulement illégitimes, elles ne sont pas seulement impuissantes, elles se retournent contre le gouvernement qui prétend s'en servir.

Napoléon Ier pouvait tuer le journalisme ; il le tua. C'était monstrueux, mais le coup qu'il porta, criminel au premier chef, fut du moins efficace. Son neveu se vit obligé par les mœurs publiques de compter, dans une certaine mesure, avec la presse ; ne pouvant l'étouffer, désirant la museler, il inventa contre elle une législation draconienne, mais enfin, qui n'était pas absolument meurtrière. Il en résulta que le nombre des journaux indépendants fut très restreint et que, de plus, leur indépendance fut terriblement limitée ; mais chacun des journaux démocratiques ou semi-démocratiques qui survécut à l'hécatombe exerça une influence énorme, presque abusive.

La force de la presse, n'étant plus disséminée, se concentra et devint une sorte de dictature. En 1857 et en 1863, les élections des campagnes furent dictées par les préfets et par le ministre de l'intérieur; les élections des grandes villes furent presque complétement à la discrétion de certains directeurs de journaux. L'oppression exercée sur la presse en avait fait un véritable pouvoir de l'Etat, et un pouvoir presque officiel.

Et non-seulement les journaux démocratiques exercèrent, pendant la période impériale, une action considérable sur le corps électoral, mais ils

se multiplièrent, en dépit de la surveillance d'en haut et d'en bas ; et au bout de quelques années, ils purent tout dire : le public lisait entre les lignes. Le seul mot de *crime heureux* ou de *parjure,* jeté dans un article littéraire, était compris et appliqué. Jamais peut-être, nous tous qui tenons une plume, nous n'avons plus complétement senti qu'à cette époque notre supériorité sur la police et sur l'administration.

Elles avaient pour elles quatre cent mille soldats, quatre-vingt-neuf préfets, près de quatre cents sous-préfets, et les procureurs, et les substituts ; nous avions, nous, notre habileté et l'opinion, et nous étions les plus forts, et nous disions, d'une façon discrète, mais claire, tout ce que nous avions sur le cœur, narguant César et ses prétoriens et le troupeau immonde, mais impuissant, de ses délateurs à gages.

Et c'est après une pareille expérience que l'on veut, par un retour aux traditions impériales, restaurer la presse officielle. Quel oubli des principes ! mais surtout quel triste enfantillage ! quelle preuve de débilité intellectuelle !

Eh bien ! oui, vous aurez, je suppose, dans chaque préfecture, un service de la bonne presse, c'est-à-dire de la presse bonapartiste, orléaniste, légitimiste. Vous donnerez la note à tous les rédacteurs de cette trinité discordante, et ils la reproduiront avec plus ou moins de docilité. Vous vous ferez même renseigner sur les antécédents, sur la position de fortune des journalistes bien

pensants et sur « le prix » qu'ils mettent au concours du gouvernement. Bien plus, de temps en temps, vous interdirez la vente des journaux dans les villes démocratiques et vous prononcerez quelques suppressions. Et après ?

Après ? Les journaux officiels reproduisant avec une monotonie accablante les instructions d'en haut, seront discrédités dans l'opinion publique; on saura qu'ils ne parlent que d'après un mot d'ordre. La presse démocratique aura au contraire le bénéfice moral de son indépendance. Plus elle sera obligée de mettre une sourdine à ses protestations et d'avoir mille fois raison dans ses critiques pour les produire, plus elle verra s'accroître son légitime ascendant.

Encore une fois, pour un gouvernement qui sai et se souvient, il n'y a à choisir qu'entre ces deux alternatives : la presse libre, ou point de presse. Respecter la liberté, c'est la justice, et la suprême habileté ; la tuer, c'est le crime, mais c'est parfois l'habileté relative d'un instant ; l'attaquer et la harceler sans la tuer, c'est à la fois un crime et une sottise.

LA PASSION EN POLITIQUE

Juin 1873.

On peut faire de l'opposition (et souvent elle est nécessaire) avec de la passion; mais avec de la passion on ne fait jamais de gouvernement. Voilà la vérité première que doit comprendre un homme politique.

Or, à beaucoup de symptômes, il est facile de constater que la coalition du 24 mai se laisse aller à ses instincts, à ses rancunes, à ses sentiments non raisonnés, et cela seul prouve que non-seulement elle ne peut pas gouverner à cause de ses divisions intestines, mais que de plus, fût-elle unie, elle serait inapte à exercer le pouvoir. Elle manque de la capacité gouvernementale.

Elle ne peut pas diriger le pays, parce qu'elle ne peut pas se diriger et se conduire elle-même.

Un vrai gouvernement calcule tous ses actes. D'une part, il les subordonne à certains principes;



de l'autre, il en prévoit les conséquences, et il ne prend aucune mesure dont l'utilité ne soit évidente.

Et quel profit le gouvernement et le parti qui l'a créé espèrent-ils tirer jamais des poursuites intentées à M. Ranc? Est-ce que M. Ranc, exclu de la Chambre, après une condamnation que l'acquittement de M. Ulysse Parent fait regarder d'ailleurs comme très improbable, ne serait pas remplacé par un radical, et peut-être par un radical moins capable et dès lors moins modéré? Est-ce que l'influence de M. Ranc ne serait pas augmentée par cette condamnation hypothétique? Est-ce M. Thiers que l'on poursuit, comme l'affirment certains journaux, à travers le brillant rédacteur de *la République française?* Mais M. Thiers n'a qu'à gagner à ce jeu-là. Il est très certain qu'il n'a mis aucun *veto* à des poursuites quelconques de la part de l'autorité militaire; et s'il est prouvé que l'autorité militaire tenait compte de la politique de M. Thiers pour se montrer elle-même réservée, sans recevoir d'ailleurs aucun ordre, est-ce que la popularité de l'ancien président de la République ne sera pas doublée à l'instant même, et cela au détriment manifeste de ses successeurs?

Les coalisés n'ont donc aucun intérêt à poursuivre l'honorable député du Rhône; en le poursuivant, ils font ses affaires, les affaires du parti radical, les affaires de M. Thiers lui-même, l'objet de toutes leurs haines. Mais ils sont aveugles; plus qu'aveugles, ils refusent de voir. Le désir passionné d'avoir une occasion de détacher quelques traits à M. Gambetta et à l'ancien président de la Réoublique, qui a dédaigné leur concours,

les emporte à des mesures extrêmes qui se retourneront contre leur politique.

Des hommes d'État n'agiraient pas avec cette légèreté.

On nous assure qu'il y a dans les rangs des coalisés quelques hommes sages qui se montrent peu satisfaits de tant d'irréflexion et qui ne craignent pas de déplorer cet acte de vindicte rétrospective; mais ils se croient isolés, car la passion fait toujours plus de tapage que la froide raison, et de plus ils craignent de désavouer ou de paraître désavouer les ministres qui ont leur confiance. Ils ne remarquent pas assez que, dans l'état actuel des partis, un groupe même peu nombreux exerce une action politique énorme, s'il le veut, et que, sans désavouer le gouvernement, ils seraient à même, avec un peu d'énergie, de l'amener à l'une de ces transactions, si fréquentes dans l'histoire parlementaire, qui sauvent le pouvoir de ses fautes sans le mettre trop visiblement en contradiction avec lui-même.

C'est à eux de marquer, à propos d'une affaire qui a un retentissement incontestable, la ligne que doit suivre la majorité, et si cette ligne sera résolûment, rationnellement conservatrice, ou au contraire absolument, aveuglément révolutionnaire dans le sens rétrograde.

Sous la Restauration, il y a eu successivement deux majorités parlementaires qui professaient à peu près les mêmes principes, la majorité des in-

trouvables, la majorité de M. de Villèle. Toutes les deux édictèrent les lois les plus rétrogrades, ces lois que nous voudrions effacer de notre histoire, si elles n'avaient donné lieu aux discours immortels des Royer-Collard et des Benjamin Constant qui les combattirent.

Seulement, la majorité des introuvables, sans chefs habiles et instruits, poussée par des instincts violents, se livrait, sans calcul, à tous ses sentiments ; au contraire, la majorité de M. de Villèle, obéissant à quelques hommes ultra-conservateurs et cependant expérimentés, raisonna la portée de ses coups, laissa de côté, autant que possible, les petites vengeances et les persécutions subalternes, essaya de se maintenir par des lois générales et non par des mesures particulières. Et qu'est-il résulté de là ? C'est que les introuvables ont laissé dans l'histoire la trace la plus funeste et en même temps la plus ridicule ; ils ont régné, ils ont persécuté, ils ont laissé les passions les plus sanglantes se déchaîner, et ils n'ont rien créé, ils n'ont pas fortifié leur parti ; aucun homme politique ne s'est vanté d'avoir siégé dans leurs rangs. Il n'en a pas été de même de la majorité de Villèle : elle a constitué un gouvernement déplorable, à beaucoup d'égards, mais, enfin, un vrai gouvernement, et, dix ans après que ce gouvernement n'était plus qu'un souvenir, il avait encore des glorificateurs.

Eh bien ! il s'agit de savoir aujourd'hui si la coalition du 24 mai suivra l'exemple des introuvables ou celui de la majorité de Villèle. Nous attendons, et le pays attend avec nous, de sa part, bien des lois anti-libérales. On n'a pas renversé

M. Thiers pour se borner à être conservateur. Mais enfin la politique rétrograde elle-même peut être une politique d'entraînement aveugle ou une politique de principes et de calcul. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

LE DEVOIR DU GOUVERNEMENT

Juin 1873.

En politique, frapper, ce n'est pas agir. Voilà un axiôme que nous recommandons à la méditation du gouvernement nouveau et un peu novice qui préside depuis trois semaines à nos destinées.

Peut-être nous accusera-t-on d'optimisme, mais nous aimons à croire que le ministère du 25 mai, ou du moins la majorité du ministère, s'est proposé à l'origine d'être conservatrice, mais modérée, et de faire de l'ordre à grand orchestre sans faire de la réaction. Tel devait être, du moins, le programme d'un cabinet où l'élément orléaniste, c'est-à-dire juste milieu, était prédominant. Mais s'il est difficile de modérer les révolutions, il est à peu près impossible de modérer les contre-révolutions ; et c'est même là une des grandes raisons pour lesquelles il importe si fort, dans un pays comme le nôtre, de maintenir la République, qui

rend les révolutions inutiles et les contre-révolutions impossibles.

Quoi qu'il en soit, après quelques jours de calme, les bonapartistes et les cléricaux ont crié aux ministres : — Que faites-vous donc ? Vous avez parlé de péril social, et vous vous croisez les bras ! Agissez, ou vous trahissez notre cause. Et alors nous avons vu se dérouler une série de mesures contre M. Ranc, contre M. Courbet, et tout récemment encore contre la *France républicaine*, de Lyon.

La dernière de ces mesures, a dû coûter beaucoup à M. Beulé, ministre de l'intérieur. M. Beulé connaît personnellement M. Véron, le directeur de la *France républicaine*, qui a été son collègue à l'Ecole normale supérieure ; et connaître M. Véron, c'est l'estimer. M. Beulé n'ignore pas, il ne peut ignorer que M. Véron est un vrai philosophe, que, s'il n'a jamais dévié de la ligne républicaine, il n'a jamais non plus donné dans les théories chimériques ou violentes ni abdiqué entre les mains de qui que ce soit sa fière et calme indépendance.

Avec cela, esprit élevé, cultivé, ayant toutes les délicatesses de la conscience, un de ces hommes trop rares qui entrent dans la presse avec une instruction solide et brillante, et qui n'y entrent que pour l'honorer, que pour en faire une vraie magistrature. Et voilà l'écrivain, monsieur le ministre, dont vous brisez temporairement la plume. Evidemment, nous devons admettre que vous avez eu la main forcée, sinon par les ingérences indivi-

duelles, du moins par la logique implacable de la coalition à laquelle vous vous être livré.

Mais nous ajouterons que l'on n'est un homme politique qu'à la condition de savoir résister aux entraînements d'une situation fausse. Qui cède à son milieu, contre les règles de la justice, ne peut pas le diriger, et, à plus forte raison, est incapable de gouverner la France.

Si les éléments modérés des partis qui sont au pouvoir ne se dégagent pas à bref délai, s'ils se laissent aller aux exigences, aux rancunes de leurs alliés les plus violents, non-seulement ils se perdront, mais ils subiront cette chute humiliante de laquelle on ne se relève pas.

Nous savons bien que de tous côtés on les presse de faire quelque chose. Et ne pouvant faire, ils défont. C'est là une triste manière de répondre aux instances qui leur sont adressées.

Qu'un gouvernement ayant un programme net, précis, unique, le réalise et brise les résistances qui s'opposent à ce programme, cela se comprend à la rigueur, pourvu que l'on brise la résistance fâcheuse sans briser le droit. Mais persécuter sans résultat possible, pour le simple plaisir de persécuter, voilà ce qui cesse de se comprendre.

Quel bénéfice politique obtiendrez-vous si M. Courbet, qui, en définitive, est un artiste hors ligne, ne pouvant plus vivre en France, va vivre à l'étranger? Quel avantage espérez-vous retirer de la suspension d'un journal républicain de Lyon,

quand plusieurs autres restent encore pour recueillir sa succession momentanée? Est-ce que l'expérience ne vous a pas appris que, plus un homme de mérite est poursuivi, plus il acquiert de prestige ; que, plus la presse est comprimée, plus elle devient irrésistible dans sa concentration formidable?

Un gouvernement de coalition est un gouvernement d'impuissance, puisqu'il se trouve, le lendemain même de son organisation, entre plusieurs programmes inconciliables. Reconnaissez de bonne grâce votre impuissance, que nous constaterons sans trop d'aigreur, et ne vous perdez pas en efforts stériles qui la mettent en évidence et qui irritent l'opinion publique. Amusez-vous à faire, à défaire des préfets et des sous-préfets, des procureurs généraux, des diplomates, cela fera plaisir à vos amis et nous porte un médiocre ombrage. Maintenez l'ordre matériel, la tâche est facile, puisque personne ne le menace. Tâchez d'administrer le moins incorrectement possible et d'alléger le budget. Mais, de grâce, renoncez à agir. Soyez modestes. Expédiez les affaires courantes, sans poursuivre des rêves aussi irréalisables que contradictoires. Sans doute un gouvernement qui ne gouverne pas ne peut durer bien longtemps, mais c'est déjà quelque chose de ne pas laisser de trop mauvaises traces dans l'histoire. Il vous sera beaucoup pardonné, si vous vous tenez tranquilles. Que votre devise soit : laissez faire, laissez passer. Laissez faire le suffrage universel, laissez passer la France !

LE MAIRE AU VILLAGE

Décembre 1873.

Il n'y a pas de question plus complétement jugée et résolue par tous les maîtres de la science politique que celle de la nomination des maires. Sans doute, à côté des libéraux républicains, des libéraux sincères et résolus, qui demandent que les maires soient élus par le conseil municipal lui-même, il s'est trouvé des libéraux timides qui ont demandé qu'ils fussent choisis dans le conseil municipal par l'autorité supérieure. Mais aucun publiciste de quelque valeur,— qu'on l'entende bien, — n'a jamais regardé comme moralement possible que l'agent exécutif, le représentant de la commune pût lui être imposé arbitrairement, qu'il fût permis de le prendre parmi les citoyens qu'elle a exclus de son conseil électif, et d'en faire ainsi un simple commis de sous-préfet ou de préfet.

Depuis, il s'est formé, paraît-il, dans le parti de M. Barascud, des docteurs nouveaux qui se mettent eux-mêmes bien au-dessus des Benjamin Constant, des Royer-Collard, des Henrion de

Pansey. Ces docteurs ont sans cesse à la bouche le mot de respect, et ils renversent tous les principes démontrés par les grands esprits que naguère encore ils invoquaient comme leurs maîtres. Mais ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est la témérité ignorante des arguments par lesquels ils s'évertuent à justifier une thèse que personne n'aurait osé soutenir, nous ne disons pas devant l'Assemblée constituante de 1848, mais encore devant la Chambre censitaire de Louis-Philippe.

Ouvrez leurs journaux. « Nous ne sommes pas les adversaires des libertés locales, disent-ils, mais, ces libertés sont complétement garanties par les conseils municipaux. »

Il y a dans ce sophisme une erreur énorme et palpable, une erreur de fait qui prouve que les journalistes de la réaction ne daignent guère étudier la législation de leur pays.

Dans toute association politique, grande ou petite, lorsque le pouvoir exécutif ne dépend à aucun degré du pouvoir législatif, celui-ci n'a qu'une autorité dérisoire.

C'est même pour cette raison que tous les peuples libres qui ont cru devoir mettre à leur tête un pouvoir exécutif d'une certaine durée ne lui permettent d'agir que par l'intermédiaire d'un cabinet responsable. Or, dans son administration, fixée par une législation incomplète, le maire, en tant que pouvoir exécutif, agit tout seul, sans intermédiaires responsables, sans être obligé de prendre l'avis de personne. Si donc il n'est pas

l'homme et l'élu du conseil municipal, le conseil municipal n'administre plus que nominalement la commune ; il est vis-à-vis du maire ce que le corps législatif de 1852 était vis-à-vis de Louis Bonaparte, c'est-à-dire moins que rien.

Cette considération générale décide tout ; mais pour bien la comprendre, rendez-vous compte de toutes les attributions complexes de nos trente-cinq mille maires.

Dans la grande association, dans l'Etat, le chef du pouvoir exécutif ne préside pas l'Assemblée législative ; le despotisme napoléonien lui-même a reculé devant cette monstruosité. Mais dans la commune, le maire préside le conseil municipal, ce qui n'est pas un privilége médiocre dans de petites assemblées souvent mal instruites de leurs droits et faciles à se laisser diriger. (Loi de 1831, art. 24.)

C'est le maire qui prépare et propose le budget. (Loi de 1837, art. 10.)

C'est lui qui dirige les travaux communaux. (Idem.)

C'est lui qui est chargé, comme fonctionnaire local, et sous la surveillance de l'administration supérieure, de la police et de la voirie municipale, de la police rurale (Id.)

Les adjoints ne sont pas ses ministres, il n'est pas tenu de prendre leur avis, d'avoir leur consentement ; ils ne sont que ses délégués et ils n'exer-

cent que les pouvoirs qu'il leur confère et pour le temps qu'il juge à propos, « il est chargé *seul* de » l'administration ». (L. 1837, art. 14.)

Le conseil municipal ne peut prendre aucun arrêté, ordonner aucune mesure locale. C'est le maire qui est chargé exclusivement de ce soin ; c'est lui, et lui seul, qui est appelé, en cas de besoin, à rappeler les lois et règlements de police. C'est lui seul qui peut s'adresser par des publications officielles aux habitants de la commune. (Art. 11.)

C'est lui qui nomme, suivant son bon plaisir, sauf une seule exception, à tous les emplois communaux et révoque à son gré tous les titulaires de ces emplois. (Art. 12.)

Ce n'est pas tout. Nos diverses lois sur l'enseignement primaire ont toujours voulu et veulent encore que la commune ait un certain droit de surveillance sur les écoles. Mais ce n'est pas le conseil municipal lui-même qui est chargé de cette mission importante et qui la remplit au moyen de l'un de ses délégués. C'est au maire qu'elle revient par privilége. (Loi du 15 mars 1850.)

C'est aussi le maire qui dresse (de concert avec les ministres des divers cultes) la liste des enfants qui doivent jouir de la gratuité scolaire. (Id.)

C'est lui qui préside les opérations électorales, et l'on sait ce que cette présidence implique de droits, d'influences.

Enfin, il a une place de droit dans plusieurs conseils locaux qui jouent un rôle important dans la commune. Il préside les commissions administratives des hospices et hôpitaux (décrets de mars

1852); il siége d'office aux conseils d'administration des lycées et colléges.

Que conclure de cette énumération incomplète, mais péremptoire? Il faut en conclure que notre législation (et en ce point elle aurait grand besoin d'une réforme) absorbe dans la personne du maire presque tous les intérêts essentiels et vivants de la commune; elle n'accorde guère aux conseils municipaux qu'un contrôle financier.

Il est vrai que, lorsque les conseils municipaux choisissent eux-mêmes leurs maires, qui deviennent de par l'élection leurs délégués en tout et pour tout, ils se trouvent décider indirectement et par son intermédiaire toutes les questions qui les intéressent; mais supposez qu'à l'avenir, comme on nous en menace, le maire soit nommé directement, absolument, sans conditions, par le préfet ou par le gouvernement: on peut affirmer qu'à l'instant même la commune sera non-seulement mineure, mais esclave, malgré son conseil municipal; elle disposera encore jusqu'à un certain point de sa bourse, mais elle ne disposera plus de sa vie.

En d'autres termes, notre système administratif étant donné, la nomination des maires et des adjoints de la commune par les élus de la commune n'est pas seulement une des conditions de la liberté municipale, c'est son principe même, bien plus, son principe unique. La commune n'est un peu maîtresse de ses destinées locales, elle ne vit administrativement, elle n'agit administrativement que par son maire : dès qu'il lui est imposé, elle cesse d'être.

PHILOSOPHIE

HISTOIRE ET CRITIQUE

LES PRINCIPES DE LA MORALE ANTIQUE

(Nouvelle édition des *Maximes d'Épictète*,
Bibliothèque nationale.)

Septembre 1865.

I

Il existe, depuis quelques années, en France, deux publications collectives dont nous éprouvons quelque remords de ne pas avoir déjà entretenu nos lecteurs.

L'une est la *Bibliothèque utile*, entreprise par l'honorable M. Leneveux et qui a mis à la portée des bourses populaires la plupart des écrivains distingués de la démocratie contemporaine. C'est à la *Bibliothèque utile* que M. Eugène Pelletan a donné tout d'abord son livre le plus pittoresque et le plus éloquent, *la Décadence de la Monarchie française*. C'est dans la *Bibliothèque utile* que M. Eugène Despois, — un stoïcien d'Athènes ressuscité parmi nous — a publié son excellente *Histoire de la Révolution d'Angleterre*. C'est pour la *Bibliothèque utile* que M. Buchez a condensé ses idées, contestables mais profondes, sur l'histoire de France ; c'est pour la *Bibliothèque utile* qu'ont

déjà écrit MM. Laurent Pichat, Brothier, Cruveilhier, Bastide, Corbon, et que doivent écrire MM. Carnot, Hénon, Jules Barni, Vacherot.

Quant à la *Bibliothèque nationale*, elle a publié, avec un succès remarquable, non pas les écrivains actuels qui se proposent de continuer et d'élargir les traditions de 92, mais les penseurs immortels qui les ont préparées. Et l'on ne saurait trop louer l'esprit tolérant et largement impartial qui a présidé au choix de ces classiques du libéralisme. Point de parti pris, point de petite école, point d'exclusion. Ils y sont tous, ceux qui n'ont demandé que la liberté, et ceux qui ont aspiré à la plénitude de la démocratie, ceux qui ont médité sur les lois éternelles de la société et ceux qui ont fait la guerre aux abus présents, les maîtres du seizième siècle et ceux du dix-huitième ou du dix-neuvième, les anciens sages qui contemplaient la nature, et les modernes révolutionnaires, qui ont prétendu, dans leur audace légitime, recréer le genre humain, Voltaire et Rousseau, d'Alembert et Beaumarchais, la Boëtie, Condorcet et Lamennais, Suétone et Paul-Louis Courier. Voilà, nous ne craignons pas de le dire, de l'éclectisme bien entendu.

Nous espérons que d'ici à quelque temps les intelligents éditeurs de la *Bibliothèque nationale* donneront aux classes populaires les chefs-d'œuvre de Platon, d'Aristote, de Galilée, de Bacon, de Descartes, de Locke, de Leibnitz, de Herder, de Kant. En attendant nous les remercions d'avoir publié un ouvrage où les préoccupations les plus généreuses du génie antique se sont manifestées dans des circonstances assez semblables à celles que nous révélait dernièrement un discours de M. Dupin, —

les *Maximes* d'Epictète. Oui, aujourd'hui que les âmes semblent oublier les vertus viriles que la Révolution nous avait apprises et que l'on croyait une conquête définitive, aujourd'hui que des mœurs étranges se glissent parmi nous, aujourd'hui que l'on divise la morale pour la rendre plus flexible, aujourd'hui enfin qu'Epictète, s'il reparaissait parmi les hommes, croirait souvent reconnaître sa société dans la nôtre, il est bon que le stoïcisme propage de nouveau dans le monde ses austères enseignements ; il n'y a en lui que sa résignation qui nous déplaise.

II

Epictète, esclave d'un officier de la cour impériale, puis proscrit, puis rappelé par un prince meilleur ou moins timide, Epictète fut conduit à la philosophie morale par le spectacle même des événements et des hommes. Il avait vécu sous Claude, érudit devenu imbécile par l'exercice de la tyrannie ; sous Néron, ce monomane couronné des beaux-arts, du cirque et du meurtre ; sous Othon et Vitellius, que leurs débauches avaient hébétés avant même qu'ils ne jouissent d'un pouvoir sans limite ; sous Vespasien qui mit l'impôt sur toutes choses et chassas les philosophes de Rome ; enfin sous Domitien, qui fit jeter son frère Titus dans une cuve pleine de neige et qui défendit qu'on lui donnât à lui-même un autre nom que celui de Dieu. Il entrevit les vertus, les ostentations, les

faiblesses de Trajan; mais il avait vu la foule se courber lâchement sous le sceptre de tyrans dégradés et qui n'offraient pas même de prétexte à l'enthousiasme des âmes frivoles. Il s'était alors réfugié dans ce sanctuaire inaccessible de l'âme où la tyrannie n'a pas de prise; et d'esclave, il était devenu, par dégoût de ce qu'il voyait, un des adeptes et bientôt un des chefs de l'école stoïcienne. Qu'enseignait donc cette école, et qu'enseigna-t-il avec elle?

Le premier dogme de tous les moralistes de l'antiquité, à quelque école qu'ils appartiennent, se résume dans ces deux mots : *Suis ta nature, sequere naturam*. Cela ne signifiait pas, bien entendu, dans leur bouche, que l'homme peut et doit se livrer à tous ses instincts individuels, à toutes ses tendances capricieuses, à toutes ses inclinations de l'heure présente, mais au contraire qu'il est tenu d'exprimer, dans ses actes, la dignité et la grandeur de son essence humaine, ou en d'autres termes les aptitudes et les facultés qui le distinguent des autres espèces de la création vivante. Prenez tour à tour les Platoniciens, les Péripatéticiens, les Stoïciens, les Epicuriens, leur morale, si diverse qu'elle soit, est cependant fondée sur ce principe unique : Tu es homme, donc tu dois te conduire en homme; tu dois dépouiller et anéantir en toi ce qui est accidentel et individuel pour manifester ton humanité, c'est-à-dire ta qualité spécifique d'animal raisonnable. Et cette maxime, Épictète la produit et la reproduit sous mille formes vives et éloquentes. Tantôt, il s'écrie :

« Ce n'est pas une chose bien commune de remplir

» ce que promet la qualité d'homme. L'homme, c'est
» un animal mortel doué de raison, et c'est par la rai-
» son qu'il se sépare des bêtes. Toutes les fois donc
» qu'il s'éloigne de la raison, l'homme périt en lui et
» la bête se montre. »

Tantôt, il pose le problème moral de la manière suivante :

« Si j'étais rossignol ou cygne, je ferais ce qui est du
» cygne ou du rossignol. — Je suis homme, j'ai la rai-
» son en partage ; que dois-je faire ? »

Et ailleurs encore :

« Le véritable but de l'homme est toujours dans la
» partie par laquelle il diffère des animaux. Que cette
» partie soit bien fortifiée et bien munie, que les vertus
» y fassent bonne garde pour repousser l'ennemi, il n'y
» a rien à craindre. — Le cheval est-il malheureux de
» ne pouvoir chanter ? non, mais de ne pouvoir courir.
» Le chien est-il malheureux de ne pouvoir voler ? non,
» mais de ne pouvoir sentir. L'homme est-il malheu-
» reux de ne pouvoir étrangler les lions et faire mille
» autres choses extraordinaires ? non, mais il est mal-
» heureux quand les caractères humains imprimés en
» son âme par la main des dieux se sont effacés. »

Aristote et Platon avaient déjà, du reste, bien avant Épictète, développé une théorie toute semblable : « L'*essence* ou la *forme*, dit Aristote dans
» ses vigoureux aphorismes, est quelque chose de
» divin, elle constitue ce bien qui doit être recher-
» ché pour lui-même. » Contempler l'essence des choses, tel était d'après lui, tel était d'après toute l'antiquité, le but suprême du savant et du philo-

sophe. Maintenir son essence d'homme, la garder inviolable à travers le tourbillon des événements extérieurs, l'exprimer dans toutes les actions de manière à mieux la sentir et à mieux la posséder, tel était le but de l'homme de bien, telle était la loi suprême de la vie morale.

On voit par là que, dans la pensée unanime des philosophes de l'antiquité, la morale, en tant que morale, ne dépendait nullement d'une conception étrangère à celle de la nature humaine, et qu'elle n'empruntait ses principes ni à la théologie, ni même à la métaphysique, du moins directement. Mais il est clair qu'on ne pouvait rester dans une formule aussi vague que celle du *sequere naturam*. Il fallait la déterminer et la définir, pour en extraire le code des devoirs. Il fallait se demander notamment ce qu'est en elle-même cette *nature humaine* que l'on prenait pour point de départ.

C'est ici qu'apparaissait la diversité des écoles philosophiques ; c'est ici qu'apparaissait en même temps l'intervention indirecte des conceptions métaphysiques. Cette intervention indirecte est un des caractères distinctifs de la philosophie antique.

III

En effet, ce n'est qu'à partir de la Renaissance, et surtout à partir de Descartes, que le genre humain eut l'idée de demander purement et simplement au sens intime la notion de l'homme intel-

lectuel et moral, de la nature humaine. Ce ne fut qu'au dix-septième siècle que l'on prononça cette parole à l'immense portée· rénovatrice : *Cogito, ergo sum,* c'est-à-dire : le secret de notre être est dans notre conscience.

Dans l'antiquité et pendant le moyen-âge, on étudiait l'homme intellectuel, non pas directement et en lui-même, mais indirectement et extérieurement, à travers les êtres qui frappent ses sens. La science psychologique passait pour une science non pas primitive, mais dérivée et déduite. Et de quelles notions essayait-on de la déduire ? De notions métaphysiques dont les éléments étaient empruntés à l'analyse plus ou moins raffinée de l'essence intime des corps. Donc, on commençait par étudier ces corps ; de l'idée des corps on s'élevait à l'idée de l'être en général, puis de cette idée on redescendait à celle de la nature humaine. La psychologie était une dérivation de la métaphysique, et celle-ci était à son tour la quintessence de la physique.

On voit par là à quel titre et dans quelle mesure la morale des anciens était subordonnée, non pas à leurs théories religieuses, mais à leurs systèmes métaphysiques. Elle ne leur était pas subordonnée, en elle-même et comme morale, mais elle s'y rattachait, par une sorte de contre-coup logique, à cause de ses relations étroites avec la psychologie, qui, au lieu d'être une science indépendante, comme elle l'est depuis Descartes, passait pour une déduction plus ou moins lointaine de la fameuse doctrine métaphysique de la *matière* et de la *forme*. Si les anciens avaient pu deviner le *cogito, ergo sum*, s'ils avaient pu se dégager de la

vaine et ambitieuse recherche de l'essence des choses sensibles, s'ils n'avaient pris le point de départ de toutes leurs spéculations scientifiques dans les données des sens, ils auraient regardé la morale comme une science qui ne relève que d'elle-même.

Quoi qu'il en soit, sur la question même de la nature humaine, ils se séparaient en écoles, non-seulement opposées, mais irréconciliables, précisément parce qu'ils étaient placés à un point de vue tout hypothétique. C'est ainsi que la maxime unique du *sequere naturam* donna lieu à quatre morales profondément hostiles, et qui, cependant, présentent plus d'une fois, à cause de leur commun principe, d'étonnantes affinités.

Suivant Platon, la nature humaine consistait dans une certaine participation à ce qu'il appelait les *idées pures,* les *idées* en elles-mêmes ; la vertu pour l'homme c'était donc de se préparer à contempler le monde idéal et de vivre ensuite dans cette contemplation.

Suivant Aristote, la nature humaine, c'était l'âme elle-même, l'âme en tant qu'elle vivifie le corps et introduit l'ordre, le tempérament, la mesure dans toute notre existence ; la vertu était donc la mesure, l'harmonie de toutes nos tendances ; *in medio stat virtus.*

Suivant Epicure, la nature humaine consistait essentiellement dans la faculté de sentir ; de là, la morale du plaisir, non pas du plaisir aveugle et brutal, mais du plaisir tranquille qui est seul conforme aux lois de l'essence humaine.

Au contraire, Zénon, le stoïcien, crut pouvoir affirmer, et Epictète affirme avec lui, que ce qui

distingue l'essence humaine, c'est qu'elle participe à la Raison, laquelle n'est qu'une effluve de l'âme universelle des choses ou de Dieu. Si l'on considère exclusivement dans le stoïcisme de Zénon, de Sénèque, d'Epictète le *sequere naturam* et ses conséquences, on a tout l'ensemble de préceptes qui sont communs aux stoïciens et aux autres moralistes de l'antiquité ; si l'on considère le rôle exclusif que joue la raison dans l'économie humaine, telle que les stoïciens la conçoivent, on a ce qui les différencie des autres écoles. Cette distinction, que l'on a trop négligée jusqu'ici, est capitale pour l'intelligence et l'appréciation de leur doctrine.

Si la loi suprême de l'homme est de suivre sa nature et si cette nature ne se révèle et même ne se distingue que par la raison, il s'en suit que tout ce qui n'est pas du domaine de la pure raison est complétement étranger, bien plus, complétement hostile à notre vie morale. Les stoïciens acceptent carrément cette conséquence. Voilà pourquoi ils ne voient le mal que dans ce qui s'écarte de la raison. Voilà aussi pourquoi ils demandent à l'homme, au nom du devoir, de faire ce sacrifice absolu, complet, de tous ses sentiments, et surtout de ceux qui leur paraissent le plus agiter, troubler, disperser l'essence humaine, — la crainte et le désir. Nous croyons volontiers, nous, qu'il y a dans l'âme humaine des désirs qui sont élevés, généreux, excellents et que nous avons la tâche de les développer dans notre cœur, à la seule condition que notre volonté soit toujours souveraine. Mais aux yeux des stoïciens, il n'en était pas ainsi ; tout dési était foncièrement

mauvais ; tout sentiment était une végétation parasite qui naissait dans l'âme humaine, mais ne sortait pas des profondeurs de sa vraie nature, toute rationnelle. Il ne suivait pas de là, nous le verrons bientôt, qu'ils prétendissent nier radicalement la société humaine et les devoirs qu'elle impose. Ils demandaient seulement que l'homme ne se portât point à la pratique de ses devoirs par un élan de cœur qui altérât son indéfectible sérénité.

De là le double caractère des préceptes de Sénèque et d'Epictète. Lorsqu'ils parlent du mépris de la mort, lorsqu'ils nous invitent au mâle dédain de la richesse, ils ont une vigueur d'accent qui a traversé les siècles et qui est digne encore de soutenir les héros de notre âge. Mais il y a une certaine passion de la justice qui leur fait défaut. Impassibles vis-à-vis de l'iniquité triomphante, ils ne la prennent pas corps à corps, ils la regardent de haut avec un sourire de dédain superbe, et, quand la coupe du mal leur est présentée, ils se contentent d'en détourner les lèvres, sans la briser dans un élan légitime d'indignation.

Une seconde thèse très caractéristique du stoïcisme dérivait de la précédente. Suivant lui, précisément parce que la raison constitue toute la nature humaine, il n'y a que deux états possibles pour l'homme: ou il exprime la raison dans sa vie, ou il exprime ce qui est étranger à la raison. Dans le premier cas, il est vertueux, dans le second, il est vicieux; et ces deux états sont tellement absolus, qu'il n'y a aucun degré ni dans le vice, ni dans la vertu. Toute action légitime, c'est-à-dire naturelle et raisonnable, est égale à une autre action raisonnable; et de même ces défauts, ces

demi-écarts que le sens commun déclare sinon indifférents, du moins empreints d'une très légère culpabilité, sont aussi répréhensibles pour un vrai stoïcien que les crimes les plus odieux. Sénèque a consacré une lettre entière au développement de cette théorie paradoxale; Epictète est beaucoup plus réservé, mais enfin ses principes le conduisaient à l'admettre.

Aussi bien, qu'est-ce qui nous détermine à établir des degrés dans le vice et dans la vertu? Deux considérations: d'abord nous tenons compte de l'importance même du *mal* produit ou plutôt voulu par l'agent libre et responsable; en second lieu, nous étudions les sentiments plus ou moins légitimes, plus ou moins élevés ou corrompus qui l'ont déterminé. Si le mal produit et voulu est presque insignifiant, ou bien encore si les sentiments qui ont inspiré l'agent libre et responsable sont de ceux que la morale avoue et proclame nobles entre tous, nous trouvons dans ces deux faits, non pas une occasion d'excuser l'acte coupable, mais une raison suffisante de décharger dans certaines limites celui qui l'a commis, et de lui accorder au fond de notre âme, le bénéfice des circonstances atténuantes. Par exemple, celui qui aura menti pour favoriser la fuite d'un citoyen illustre poursuivi par d'ignobles sicaires, ne nous paraîtra pas certes blâmable comme celui qui aurait outragé la vérité pour satisfaire à ses passions cupides.

Mais ces deux considérations de l'étendue du mal produit par la faute et de la valeur morale des sentiments qui ont inspiré l'acte lui-même, ces deux considérations, qui atténuent ou aggra-

vent sa culpabilité, ne pouvaient être admises par les stoïciens, parce que d'une part le mal n'était à leurs yeux que l'oubli des droits de la raison et n'existait pas à d'autre titre ; parce que, de plus, tout sentiment leur paraissait condamnable.

Ainsi tous les principes qui constituent le stoïcisme et qui le distinguent des doctrines de Platon, d'Aristote et d'Epicure, peuvent se ramener à trois : 1° le bien consiste à suivre la raison, qui est le fond de l'essence humaine ; 2° tous les sentiments et en particulier la crainte, doivent être extirpés de l'âme ; 3° le bien et le mal sont toujours égaux à eux-mêmes.

Epictète, qui néglige le troisième de ces principes, développe les deux premiers avec une plénitude de conviction, avec une abondance d'images, avec une élévation de conscience que l'histoire a justement célébrées. Il n'a pas la pointe acérée de Sénèque, mais il n'a pas non plus ses antithèses frivoles, et ses recherches déclamatoires. Il est moins pénétrant, mais il est plus pénétré. On sent que la morale n'est point pour lui affaire d'imagination, mais le but suprême et unique. Il parle de la pauvreté en homme qui ne se contente pas de la contempler de loin, mais qui l'accepte tous les jours dans une sorte de familiarité amicale. Certainement, il y a en lui, comme dans la plupart des philosophes, un esprit de système qui rétrécit souvent, qui dénature quelquefois la grande figure de la justice et de la vertu ; il la fait trop tranquille, trop résignée, trop passive ; mais il la fait aimer jusque dans les petits détails de l'existence vulgaire et quotidienne. Sous ce rapport, il restera un maître immortel des mœurs humaines,

du moins des mœurs privées. La lecture de Sénèque nous apprendra surtout à bien mourir ; mais celle d'Epictète est plus profitable, elle nous enseigne à bien vivre.

IV

Une question très délicate et très importante se rattache à l'appréciation d'Epictète et, en général, à l'histoire du stoïcisme. Il s'est trouvé dans notre siècle nombre d'historiens et même de philosophes qui ne consentent pas à admettre que l'antiquité se soit élevée à un idéal généreux de morale. A les en croire, les Républiques grecques, si brillantes en apparence, n'auraient eu qu'une civilisation extérieure, matérielle, sensualiste, une civilisation qui tuait l'âme humaine.

Or, ces écrivains rencontraient inévitablement sur leur route le stoïcisme, et il était bien difficile de lui jeter l'accusation de sensualisme. Alors, ils se sont retournés d'un autre côté, et en désespoir de cause ils ont déclaré que le stoïcisme avait compris d'une façon austère, trop austère peut-être pour être pratique, les devoirs de l'homme envers lui-même, mais qu'il s'enfermait dans une sphère tout individuelle, que c'était son caractère propre de retirer l'homme du commerce de ses semblables, et d'en faire une espèce d'égoïste dédaigneux et farouche, un aristocrate solitaire de la vertu, qui s'abstenait systématiquement, dans son orgueil stérile, de la communiquer à la foule.

Les stoïciens, s'est-on écrié, exaltaient tellement les droits de la liberté, qu'ils foulaient aux pieds la fraternité humaine et qu'ils ne prêchaient que l'intérêt bien entendu.

Cette appréciation du stoïcisme, accréditée par tous les disciples de Saint-Simon, notamment par M. Enfantin, par M. Buchez, par M. Comte, a été admise avec enthousiasme par les écrivains cléricaux, et à moitié reçue par les éclectiques et les doctrinaires. Elle s'est donc répandue par toutes les écoles qui ont dominé la première moitié du dix-neuvième siècle, et elle est tellement tombée dans le domaine du lieu commun, qu'on la retrouve dans la plupart des méchants manuels historiques qui nous inondent, et dans certaines pages de M. Troplong, qui passe pour un philosophe dans le monde des jurisconsultes.

Quelques préceptes mal entendus de Sénèque et d'Epictète semblent la justifier à demi. « L'homme » de bien, avait dit Aristote, est amateur de lui- » même. » Sénèque s'écrie de même : « Tu me » demandes à quoi sert la sérénité philosophique? » Elle me sert à être ami de moi-même. » Epictète reproduit à son tour cette pensée sous mille formes différentes : « C'est, dit-il, le caractère du » sage d'être son propre ami. »

De pareilles maximes, commentées en dehors de toute saine critique, c'est-à-dire isolées de celles qui les expliquent et les élargissent, peuvent passer pour une exhortation à une vie toute solitaire et à une morale profondément individualiste. Mais rattachez-les à l'ensemble même de la doctrine stoïcienne, comprenez-les dans le sens intérieur et vivant, vous en aurez bientôt une idée toute diffé-

rente. Non, le stoïcisme n'est point une forme de la morale égoïste, de la morale de l'intérêt bien entendu. D'abord, il ne fait pas reposer le devoir sur le calcul, mais sur la raison pure, et sur la contemplation, sur le respect de l'essence même de l'homme. Il ne nous dit point : Supputez, pour bien agir, vos profits et pertes ; il nous dit : Examinez ce qui est digne de votre nature, et votre nature, c'est la raison, et la raison, c'est l'être parfait et universel qui vit en chacun de vous et qui constitue le fond de votre substance, Le stoïcisme ne peut donc dédaigner et, effectivement, il ne dédaigne pas l'humanité et l'ordre général ; au contraire, il insiste avec force sur l'obligation première qui nous est imposée par la conscience d'exprimer notre humanité dans notre conduite, et de nous encadrer, sans illusions chimériques, dans l'ordre général. C'est lui qui a inspiré cette belle expression de *Caritas generis humani* qui précède de six à sept générations la diffusion de l'Evangile ; c'est lui qui a dicté ce vers simple et sublime qu'on a sans cesse cité et qu'on citera éternellement :

Homo sum, nil humani a me alienum puto,

c'est lui qui a insisté, par la plume incisive de Sénèque, sur la beauté, sur la nécessité, sur la grandeur suprême de cette universelle société humaine qui relie toutes les nations en dépit de leurs luttes rivales et de leurs dissidences passagères. C'est lui qui a amené le même écrivain à proclamer que nous devons nous écarter de la foule, non par indifférence, mais pour lui être spéciale-

ment utiles par nos exemples. C'est lui enfin qui faisait dire à Epictète : « Le soleil n'attend point » qu'on le prie pour faire part de sa lumière et de » sa chaleur. Fais de même tout le bien qui dé- » pend de toi sans attendre qu'on te le demande. » » Veux-tu embellir ta ville d'une offrande très rare » et d'un très grand prix, donne-toi à elle après » t'être rendu un modèle parfait de douceur, de » libéralité et de justice. »

Est-ce là, nous le demandons, une invitation égoïste à nous renfermer dans le cercle étroit et vulgaire de nos intérêts particuliers, en faisant abstraction et de notre patrie, et du genre humain, et de la justice immortelle ? Bien loin que le stoïcisme ait été trop individualiste, on lui reprocherait bien plus justement de ne l'être pas assez. Dans l'homme, il ne voit que son essence, c'est-à-dire son espèce, ses facultés générales ; il ne voit pas sa personne, il ne voit pas ce qui le fait un être distinct des autres hommes et de la société elle-même, ce que le moyen-âge eût appelé son hœccéité et Leibnitz sa *monade*.

Aussi, quand il fut donné au stoïcisme d'exercer une influence, d'ailleurs bien restreinte et très indirecte, sur la législation de l'empire romain, il contribua à l'*humaniser* un peu, à lui donner un caractère à la fois plus didactique, plus doux et plus équitable, mais il ne lui donna pas ce qui lui manquait avant toute chose, la notion suprême du Droit individuel ou de la vraie Liberté. En revêtant la théorie de l'unité et de la souveraineté sociales d'un caractère plus rationnel, il la rendit peut-être plus omnipotente et plus étouffante encore qu'elle n'était avant lui. Il ne se faisait de la liberté

qu'une idée mystique et impuissante, et il voulait que le sage l'acquît, non en brisant ses chaînes, mais en les supportant avec une résignation à la fois dédaigneuse et doucereusement soumise.

On voit par cette critique qu'en justifiant le stoïcisme contre certains reproches superficiels qui lui ont été adressés par des écrivains à systèmes, nous n'entendons nullement le poser en doctrine parfaite. Non, Zénon, Sénèque, Epictète n'ont pas dit, suivant nous, le dernier mot sur le Devoir et sur le Droit : ce dernier mot sera-t-il jamais dit ? Seulement, ils n'ont pas non plus commis cet attentat énorme qu'on leur impute et qui consisterait à séquestrer l'homme de la vie sociale, de la vie universelle. S'ils l'avaient commis, ils auraient été très inférieurs aux autres écoles de l'antiquité, ils auraient précipité la chute des mœurs publiques sous les Césars, et nous devrions les considérer comme les derniers des moralistes. Mais non ; il n'en est pas ainsi. Ils ont été les vrais représentants de la vertu au milieu des infamies de leur temps, et ils ont laissé des préceptes qui, sans être complets, resteront néanmoins un objet légitime d'admiration parmi les hommes. On peut même dire que leur morale ne pèche que par un certain nombre d'idées qui se retrouvent dans toutes les autres doctrines des moralistes de la Grèce et de Rome. Ils ne sont pas descendus dans les profondeurs les plus intimes de la conscience humaine, mais ils l'ont pénétrée autant qu'on pouvait le faire à leur époque. Telle est la vérité historique que nous voudrions mettre en relief pour en finir avec de tristes doctrines qui ont calomnié

systématiquement ce qu'il y a eu de plus pur dans la civilisation antique.

V

La vertu, telle que les anciens la comprennent, était essentiellement contemplative.

Qui n'a admiré la statuaire grecque? Qui n'a reconnu aussi que la qualité suprême qu'elle cherche à exprimer, c'est je ne sais quelle sérénité indéfectible qui se mêle à tous les sentiments, à toutes les actions, à toutes les attitudes, pour les apaiser, en quelque sorte, et les revêtir du sceau de la nature humaine idéalisée et presque divinisée? Les voilà ces héros, ces dieux, ces grands hommes, que le sculpteur inspiré a légués à notre admiration; ils ont tous je ne sais quel air de famille; chacun offre sans doute son caractère, mais ce caractère individuel n'est qu'une des formes de l'essence supérieure qui les anime et qui constitue leur fond commun; et cette essence, ils semblent la posséder dans une plénitude tranquille et satisfaite d'elle-même; elle couronne leur front d'une jeunesse éternelle qui semble briller jusque sur les traits du vieillard. On dirait qu'aucun accident extérieur, aucune émotion intime n'a de prise sur elle; et c'est le sentiment profond de cette indéfectibilité inaltérable de l'essence humaine jouissant d'elle-même et supérieure au tourbillon qui l'environne, c'est ce sentiment qui donne à l'art grec sa grâce particulière, sa pureté sans égale,

son harmonie profonde et aussi son parti-pris de ne pas sortir d'un petit nombre de types un peu abstraits, et son impuissance à exprimer ce qu'il y a de plus individuel, de plus intime dans l'homme lui-même.

Les moralistes de l'antiquité avaient naturellement les mêmes tendances, les mêmes besoins, les mêmes idées que ses artistes. Lorsque Virgile, par exemple, nous représente le sage par excellence, il nous dépeint le même homme que les sculpteurs d'Athènes, l'homme de la sérénité absolue, l'homme qui n'a ni craintes, ni désirs, l'homme qui éteint dans son âme tout sentiment passionné, même le sentiment de la commisération attendrie pour les malheurs, soit privés, soit publics, l'homme, enfin, qui ne considère que l'essence immortelle de l'humanité et ne se trouble de rien, pas même des ruines sociales de sa patrie.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari !...
Illum non populi fasces, non purpura regum
Flexit et infidos agitans discordia fratres,
Non res romanæ peritura que regna; neque ille
Aut doluit miserans inopem aut invidit habenti.

Ce portrait du sage est bien caractéristique, avec son dernier trait, surtout dans Virgile, c'est-à-dire dans le poète le plus tendre de l'antiquité, dans le poète du *sunt lacrymæ rerum*. Et ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est que les philosophes parlent comme lui. Pour Platon, la vertu, ce n'est

pas l'action, c'est la contemplation sereine de notre propre essence et de toutes les essences, de tous les types, de toutes les idées. Aristote semble d'abord protester contre cette théorie de son maître ; il le censure pour avoir affirmé que la vie morale consiste purement et exclusivement à savoir et à contempler. Mais bientôt il revient à la tradition antique. Il enseigne de la façon la plus explicite qu'au-dessus des vertus morales et politiques inséparables d'une vie active, il en est une autre plus éminente et plus parfaite, ou plutôt la seule parfaite, la seule digne de l'homme libre, et c'est la vertu intellectuelle ; elle consiste, celle-là, dans la sérénité, dans le repos, dans la vision tranquille de notre essence humaine ; cette sérénité, suivant lui, n'implique pas l'action ; au contraire, elle la repousse : « Le souverain bien, » dit-il, est dans le repos, car nous n'agirons que » pour nous reposer, » et un peu plus loin, il ajoute :

« Si les actions militaires et civiles que nous accom-» plissons sous l'influence des vertus morales et poli-» tiques ont le double caractère de la beauté et de la » grandeur, et si, néanmoins, elles sont un labeur, *elles » appellent une fin supérieure à elles-mêmes et elles ne sont » pas désirables en soi*. L'opération de l'intellect en tant » que distincte de l'étude, est essentiellement *contem-» plative* ; à ce titre, elle n'implique aucune fin en de-» hors d'elle-même, elle renferme, au contraire, une vo-» lupté particulière qui accroît sa propre énergie : elle » se suffit à elle-même, elle est le repos et l'absence » de toute fatigue ; en d'autres termes, elle a en elle » tout ce qui, dans les limites de l'humanité, rend » l'être souverainement heureux. » (*Morale à Nicomaque*, liv. X.)

Voilà pourquoi tous les préceptes de la morale, dans les écoles les plus diverses, se ramenaient à deux : abstiens-toi et supporte. Elles ne disaient point à l'homme : transforme-toi et transforme toute chose autour de toi ; — mais, au contraire : conserve la nature dans sa pureté inaltérable, ne laisse pas s'éteindre aux orages du dehors la flamme immortelle que tu portes dans ton sein ; garde cette puissance contemplative qui est la grandeur de ton essence et où réside la félicité.

COLBERT

Janvier 1865.

La France sous Louis XIV, par M. Bonnemère

I

Quelle qu'ait pu être l'atonie de la France intellectuelle dans ces dernières années, un fait considérable s'y est produit, grâce à l'initiative de ces minorités pensantes qui ne savent pas abdiquer. Ce fait, M. Michelet l'a deviné un des premiers, avec son flair merveilleux, et il a écrit : « L'histoire doctrinaire est morte. »

Oui, l'histoire doctrinaire est morte, ou du moins elle n'a plus qu'une pâle existence académique. Oui, ce système, ce vaste système ébauché par M. Royer-Collard, organisé par M. Guizot, vivifié par M. Augustin Thierry, et qui, depuis 1825 jusqu'à nous, a exercé une influence si prépondérante, non-seulement sur les écrivains conservateurs, mais sur les démocrates ; non-seulement sur l'histoire, mais sur la philosophie et sur la politique ; ce système de compromis savants et artificiels qui admet la liberté, mais l'équilibre et l'an-

nule aussitôt par un prétendu principe d'autorité; qui croit aux idées de la raison humaine, mais ne leur soumet pas le fait social; qui préconise le progrès, mais n'y voit que l'évolution immuable des faits traditionnels, et condamne avec dédain toute révolution *à priori;* ce système qui a déterminé, il y a quarante ans, un si grand ensemble de théories de toute nature, de recherches de tout genre, et qui aujourd'hui stérilise les esprits après avoir énervé les caractères; ce système est abandonné de toutes parts comme une scolastique épuisée. Battu en brèche, dès 1854, par la pléiade politique et littéraire de la *Revue de Paris*, condamné en 1855, au nom de la morale, par un article souverain de M. Edgar Quinet, il est miné de plus en plus par presque tous les faits nouveaux et significatifs que découvre l'érudition contemporaine. Nous marchons à une grande révolution dans les sciences morales et politiques, dont les idées de MM. Royer-Collard et Guizot ont été jusqu'ici le centre officiel; et cette révolution, tout l'annonce, accompagnera, éclairera, glorifiera le premier triomphe des idées démocratiques.

Ce n'est donc pas seulement à cause de sa valeur intrinsèque, c'est comme symptôme d'un avenir intellectuel plus ou moins prochain que nous signalerons à l'attention publique le nouvel ouvrage de M. Bonnemère : *la France sous Louis XIV*.

Personne n'ignore ce que Louis XIV est encore aujourd'hui pour la foule des historiens. Comme ils sont persuadés que les faits historiques ne sont que l'efflorescence les uns des autres, comme ils pensent que ce qu'il y a eu de légitime dans la

Révolution se trouvait déjà implicitement dans le régime antérieur, ils ont vu dans les représentants de la monarchie française des tribuns anticipés. Louis XI, Richelieu, Louis XIV leur apparaissent donc comme les saints Jean-Baptiste des temps nouveaux, comme des despotes civilisateurs qui ont pour *mission* de niveler toutes les inégalités anciennes et de créer ou de développer tous les éléments de la société française, jusqu'à l'heure où les principes de 89, enfin mûrs et opportuns, viendront les couronner. La liberté serait ainsi la fille légitime et nécessaire du despotisme.

Bien entendu, une fois ce point de vue admis, Colbert a une place immense dans l'histoire. Comme l'astre du roi-soleil s'est couché dans de sombres nuages, comme la misère et la dépopulation sont les faits les plus visibles de la fin de son long règne, il fallait bien trouver une petite explication pour sauver le système. Donc, on a attribué cette décadence, qu'on ne pouvait nier, à la guerre de la succession d'Espagne et à l'influence de Louvois. C'est ainsi que, par une nécessité doctrinale, Louvois, chargé de tous les péchés d'Israël, est devenu le mauvais ange de Louis XIV et Colbert son bon génie, et un génie doué d'une puissance incomparable qui, à coups d'ordonnances, aurait fait la France économique, comme Richelieu, toujours dans le système, a fait la France politique.

Cette thèse qu'on lit partout depuis quarante ans, a déjà été fort ébranlée par l'ouvrage de M. Camille Rousset ; je doute qu'elle résiste au livre de M. Bonnemère. Ce n'est pas que ce savant écrivain ne professe encore une admiration excessive pour le « grand ministre », mais il met en

lumière des faits qui la diminueront singulièrement dans le public. M. Michelet avait déjà dit : « Pour l'industrie, la violente improvisation qu'en fit Colbert, coupée, contrariée, avorta en partie. » On est en droit aujourd'hui d'affirmer bien davantage. Colbert n'a pas été *contrarié* dans son entreprise, il l'a manquée parce qu'il n'en a pas compris les conditions. Il n'a pas improvisé une création violente et éphémère ; il s'est épuisé, pendant vingt-deux ans, en un effort vigoureux et contre nature qui ne créa rien et ne pouvait rien créer ; et la vérité vraie a été dite sur son compte par le grand Jurieu dont on n'invoque pas assez le témoignage : « Bien loin que la défense des » marchandises étrangères ait bien tourné pour le » commerce, c'est ce qui l'a ruiné. »

II

Il y a deux faits décisifs qui condamnent le système de Colbert.

Le premier, c'est qu'il fut contraint de le condamner lui-même en l'abandonnant. En 1662, il avait liquidé la situation par une série monstrueuse de violences et de banqueroutes, que l'on amnistie trop facilement. Il annonçait, comme compensation, qu'on n'aurait plus recours aux « affaires extraordinaires ». Mais bientôt il dut s'apercevoir qu'on ne restaure pas les finances publiques en tuant le crédit par la fraude, et que ses calculs n'avaient été que de puériles illusions. Les

revenus que l'on avait cru tirer des douanes réunies, simplifiées, et alourdies, se ressentaient de l'épuisement de l'industrie. On se mit, comme par le passé, à anticiper sur l'avenir. Mais cela ne suffit pas. On imposa des taxes terribles et inintelligentes, taxes sur les gens de métiers, c'est-à-dire sur les ouvriers, taxes sur les villes, c'est-à-dire sur les commerçants, taxes sur la vaisselle d'étain, c'est-à-dire sur les pauvres. Cela ne suffit pas encore. L'impôt du sel fut augmenté dans des proportions odieuses, et la gabelle violemment introduite dans les provinces rédimées. Le droit de timbre fut restauré avec toute espèce d'exigences fiscales qui multipliaient les frais de procédures ; des péages nouveaux furent créés. Quatre provinces épuisées plus encore qu'indignées répondirent à ces mesures par l'insurrection du désespoir. Et cependant ces mesures étaient encore insuffisantes. Alors, le nouveau système manquant de toutes parts, il fallut bien en revenir à l'ancien. Alors « les affaires extraordinaires » reprirent leur cours ; on se rejeta dans les bras des traitants ; on invoqua l'emprunt onéreux sous toutes les formes : créations d'offices et de titres de noblesse, créations d'impôts levés par tel ou tel gentilhomme qui en retirait 100,000 écus par an et qui en donnait 2,000 à l'Etat, créations de monopoles, comme celui des tabacs qui fut affermé à Mme de Montespan.

Les apologistes disent : c'est la guerre de Hollande qui brisa l'œuvre de Colbert. En vérité, quel est donc ce beau système qui se brise au premier incident, à l'incident le plus facile à prévoir, et qu'il faut mettre au rebut dès qu'on en a besoin ?

Mais d'ailleurs une pareille excuse n'est qu'un anachronisme. La guerre de Hollande est de 1672. Or, quand voyons-nous Colbert altérer les monnaies? en 1666. Quand voyons-nous Colbert établir ce droit monstrueux sur l'Epte et d'autres rivières qui ruina les vignobles de l'Orléanais? en 1670. La guerre de Hollande n'a pas été l'obstacle au système ; elle a été sa conséquence et son châtiment. C'est Colbert même qui l'a invoquée à grands cris, parce que déçu, fatigué, désespéré, il ne savait plus que faire d'une paix pleine de ruines !

Le second fait que l'on est en droit d'alléguer, c'est la statistique pour ainsi dire officielle que nous a conservée le comte de Boulainvilliers. Le duc de Bourgogne voulait avoir un aperçu de l'état industriel et agricole de la France, et le demanda aux intendants ; ceux-ci répondirent à l'appel de leur maître présomptif, et Boulainvilliers nous a laissé, en huit volumes, des extraits considérables et de longues analyses de leurs mémoires. Les éléments de ce travail important et trop peu consulté ont été réunis en 1698, bien avant les désastres qui marquent la fin du règne ; ils ont été réunis par des fonctionnaires, c'est-à-dire par des optimistes de position, intéressés à atténuer sous leurs récits les maux dont ils étaient complices ; et cependant leur statistique, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, n'est que l'inventaire sinistre d'une profonde décadence agricole, commerciale, industrielle qui remonte jusqu'à Colbert. Mais non : le mot de décadence est trop faible pour représenter l'impression qu'on éprouve à lire ce document tout plein de chiffres

d'une éloquence terrible. Ce n'est pas la statistique de la France industrielle : c'en est l'épitaphe.

Ici, c'est l'intendant de Flandre qui apprend « qu'il y a quarante ans (en 1558, trois ans avant Colbert), les ouvriers de Lille fabriquaient 500,000 pièces d'étoffes », mais qu'aujourd'hui « la moitié de ces ouvriers a passé dans les villes d'Allemagne, » chassée par l'impôt et par la misère. Là, c'est l'intendant de La Rochelle qui constate que « la généralité est dépeuplée du tiers de ses habitants depuis vingt ans, et que cette diminution augmente tous les jours ». Suivant l'intendant de Champagne, « la ville de Troyes, autrefois la plus marchande de France, est tellement tombée, qu'il n'y reste pas 20,000 âmes, au lieu de 50 ou 60,000 qu'il y avait jadis ». Dans la généralité de Paris, « le nombre du peuple est fort » diminué ; les élections de Mantes et d'Etampes » le sont presque de moitié et les autres d'un » tiers. » Dans l'élection de Vezelay, « les deux » tiers des terres ne se labourent que tous les » sept ans. » En Normandie, « le commerce » semble se perdre par l'abattement des peuples, » qui ne font plus aucune consommation, et par » la non-valeur du blé, qui est telle que le labou» reur n'est pas remboursé de ses frais. » Dans le Midi, il en était de même, suivant Locke qui le visita en 1676, puis en 1678, et qui nous apprend que les fermages avaient baissé de moitié. Dans la généralité de Tours, suivant l'intendant, le peuple « est fort diminué, et cette diminution est au » moins du quart depuis trente ans. L'industrie de » la soie est ruinée. » Même phénomène à Lyon,

où il y avait jadis 12,000 métiers, et où il ne s'en trouve plus que 4,000.

En vérité, la plume tombe des mains à reproduire sans cesse cette litanie monotone de chiffres toujours les mêmes, de misère, de ruine, de dépopulation. Il est vrai que cette décadence économique continue, qui marque les plus beaux temps de Louis XIV, était entrecoupée, tous les trois ou quatre ans, par des famines, que n'empêchaient point les puérils greniers du roi, imités de l'histoire sainte. Pendant ces famines, qui sont au nombre de sept sous Colbert, on put voir les prairies pleines de malheureux qui mangeaient de l'herbe, et les routes des villages parsemées de mourants et de cadavres comme après une bataille. Et maintenant, en face de ces faits authentiques, officiels, innombrables, qu'on nous parle encore de Colbert, fondateur de l'industrie française!

III

Les partisans modérés et intelligents du « grand ministre » arrivent à leur tour; ils représentent qu'il faut bien se garder de confondre Colbert et le colbertisme ; que si Colbert fut entraîné par les préjugés réglementaires de son temps, il leur résista dans une certaine mesure ; que, somme toute, il adoucit, plutôt qu'il ne les aggrava, les mesures restrictives de la liberté économique, et qu'il remplaça le système prohibitif par le système pro-

tecteur : ce qui constituait toujours un progrès relatif.

Cette argumentation, très sage en apparence, n'a que le tort de reposer sur des données fausses et mal analysées.

Au dix-septième siècle, la France était presque exclusivement agricole. Or, qui ignore ce que fit Colbert en agriculture? Son prédécesseur trop calomnié, le très habile Fouquet, avait eu la sagesse de revenir sur une mesure funeste de Richelieu : il avait rendu la permission d'exporter les grains. Un des premiers actes de Colbert fut de la retirer de nouveau. Dans la seule période de 1669 à 1683, vingt-neuf arrêts furent publiés à ce sujet, et ils forment la législation la plus bizarre, la plus variable, la plus insensée ; car tantôt l'exportation est absolument prohibée, tantôt elle est tolérée sous la condition de droits exorbitants ; puis ces droits sont diminués, puis ils sont rétablis dans leur première vigueur. Locke, Boisguillebert et Forbonnais, la statistique de 1698, attestent qu'avec ces procédés Colbert ruina la culture des céréales. Or, qui ne comprend que ruiner la culture des céréales, quand on ruinait également celle de la vigne, c'était enlever ses consommateurs au marché manufacturier? Si messieurs les historiens daignaient être économistes, ils comprendraient *à priori* que les vingt-neuf ordonnances de Colbert sur l'exportation des grains n'ont pas été une de ces fautes que la gloire peut couvrir, mais autant d'arrêts de mort pour la production française, et d'arrêts sans appel.

Dans tous les cas, nous venons certainement de prendre ici Colbert en flagrant délit d'aggravation.

et d'aggravation énorme des mesures restrictives. Mais il ne devait pas se contenter de si peu. En 1678, l'industrie se plaignait : aveuglé, il renouvela les édits de 1581 et de 1597, édits qui, on s'en souvient, imposaient à toute la France le régime des jurandes et maîtrises avec sa désastreuse conséquence : la suppression de toute liberté industrielle.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que l'opinion publique réclamait impérieusement une pareille mesure. L'édit de 1581 était à renouveler en 1678 parce que les populations s'y refusaient de toutes parts. Qui ne sait, d'ailleurs, que les États-Généraux de 1614 avaient émis le vœu suivant : « Soit la liberté du commerce, trafic et manufactures remise en tout lieu et toute chose. » Qui ne sait que Fénelon, décrivant sa cité idéale, ajoute : « La liberté du commerce était entière à Salente? »

Il y avait donc en France, au dix-septième siècle, deux courants d'opinion, deux partis : un parti de liberté économique plus ou moins complète, un parti de restriction et d'absorption universelle de l'industrie par l'État. C'est à ce dernier que Colbert s'est volontairement rattaché. Les conseils de commerce, admirés par les naïfs, n'ont été inspirés que pour le faire triompher en tout et partout.

C'est avec eux que Colbert a renouvelé en partie, en partie édicté à neuf ce code monstrueux de règlements qui dépouillait, pour ainsi dire, tous les chefs de manufacture, tous les ouvriers, tous les commerçants de leur âme et qui en faisait des automates improductifs. Si l'on veut avoir une idée de l'aberration humaine, si l'on veut savoir jusqu'où peut aller la tyrannie économique, il faut



lire ce sombre fouillis d'ordonnances, plus compliquées et plus subtiles que la scolastique du quatorzième siècle, plus inquisitoriales que le saint-office, et que le « grand ministre » sanctionne sans cesse par les peines les plus sévères, y compris le carcan. Et maintenant, comment ces innombrables prescriptions réglementaires étaient-elles exécutées ? Ecoutez un témoin oculaire :

« J'ai vu, écrit Rolland à une époque où tout s'adoucissait, j'ai vu couper par morceaux, dans une seule matinée, 80, 90, 100 pièces de drap ; j'en ai vu brûler en place publique, j'en ai vu attacher au carcan avec le nom du fabricant pour un tissage inégal ou pour le défaut de quelque fil en chaîne... Et tout cela était voulu par les règlements... J'ai vu faire des descentes chez les fabricants avec une bande de satellites, bouleverser leurs ateliers, répandre l'effroi dans leurs familles, couper les chaînes sur le métier, assigner, ajourner, confisquer, amender, et tout ce qui s'ensuit, tourments, honte, frais, discrédit. Et pourquoi ? Pour avoir fait des pannes en laine et que les règlements ne font mention que des pannes en poil... J'ai vu des emprisonnements parce que des fabricants compâtissants, au lieu d'exiger que leurs ouvriers vinssent de trois à quatre lieues travailler en ville, leur donnaient à travailler chez eux... J'ai vu, sentence en main, huissiers et cohorte poursuivre à outrance dans leur personne de malheureux fabricants pour avoir acheté leur matière ici plutôt que là. »

En vérité, quand on relit ce document et une multitude d'autres ; quand on réfléchit que tout le monde les connaît ou doit les connaître ; quand on se dit que les vingt-neuf arrêts sur les grains sont là, sous nos yeux, ainsi que l'ordonnance de 1678, et le recueil des règlements, et le tarif de 1667, et qu'en dépit de tout cela les historiens répètent

que Colbert a augmenté la part de la liberté, et fait régner « l'ordre et la prospérité, » on cherche involontairement si l'on rêve ; on se demande par quels procédés logiques on fabrique l'histoire aujourd'hui; et l'on finit par croire que peut-être serait-il légitime de la recommencer dans son entier.

Inutile d'ajouter que Colbert n'a pas substitué le régime protecteur au régime prohibitif, comme le déclare un écrivain d'une rare valeur ; certaines exportations ont été prohibées à diverses époques; mais ce que l'on appelle le système prohibitif, c'est-à-dire l'interdiction absolue de toute importation, n'a jamais existé en France. La seule originalité de Colbert sur ce chapitre a été de déplacer quelques douanes, de simplifier la perception en l'augmentant, de substituer à des tarifs très modérés et qui n'embrassaient que certains produits des tarifs universels et qui équivalaient à la proscription des articles manufacturiers de la Hollande et de l'Angleterre. Du reste, on pouvait bien proscrire un peu les draps de « l'étranger, » quand on proscrivait par édit l'enseignement de la philosophie cartésienne.

IV

Il est temps de conclure. M. Michelet a dit de Colbert : « C'était un héros plutôt qu'un homme de génie. » Ce mot est d'une admirable profondeur, surtout si on le dépouille de la poésie que l'illustre historien sème partout à pleines mains.

Peut-être est-il difficile de voir un héros véritable dans l'entremetteur gagé de Louis et de Mlle de la Vallière, dans le serviteur furtif qui emporte la nuit entre ses bras les bâtards de son maître, dans le fonctionnaire zélé en œuvres subalternes qui espionne le mari de la favorite au profit de l'amant couronné, et lui distribue un beau jour à elle-même des bureaux de tabac. Monter la garde autour des alcôves adultères n'est point, à ce qu'il me semble, un rôle épique ; c'est tout simplement celui de Mercure, ce Scapin de l'Olympe, dans l'*Amphytrion* de Molière.

Mais avec tout cela, Colbert n'en eut pas moins une faculté de travail que rien ne fatiguait et une puissance de caractère qui fatiguait toute résistance. Cette puissance ne ressemblait certes pas à l'énergie agile, noble, soudaine, primesautière du lion, mais à la vigueur solide, continue, rectiligne, imperturbable du cheval de labour sur son sillon. Colbert fut le commis robuste d'un règne de commis. Il écrivait, ordonnançait, révisait, tarifait, additionnait, paperassait seize heures par jour, et il ne se perdait point au milieu des détails, car il savait ce qu'il voulait, il allait avec une lenteur violente à son but. Seulement, derrière cette volonté aussi dure qu'un coin de chêne, il y avait une intelligence à la fois molle, terre à terre, étroite, une de ces intelligences qui ne contemplent point, parce qu'elles n'ont point d'idéal, qui n'analysent pas, parce qu'elles n'ont pas de vie intérieure, et que leur médiocrité même livre sans défense à tous les lieux-communs bêtement dangereux que le hasard met sur leur route.

Elevé dans une boutique de Reims, entré jeune

dans l'administration, le futur ministre avait vécu au-milieu des préjugés de magasin et de bureaucratie. Sans les examiner, sans les vérifier, sans les comprendre, il les admit naïvement, et, comme un empirique, il s'en forma un système qui lui parut la vérité intégrale, définitive, absolue. Puis il s'attela à ce système, et, de son rude poitrail, le traîna, le cahota, à travers monts et vallées, ne se retournant ni à droite ni à gauche sur la route géométrique qu'il s'était tracée, marchant, suant, tirant avec son char pesant jusqu'à ce qu'il le sentît se disloquer derrière lui et qu'il tombât, lui-même, fourbu et épuisé sur ses débris épars.

Et du reste, s'il lutta si longtemps contre la nature des choses, c'est que la force même de sa volonté était faite avec les demi-ténèbres de son esprit. Il osa beaucoup parce qu'il vit peu. Tandis qu'il s'appliquait à introduire en France le point d'Alençon, il ne voyait pas que les terres à blé cessaient d'être cultivées ; tandis qu'il écrivait lettres sur lettres pour dérober à Venise quelques ouvriers en miroirs, il ne se doutait pas que les ouvriers de Lille s'en allaient par milliers à Gand ou à Bruges et que l'on arrachait les vignes sur les rives de la Loire; tandis qu'il se préoccupait de frivoles étoffes brochées d'or, il ne se rendait pas compte de la décadence complète de la soierie : tellement qu'à la fin de son ministère quelques pâles industries exotiques vivotaient de priviléges, c'est-à-dire aux dépens du public, et que les grandes sources de la richesse nationale étaient taries pour quatre générations, et que l'on n'entendait plus que ce cri sinistre : la France a faim! la France se dépeuple!

Qu'on nous laisse donc tranquilles une bonne fois avec ces deux mots, qui jurent dans leur accouplement contradictoire, de despotisme intelligent. Aux époques primitives, lorsque l'idée du Droit pur n'a pas émergé de l'idée de la Force, la tentation du pouvoir absolu et de la règlementation universelle peut s'emparer parfois d'un esprit supérieur; aux époques comme la nôtre, elle ne peut plus être accueillie que par des entendements ternes, mystiques, malsains. Au dix-septième siècle déjà, elle avait cessé d'avoir prise sur le génie, mais elle pouvait encore devenir l'inspiration funeste d'intelligences nettes et étroites, de commis relativement honnêtes et rectilignement médiocres. Colbert fut du nombre, ainsi du reste que son maître. Voilà pourquoi sa longue administration, justement exécrée de ses contemporains, et qui ne rachète ses fraudes et ses violences que par des petitesses, se solde en quelques créations insignifiantes accompagnées d'une destruction immense de la richesse publique. Il n'y a rien de plus meurtrier pour les peuples que des intelligences subalternes servies par une volonté despotique. Et le jugement de Jurien sur Colbert, ce jugement que nous aurions voulu citer dans son entier, sera celui de l'histoire, quand l'histoire, dépouillée des hypothèses équivoques, reprenant et élargissant la tradition de Sismondi, comprenant la légitimité du principe révolutionnaire, sera devenue la science positive et rationnelle du progrès.

JEAN REYNAUD

Juillet 1866.

I

Les trois volumes que nous avons sous les yeux et qui sont intitulés *Œuvres choisies de Jean Reynaud,* comprennent, d'abord une longue série d'articles ou de fragments consacrés à diverses questions d'histoire naturelle, de physique, d'astronomie, d'histoire politique, de géographie, de morale ; puis un certain nombre d'études philosophiques sur les problèmes les plus abstraits et les plus généraux que puisse aborder l'esprit humain. L'une de ces études porte sur l'Encyclopédie des connaissances humaines, c'est-à-dire sur le rapport intime et vivant qui relie les diverses sciences et les fait pivoter, suivant l'auteur, autour d'une mystérieuse unité. L'autre a pour objet la théologie et se propose de déterminer de quelle manière et

jusqu'à quel point l'esprit de l'homme est capable de connaître l'infini. D'autres encore, *Zoroastre*, les *Sabéens*, *saint Paul*, *Origène*, véritables traités d'histoire religieuse, ont pour but de marquer les différentes phases que la raison de l'homme a parcourues dans sa conception de Dieu et de la vie future. Ajoutez enfin à cela un beau fragment sur la nature et la loi du *Progrès*, d'après Condorcet, une analyse savante et profonde des principes qui régissent la *famille*, et enfin de profondes recherches sur les axiomes du droit politique et du droit administratif.

Cette simple nomenclature suffit pour attester que Jean Reynaud s'est distingué par un esprit, nous dirions presque, par un génie encyclopédique. Un peu étranger aux questions de psychologie, de logique et de métaphysique pure, il a embrassé presque toutes les autres dans ses vastes spéculations; et non-seulement il les a embrassées, mais, les saisissant d'une étreinte véritablement philosophique, il les a fécondées par leurs mutuels rapprochements. Qu'il parle de l'enchaînement des sciences humaines, de l'histoire politique ou intellectuelle du genre humain, des lois constitutives de la famille ou de l'administration, ou d'une simple découverte géographique, le même esprit circule daus ses écrits. Un très petit nombre de principes, une fécondité immense, une série merveilleuse d'applications diverses, voilà ce qui marque sa doctrine : caractère rare chez les philosophes français, et qui ne s'était peut-être pas retrouvé depuis Malebranche.

Ce n'est pas tout. Lorsqu'un homme a trouvé une formule qui ravit son intelligence, il est par

fois tenté de l'appliquer brutalement à toutes les spécialités scientifiques, sans en avoir étudié aucune. C'est cette introduction violente d'un seul principe dans toutes les sciences, que l'on défigure et que l'on mutile pour lui trouver place, qui constitue l'*esprit systématique* dans l'acception défavorable du mot. Rien de pareil dans les écrits toujours substantiels et compétents de l'auteur de *Ciel et Terre*. Il commence par étudier la question spéciale qu'il aborde, en elle-même, pour elle-même, comme s'il n'avait pas une doctrine et une formule ; et il n'intervient avec cette formule qu'au moment où il croit voir se présenter à lui une difficulté ou une contradiction qu'elle seule est capable de résoudre. C'est en cela surtout qu'il se distingue des saints-simoniens, ses maîtres.

Aussi les divers ouvrages de Jean Reynaud laissent apercevoir une admirable variété de vues, qui semble émerger d'une unité merveilleuse. On comprendra donc que nous faisons tort à ce rare et bel esprit, en résumant d'une façon abstraite la vaste série de ses aperçus. Les détails chez lui ont plus de prix que l'ensemble, car chaque objet, en apparaissant devant son esprit, y provoquait une idée distincte, toujours élevée, souvent ingénieuse ou profonde. Il faudrait dix articles pour noter toutes les théories particulières, originales ou fécondes que Jean Reynaud a esquissées. Mais c'est là un travail que ses nombreux admirateurs feront spontanément ; nous voudrions ici marquer avec quelque précision la place qui doit être assignée à l'auteur de *Ciel et Terre*, parmi les grands penseurs de la première moitié de ce siè-

cle, et mettre en relief, au milieu de tant d'hypothèses condamnées à périr, malgré leur noblesse et leur beauté, l'idée juste et féconde que M. Jean Reynaud a développée avec un soin tout particulier et que nous, génération nouvelle, nous devons recueillir dans son héritage philosophique.

II

Jean Reynaud est sorti, personne ne l'ignore, du mouvemeut saint-simonien qui emportait, il y a trente ans, les plus vigoureuses intelligences, et son honneur propre est d'avoir réagi contre M. Enfantin et donné à la pensée de Saint-Simon une interprétation originale.

L'idée de progrès — fondement nécessaire de la science historique et même de toutes les sciences — avait été dégagée par Leibnitz, puis appliquée à la nature et à l'histoire par Charles Bonnet, par Vicq-d'Azyr, par Lessing, par Herder, par Turgot. Condorcet lui avait déjà donné son caractère général. Sous l'impulsion de quelques révolutionnaires, Saint-Simon reprit et élargit l'œuvre de Condorcet, et entre ses mains hardies le principe du progrès devint le principe même de l'encyclopédie des connaissances humaines. Mais plus capable de créer des hypothèses que de les vérifier, Saint-Simon échoua sur l'écueil où viennent se briser presque tous les initiateurs de doctrines nouvelles. Il se perdit dans le mysticisme. Enivré de son idée, n'ayant à son service qu'un

petit nombre de connaissances scientifiques précises, étranger à l'analyse exacte des lois et limites des facultés humaines, il supposa que ces facultés avaient le pouvoir de découvrir une sorte d'idée centrale à laquelle toutes les autres se rallieraient sans peine ou plutôt dont elles ne seraient que la simple déduction. D'abord il rêva que cette idée centrale était celle de l'attraction universelle; puis, quand il fut convaincu qu'elle était dépourvue de la puissance qu'il lui attribuait, rejetant le *physicisme,* il reporta ses regards du côté des traditions religieuses; il élabora, sous le nom de *nouveau christianisme,* une sorte de système mixte, empruntant aux vieux dogmes une terminologie trompeuse et cachant sous cette terminologie un panthéisme assez grossier; et ce fut ce *nouveau christianisme* qui devint le point de départ des travaux et des prédications de Bazard, de Rodrigues et d'Enfantin.

Lorsqu'on part du mysticisme complet et du panthéisme absolu, la morale ne saurait être conçue comme une science indépendante. Les disciples d'Enfantin devaient donc éprouver tôt ou tard le besoin logique de rattacher la théorie du devoir et du droit à leur étrange conception théologique. Et cette théorie morale, à son tour, précisément parce qu'elle était rigoureusement panthéiste et mystique, c'est-à-dire incompatible avec le respect de la dignité humaine et de la moralité la plus élémentaire, excita dans la nouvelle école les plus vives réclamations. M. Pierre Leroux protesta en compagnie de MM. Jean Reynaud, Charton, Carnot, Transon, et de plusieurs autres. Mais bientôt cette protestation qui n'eut, au premier

abord, qu'un caractère tout sentimental, parut insuffisante à de si vaillants esprits. On chercha, dans la petite armée des dissidents, comment Enfantin et ses disciples avaient été conduits à des opinions morales qui semblaient de véritables aberrations. Cette recherche donna lieu au système de M. Pierre Leroux. Jean Reynaud, quoique doué peut-être d'une puissance philosophique inférieure à celle de M. Leroux, mais averti par son instinct révolutionnaire et généreux, pénétra plus avant que son maître dans le vice essentiel du système saint-simonien. Il vit clairement que toutes les erreurs de M. Enfantin provenaient de ce qu'il ne tenait aucun compte, dans son panthéisme, de l'indéfectible personnalité de l'être humain, et en général de tous les êtres ; il essaya donc de rétablir le principe de l'individualité des substances avec toutes ses conséquences morales et religieuses, en s'écartant le moins possible d'ailleurs de l'ensemble même de la doctrine saint-simonienne.

C'est là dire assez que, suivant nous, le grand mérite de M. Reynaud est d'avoir combattu le panthéisme des saints-simoniens, qui était une simple conséquence de leur mysticisme, et que son tort est d'avoir admis ce mysticisme lui-même. Sa réforme manquait de hardiesse et de radicalisme.

Nous affirmons que Jean Reynaud n'a pas rompu complétement avec le mysticisme d'Enfantin. Il l'affirme lui-même ; car pour lui c'est l'*amour* qui est le fondement de toute connaissance humaine.

« Aussi, s'écrie-t-il, me paraît-il plus théologique de

» prendre pour vérité initiale la certitude de foi que
» l'on a d'*aimer*, que de prendre, comme l'a fait Des-
» cartes, la certitude analogue que l'on a de penser (1). »

Dans une autre étude, postérieure à celle dont nous venons de citer une phrase caractéristique, le philosophe développe complétement sa pensée sur l'*amour* et sur la *foi*, considérés comme base de la certitude. Il explique comment, suivant lui, il n'y a que trois sciences, à savoir, l'ontologie, la logique, l'arithmétique, qui relèvent exclusivement de la raison. Dès que nous affirmons la réalité du monde extérieur, c'est que nous recevons de lui une expression qui nous attache à lui et nous y fait croire en nous le faisant aimer; et cette croyance qui ne repose que sur un sentiment, ou si l'on veut sur une sensation, est un véritable acte de foi :

« La foi, dit Jean Reynaud, est la vertu qui nous porte
» à acquiescer entièrement, par élan spontané de l'âme,
» sans nécessité logique... Sans elle nous sommes inca-
» pables d'acquérir une ferme *conscience* des autres
» êtres, et *par suite* d'unir notre vie à la leur... Donc,
» s'il est véritable, et que la raison ne nous assure
» point de la réalité de l'univers, et que cependant *la con-*
» *naissance de l'univers soit une de nos conditions de salut,*
» nous pouvons conserver à la foi, dans le rôle que nous
» lui assignons ici, la célèbre définition : La *foi* est l'ar-
» gument de ce qui ne paraît pas, la substance de ce
» qui doit être espéré (2). »

Naturellement, si nous n'affirmons le monde

(1) Jean Reynaud. Article *Théologie*.
(2) Article *Encyclopédie*.

physique que par un acte d'amour et de foi, nous n'affirmerons pas l'infini par notre seule raison :

« Lorsque je pense à un objet, je n'ai pas la prétention d'en affirmer par cela seul la présence ; mais s'il est près de moi il frappe mon âme par une action particulière dont je reconnais la conformité à ma pensée, et ce n'est que sur cette action, en la réalité de laquelle j'ai foi, que je puis fonder en moi-même la certitude de son existence hors de moi. De même donc pour vous, ô mon Dieu, comme c'est l'impression qui détermine en moi la lumière, qui me convainc de la présence de toute chose visible, *c'est pareillement l'impression que détermine en moi votre amour qui me convainc de votre présence dans votre invisibilité* (1). »

M. Jean Reynaud va si loin dans cette voie mystique qu'à l'entendre, c'est l'amour de Dieu ou la charité qui nous apprend que nous sommes des êtres véritablement personnels.

« La charité, dit-il, ne met pas seulement le comble à notre béatitude : elle le met du même coup à notre science. C'est par elle, en effet, que tout en m'unissant à Dieu, j'apprends à distinguer avec la plus vive certitude une personnalité de la mienne. Si je me bornais à le connaître..., peut-être me resterait-il quelques nuages... Mais je l'aime, et je ne saurais l'aimer sans avoir de là une conscience claire de deux personnalités différentes... (2) »

Une fois que l'on admet que le sentiment a la puissance de connaître l'Infini, il est naturel d'admettre que tous les sentiments qui se rattachent ou qui se sont rattachés à l'Infini, dans les

(1) Article *Dieu*.
(2) *Encyclopédie*.

diverses traditions religieuses des peuples ont une certaine valeur objective, et qu'ainsi il y a une religion vraie, à savoir celle qui embrasse toutes les autres. Aussi, dans son article sur la théologie, M. Jean Reynaud estime qu'il y a dans le genre humain deux espèces de notions relatives à Dieu, les unes rationnelles et adéquates, les autres inadéquates et transcendantes, et il ajoute : « *L'origine* » *de ces notions transcendantes est dans le désir* VÉHÉMENT *de se conformer à Dieu, que les âmes ont* » *la faculté d'éprouver. Dieu ne se refuse point à celui à qui il inspire le désir de le chercher... Le jugement qui nous est nécessaire pour aller à la connaissance de Dieu* PAR CE CHEMIN DU SENTIMENT » *est aussi ferme en nous que le jugement rationnel.* »

Il semble qu'après ces citations on ne saurait nous refuser le droit de dire : *Habemus confitentem reum.* Jean Reynaud, comme tous les disciples de Saint-Simon, est un mystique ; seulement, son mysticisme a cela de particulier qu'il rejette toute donnée panthéiste, qu'il essaye de sauvegarder le principe personnel, et que par conséquent il côtoie perpétuellement les rives du rationalisme.

III

Mais il ne faudrait pas croire que dès que l'on a mis sur un système une étiquette mal sonnante, celle de mysticisme par exemple, il n'y ait plus qu'à le repousser avec un dédain aveugle. Celui de M. Jean Reynaud renferme, si nous ne nous

abusons, une vérité très capitale que MM. Leroux, Comte, Buchez, Littré ont aussi mise en lumière, mais que l'auteur de *Ciel et Terre* a développée mieux que personne, et nous exprimerions assez bien cette vérité en disant qu'une des bases nécessaires de la philosophie c'est l'histoire même de la philosophie.

Sans doute, M. Jean Reynaud, lorsqu'il démontre cet important théorème, ne fait pas abstraction de ses principes mystiques. Suivant lui, l'illumination du sentiment, qui donne au genre humain ses conceptions théologiques transcendantes, est plus ou moins compréhensive, « selon le génie des » siècles et des nations (1). » Il faut donc suivre le cours des siècles pour comprendre la formule religieuse à laquelle ils sont arrivés et tenter d'en trouver une plus élevée et plus générale encore, qui soit la synthèse de toutes les formules précédentes : « Il n'y a plus à marcher simplement à la » connaissance de Dieu par l'étude de l'homme » seul ; il faut maintenant y marcher par l'étude » générale des hommes considérés dans leur » communauté devant Dieu, avec toutes les diver» sités que la tradition religieuse nous témoigne; » c'est l'objet de la théologie transcendante (2). »

Dépouillons ce système de son enveloppe mystique, et nous arriverons, ce semble, à une conclusion qui a sa valeur. Nous ne croyons pas, en ce qui nous concerne, à ce sentiment progressif de l'Infini, qui serait une lumière et produirait une science positive par sa vertu intrinsèque. Mais la

(1) *Encyclopédie.*
(2) Ibid.

raison n'a-t-elle pas le caractère que M. Jean Reynaud attribue au sentiment? N'éprouve-t-elle pas d'époques en époques des transformations intimes tellement radicales que soudain elle produit non-seulement des théories nouvelles, de nouveaux aperçus, mais des axiomes nécessaires dont jusque-là elle n'avait pas paru se douter? Voilà, pour citer un exemple, un principe bien simple, bien évident, bien incontestable : *la personne humaine est inviolable.* Ce principe a toutes les propriétés d'un axiome et il est aux yeux d'une école l'axiome générateur, l'axiome unique de la morale. Et cependant n'a-t-il pas été voilé pendant de longs siècles aux yeux de la conscience humaine? N'a-t-on pas admis dans l'antiquité, n'a-t-on pas admis au moyen âge que la liberté individuelle et par suite la liberté collective, la liberté d'une nation, peuvent s'aliéner, ce qui revient à dire que la personne n'est pas absolument inviolable? On peut donc affirmer avec toute certitude que c'est seulement au dix-huitième siècle que le plus élémentaire et le plus lumineux des axiomes de la conscience humaine a jailli de ses profondeurs. Or, si les axiomes n'ont pas dans la raison de l'homme cette éternité que Descartes, Malebranche, Fénelon, M. Cousin leur attribuent, s'ils naissent dans le temps, et même s'ils naissent par un enfantement laborieux et profondément révolutionnaire, qui ne voit qu'il est complétement illogique d'étudier la raison en dehors des révolutions nécessaires de la raison?

L'histoire de la philosophie a été largement étudiée depuis soixante ans et en Allemagne et en France; mais elle n'a pas encore obtenu la place

à laquelle elle a droit dans l'organisation générale de la philosophie elle-même. On la regarde comme une sorte de couronnement de l'édifice philosophique, tout au plus comme une contre-épreuve des principes que chaque système expose et préconise. Suivant nous, elle a une valeur bien autrement fondamentale. Elle devrait constituer un élément primitif de cette partie maîtresse de la psychologie, qu'on appelait jadis *idéologie*. En d'autres termes, l'observation qui constitue la base même de la philosophie, comme de toute science positive, est double : elle porte incontestablement sur les faits de conscience, mais elle doit porter aussi sur les faits intellectuels que l'histoire dévoile à travers la succession des siècles. La base expérimentale, acceptée par la philosophie officielle depuis M. Cousin, est donc trop étroite ; il faut la transformer, il faut l'élargir en y faisant entrer l'étude des révolutions qui se sont accomplies dans la logique même et dans les axiomes constitutifs de la pensée humaine. Ce qui revient à dire que l'idée de Révolution a sa place légitime et nécessaire non-seulement dans la science politique, mais dans les sciences historiques et même dans les sciences philosophiques.

LA MORALE INDÉPENDANTE

Août 1865.

Nous avons déjà soutenu une thèse bien élémentaire à notre gré et qui eût paru un lieu commun aux esprits virils et lucides du dix-huitième siècle, mais qui aujourd'hui, paraît-il, est aux yeux de plusieurs un paradoxe inouï; nous avions l'audace d'affirmer que l'homme est doué d'une conscience morale; que cette conscience est une faculté primitive et irréductible de notre esprit, qu'à ce titre elle a en elle-même son évidence, et que, lorsqu'un clergé quelconque s'en porte l'interprète privilégié, il commet contre elle une véritable usurpation. Nous ajoutions que la morale n'est point un ensemble hypothétique d'idées dérivées et secondaires péniblement déduites d'une conception théologique ou métaphysique, mais une science libre qui a, comme la géométrie, ses axiomes propres, ses données lu

mineuses et certaines, et qu'en conséquence, elle ne relève d'aucune autre science qui se prétendrait sa supérieure. Cette thèse a été longuement examinée par la presse parisienne, puis elle a donné naissance à un journal philosophique : la *Morale indépendante,* qui s'est fondé dans le but spécial de la défendre et d'en montrer toutes les applications.

Or, M. Guéroult vient de consacrer à la *Morale indépendante* un des articles les plus remarquables qui soient sortis de sa plume; il en combat avec son art de dire sobre et ferme l'idée fondamentale; seulement, il nous paraît qu'il ne l'a pas parfaitement comprise et que ses coups les mieux combinés ne frappent que le vide.

Nous voudrions tout simplement rétablir contre lui ou plutôt avec lui les termes de la question.

M. Guéroult n'ignore point sans doute l'histoire de la physique. Il sait que cette science, pour ne pas remonter plus haut, a été mêlée dans les écoles de la Grèce et du moyen-âge à mille systèmes métaphysiques et même théologiques. Elle s'en est lentement, péniblement dégagée pendant la Renaissance, puis au dix-septième siècle, rejetant parfois une hypothèse pour s'asservir à une autre. Enfin, de par Newton et ses contemporains, elle s'est constituée dans son indépendance; en d'autres termes, elle n'a plus cherché la vérification, le criterium, la base de ses théories que dans les faits de son domaine, elle n'a plus emprunté qu'à elle-même ses données fondamentales.

A partir de ce jour-là, elle a réellement été créée comme science positive. Remarquons bien

qu'en se dégageant, pour ce qui la concernait, de la métaphysique, elle n'a point pour cela condamné, en dehors d'elle, toute recherche métaphysique ; elle n'a pas à se prononcer, et elle ne se prononce pas sur la question de savoir si ces recherches sont susceptibles d'aboutir à des résultats certains ; elle affirme seulement que sa certitude à elle ne repose point sur la certitude des résultats, quels qu'ils soient, mais sur l'observation méthodique. Ainsi, pour elle, la métaphysique n'est point une ennemie, mais une étrangère ; elle pourrait même à la rigueur la consulter pour tâcher de découvrir à travers ses horizons lointains quelque hypothèse plus ou moins ingénieuse ; mais elle sait que les hypothèses, préliminaires indispensables de toute science, n'ont de valeur positive que lorsqu'on les a vérifiées, c'est-à-dire dépouillées de leur caractère hypothétique. Bref, on peut affirmer avec certitude que la physique n'a d'existence féconde et de conquêtes légitimes que depuis qu'elle cherche ses principes en elle-même, depuis qu'elle est indépendante.

Or, ce que la fin du dix-septième siècle a fait pour la physique, avec Newton, le dix-huitième a commencé de le faire pour la morale, avec ses écoles les plus diverses, avec Condillac, avec Smith, avec Kant. Dégager les grandes notions du droit et du devoir de tout ce qui n'est pas elles, et notamment de l'adoration malsaine des faits traditionnels et de toute spéculation sur l'être en général et sur l'infini, tel fut l'effort de ces trois illustres moralistes et d'une multitude d'autres qui, séparés d'ailleurs sur de nombreuses questions, s'accordent tous néanmoins pour revendiquer

l'autonomie et la souveraineté de la morale. Le nouveau journal, combattu par M. Guéroult, ne se propose pas autre chose que de reprendre la tradition de ces immortels philosophes et de la développer, en montrant ce que peut y ajouter la notion bien entendue du progrès. Il faut encore ajouter que cette tradition a des antécédents très illustres, quoique coupables de beaucoup de contradictions et de variations, jusque dans la philosophie ancienne.

Puisque M. Guéroult invoque l'histoire contre nous, nous le prions de méditer un peu celle-là. Elle répond aux trois objections de notre honorable contradicteur, où plutôt elle prouve que ces objections passent à côté de la morale indépendante sans l'atteindre.

M. Guéroult essaie d'abord de la réfuter, en alléguant qu'elle constitue une nouveauté doctrinale des plus téméraires et pour ainsi dire sans précédents dans l'histoire de la pensée humaine. Il affirme que si la tentative des fondateurs de la nouvelle feuille philosophique « venait à réussir, » rien de plus nouveau n'aurait paru sous le » soleil. » Nous pourrions dire ici que le soleil est condamné à voir sans cesse des choses nouvelles parmi les hommes, et que l'idée de progrès est inséparable de celle d'innovation. Mais au fond, la vérité est que les fondateurs de la morale indépendante n'ont pas le moindre droit à un brevet d'invention. Leur tentative, comme nous l'avons montré, est déjà vieille de cent quarante à cent cinquante ans, dans le domaine même de la morale, et elle peut invoquer le témoignage de dix autres tentatives analogues dans le domaine des

sciences physiques et historiques. Bien plus, si M. Guéroult avait consulté ses souvenirs classiques, il se serait épargné plus d'une condamnation. Il est une phrase du nouveau journal qui attire toutes ses argumentations les plus véhémentes et qui lui semble excentrique entre toutes. Nous sommes bien obligés de lui dire que cette phrase, si terrible à ses yeux, est la traduction presque littérale d'une période de Cicéron.

La seconde objection de l'honorable publiciste est encore plus étonnante que la première et elle ne s'explique guère que par une méprise complète. Il suppose qu'affirmer le caractère indépendant de la science morale, c'est affirmer logiquement qu'elle n'est pas susceptible de progrès. Et aussitôt le voilà qui part en campagne et qui entasse exemples sur exemples pour prouver que les notions des anciens sur le droit et le devoir ne ressemblaient pas aux nôtres. Eh! qui a jamais soutenu le contraire? Ce n'est pas nous, apparemment, car nous soutenons au contraire que la morale de l'antiquité et du moyen âge a été adultérée, corrompue, faussée, comme leur physique, par mille hypothèses étrangères. Et, du reste quand on sera parvenu à la dégager complétement, elle restera perfectible. Est-ce que la géométrie, dont les axiomes sont indépendants de tout principe métaphysique ou théologique, n'a pas ses progrès et son histoire? Ce qui est immuable, ce qui est partout et toujours identique à soi-même, c'est l'inviolable justice, c'est l'ensemble des conditions suprêmes de la liberté, c'est la loi morale; mais la connaissance que nous en avons est susceptible d'analyse et dès lors d'éclaircissements et

de progrès, comme toute connaissance humaine.

En troisième lieu, M. Guéroult déclare que les partisans de la morale indépendante ne parviendront jamais à « chasser de l'esprit humain » toute hypothèse philosophique, et à éliminer » ces problèmes redoutables qui se sont imposés à » l'esprit et au cœur de l'homme depuis Job et » Salomon jusqu'à nos jours. » Là encore ses observations ne nous regardent pas. Nous ne prétendons rien chasser, rien exclure, rien éliminer; nous voulons classer, ce qui est bien différent. Que les philosophes poursuivent leurs curieuses enquêtes sur les principes premiers, nous les laissons faire. Nous prétendons seulement que leurs systèmes, vrais ou faux, hypothétiques ou positifs, ne sauraient être la base légitime de la morale. On disait au dix-huitième siècle : ô physique, garde-toi de la métaphysique ! et nous, nous disons à notre tour : garde-toi de la métaphysique et des théologiens, ô morale ! Nous ajoutons aussi : ô politiques ! faites de la philosophie à vos heures de méditation et de solitude ; mais ne descendez pas dans le forum avec les systèmes divergents, avec les écoles hostiles, avec les divisions intestines, où l'étude philosophique a pu vous jeter. Sur le forum, il ne doit y avoir qu'une statue, la statue de la justice ou de la liberté, celle de la métaphysique doit en être bannie. Placez-la, si vous le voulez, dans votre cabinet de travail ; là, nous vous la permettons, et peut-être même nous vous honorons de l'avoir.

Les trois objections de M. Guéroult, si bien développées qu'elles soient, ont donc le malheur de ne pas porter ; elles se trompent d'adresse : c'est une artillerie excellente, mais qui frappe je ne sais

quel système, fort différent du nôtre, et de l'existence duquel nous nous permettons de douter. Nous trouvons notre honorable contradicteur bien plus habile lorsqu'il nous reproche, non plus de bâtir des paradoxes, mais au contraire « d'enfoncer des portes ouvertes. » Effectivement, la porte de la morale indépendante a été entrebâillée, voici deux mille ans ou plus, par Aristote, par Zénon, par Cicéron lui-même ; elle a été ouverte à deux battants par le dix-huitième siècle. Ainsi, que M. Guéroult se rassure, nous ne prétendons pas l'enfoncer, nous tâchons seulement qu'on ne vienne pas la fermer.

LE POSITIVISME

AUGUSTE COMTE. STUART MILL. LITTRÉ,

Septembre 1866.

I

M. Peisse a eu l'excellente idée de traduire le premier ouvrage de Stuart Mill, qui est intitulé *Système de logique.* Tout d'abord, la *Logique* du célèbre publiciste ne se distingue en rien des livres en nombre respectable qui portent ce titre. Elle est divisée suivant la vieille méthode que Port-Royal avait adoptée, et qui était pratiquée avant Port-Royal par les scolastiques.

Qui ne se souvient du professeur de philosophie mis en scène par Molière dans le *Bourgeois gentilhomme?* Il propose à M. Jourdain de lui apprendre la logique. — « Qu'est-ce que c'est que cette logique? réplique le bourgeois. — C'est elle qui » enseigne les trois opérations de l'esprit. — Et » qui sont-elles, ces trois opérations? — La pre-

» mière, la seconde et la troisième. La première
» c'est de bien concevoir par le moyen des uni-
» versaux ; la seconde de bien juger par le moyen
» des catégories ; la troisième de bien tirer une
» conséquence par le moyen des figures. » — Et cette amusante bouffonnerie reposait sur une connaissance parfaitement exacte des divisions habituelles de la logique dans les écoles du moyen-âge. La logique avait effectivement trois parties ; l'une qui traitait des idées et des mots, la seconde qui étudiait les jugements et les propositions, la dernière qui avait pour objet le raisonnement.

C'est une chose infiniment curieuse, — et peut-être médiocrement honorable pour la logique contemporaine, — qu'un homme aussi porté aux idées nouvelles que Stuart Mill ait cru devoir restreindre cette science dans les cadres étroits qu'elle avait déjà au treizième siècle. Peut-être lui aurait-il été permis de tenter une œuvre plus originale. Mais il faut ajouter que, dans les vieilles classifications de la scolastique, l'écrivain anglais, par un procédé que Port-Royal avait déjà mis en usage, a jeté, sous forme d'exemples, diverses théories qui ont une véritable valeur. On trouve, notamment dans son *Système de logique,* les principes de très remarquables amendements qu'il a proposés, il y a un an à peine, au système positiviste ; et, puisque M. Littré vient de combattre ces principes dans un travail qui a produit une profonde sensation parmi les deux ou trois cents personnes qui s'occupent encore de philosophie parmi nous, on nous permettra de les examiner en détail et de discuter leur valeur.

son [illegible]
C[illegible] à [illegible]
[illegible]
en prenant son te
[illegible] à Die
pour qualifier de
passer douze journ
le Pont-Neuf.

La position de
changée en 1863, l
veau aux électeurs
connu, et compté p
des hommes impor
Suivant sa coutume
puis parmi les diri
sans discussion, tou
offerts pour le défen
de poser sa candida
de Paris, où il avait
nière, c'est-à-dire en
se présentaient, et e
qu'on lui demanda
cause de sa premièr
tout, chez tous, répo
roger, se donnait a
autant d'heures pour
sonne, à deux, à quat
fallu pour haranguer
Cette méthode, qui n



II

Il y a un peu plus d'un demi-siècle, la philosophie était presque entièrement désertée en France, et ceux qui la cultivaient encore obéissaient à l'inspiration de l'école de Condillac. Le premier signal de lutte vive contre cette école fut donné par M. de Laromiguière et par Maine de Biran, qui commencèrent, très timidement, par la proposition d'une réforme partielle dans la doctrine dominante. Un phénomène analogue se produit aujourd'hui. La philosophie la plus généralement acceptée, dans le discrédit où est tombée toute philosophie, c'est le positivisme, la doctrine de M. Auguste Comte; et cette doctrine, qui recrute chaque jour de nouveaux disciples dans le monde scientifique, se voit en proie à une crise intérieure très remarquable, qui semble annoncer une transformation radicale de ses théories, ou peut-être des théories toutes nouvelles.

Quelle est cette crise? Quels amendements ont été proposés au système de M. Auguste Comte?

Pour résoudre cette question, il faut se souvenir que la proposition essentielle du positivisme n'est point que l'esprit humain a dû passer et a passé effectivement par trois états : l'état théologique, l'état métaphysique, l'état positif ou scientifique. Cette proposition, qu'elle soit vraie ou qu'elle soit fausse devant l'histoire sévèrement interrogée, avait été développée et défendue bien

avant Auguste Comte ; nous la trouvons dans les premiers ouvrages de Saint-Simon ; nous la trouvons dans les trop rares écrits qu'il nous a conservés de son maître, le docteur Burdin ; elle était déjà en germe dans le *Tableau* de Condorcet. L'honneur et l'originalité d'Auguste Comte furent non-seulement de la préciser, par des explications qui la rendirent plus contestable en la rendant plus systématique, mais de la féconder et de la faire aboutir à une doctrine d'ensemble par la conception d'une hiérarchie régulière entre les diverses sciences humaines.

Saint-Simon et la plupart des savants de son époque avaient espéré extraire logiquement la physique des mathématiques, et faire sortir de la physique, la chimie, de la chimie unie à la physique, la biologie, et de la biologie une vaste théorie de l'homme moral et social. Suivant eux (et cette idée devint l'inspiration fondamentale de Charles Fourier), la théorie à moitié mathématique, à moitié physique de l'attraction universelle, contenait l'explication suprême des lois de la vie et des principes régulateurs de l'association humaine; il ne s'agissait plus que de les dégager.

Néanmoins, lorsque Saint-Simon rencontra Auguste Comte, il doutait déjà que ce dégagement fût possible, et le nouveau disciple était trop intelligent pour ne point partager les doutes de son maître.

Seulement, ne pouvant enlever de front la difficulté, il la tourna; et, tandis que Saint-Simon, laissant de côté la physique et la biologie, se jetait dans le mysticisme pour trouver le secret de l'unité universelle, le fondateur du positivisme déclarait

nettement qu'à la vérité la mathématique, la physique, la chimie, la biologie, la sociologie, ne formaient pas un ensemble tel que les principes de la science supérieure émergeaient des principes de la science inférieure; mais que néanmoins elles constituaient une série parfaitement régulière, parfaitement une, dans laquelle chaque science supérieure avait pour antécédent nécessaire, bien qu'elle fût une spécialité en elle-même, la science immédiatement inférieure. C'est en ce sens que l'éminent disciple de M. Comte, M. Littré, écrivait naguère : « Le fondement de la philosophie positive est dans la série hiérarchique des sciences. »

Nous devons prier le lecteur de nous excuser, si nous plaçons sous ses yeux cette formule aride et abstraite. Elle est la donnée essentielle d'une vaste doctrine, de la doctrine la plus vivante qui remue aujourd'hui les intelligences; et nous sommes obligés non-seulement de la reproduire, mais de la soumettre aux procédés sévères de l'analyse et de mettre en relief les graves conséquences qu'elle implique.

III

Partir, avec MM. Comte et Littré, de cette idée que toutes les connaissances humaines peuvent se coordonner et, comme ils disent, se hiérarchiser dans un plan unique, c'est partir d'une simple supposition. Qu'est-ce qui nous assure, en effet, que les diverses sciences sont susceptibles de s'éta-

ger l'une au-dessus de l'autre dans une série parfaitement une? Qu'est-ce qui nous a démontré que l'esprit humain est tellement placé au centre et pour ainsi dire au rond-point de l'univers, qu'il puisse ramener ses diverses spécialités scientifiques à une sorte de système supérieur? Qu'est-ce qui nous dit que toute synthèse générale n'est pas une simple hypothèse? Ne sommes-nous pas constitués de telle sorte, en vertu de nos facultés intellectuelles, que nous saisissons de ci, de là, quelques fils détachés de l'ensemble des choses, et que le point central de l'immense écheveau se dérobe à nos procédés de vérification?

MM. Comte et Littré résolvent, de prime abord, cette question capitale, et ils la résolvent à la façon des mystiques qui ont toujours cru pouvoir étreindre de leurs faibles mains l'unité universelle. Ecoutez le grave et savant M. Littré : « La philo- » sophie positive, dit-il carrément, est la *concep-* » *tion du monde* telle qu'elle résulte de l'*ensemble* » *systématisé* des sciences positives ; » et il ajoute un peu plus loin : « conception du monde *par* » *coordination* des faits généraux, des vérités fon- » damentales qui y conduisent. »

En vérité, s'il faut l'avouer, notre plume hésite quand nous transcrivons ici ces définitions superbes. Quoi! ce qu'il vous faut, ce n'est pas moins que la « *conception du monde?* » Cette conception est-elle possible? Si elle est possible en elle-même, résulte-t-elle bien, comme vous le soutenez, de « l'ensemble *systématisé des sciences?* » Les sciences se prêtent-elles à cet ensemble qui embrassera l'univers, à ce système rigoureux qui en montrera toutes les parties en une seule? Vous

parlez de « la *coordination des faits généraux ou vérités fondamentales.* » Les faits généraux et les principes fondamentaux que les diverses sciences constatent ou qui sont leur point de départ peuvent-ils être soumis à cette vaste coordination? L'homme qui prétend faire rentrer tous les faits dans une série unique, toutes les vérités dans un même cadre, toutes les sciences dans une hiérarchie homogène, ne se condamne-t-il pas à méconnaître une partie des faits, à mutiler les vérités les plus fondamentales et à changer la science elle-même en un amas fragile d'hypothèses ruineuses?

Telle est l'objection générale que l'on peut faire au positivisme. M. Mill la présente sous une forme beaucoup moins radicale que nous ne venons de le faire; mais, au fond, il la pressent et la développe dans une de ses applications les plus importantes.

IV

Il suffit de se rappeler la série hiérarchique des sciences dans le positivisme, pour reconnaître que la sociologie y succède immédiatement à la biologie, et que par conséquent la psychologie, c'est-à-dire l'étude expérimentale du moi lui-même, n'y a pas de place distincte. Auguste Comte, personnellement, affectait un dédain suprême pour cette science, comme du reste pour l'économie politique, pour la philosophie du dix-huitième siècle, qui était si éminemment psychologique, et pour la Révolution, fille de cette philosophie.

Voilà longtemps déjà que tous ces dédains sont jugés puérils et profondément regrettables par les disciples les plus éclairés du célèbre fondateur du positivisme. Voilà longtemps que ces disciples cherchent une petite place pour la Révolution, pour l'économie politique, pour la liberté, pour la psychologie dans le système de leur maître. Tout récemment, M. Littré lui-même écrivait dans le *Journal des Débats* un article vigoureux et solide, comme tout ce qui sort de sa plume savante, pour établir qu'il y a une distinction capitale à faire entre la métaphysique proprement dite, qui lui paraît la science abstraite et *à priori* de l'Être suprême en général, et la psychologie qui est l'étude expérimentale des phénomènes dont nous avons conscience. Cette distinction est depuis plus d'un siècle un lieu commun dans la plupart des écoles philosophiques. Il n'y a pas de régent de collége qui ne l'ait enseignée mille fois; mais elle était neuve encore, en 1866, parmi les positivistes de France, quoique déjà connue et acceptée des positivistes d'Angleterre. Nous savons donc infiniment de gré à M. Littré de l'avoir acclimatée dans le monde savant qui se rattache à ses opinions; car il en a tiré cette conséquence importante : que s'il y avait lieu, d'après lui, de maintenir l'anathème contre la métaphysique, cet anathème, du moins, n'enveloppait pas la psychologie.

V

Ainsi, restitution de la psychologie parmi les sciences expérimentales ou positives, voilà un

point commun à M. Littré et à M. Mill, et cela seul constitue déjà une modification très remarquable dans l'économie du positivisme. Mais voici où commence la dissidence entre les deux philosophes :

M. Mill a très bien vu que si les données expérimentales, fournies à l'homme par sa nature, viennent tantôt des sens, tantôt de la conscience, le point de départ de son esprit ne saurait être aussi simple que le soutient Auguste Comte, et que la dernière science de l'encyclopédie humaine, la sociologie, pourrait bien avoir à s'appuyer sur les faits psychologiques comme sur les faits biologiques. Une fois engagé dans cette route, le publiciste anglais crut pouvoir se rendre compte des erreurs bizarres que le fondateur du positivisme a commises dans sa politique, des lacunes ou plutôt du vide absolu de son économie sociale. La sociologie de Comte est une œuvre manquée, complétement manquée aux yeux de M. Mill; et il faut ajouter même qu'elle devait être manquée, de cela seul qu'une de ses bases nécessaires, la psychologie, lui faisait défaut, par suite d'une vue inhérente au système positiviste. Comte ne laissera donc, au jugement de M. Mill, que de magnifiques ébauches; sa doctrine d'ensemble a été viciée par une analyse incomplète des faits qui devaient lui servir de base. C'est, d'après lui, une pure illusion, c'est un caprice déraisonnable d'éliminer les données expérimentales de la conscience, de prétendre rattacher *toutes* les connaissances humaines, surtout les connaissances sociales, à des notions fournies par l'expérience externe; d'où il suit qu'il faut rejeter la définition de la philo-

sophie imaginée par les posivistes qui la regardent comme « *la conception du monde,* » et reprendre celle du dix-septième et du dix-huitième siècle, qui la considéraient « *comme la science de l'homme » en tant qu'être intellectuel, moral et social.* »

VI

On voit par ce résumé que les amendements proposés au positivisme par M. Mill ne le corrigent qu'en le détruisant dans ce qu'il a de caractéristique et d'essentiel. L'effort de M. Littré est d'en atténuer la portée. Oui, dit-il, en substance, la psychologie est une science possible, une science légitime, une science qui a des parties positives et qui peut devenir positive dans son ensemble ; mais elle ne doit pas avoir de place distincte dans la hiérarchie générale des sciences humaines. La théorie de la société peut se passer très légitimement de l'étude expérimentale des idées et des sentiments de l'homme. Elle a pour préface nécessaire la biologie, mais la biologie lui suffit ; en elle-même, elle n'est qu'une doctrine d'histoire qui doit être précédée d'une doctrine d'histoire naturelle, mais à laquelle cette doctrine d'histoire naturelle sert de *substratum* complet. Sans doute, la sociologie s'appuie nécessairement sur une certaine connaissance des *facultés* de l'homme, et en ce sens elle se fonde sur la psychologie, considérée comme étude des facultés humaines, mais cette

psychologie n'est qu'une partie de la biologie; quant à la psychologie, envisagée comme étude expérimentale des idées et des sentiments, elle n'est pas nécessaire à la science de la société, laquelle, en dehors de ses données biologiques, n'a d'autre fondement que l'histoire... « L'histoire, dit » M. Littré, est la partie première de la sociologie... Suivant M. Comte, il n'y a point de psychologie en dehors de la biologie; suivant » M. Mill, la psychologie forme un ensemble de » notions dont la biologie ne peut rendre raison... » S'il s'agit d'étudier les facultés, je suis avec » M. Comte; s'il s'agit d'étudier les produits (des » facultés), je suis avec M. Mill. »

VII

En d'autres termes, M. Littré avoue qu'on ne peut faire une théorie vraie de la société sans connaître les facultés de l'homme; il avoue de plus qu'on ne peut connaître les produits de ces facultés, c'est-à-dire les idées et les sentiments de l'homme en dehors de l'expérience intime et par la seule biologie; mais il suppose qu'on peut déterminer les facultés de l'homme sans avoir étudié les produits de ces facultés, et, pour prendre un exemple précis, qu'il est possible de se rendre compte du mécanisme si obscur de notre entendement sans avoir fait au préalable une revue complète, une analyse exacte et une classification

logique des idées que produit notre entendement.

Il est difficile, suivant nous, de s'écarter plus complétement des règles élémentaires de la méthode expérimentale. Nos facultés, qui sont les causes internes de nos phénomènes psychologiques, ne se révèlent que par ces phénomènes; cela est incontestable même au point de vue de la doctrine de Maine de Biran, qui admet que nos facultés tombent sous le regard de notre conscience, mais qui ajoute que notre conscience ne saisit nos facultés que dans leur vie active et dans leurs manifestations. Étudier des facultés inconnues en elles-mêmes, sans emprunter les éléments d'une étude pareille à l'observation expérimentale des produits de ces facultés, vouloir raisonner sur l'entendement humain sans avoir fait l'histoire naturelle des idées diverses qui émergent de l'entendement humain, c'est se jeter de gaîté de cœur dans le domaine des hypothèses, c'est prétendre déterminer les causes sans les comparer à leurs effets, c'est donner pour base à la politique des *a priori* plus fantastiques que tous ceux qui ont été adorés à deux genoux par toutes les écoles de l'antiquité et du moyen-âge.

On comprend à la rigueur la conception d'Auguste Comte. Le logique savant détestait toute psychologie ; la phrénologie devait la remplacer dans son système. Toutes ses opinions, fausses peut-être en elles-mêmes, formaient pourtant un ensemble parfaitement lié. Mais lorsque M. Littré admet une science expérimentale des produits des facultés humaines et veut ensuite raisonner sur ces facultés indépendamment de cette science expérimentale, il nous semble pouvoir difficile-

ment échapper au reproche de contradiction flagrante. Il institue une sorte de tiers-parti philosophique, qui sent la valeur de certaines objections, mais qui n'ose pas en tenir compte.

VIII

Ce défaut d'audace et de décision intellectuelle nous frappe bien plus vivement encore dans un autre endroit très capital de l'article de l'éminent écrivain. Il semble que, d'après Auguste Comte, la morale était une conséquence de la biologie. M. Littré, avec sa conscience morale si énergique et si élevée, a bien vu que cette thèse était difficile à admettre et il s'en explique nettement : « *N'ap-* » *partiennent à la biologie* dit-il, ni l'idéologie, ni » la logique, et j'ajouterai ni l'esthétique, **NI LA** » **MORALE**, qui sont aux facultés esthétiques et » affectives ce qu'est l'idéologie aux facultés in- » tellectuelles. » Nous n'examinons ici que ce qui concerne la morale, et nous ne prétendons pas même relever ce petit détail assez curieux que, suivant M. Littré, comme suivant M. Comte, comme du reste suivant tous les écrivains d'origine directement ou indirectement saint-simonienne, la morale est avant tout la règle des facultés *affectives* de l'âme, non de sa volonté. Dans tous les cas, — et nous remercions très sincèrement l'honorable écrivain de cette affirmation qui e rattache aux fidèles sectateurs du dix-huitième

siècle, — dans tous les cas, la morale lui apparaît comme une science distincte, comme une science qui ne relève pas plus de la biologie que de la théologie ou de la métaphysique. Mais comment n'a-t-il pas vu que la thèse si juste qu'il soutient sur la morale, c'est-à-dire sur la science du droit et du devoir, condamne la thèse qu'il développe sur la sociologie? Eh! quoi, la sociologie est, d'après vous, entée sur la biologie, et cependant vous avouez que la science du droit, ou la morale, ne relève pas de la biologie? Ne voyez-vous pas que cela revient à dire que l'on peut construire une doctrine de la société, abstraction faite de toute doctrine sur le droit? Il est vrai que M. Comte (un inflexible logicien s'il en fut), ne reculait pas devant la proscription de l'idée de *droit;* cette idée ne lui paraissait, comme à la plupart des saint-simoniens, qu'une invention passagère et factice du protestantisme, une sorte d'aberration logique qui correspondait à des besoins transitoires et qui devait disparaître un jour.

Mais M. Littré a passé par la rude école des événements contemporains, qui a relevé intellectuellement tous ceux dont la conscience a su rester inébranlable; il a profité de l'épreuve, il connaît le prix de la liberté, il croit au droit inviolable, il admet très certainement que l'idée du droit est un des éléments essentiels de la société humaine. Comment donc peut-il, sans se contredire lui-même, déclarer que la morale n'appartient pas à la biologie, et que cependant la biologie est le seul antécédent nécessaire, dans la hiérarchie scientifique, de ce qu'il nomme la sociologie?

IX

C'est que M. Littré, par un respect filial et profondément honorable pour l'œuvre d'Auguste Comte, ne veut pas en briser l'économie générale, bien qu'il sente la nécessité d'y introduire des modifications importantes. Il craint, non sans quelque apparence de raison, que la législation philosophique du penseur ne s'écroule sous les amendements qu'on y propose de l'autre côté de l'Océan, et que les positivistes anglais ne détruisent l'édifice pour le couronner.

Mais les nouvelles générations intellectuelles ne sauraient, nous le croyons du moins, s'arrêter à de pareils scrupules d'admiration.

Après tout, quoi qu'il arrive, Auguste Comte aura sa place marquée dans l'histoire intellectuelle de la première moitié du dix-neuvième siècle. Le premier, il a essayé de fonder la théorie du progrès sur l'analyse méthodique des phases successives de l'esprit humain étudié dans la marche des sciences. Tandis que l'éclectisme étudiait la raison comme si les idées essentielles de la raison étaient immuables et éternelles; tandis que les saint-simoniens, plus pénétrés de la notion du progrès, ne cherchaient les lois de ce progrès que dans la série des transformations religieuses du genre humain, transformations toujours voilées à elles-mêmes et qui laissent place à toutes les interprétations; Auguste Comte, par une vue plus saine et

plus méthodique, se plaçait face à face du travail réfléchi de la pensée humaine, c'est-à-dire du travail scientifique, et il essayait de mettre en lumière les changements intimes qui s'y sont produits, à travers les siècles, dans les procédés généraux et dans les principes directeurs. Peut-être, quand il entreprit, vers 1822, une œuvre si gigantesque, était-elle irréalisable ; peut-être se laissa-t-il égarer par la notion confuse du progrès considéré comme une simple évolution, et par l'idée saint-simonienne de faire entrer toutes les connaissances humaines dans un cadre unique et homogène. Mais, enfin, que l'entreprise d'Auguste Comte ait réussi complétement ou qu'elle n'ait réussi qu'à moité entre ses mains, elle était légitime en elle-même, elle correspondait et elle correspond encore aux besoins les plus réels de l'intelligence humaine. L'édifice, construit rapidement par un seul homme et avec des matériaux incomplets, peut être fragile ; mais si on est condamné à le rebâtir, il faudra toujours rester sur l'emplacement merveilleusement choisi par le maître.

Mais c'est précisément parce que le positivisme a rendu et rend encore des services incontestables qu'il doit consentir à des transformations et même à des transformations radicales. Qu'il se considère plutôt comme une méthode que comme un système. Les deux principes qui le constituent comme doctrine close et définitive résistent difficilement à l'épreuve. Le premier suppose que l'esprit humain passe par trois âges : l'âge théologique, l'âge métaphysique, l'âge positif. M. Littré lui-même a senti que cette doctrine des trois âges, assez vraie quand on la laisse dans le vague, rend un compte

peu exact de l'histoire, quand on lui donne la précision d'une formule absolue; et il a proposé un amendement considérable (1). Quant au second principe, qui déterminait le premier, dans l'esprit de M. Comte, — le principe de la série unique et hiérarchique des sciences, — nous venons de voir quelles graves objections il a soulevées en Angleterre. Vouloir le maintenir, ce serait déclarer qu'on prétend choisir entre les faits ; ce serait déclarer qu'on admet une partie des données expérimentales et qu'on proscrit l'autre; ce serait, d'un seul mot, protester contre la méthode d'observation après avoir proclamé qu'on la regarde comme seule légitime.

X

L'objet principal de cette étude était d'établir que les faits psychologiques sont des faits réels et susceptibles d'entrer dans les cadres de la science humaine comme les faits extérieurs et sensibles ; que l'on commence à s'en apercevoir au sein de l'école positiviste elle-même, et qu'il en résulte une sorte de crise pour cette école aujourd'hui influente et presque prépondérante, comme l'école de Condillac était prépondérante sous le premier empire. Nous avons invoqué, pour montrer la réalité de cette crise, les écrits récents de John Stuart Mill et de M. Littré ; car le premier de ces

(1) Littré : *Paroles de philosophie positive.*

écrivains, considérant que les faits extérieurs et sensibles ne constituent pas à eux seuls le domaine de l'expérience et le point de départ de la pensée, en conclut que l'ensemble même de la doctrine d'Auguste Comte repose sur des données incomplètes et doit être complétement transformé; le second, moins radical, ne demande pas une révolution dans le positivisme, il se contente de quelques additions qui auraient pour effet, d'après lui, non pas de le détruire, mais au contraire de le compléter.

Suivant nous, M. Littré, en donnant une place dans la pensée humaine aux faits psychologiques, sans leur faire une place suffisante, en intercalant, de plus, dans la série scientifique d'Auguste Comte plusieurs termes nouveaux, sans vouloir avouer que la série d'Auguste Comte était arbitraire, a trop cédé à un sentiment, respectable d'ailleurs, de déférence pour son maître, et il s'est exposé au reproche d'inconséquence. Dans tous les cas, les objections adressées au positivisme rigide d'Auguste Comte et par M. Mill, et par M. Littré, qui ont été des positivistes éminents, présagent soit une transformation radicale dans la doctrine du maître, soit encore des doctrines philosophiques toutes nouvelles sur les lois du progrès dans le genre humain.

Les positivistes orthodoxes objectent que MM. Stuart-Mill et Littré ont cessé, depuis longtemps, d'appartenir à l'école positiviste; qu'ils n'ont aucun privilége pour représenter cette école aux yeux de l'opinion publique; que le positivisme s'est continué après la mort d'Auguste Comte, par des écrivains et des savants auxquels Auguste

Comte, lui-même a légué le soin de maintenir son œuvre. Ces vrais posivistes, qui admettent l'œuvre entière d'Auguste Comte, sans vouloir en retrancher un iota, sont : en France, MM. Laffitte, Longchamp et Balzagette, qui font des cours éloquents dans le domicile même d'Auguste Comte; en Angleterre, MM. Richard Congreve, Bridge et Barton ; dans l'Etat de New-York, M. Edger. Nous nous réjouissons, en ce qui nous concerne, de cette ardente propagande. Toute école qui travaille, écrit, enseigne, contribue à tirer de son sommeil l'esprit humain engourdi, et rend par là à la philosophie un incomparable service. Bravo! messieurs les positivistes orthodoxes ; continuez vos efforts, vos publications ; augmentez le nombre de vos disciples; sans partager toutes vos idées, nous constaterons tous vos succès avec le bonheur le plus sincère.

Mais vos succès, si grands qu'on les suppose, ne sauraient empêcher que MM. Mill et Littré ne soient des esprits de premier ordre et des hommes dont l'opinion pèse singulièrement dans les destinées de la philosophie contemporaine. Par conséquent, la critique impartiale a le droit de dire en étudiant les ouvrages de ces deux écrivains : Tous les deux, dans leur jeunesse et dans leur première maturité, ont adhéré aux formules d'Auguste Comte; tous les deux, après de longues méditations, ont trouvé dans les plus essentielles de ces formules, des difficultés considérables ; l'un a conclu à une rectification complète du système; l'autre n'a conclu, peut-être par timidité, qu'à compléter et à couronner l'édifice.

Il est possible, à la rigueur, que le savant

M. Littré, en admettant certains principes d'Auguste Comte et en repoussant les conclusions que le génie pénétrant et audacieux d'Auguste Comte en a tirées, fasse preuve plutôt de bon sens que de logique, et les disciples absolus du maître ont parfaitement le droit de lui dire : « Soyez anathème, vous n'êtes pas des nôtres, vous n'avez pas qualité pour parler en notre nom. » Mais, comme M. Littré peut toujours parler en son nom personnel, et que sa parole sera toujours écoutée avec respect par ses contemporains, l'école orthodoxe ferait bien de s'expliquer publiquement avec lui ; et la question première à débattre serait à notre avis celle-ci : Les faits psychologiques peuvent-ils donner lieu à une science autonome comme les faits physiques?

P.-J. PROUDHON

Juin 1865.

I

Lorsque M. Proudhon a été enlevé aux lettres françaises, il avait cessé depuis bien des années déjà d'être ce personnage étrange, légendaire, effrayant, sublime, que les uns accablaient de leurs malédictions puériles et les autres de leur adoration enthousiaste. On s'était habitué à ses façons de parler ; on connaissait les ressorts de sa boîte à surprise. Le monstre s'était évanoui en lui, aussi bien que l'idole gigantesque et sombre, pour laisser place à un simple bourgeois qui avait comme tous les autres ses bons côtés et ses côtés défectueux. On s'était aperçu que ce prétendu Attila de l'ordre social n'était terrible que dans ses prémisses et non dans ses conclusions, qu'il reconstruisait presque toujours de la main gauche ce qu'il démolissait de la main droite, qu'il avait même un fond d'idées très conservatrices, — trop

conservatrices! Comme il ne faisait plus peur, il était un peu démodé. Mais si on faisait moins de tapage autour de son nom et de ses écrits, on l'étudiait davantage, parce qu'il est digne d'être étudié. On le suivait jusque dans les variations incessantes de ses doctrines, parce que ces variations n'ont jamais ressemblé à des apostasies. On excusait même ses malheureuses campagnes en faveur du traité de Villafranca ou contre la Pologne, ainsi que ses polémiques injustes et calomniatrices contre les hommes les plus dévoués de la démocratie, parce qu'on sentait que ces incartades étaient la condition fatale de son genre spécial de talent et que d'ailleurs elles ne tiraient pas à conséquence. Rien n'est donc plus facile aujourd'hui, comme rien n'est plus opportun que de juger sans parti pris l'auteur des *Contradictions économiques*. Et juger un homme c'est analyser ses facultés.

M. Proudhon avait quelques-unes de celles qui font les grands agitateurs intellectuels.

Il serait superflu, sans doute, de mentionner ici sa rare puissance de polémiste. La dialectique, — cette dialectique ardente et passionnée qui broie les systèmes, — était pour lui plus qu'une méthode, plus qu'un art; c'était une inspiration et une inspiration irrésistible. Elle revêtait en lui un caractère presque impersonnel, elle éclatait sous sa plume, dès que l'occasion s'offrait, en un feu d'artifice de raisonnements ingénieux, de lazzi amusants, de critiques puissantes, et elle l'emportait lui-même éperdu et furieux à travers les théories bonnes ou mauvaises de ses contemporains, comme le soldat ivre de poudre, hier encore pay-

san embarrassé et poltron, qu'une force inconnue et sauvage précipite dans la mêlée, frappant d'estoc et de taille amis et ennemis. Proudhon aurait été peut-être le second de Voltaire, le poète incomparable de la controverse, s'il n'en avait été le possédé.

Mais ce serait lui faire tort que ne lui reconnaître que la faculté de distribuer à droite et à gauche ses coups de boutoir terribles. Si certaines pages de ses livres doivent échapper à l'oubli et rester acquises à la postérité, ce sont, on peut le prédire à coup sûr, celles qu'il a consacrées à la sainteté de la justice, à l'inviolabilité du devoir. Peu d'écrivains de ce siècle ont ressenti ou exprimé une horreur plus profonde en face de la corruption des dernières années et des doctrines fétides ou de la littérature vénérienne que cette corruption a engendrées parmi nous. Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il s'est beaucoup indigné.

Ce n'est pas toutefois que le sentiment moral soit chez lui d'une grande élévation. M. Proudhon a toujours professé une médiocre estime pour l'héroïsme et pour le dévouement. Il a été l'un des rares politiques de notre temps qui n'ont jamais affronté des périls suprêmes pour leurs convictions; et on l'a vu, dans les grandes crises civiles, évitant de prendre parti, assister, prudemment, — de loin, — à « la sublime horreur de la canonnade. » Sa devise ressemble à celle de M. l'abbé Beautain : *Primo vivere, deinde philosophari,* et il vient de l'exprimer encore dans son dernier ouvrage avec le genre d'énergie qui le caractérise : « L'idéal est comme l'amour, si ce » n'est l'amour même; *pourvu qu'on lui donne à*

» *boire et à manger,* il ne tarde pas à devenir floris-
» sant. »

De même, comme écrivain, M. Proudhon n'a pas imité ces publicistes délicats, que nous approuvons de toute l'énergie de notre âme, et qui aimeraient mille fois mieux briser leur plume que d'envelopper leurs hardiesses dans certaines formules qui leur servent de passeports. Il ne craignait nullement de s'abaisser. Transportez-le par imagination dans la vieille Suisse légendaire du moyen-âge : il eût salué, tant qu'on aurait voulu, le chapeau de Gessler, sans renoncer, il est vrai, à une seule de ses convictions patriotiques.

Mais si les parties héroïques, profondes, sublimes de la morale sont restées inaccessibles à ce dialecticien, en revanche ce que j'appellerai la vertu du rez-de-chaussée, la vertu domestique, avec tout ce qui s'y rattache, l'esprit d'ordre et de prévoyance, le respect du tien et du mien, la fidélité scrupuleuse aux engagements, cette vertu quotidienne et régulière, n'a point de mystères, point de voiles pour lui. Il a vécu pour ainsi dire en elle et pour elle, il l'a vue face à face dans son essence même, il l'a contemplée avec un enthousiasme austère et communicatif qui ne s'est jamais démenti. Jamais la famille, conçue à la façon patriarcale, n'a eu et n'aura de défenseur aussi pénétré et aussi rigide. Proudhon a été le moraliste du foyer domestique, comme Victor Hugo en a été le poète.

II

De nos jours, un homme qui a le sentiment moral a toujours le sentiment révolutionnaire. Proudhon a beaucoup varié, étrangement varié; mais il a toujours voulu la Révolution, c'est-à-dire, la Justice; et il la voulait dans toute sa plénitude, il entendait la faire pénétrer dans les relations économiques du genre humain comme dans ses relations politiques. L'effort constant, nous ajouterons même l'effort douloureux de son intelligence fut de transformer son sentiment révolutionnaire en doctrine précise, et c'est même ce qui l'a conduit à poser cet aphorisme, très contestable en lui-même et passablement mystique, mais qui était l'expression sincère de sa propre histoire intellectuelle : « L'intelligence chez l'être pensant a pour base et pour condition première le sentiment. »

Dialecticien vigoureux et profondément révolutionnaire, M. Proudhon ne pouvait pas ne pas jouer un rôle considérable, au moins pendant sa vie, parce qu'il devait rendre à ses contemporains plusieurs services signalés. Non-seulement par la verve passionnée de ses polémiques, et même par les arguments peu scientifiques qu'il y emploie, il a jeté dans la circulation vulgaire un grand nombre de problèmes qui semblaient réservés aux méditations d'une élite rare de sages; non-seulement il a forcé la foule à réfléchir, en la trou-

blant, mais, parce qu'il sentait à la fois avec une même force de sentiment la Morale et la Révolution, il se mit pour ainsi dire à la piste de tous les penseurs qui poursuivaient l'œuvre révolutionnaire; et, chaque fois que les nécessités ou les entraînements de la logique les conduisaient à quelque aberration morale, il éclatait, il frappait, un peu à l'aveugle, sur la vérité et sur l'erreur ses coups retentissants, et l'éveil était donné au Capitole.

C'est ainsi que, par ces excès mêmes de polémique, il contribua pour sa part à maintenir le sentiment révolutionnaire et à le maintenir purifié de tous les mysticismes et de toutes les vaines métaphysiques. Si aujourd'hui l'esprit de secte et de petite église trouve peu de faveur, si l'on se défie à juste titre des hypothèses exclusives et des systèmes tout d'une pièce, si enfin la démocratie, plus homogène, est convaincue presque tout entière que sa cause est celle même de la morale pure, de la morale universelle, de la morale indépendante, elle le doit à elle-même tout d'abord, elle le doit en second lieu aux dures épreuves qu'elle a traversées; mais elle le doit aussi à quelques-uns de ses publicistes, et parmi eux il faut placer Proudhon au premier rang. Ce n'est pas que lui aussi ne se pose comme chef d'une petite église et peut-être de la moins tolérante; mais il a tant combattu les autres que la sienne même ne saurait être dangereuse.

Ce qui a manqué à l'éminent écrivain doué de tant de facultés viriles, c'est la puissance rare par excellence, la puissance de penser, c'est-à-dire de tirer de son propre fond des idées ori-

ginales. Le besoin de batailler et d'argumenter envers et contre tous qui le possédait avait détruit en lui, si jamais il l'avait eue, la force de se rendre compte, de voir impartialement, de méditer. Parce que le cliquetis de la discussion bruit toujours à ses oreilles, la formule le domine. Il ne parle pas sa pensée, il pense sa parole. Dès qu'il expose, dès qu'il essaye de creuser une idée, il devient obscur, traînant, inférieur aux plus médiocres. Il n'a point cette sérénité pénétrante de l'intelligence qui caractérise M. Vacherot, par exemple, et qui permet à un homme de discerner le travail de sa propre raison, de contempler l'ordre réel et l'ordre idéal, d'écarter les apparences et de voir les lois tranquilles et immortelles de la nature et de l'humanité. Aussi il n'éprouva jamais le besoin de réparer sérieusement les insuffisances de son instruction première. On ferait un volume de la simple nomenclature de ses erreurs historiques. C'est un avocat intellectuel de premier ordre, un journaliste supérieur, si tant est qu'on puisse être un vrai journaliste quand on n'est que cela; ce n'est pas un penseur, ce n'est pas un philosophe.

Et il y a un signe infaillible de cette lacune de son intelligence, si vigoureuse, si bien douée à tant d'autres égards.

Quiconque pense honore la pensée humaine dans ses grandes œuvres. Ce qui distingue M. Proudhon c'est qu'il n'a jamais eu ce respect. Si tous ses adversaires quels qu'ils soient et les plus distingués, Bastiat, M. Considérant, M. Leroux, M. Louis Blanc, ne sont à ses yeux et dans ses livres que des idiots et presque des traîtres, ce n'est pas seulement qu'il aime à pourfendre tout

le monde, c'est aussi qu'il ne comprend personne. Jamais il ne va au fond des doctrines qu'il répousse, même lorsqu'il a raison de les repousser. Jamais il ne s'inquiète de leurs secrètes raisons, de la loi de leur développement, de leur genèse. Non, son procédé est plus élémentaire. Il leur impute purement et simplement tous les péchés d'Israël, il les prend sur un mot, sur un incident, sur une parenthèse, sur une formule échappée au hasard. S'il n'avait pas un sentiment moral et révolutionnaire qui éclate entre temps, on le prendrait pour un de ces éreinteurs vulgaires dont le journalisme rétrograde fourmille, et il ne s'élèverait que de quelques degrés au-dessus de M. Venet ou de M. Louis Veuillot.

Ce n'est pas ainsi, — l'histoire entière l'atteste, — non, ce n'est pas ainsi que procèdent les vrais génies, ceux qui apportent au monde une conception, une pensée, une théorie. Ils peuvent se méprendre, ils peuvent avoir leurs heures d'enivrement dialectique, d'injustice, de sarcasmes, parce qu'ils sont après tout des hommes. Mais ce sont là dans leur existence des exceptions, et des exceptions qui s'expliquent par l'entraînement passager d'une passion particulière ou générale. Les esprits puissants et créateurs s'apprécient les uns les autres ; à travers leurs dissidences, ils se sentent solidaires et concitoyens dans la grande république intellectuelle. Écoutez Rousseau parlant de Montesquieu qui était son antithèse en tant de questions capitales. Il le discute, mais en le discutant il le salue et l'appelle « ce beau génie. » Relisez d'Alembert, l'anti-cartésien d'Alembert étudiant et réfutant Descartes Quelle admiration

intelligente! Quelle justice largement rendue! Affirmons donc que c'est là une loi heureuse et inflexible de la nature humaine: qui est incapable d'admirer et de pénétrer à fond ceux qui ont fortement pensé, n'a jamais pensé lui-même. Son insuffisance se mesure à ses dédains. Une âme vraiment philosophique, une âme où tout est subordonné à la raison, est toujours symphatique aux grandes tentatives intellectuelles où se révèle la puissance créatrice de la Raison humaine.

III

M. Proudhon, ne pouvant tirer de son fond personnel les idées dont il avait besoin pour servir de thêmes à son active polémique, les a empruntées successivement aux divers milieux intellectuels qu'il a traversés. C'est ainsi qu'il a passé, sous certaines influences, à travers un assez grand nombre d'écoles. Et, sous ce rapport, une histoire complète de ses œuvres serait des plus curieuses, pour ne pas dire des plus piquantes; elle se relierait à l'histoire de la pensée française elle-même, dans ces vingt dernières années. Non pas qu'il ait été un initiateur, mais il a été un disciple puissant, extrême, exubérant, des systèmes contemporains les plus curieux, disciple sans pitié pour les doctrines qu'il venait d'abandonner, ne voyant qu'ineptie dans celles qu'il allait bientôt adopter, mais gardant au sein de tant de diversités doctrinales le même tempérament de dialecticien à ou-

trance, d'homme rude et de révolutionnaire, et aussi la même impuissance à analyser et à affranchir sa propre raison.

Son premier ouvrage de longue haleine : *La création de l'ordre dans l'humanité,* est peut-être le plus fouillé qu'il ait produit. On était en 1843. Deux écoles à cette époque s'affirmaient hautement et se signalaient par une active propagande, — l'école Fourriériste qui avait son journal quotidien, ses assemblées périodiques, ses missionnaires éloquents; l'école Positiviste qui venait de faire sa plus belle conquête, celle de M. Littré. Il est impossible de lire sérieusement le livre de la *Création de l'ordre* sans y retrouver les traces très curieusement combinées de ces deux écoles, et surtout de la seconde.

Cependant l'influence de la philosophie allemande, qui se faisait sentir depuis longtemps déjà dans le monde philosophique, avait fini par pénétrer les couches secondaires de notre société intellectuelle. On a souvent raconté comment M. Proudhon fut mis en rapport avec un représentant très passionné et très distingué de ce que l'on appelait alors *l'extrême gauche hégélienne*. Aussitôt il s'élança dans une direction nouvelle et il écrivit son livre le plus étincelant, les *Contradictions économiques*. Tous les critiques qui apprécièrent cet ouvrage et qui étaient au courant de la terminologie allemande s'écrièrent : Voilà un nouvel hégélien. Cependant, quand on ne se contente pas d'une vue superficielle, il est manifeste que Proudhon n'a jamais compris à fond la pensée intime de Hegel, parce qu'il était incapable de comprendre celle de Kant. Il s'est donc borné, par force majeure et en

12.

dépit de lui-même, à emprunter à l'illustre philosophe de Berlin quelques procédés de logique, et l'habitude, qu'il a conservée depuis parce qu'elle donnait plus de saillie à sa dialectique, de faire un large emploi du cliquetis de la thèse heurtée contre l'anthitèse et aboutissant plus ou moins à une synthèse. En dehors de cette méthode tout extérieure et qu'il a exploitée avec talent en mille occasions, l'auteur des *Contradictions* demeurera fidèle, sans le savoir, à la philosophie positiviste ; il l'avait aspirée pour ainsi dire dans l'air ambiant, et constamment elle a été pour lui une de ces influences obscures et souveraines que l'on subit toujours parce qu'on ne se doute jamais qu'on est entraîné par elles.

Toutefois, après le livre des *Contradictions* il en fallait un autre pour le rendre intelligible. Le public criait au terrible Franc-Comtois : — Concluez donc! nous voyons bien ce que vous niez, vous niez à peu près tout, mais qu'affirmez-vous ? quelle est votre synthèse? — Proudhon qui avait assez d'imagination pour sentir ce qui lui manquait, voulut répondre à cette vive et très légitime interpellation. Il se rattacha donc à ce qu'on appelait, il y a dix-sept ou dix-huit ans, la théorie de l'égal-échange. Nous aurons bientôt à examiner cette théorie qu'il a reproduite dans son dernier ouvrage; nous déterminerons à quels principes peu philosophiques elle se ramène. Nous verrons combien elle est indéterminée, flottante, incapable d'être posée comme une conclusion positive et formelle.

Proudhon vécut pendant cinq années sur ce maigre aliment intellectuel. Dans cet intervalle, la Révolution de 1848 avait éclaté et elle donnait à

toutes les intelligences une impulsion qui dure encore. Les problèmes politiques les plus vastes et les plus complexes étaient abordés avec un peu de confusion, mais avec une ardeur indicible. Proudhon était représentant du peuple, il avait sous la main des journaux où il déploya un talent incontestable; mais, en politique, il se contenta de défendre, au jour le jour, les idées généralement adoptées par son parti. Fouillez tous ses articles, vous n'y trouverez aucune trace des thèses diverses de politique qu'il avait soutenues dans les dernières années; la sève, la couleur, l'audace, quelquefois même un bon sens admirable, éclatent dans sa polémique quotidienne; mais les idées neuves, originales, fécondes, sur la Constitution républicaine, ou même sur les lois organiques, lui font complétement défaut.

Après les événements de décembre, il resta visiblement incertain; ou plutôt il fit un pas timide dans la voie où M. Guéroult s'est engagé depuis et méditait déjà peut-être de s'engager. Il écrivit un livre pour proposer au nouveau gouvernement le socialisme tel qu'il le comprenait, et il lui promit, dans le cas où son idée serait acceptée, une longue, une glorieuse et prospère existence. Mais il ne devait pas s'arrêter longtemps à ce point de vue. Déjà de nouvelles tendances s'étaient produites dans la société française, qui devaient exercer sur son esprit une influence prépondérante.

Une foule de gens de cœur et d'initiative intellectuelle, forcés d'abandonner la vie active du forum, s'étaient repliés sur leur propre conscience pour y contempler l'image immortelle de la Liberté

qui leur était devenue deux fois sacrée. Diverses écoles, un peu obscures, mais actives et méditatives, se formèrent pour étudier à un point de vue plus radicalement libéral, les questions historiques, morales, politiques.

Parmi ces questions, il s'en trouvait une qui devint rapidement populaire, par une multitude de causes, celle de la valeur et des conséquences de notre système administratif. Pour tout homme qui croit à la liberté et qui réfléchit, ce système est incontestablement des plus défectueux; mais en général, on en comprit d'une façon étroite, les vices essentiels; et, au lieu de se rattacher aux idées si larges et si pratiques de la Révolution sur ce sujet, on les défigura, on les calomnia, et finalement on tomba en extase devant la décentralisation entendue selon la méthode légitimiste.

M. Proudhon ne pouvait manquer d'adopter à l'heure propice cette dernière mode intellectuelle, comme il en avait adopté tant d'autres, avec entraînement sincère. Seulement, il avait l'esprit trop vigoureux et un besoin trop prononcé de devancer tout le monde pour s'arrêter comme tant d'autres, à moitié chemin, et, laissant derrière lui, avec ironie, les timides décentralisateurs, il se proclama carrément fédéraliste. Ah! vous vous érigez en novateurs, s'écria-t-il, parce que vous prétendez découper la France en trente-deux provinces; eh bien! moi, qui ai du nerf, je l'écartellerai en trente-six Etats, ni plus ni moins; et chaque Etat, dans mon système, aura sa force armée, son enseignement, sa haute cour de justice, sa législation. En dehors de ces trente-six Etats, auxquels je ne pensais pas hier, il n'y a, je vous l'affirme,

que faiblesse, décadence, folie, dégradation ; et les jacobins qui nous ont entretenus de la souveraineté indivisible du peuple n'étaient que des bourgeois immondes et idiots.

Et là-dessus le dialecticien, sans réfléchir davantage, partit au galop, éperonnant son nouveau cheval de bataille. Il lança à tous les vents des brochures éloquentes et amères ; il maudit l'unité italienne et Mazzini ; il se railla de la nationalité polonaise ; il fit entendre des menaces énigmatiques au peuple belge ; il vanta le czar et les traités de 1815 ; il écrivit enfin son livre du *Principe fédératif.* La majorité du parti démocratique fut stupéfaite et scandalisée de ce qu'elle regardait comme une volte-face. Quelques-uns même crièrent à la mystification et presque à la trahison. Il n'y avait pourtant dans cette nouvelle et ardente campagne du polémiste rien qui pût justifier, à notre avis, des accusations si graves. Proudhon avait trouvé sur la route un thème brillant, le thème décentralisateur et fédératif ; ce thème avait séduit son imagination, et, suivant son habitude, il le développait envers et contre tous, sinon avec beaucoup de raison, du moins avec une bonne foi évidente.

Son ouvrage posthume et récemment publié, *De la Capacité politique des classes ouvrières,* n'est, à le bien prendre, qu'un essai ingénieux pour raccrocher l'une à l'autre sa théorie actuelle du fédéralisme et son ancienne théorie de l'égal échange. C'est donc un des plus complets du célèbre dialecticien, un de ceux où il se montre le mieux sous toutes ses faces. Il ne renferme aucune thèse que l'on ne connût déjà par cœur, mais il est un ré-

sumé substantiel de Proudhon par Proudhon lui-même, et il mérite assurément qu'on lui consacre un article spécial. Proudhon ne pensait pas assez fortement pour être un précurseur et un guide de l'opinion publique; mais il sentait assez énergiquement, assez révolutionnairement pour être un de ses reflets les plus brillants. Etudions-le avec soin, car l'étudier c'est nous étudier nous-mêmes.

IV

Dans la vie privée, M. Proudhon était peut-être modeste. Mais quand il prenait la plume, l'inspiration dialectique s'abattait sur lui, le besoin de la formule à facettes le saisissait, et alors, emporté par le dogmatisme le plus absolu, il ne doutait de rien, surtout il ne doutait guère de lui-même!

Il a donc écrit intrépidement son dernier livre, — *De la Capacité politique des classes ouvrières*, — pour établir que les classes ouvrières arriveront à la maturité et rempliront au profit de tous le rôle qui leur revient, à une condition unique mais rigoureuse, à condition — qu'elles acceptent son propre programme économique et politique, à lui Proudhon. Et, bien entendu, il repousse, il condamne, il flétrit, avec sa témérité habituelle, tout ce qui a été imaginé ou proposé en dehors de ce programme par les diverses nuances du parti

démocratique. Non-seulement les personnalités les plus diverses, depuis M. Louis Blanc jusqu'à M. Carnot et à Garibaldi, passent par ses anathèmes pittoresques ; à peine épargne-t-il un peu M. Emile Olivier et aussi M. Laboulaye, qu'il se contente d'appeler un « génie ramolli ; » mais les idées les plus généralement admises ne trouvent pas merci devant lui, et c'est un spectacle curieux que de voir les vérités et les erreurs, les préjugés et les axiomes, tourbillonner pêle-mêle dans son livre sous les lanières féroces de sa dialectique.

La démocratie réclame impérieusement la séparation radicale de l'Église et de l'État ; M. Proudhon la repousse, puisqu'il veut, dans son organisme politique un ministre des cultes (p. 205).

La démocratie veut l'instruction primaire gratuite et obligatoire. M. Proudhon n'y voit que « jonglerie insigne et triste capucinade » (p. 350).

La démocratie préconise les *associations ouvrières*. M. Proudhon, sans les condamner absolument, soutient qu'en dehors de son système elles sont funestes. « Agissant à l'exemple de tout le monde, » en mode anarchique, elles ne peuvent être considérées que comme de petites églises organisées » contre la grande, dans laquelle et *aux dépens de* » *laquelle* elles vivent. »

La démocratie a réclamé pour les classes ouvrières le droit de coalition ; « Eh bien, non, s'écrie » M. Proudhon, il n'y a pas plus de droit de coalition » qu'il n'y a un droit du chantage, de l'escroquerie et du vol, pas plus qu'il n'y a un droit de » l'inceste et de l'adultère » (p. 421).

La démocratie estime que la presse a été bien rigoureusement traitée depuis les dernières an-

nées, et que si elle pèche aujourd'hui ce n'est certainement point par trop de violence. M. Proudhon s'écrie : « La presse est naturellement, et » sauf de rares exceptions, de mauvaise foi, in» jurieuse, vénale..., d'autant plus ardente à pour» suivre le gouvernement que, même en ayant » tort, elle y trouve popularité et profit... Mille » années de prison et cent millions d'amende » n'expieraient pas les crimes de la presse, seu» lement depuis le 2 décembre. »

La démocratie se repose avec orgueil sur la ville de Paris, elle sent qu'elle y possède une force invincible, elle a mille fois exprimé le désir que la cité intelligente par excellence ne fût pas privée de l'autonomie administrative que possède en France le dernier et le plus ignorant des villages. M. Proudhon, au contraire, reprenant la thèse de M. Haussmann sur les nomades de la capitale, soutient, avec une ignorance superbe, que Paris ne renferme que 15 indigènes sur 100 habitants, et il conclut ainsi : « Paris ne peut prétendre à » une autonomie qui serait pour l'empereur le » partage de la souveraineté » (p. 297).

La démocratie est libre échangiste ; aux yeux de M. Proudhon, le libre échange est « un mensonge économique, » un « charlatanisme, » une « théorie radicalement fausse et comparable à celle de « l'amour pour l'amour » (p. 375, 377).

Nous nous arrêterons ici et nous ne suivrons pas M. Proudhon sur le terrain des questions personnelles. En signalant les appréciations auxquelles il s'est livré, et où il s'est prononcé avec violence contre tous ses coreligionnaires politiques, nous

ne pouvons la justifier qu'en supposant qu'il n'avait pas une conscience nette de tout ce qu'il écrivait. Ce serait exiger trop de demander aux polémistes cette exacte pondération des choses et des hommes, cette impartialité réfléchie et maîtresse d'elle-même, ce grave et pénétrant regard, habile à discerner le vrai et le faux, qui caractérisent les esprits philosophiques.

Si donc le programme économique et politique de Proudhon est en lui-même légitime, exact et fécond, acceptons-le, sans trop prendre garde au feu d'artifice qu'il a tiré autour de lui, et en faisant abstraction des polémiques injustes qui s'y mêlent. S'il est faux, inconsistant, stérile, eh bien, dans cette hypothèse même ne soyons pas trop sévères pour le paradoxal écrivain ; ne lui appliquons pas surtout la mesure qu'il a appliquée lui-même, sans trop s'en rendre compte, à ses prédécesseurs ou à ses contemporains. Jugeons-le avec cette équité tolérante qui lui faisait défaut, en tenant la balance exacte entre sa réputation et la gloire de tant d'autres démocrates qu'il a eu le malheur de méconnaître. Critiquons ses idées, démêlons-en l'origine, analysons les diverses influences qui ont pesé sur lui à son insu, ne nous asservissons ni à elles, ni à lui, mais ne nions ni son talent, ni ses intentions.

V

Pour apprécier équitablement M. Proudhon comme économiste, il faut distinguer en lui le sentiment qui l'anime et la formule à laquelle il arrive.

Son sentiment n'est pas indigne éloge. D'une part, Proudhon veut énergiquement une réforme sociale. Pénétré jusque dans la moëlle de ses os de l'idée de justice, il répète, avec raison, qu'une économie sociale qui consisterait, sous prétexte de ne pas violer les lois naturelles de la richesse, à les laisser agir éternellement sans aucune intervention de l'activité humaine, serait monstrueusement incomplète, pour ne pas dire radicalement immorale. D'autre part, il a toujours demandé que cette réforme économique nécessaire n'enlevât rien à l'initiative individuelle, au libre jeu de la personne humaine.

Certes, il faut le reconnaître, ce sentiment mixte, à la fois énergiquement réformateur et indomptablement libéral, n'a point été particulier à M. Proudhon, nous le démontrerons bientôt, et il fait preuve d'une forte partialité envers lui-même quand il s'en attribue le monopole. Mais il a eu l'occasion de l'exprimer avec plus d'éloquence et d'opportunité que beaucoup d'autres, et par là même il l'a fait passer dans une foule de consciences. C'est là, disons-le bien haut, un service

signalé qu'il a rendu, et dont la démocratie impartiale doit lui garder un long souvenir.

Quant à la théorie qu'il a développée contre tous les autres réformateurs comme seule capable de donner satisfaction au sentiment qui l'animait, elle nous paraît avoir une faible valeur.

M. Proudhon, déçu, pensons-nous, par la notion très incomplète qu'il se faisait de la justice, part de la thèse suivante : « La plupart des erreurs économiques et des misères qui en sont la cause lamentable proviennent de ce que « l'incommen- » surabilité des produits a été érigée en dogme » (p. 126). Au contraire, suivant lui, « leur commen- » suration est éminemment pratique... l'évaluation » des travaux, la mesure des valeurs, sans cesse » renouvelée, est le problème fondamental de la » société, problème que la volonté sociale et la » puissance de la collectivité peuvent seules ré- » soudre... » Puis, ce principe énoncé, l'écrivain franc-comtois conclut que les produits étant susceptibles d'être scientifiquement évalués, sinon d'une façon rigoureuse, brutale et invariable, au moins par une série de moyennes mobiles, on peut constituer, sous le nom de mutuellisme, une sorte d'organisme social où chaque producteur s'engagerait vis-à-vis des autres à leur livrer ses produits d'après une règle ainsi formulée : « Tout produit » sera payé par le produit qui aura coûté même » somme de peine et de frais (p. 119). »

Nous ne remarquerons pas ici que cette règle est loin d'être conforme à la justice absolue. Certes, la peine du producteur est un élément dans la valeur idéale du produit ; mais *l'utilité sociale* du produit lui-même est un autre élément

dont il importe de tenir compte. Qu'un poète, par exemple, sue pendant six mois à nous fabriquer des vers comme celui-ci :

C'est dans ce qui sort d'eux que tous les hommes sont.

Son œuvre, si pénible qu'on la suppose, n'aura aucune valeur. Et c'est précisément parce que l'utilité sociale d'un calcul toujours hypothétique, entre nécessairement comme facteur dans l'évaluation d'un produit, que cette évaluation reste toujours parmi les *desiderata* de la science.

Toutefois, supposons cette objection résolue, admettons qu'il soit possible de mesurer les valeurs, qui les mesurera? C'est ici que le système de M. Proudhon devient, à notre avis, profondément obscur, et même ne peut être éclairci sans se résoudre à l'instant en l'un de ceux qu'il a critiqués avec violence.

A tout prendre, si le célèbre dialecticien avait été jusqu'au bout de ses principes, il aurait, sans doute, conféré à la puissance publique ou à l'État le droit de mesurer les valeurs. En effet, un des principes sur lesquels il revient le plus souvent et qu'il a empruntés visiblement à la tradition fourriériste, c'est que l'ordre économique et l'ordre politique sont, au fond, identiques. « Dans la con» stitution démocratique, dit-il, l'ordre politique » et l'ordre économique ne sont qu'un seul et » même ordre, un seul et même système (p. 200).» Et ailleurs : « A cet ensemble de fonctions écono» miques, s'en joint une série d'autres, appelées » politiques, et qui en forment le complément » (p. 204). » Dans un troisième passage, enfin, il

est encore plus explicite, s'il est possible : « Dans » une République, la protection donnée *par l'État* » est un contrat de garantie en vertu duquel les » citoyens se promettent réciproquement, pour » leurs ventes et achats, la préférence, toutes » choses égales d'ailleurs, sur les étrangers. » Cette préférence est inhérente au Droit répu- » blicain. »

Ou les mots n'ont pas de sens, ou cela signifie que, suivant M. Proudhon, l'État doit intervenir pour consacrer, par la force légale et coactive, l'évaluation des divers produits. Son système se ramènerait ainsi à un sorte de communisme, non pas au communisme intégral et organique rêvé par M. Cabet, mais à ce demi-communisme administratif et anti-progressif qui a été pratiqué lamentablement en tous pays, et surtout en France, par la monarchie absolue.

Cependant, il faut se hâter de dire que si c'est là, à notre avis, la seule conclusion logique de la théorie de M. Proudhon, il ne l'a jamais énoncée d'une manière explicite ; il devait même par sentiment libéral l'entrevoir avec une vive répugnance. A toute époque, et dans son dernier livre encore, il se prononce contre toute prétention de l'État d'imposer des tarifs. Or, si l'État assemblait les producteurs, leur demandait une évaluation des produits et la consacrait ensuite de sa garantie légale, ne deviendrait-il pas à l'instant un *tarifeur* indirect ?

On voit par là que la pensée économique de M. Proudhon, se balançant entre deux directions diamétralement contraires, n'aboutit à rien de précis, de net, de déterminé, de pratique. Ce n'est

pas une pensée vraiment scientifique ; et personne ne suppléera au vide qui est en elle, qui constitue son essence même.

Car, de trois choses l'une :

Ou bien l'évaluation des valeurs continuera de ne dépendre que de la loi de l'offre et de la demande, et alors on reste dans le système actuel qu'il s'agit pourtant de transformer ;

Ou bien elle sera fixée avec garantie de l'État, et alors vous vous absorbez dans le communisme bâtard de la vieille monarchie française.

Ou bien, enfin, elle résultera du libre pacte de groupes distincts de l'État, distincts les uns les autres, volontairement formés, n'imposant rien à personne, n'affectant pas l'universalité, mais stipulant certains échanges de services ou de crédit entre leurs membres, et alors vous rentrez dans le système de l'association.

Ici nous ne pouvons nous empêcher de relever les injustices de critique dont M. Proudhon s'est rendu coupable envers l'homme qui a le plus contribué à répandre l'idée d'association, envers M. Louis Blanc. L'illustre auteur de l'*Histoire de Dix ans* avait, au fond, le même sentiment que l'auteur des *Contradictions économiques*. Qu'il se soit trompé sur plusieurs questions et qu'il ait méconnu ainsi certaines conditions du libre développement de la personnalité humaine, cela nous paraît incontestable. Mais il n'est point vrai qu'il ait jamais voulu le triomphe du principe autoritaire. Qu'on relise le premier volume de son grand ouvrage sur la Révolution française, il y expose avec une simplicité, un peu systématique peut-être, mais magistrale, ses idées sur ce principe ;

quoi qu'il lui fasse une part trop considérable dans le passé, il le déclare déchu et funeste dans le présent; et il pose l'association, non pas précisément comme la formule la plus haute de la liberté, mais comme une de ses garanties nécessaires, et c'est à ce titre qu'il y voit la loi souveraine de l'avenir.

Ne consentons donc pas facilement à méconnaître l'inspiration à la fois libérale et réformatrice de M. Louis Blanc. Et chez lui, cette inspiration a abouti à une doctrine précise, à une doctrine si précise que nous la voyons se réaliser depuis quelques années sur une échelle immense, et que déjà elle triomphe, dans les esprits éclairés, des malveillances et des préjugés de la première heure. Nous savons bien que M. Louis Blanc n'a pas inventé cette doctrine; il l'a trouvée dans un recueil trop oublié aujourd'hui, dans *l'Européen;* mais il a eu l'honneur de la dégager, de la mettre en lumière, de la consacrer par un talent hors ligne, et, ce qui vaut mieux encore, de la rattacher à toute une synthèse historique, peut-être contestable, en tout cas, ingénieuse et brillante. L'a-t-il présentée dans toute sa pureté? Et qui donc pose une thèse toute nouvelle, sans l'adultérer un peu? Mais enfin il lui restera ceci devant la postérité qu'en fait d'économie sociale, malgré quelques erreurs sur la concurrence et sur la *norme* des salaires, il a eu à la fois le sentiment moderne et une idée définie et pratique. Ce sentiment, nous l'avons déjà dit, n'a point manqué à M. Proudhon, et nous devons l'en louer; mais son idée est nulle, car une formule indéterminée et indéterminable ne mérite pas le nom d'idée.

Venu dans un temps où le socialisme tout nouveau et fermentant dans la plénitude de sa jeune sève poussait mille branches luxuriantes et parasites, Proudhon a promené au hasard à travers cette végétation en désordre sa serpe fiévreusement active. A la bonne heure! Mais il ne faudrait pas, sous prétexte d'émondage, attenter à la sève elle-même, et surtout nous ne devons pas nous imaginer que la serpe soit un arbre.

PHILOSOPHIE

—

ENSEIGNEMENT

L'INSTRUCTION GRATUITE

Juillet 1865.

Le problème de l'instruction obligatoire est grave, très grave, non en lui-même, car il n'a embarrassé jusqu'ici aucun peuple libre, mais à cause des conditions où nous sommes placés depuis un certain nombre d'années. Toutefois, il n'est pas insoluble. Nous examinerons avec soin la solution que le gouvernement présentera au Corps législatif, et nous souhaitons vivement qu'elle soit libérale. Du reste, fût-elle incomplète, il y aurait un moyen bien simple de lever tous nos scrupules, ce serait de donner à la France toutes les libertés reconnues et garanties chez les nations qui ont réalisé avec tant de profit et d'honneur le principe de l'instruction obligatoire.

Quant à la gratuité de l'enseignement primaire, nous l'appelons de tous nos vœux. C'est la première réforme à accomplir, la plus simple, la plus

exempte de périls, la plus démocratique, la plus efficace contre les congrégations religieuses. Pourquoi devons-nous ajouter ici que, d'après certains journaux, elle ne paraît pas jouir au ministère de la rue de Grenelle d'une complète faveur? Nous voulons croire que ces journaux ont été mal informés. Nous voulons croire surtout qu'aux yeux du conseil d'Etat l'idée de l'obligation une fois admise emportera avec elle celle de la gratuité.

Si vous inscrivez sur la porte de l'école : Entrée forcée, vous ne pouvez vous dispenser ni en bonne logique ni en bonne justice d'ajouter : On entre sans payer.

L'enseignement obligatoire, c'est une sorte de conscription pacifique des enfants au profit de la science et de la liberté intellectuelle; or, nous voyons bien qu'on force nos jeunes paysans à aller au régiment, mais du moins ils ne payent pas le service qu'ils y font.

Le bon sens populaire, dans sa géométrie rectiligne, admet que l'on soit taxé pour les obligations dont on se dispense, mais non pour celles que l'on remplit; et tous les hommes politiques comprendront sans peine que rien ne serait plus funeste que de le froisser sur des questions d'enseignement populaire.

C'est donc avec une conviction profonde que nous disons : Prenez garde à ces mesures incomplètes, timides, mal concertées, qui aggravent les situations au lieu de les améliorer! Prenez garde, en ne réalisant que la partie onéreuse du programme démocratique, d'enlever à l'enseignement primaire le peu de popularité dont il jouit dans nos campagnes! Prenez garde que l'instituteur

n'apparaisse désormais à l'imagination publique escorté du percepteur, du gendarme et de la taxe forcée ! L'école est déjà indifférente, et c'est un grand malheur ; ne la rendez pas odieuse, ce serait une calamité irréparable !

On objecte, nous le savons bien, que la rétribution scolaire rend treize millions, et qu'il faudra, si on la supprime, demander la somme à l'Etat, aux départements ou aux communes.

Certes, nous aurions à notre tour bien des choses à dire sur les parcimonies du budget en matière d'enseignement ; nous nous sentons médiocrement fiers d'être Français, quand nous voyons que, sur plus de deux milliards de budget, la France démocratique ne donne pas sept millions à l'instruction du peuple, tandis que l'aristocratique Angleterre lui en consacre près de trente. Mais il ne s'agit pas ici de remanier le budget ; il ne s'agit que du simple déplacement d'une taxe que le percepteur prélève déjà ; il s'agit de faire payer à tous ce qui maintenant est exclusivement payé par des pauvres, ou du moins par des gens voisins de la pauvreté.

Lorsqu'on a tant soit peu pratiqué les communes rurales, on sait combien cette rétribution mensuelle de 1 fr. 50 c. ou même 2 fr. qui se multiplie avec chaque membre de sa famille, est lourde à la bourse du paysan. Il a un amour-propre rude qui est la substance même de sa vertu et qu'il ne faut pas décourager. Il n'aime pas à se faire porter par le maire et le curé sur la liste des indigents que l'on exempte de la rétribution. Il paye donc, mais il paye à contre-cœur, et au premier prétexte il retire ses garçons de l'école, moins pour

les services qu'il en espère que pour l'économie dont il est sûr.

Du reste, on sait bien au ministère de l'instruction publique que dans les années 1862 et 1863, on a fort poussé à la rétribution et que son total s'est grossi, trop rapidement peut-être, de 4 millions. Pourrait-on affirmer que dans ces deux années la moyenne du séjour à l'école n'a pas diminué ?

Revenons-en donc purement et simplement aux principes si sagement posés par M. Carnot dans son projet de loi de 1848 et qui avaient été les principes de la Convention nationale. Ne séparons point des choses inséparables. N'allons pas surtout attacher dans l'esprit des peuples une idée d'injustice et d'impôt à ce qui doit leur paraître l'institution fraternelle par excellence. Par l'instruction obligatoire libéralement organisée, vous amènerez des élèves par centaines à l'école ; par l'instruction gratuite, vous les attirerez et vous les maintiendrez par milliers.

Toutefois, en sollicitant ces deux mesures, l'une sous certaines conditions, l'autre énergiquement et sans réserve, nous sommes très loin de partager les illusions de ceux qui les estiment suffisantes. Conciliées avec le respect de la liberté, elles sont utiles, elles sont même indispensables ; mais il ne faut y voir qu'une bonne préface à une transformation complète, radicale, en dehors de laquelle elles resteraient impuissantes contre le mal souverain de ce pays, le mal de l'ignorance.

II

Nous avons publié une circulaire adressée par M. le ministre de l'instruction publique à MM. les préfets, nous devrions presque dire aux conseils généraux et aux conseils municipaux.

Quand on lit cette pièce avec quelque attention, on voit qu'elle a deux objets.

Le premier et le plus important est de demander aux conseils locaux de prendre sur eux, s'ils le peuvent et s'ils le veulent, les dépenses de l'instruction primaire gratuite. C'est du moins, dans ce sens que nous aimons à interpréter le dernier paragraphe de la circulaire ministérielle.

Plusieurs députés de la gauche, appuyés, nous le croyons du moins, par une partie très notable du pays, avaient dit : Il faut enfin organiser l'instruction gratuite, complétement gratuite, dans nos écoles, pour les peupler et pour les relever ; cela coûtera 18 ou 20 millions ; l'Etat qui a un budget de plus de deux milliards, est assez riche pour solder cette obligation rigoureuse. — L'Etat répond aujourd'hui : Vous avez mille fois raison de préconiser la gratuité ; je l'aime comme vous ; seulement j'ai besoin de mes 20 millions pour ce que vous savez. Adressez-vous aux communes et aux départements ; je garde mes 20 millions, et je me contente d'apostiller votre demande.

Qu'arrivera-t-il de là ?

L'appel de fonds et de générosité de M. le ministre sera certainement entendu de beaucoup de conseils municipaux. Le nombre des communes riches et libérales qui ont voté et doté des écoles complétement gratuites était déjà assez considérable en 1848 ; il s'est augmenté depuis. Chaque jour, nous avons à enregistrer des décisions municipales parfaitement motivées qui le multiplient. Evidemment, dans la partie éclairée de nos populations, la cause de la gratuité absolue est gagnée ; la presse démocratique a fait, pour la défendre et la propager, une campagne excellente ; elle a remporté une victoire qui en présage d'autres et qui atteste sa puissance. Nous ne doutons même pas que, si l'idée libérale et progressive préside aux prochaines élections municipales, comme nous avons lieu de l'espérer, le nombre des écoles gratuites ne soit doublé l'année prochaine. On voit par là que nous ne sommes point des pessimistes. Mais nous devons ajouter ici qu'il serait à la fois puéril et funeste de se faire des illusions trop naïves et de s'imaginer que le principe de la gratuité puisse être réalisé d'une façon efficace, sérieuse, universelle, en dehors du concours de l'Etat.

C'est ce que prouve le rapport de M. le ministre de l'instruction publique en date du 7 mars ; c'est ce que les faits démontrent avec une évidence bien plus éclatante encore.

Quels sont les départements où il serait le plus utile d'ouvrir à deux battants les portes de l'école, afin de triompher enfin de l'ignorance publique ?

Ce sont, qui l'osera nier, ceux où l'ignorance jouit d'une secrète faveur, ceux où certaines in-

fluences mystérieuses, mais incontestables, tendent à faire regarder l'instituteur et l'enseignement primaire avec défiance.

Quels sont, d'autre part, les départements qui consentiront à augmenter leurs charges locales pour réaliser le principe de la gratuité absolue ?

Précisément, ceux où ce principe est le moins nécessaire à réaliser, parce que les familles sentent l'importance de l'enseignement. Une commune anti-progressive et peu favorable à la diffusion des notions élémentaires ne votera pas des fonds pour les rendre plus accessibles.

La population française est beaucoup moins homogène dans ses sentiments qu'on ne se l'imagine. Nous avons eu, depuis des siècles, une unité matérielle qui nous a rendu l'unité morale à la fois moins précieuse et moins facile. Prenez certains départements du nord-est de la France, les départements, par exemple, qui confinent à l'Allemagne. Là, l'instruction primaire est aimée des populations, elle est très largement répandue. Des documents officiels de 1863 nous attestent que les 543 communes du Bas-Rhin ne renferment que 373 enfants qui restent complétement étrangers à l'étude. Eh bien ! qu'arrive-t-il ? C'est que, dans ce même département où les familles se prêtent d'elles-mêmes à l'instruction, les conseils municipaux ont organisé presque partout la gratuité absolue. Très certainement, dans le Bas-Rhin, l'appel de M. le ministre sera entendu. Mais pourquoi ? Parce qu'il avait déjà été prévenu par l'élan spontané des populations. Il aura d'autant plus de succès qu'il n'était pas rigoureusement nécessaire.

Mais prenez maintenant, à l'autre extrémité de

la France septentrionale, tel département breton. Sur 87,000 enfants, il y en avait, à la date de 1863, plus de 50,000 qui ne connaissaient pas même le chemin de l'instituteur. C'est là évidemment qu'il serait essentiel, opportun, indispensable, d'exempter les familles de toute rétribution scolaire; mais c'est là aussi que les conseils municipaux, élus par des populations ignorantes, ont le moins fait pour payer la diffusion de l'enseignement; c'est là qu'ils feront le moins à l'avenir.

Ajoutez qu'il y a 28,000 communes en France qui n'ont pas mille habitants, et plusieurs milliers qui n'en ont pas 500. Dans ces dernières surtout, on peut affirmer que, sauf d'assez rares exceptions, la bonne volonté des conseils municipanx ne suffirait pas à réaliser le vœu de M. le ministre. Tel petit village qui est trop pauvre pour construire une salle d'école sera-t-il assez riche pour payer à l'instituteur la rétribution scolaire?

Dans tous les cas, ce que nous constaterons avec un véritable plaisir, c'est que le principe de la gratuité est aujourd'hui admis par l'opinion publique. L'expérience prouvera que l'Etat seul a la puissance de le mettre en pratique d'une façon assez large pour triompher de l'ignorance.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. SES BESOINS

Juin 1864.

La discussion du budget de l'instruction publique était attendue avec une certaine impatience, à cause de l'amendement capital présenté par MM. Carnot, Jules Simon, Havin, Guéroult et Planat. C'est M. Jules Simon qui l'a développé, et, sur une question où il avait visiblement contre lui la majorité, sans avoir visiblement pour lui la minorité tout entière, il est parvenu à se faire écouter et applaudir.

L'instruction primaire en France n'a été bien comprise que par la Convention nationale. Le Directoire lui-même a peu fait pour elle, quoiqu'il ait fait beaucoup pour l'instruction secondaire. A partir de 1833, les différents ministres qui se sont succédé rue de Grenelle-Saint-Germain ont été poussés par l'opinion publique à se préoccuper beaucoup de l'enseignement du peuple, mais ces

préoccupations ont toujours été dirigées par des idées inexactes ou incomplètes. Il résulte de là que nous sommes en arrière d'une partie notable de l'Europe; il résulte de là que le ministre de l'instruction publique a dû tout récemment nous révéler le fait le plus inattendu pour les optimistes et le plus effrayant pour les sages, à savoir qu'en 1863, sur une population d'environ 519,000 enfants sortis de nos écoles, 80,000 seulement en avaient tiré bon profit. Et enfin, non-seulement la situation actuelle est mauvaise, nous ne voulons rien dire de plus, quelle que soit notre impression personnelle, mais on a calculé que, si nous continuons dans la voie où nous sommes engagés, si une réforme profonde et radicale n'est pas accomplie, dans huit ans, il y aura encore 28 illettrés sur 100 conscrits.

Notons qu'il y a tel petit Etat de l'Europe où ce nombre est sept fois moins considérable, où les notions élémentaires, par conséquent, sont sept fois plus répandues qu'en France!

Ce qui manque aujourd'hui à l'instruction primaire parmi nous, c'est d'abord un ensemble de garanties d'indépendance et de sécurité pour les instituteurs; c'est, en second lieu, de bons programmes d'études; c'est enfin une dotation suffisante.

Si l'opposition avait été complétement maîtresse de son terrain, elle aurait dû demander tout d'abord que les instituteurs fussent remis en possession des sages garanties que la loi du 28 juin 1833 leur avait assurées, et qui ont été supprimées, soit par la loi de 1850, soit par les décrets de 1852, soit par la loi de 1854. Elle aurait dû demander en se-

cond lieu que l'enseignement de l'école primaire fût plus large, qu'au lieu de répandre seulement ces notions arides et techniques qui rebutent l'enfant, elle vulgarisât ces idées vraiment humaines et générales qui charment, excitent, élèvent son intelligence. Si ces deux grandes réformes ne sont pas accomplies au préalable, en vain verserait-on les millions par centaines dans les caisses du ministère de l'instruction publique, on n'obtiendra que les résultats les plus médiocres; et si l'on veut se convaincre de cette vérité importante, il suffit de reprendre la statistique publiée récemment par M. Duruy. Elle prouve qu'il y a à peine un cinquième de nos enfants qui ne traversent pas les écoles; mais le mal, le mal profond et terrible, c'est que les cinq sixièmes de ceux qui y passent n'y prennent qu'une ébauche d'instruction; et c'est là ce qui produit ce phénomène étrange que, dans nos campagnes, les deux tiers des habitants savent lire et écrire tant bien que mal, mais ne lisent pas et écrivent encore moins. On leur a donné l'instrument, mais on ne leur a donné ni le besoin, ni le moyen de s'en servir.

Nous sommes certains que les honorables auteurs de l'amendement étaient convaincus aussi profondément que nous de toutes ces tristes vérités; ils ne croient certainement point que la question de l'enseignement primaire ne soit qu'une question de budget, ils savent qu'elle est avant tout une question de liberté et de bonne organisation. Mais ils ont pensé avec raison que, ne jouissant pas du droit d'interpellation, obligés d'introduire leurs réclamations à propos du budget, ils étaient forcés par leur position même de mettre

tout d'abord en avant les nécessités matérielles et budgétaires de l'enseignement du peuple. Et de fait, ces nécessités ne sont, à nos yeux, ni les premières, ni les plus urgentes, mais elles sont réelles; M. Jules Simon les a si bien mises en lumière qu'il sera impossible désormais de les contester.

Les auteurs de l'amendement demandent en premier lieu 20 millions pour organiser la gratuité absolue de l'enseignement populaire. Tant que cette gratuité ne sera pas un fait universel, une partie de la population se tiendra éloignée des écoles; et quelle partie? Celle qui doit peut-être le plus intéresser le législateur d'un État vraiment démocratique, celle qui lutte contre une position difficile et pleine d'angoisses, sans perdre jamais courage, souffrant la misère, mais la cachant à tous les yeux, parce qu'elle compte bien s'y soustraire à force de labeur et d'économie. La statistique démontre en effet que les enfants qui ne fréquentent point l'école n'appartiennent, en général, ni aux familles aisées, ni aux familles inscrites sur les registres de l'assistance publique, mais à ces familles pour ainsi dire intermédiaires qui ne peuvent pas payer la rétribution, mais qui, néanmoins, par une pudeur légitime, ne se soucient point de solliciter des secours. Cette pudeur, cet orgueil, si l'on veut, sont infiniment respectables; et du reste, on ne parviendra jamais à vaincre de pareils sentiments, parce qu'ils sont dans l'essence même d'un peuple démocratique. Ce fait capital a été très bien établi par M. Jules Simon, et il montrerait à lui seul combien le système actuel de demi-gratuité est préjudiciable à nos écoles.

Les auteurs de l'amendement demandent de

plus un emprunt de 110 à 115 millions pour la construction de salles d'école. Ce chiffre paraîtra sans doute considérable, et les gens d'esprit ne manquent pas en France qui trouvent que nous avons à l'excès le génie coûteux de l'architecture.

Cependant, il importe d'observer ici que chaque année le ministère de l'instruction publique porte au budget, pour bâtir des écoles, la somme de 800,000 fr. La question n'est donc pas de savoir si les 110 millions seront consacrés par l'État à l'emploi que sollicitent les cinq membres de la gauche, mais s'ils doivent être dépensés peu à peu ou en quelques années.

Or, franchement, puisque la dépense doit être faite, il est mille fois préférable qu'on la fasse le plus tôt possible. Il y a encore en France un millier de communes qui n'ont pas de maisons d'écoles pour les garçons; il y en a près de six mille qui n'en ont pas pour les filles; avec le système suivi par le Gouvernement, il faudrait un siècle ou un siècle et demi pour combler cette lacune. Est-il sage de condamner l'instruction des garçons qui est si incomplète, l'instruction des filles qui est à peu près nulle, à un pareil ajournement?

Pour notre part, nous ne le croyons point.

Les orateurs du gouvernement s'expliqueront sans doute sur les importantes questions présentées par l'honorable M. Jules Simon. Nous verrons par leurs réponses si la démocratie peut compter sur une prochaine réforme de l'enseignement primaire.

II

On répète de tous côtés que la question de l'enseignement primaire va être portée devant les pouvoirs publics. Sans avoir ni la prétention ni le besoin de connaître les secrets officiels, nous regardons ce bruit qui n'a pas été démenti comme des plus sérieux.

Aussi bien, depuis que la loi cléricale du 15 mars 1850 a développé la longue série de ses conséquences, les envahissements des congrégations religieuses ont été si énormes, ils ont fini par devenir si menaçants que, d'instinct, la France intelligente s'est mise tout entière à chercher où en est son système d'instruction populaire. Or, en dépit des candeurs habituelles de son optimisme, il lui a été matériellement impossible de s'enorgueillir des résultats de son enquête. De hauts fonctionnaires, M. Charles Robert et M. le général Morin, ont dû reconnaître eux-mêmes, l'un dans un recueil important, l'autre en pleine Académie, qu'en fait d'enseignement primaire nous ne sommes point seulement distancés de très loin par les deux républiques de Suisse et d'Amérique, mais que, comparée à la Prusse, à la Bavière, au duché de Bade, au Wurtemberg, au Danemark, à la Norwège, à l'Autriche, nous sommes « *dans un état d'infériorité anormal, humiliant, incontestable* » (1).

(1) Charles Robert, maître des requêtes au Conseil d'État; article *Instruction primaire,* dans le dictionnaire de M. Maurice Block.

Et peut-être ces expressions que nous empruntons à un écrivain quasi-officiel ne sont-elles pas assez fortes. Qu'il nous suffise d'invoquer les chiffres, qui n'estompent rien, et de dire qu'en Bavière, sur 1,000 conscrits, il y en a quatre qui ne savent ni lire ni écrire, et qu'en France il y en a 330, c'est-à-dire quatrevingts fois davantage! Grâce aux publicistes de la démocratie, cette statistique effrayante du peuple le plus spirituel de la terre est enfin connue de tous. Cela suffit. La réforme de l'enseignement primaire est certaine, car elle s'impose comme une nécessité absolue, manifeste, flagrante.

Le gouvernement la réalisera-t-il dans toute la largeur que nous souhaiterions? Comprendra-t-il les conditions essentielles qu'elle doit remplir pour être efficace? Telle est la seule question qui doive aujourd'hui occuper les publicistes sérieux.

On dit que M. le ministre serait disposé à rendre l'instruction primaire obligatoire et, peut-être, gratuite.

Expliquons-nous sur ces deux mesures et sur leur portée probable.

Nous sommes partisan du principe de l'enseignement primaire obligatoire, sans cependant nous dissimuler les difficultés que son application rencontrera aujourd'hui en France.

En soi, rien n'est plus légitime, rien même n'est plus nécessaire que d'assurer légalement le droit de tout être humain à la vie intellectuelle, à la lumière, à cette somme de connaissances premières qui est la condition suprême de la libre pensée. L'enfant n'est pas l'esclave de l'Etat, voilà pourquoi il doit pouvoir rejeter ses méthodes et

ses maîtres ; mais il n'est pas non plus le serf d'une autorité paternelle sans limites qui pourrait à son bon plaisir le châtrer dans son âme. Voilà pourquoi le père qui a mission pour choisir les instituteurs de son fils n'a pas le droit meurtrier de ne lui en choisir aucun. Pour nous, démocrates, la société politique ou l'Etat est un assemblage solidaire, non de familles, mais de personnes inviolables garanties par un acte commun, et la personne de l'enfant, sacrée comme les autres, doit être protégée dans les attentats qui pourraient l'atteindre et la mutiler, quand ces attentats viendraient de la famille elle-même, sa protectrice naturelle.

L'instruction primaire obligatoire, telle que nous l'entendons, n'est pas une nouvelle puissance ajoutée à l'Etat vis-à-vis de l'individu, et par laquelle il le jetterait dans son moule et le marquerait à son empreinte ; c'est au contraire une nouvelle puissance donnée à l'individu vis-à-vis de l'Etat pour le contraindre moralement, au nom de la justice, à le garantir dans sa liberté intellectuelle, fondement de toute liberté !

Aussi, dès que les peuples sortent des longues et dures traditions de l'aristocratie et du despotisme, dès qu'ils voient dans chaque citoyen une personne libre et morale, ils n'établissent pas seulement des écoles, mais ils prennent des mesures directes pour qu'aucune famille ne se dispense elle-même d'y envoyer ses enfants. Ces mesures règnent dans tous les Etats germaniques, dans tous les Etats scandinaves, dans presque tous les cantons suisses. Elles ont été adoptées récemment en Italie, et si elles sont tombées en désuétude

dans quelques Etats d'Amérique, c'est qu'elles avaient cessé d'y être nécessaires. Partout la cause de la liberté et l'enseignement primaire obligatoire semblent liés dans l'histoire par une solidarité invincible.

Mais c'est ici précisément que naît la difficulté pour la France. Comme la juridiction de l'Etat y a toujours été immense, et qu'elle n'est plus limitée aujourd'hui par la toute-puissance parlementaire et par une presse complétement libre, on redoute un peu d'armer le gouvernement de nouvelles attributions. Le seul mot d'*obligation* sonne mal à l'oreille de plus d'un démocrate convaincu. Les abus partiels de l'autorité paternelle, tempérés par le progrès des temps, paraissent à quelques-uns moins funestes que les abus possibles de l'autorité publique, là où le contrôle des citoyens vis-à-vis des magistrats est nécessairement des plus timides. L'enseignement sera obligatoire de par la loi, dit-on ; quelle sera la sanction de cette loi? Entre quelles mains officielles la surveillance sera-t-elle placée? Augmentera-t-on encore le pouvoir des maires, qui disposent déjà de tant d'intérêts et presque de tant d'existences? S'adressera-t-on aux instituteurs eux-mêmes? Mais qui ne sait que depuis 1854 les instituteurs sont placés sous la juridiction préfectorale, qu'il importe plus peut-être de limiter que d'étendre?

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. SES RÉSULTATS

Novembre 1866.

On s'est trop habitué en France, dans ces dernières années, à mesurer les progrès ou la décadence relative de l'enseignement primaire au nombre matériel des écoles et des enfants qui les fréquentent, avec plus ou moins de profit. Il y a là une illusion funeste et qui peut engendrer l'optimisme le plus périlleux. En fait d'écoles surtout, la quantité ne supplée pas à la qualité, et tous nos enfants, sans exception, passeraient par les mains d'un instituteur, que l'instruction générale y gagnerait médiocrement, si l'instruction qu'on leur donne n'éveillait pas en leur âme le besoin de penser.

Quelle est donc la valeur de l'enseignement primaire actuel ? A quels résultats arrive-t-il ?

Les statistiques officielles ne donnent malheureusement, sur cette question importante, que des indications très incomplètes. Cependant nous trou-

vons, dans une récente circulaire de M. le ministre de l'instruction publique aux recteurs, des faits qui ne laissent pas que de nous inspirer de vives inquiétudes, et que l'opinion publique est souverainement intéressée à connaître.

« L'enseignement primaire, dit M. Duruy, est en » beaucoup de lieux plus mécanique que rationnel. » C'est ce qui explique jusqu'à un certain point le » *long séjour, trop souvent infructueux,* que font les » enfants dans les écoles. »

Et un peu plus loin, M. le ministre rappelle que, d'après des documents officiels qu'on ne saurait taxer de pessimisme, on trouve encore un chiffre exorbitant de *non-valeurs scolaires* : « Quarante » élèves sur cent sortent de l'école, ou ne sachant » rien, ou sachant si peu de chose, que, sans le » cours d'adultes, ils l'auront bien vite oublié. »

Or, si la moitié environ des enfants séjourne *infructueusement* dans les écoles, quelle est la cause d'un phénomème si regrettable? Disons tout de suite qu'il serait profondément inique d'accuser l'activité et l'intelligence des instituteurs. Ils font ce qu'ils peuvent; ils font plus qu'ils ne peuvent. Lorsqu'on se rappelle à quelles sujétions administratives et cléricales ils sont soumis depuis 1850, et surtout depuis 1854; lorsque l'on constate ensuite que plus d'un maître d'école, après s'être épuisé de longues heures à enseigner l'écriture, la grammaire, le calcul à des enfants indisciplinés, trouve encore du courage, des forces et du temps pour instruire gratuitement ou presque gratuitement les adultes, on est bien obligé d'admirer; on est bien obligé de convenir que le gouvernement de 1848 n'avait pas tort lorsqu'il comptait sur le

dévouement des modestes et utiles fonctionnaires sortis de nos écoles normales.

M. Duruy pense sans doute comme nous à cet égard ; mais il ajoute que ce sont les méthodes employées par les instituteurs qui paralysent leurs efforts. C'est sur elles qu'il paraît rejeter la responsabilité presque entière du mal qu'il constate, et ici nous croyons qu'il commet une erreur grave et dont les suites pourraient être funestes.

Sans doute, nous sommes prêts à reconnaître avec lui que l'enseignement grammatical tient trop de place dans les écoles primaires, — comme du reste dans les lycées, — surtout depuis l'année 1852, qui ouvre l'ère déplorable de la décadence des études philosophiques. M. Rouland, après beaucoup d'autres, disait déjà en 1857 : « Les élèves » des écoles (primaires) ont besoin d'apprendre » leur langue, mais non les subtilités qui ont » rendu l'étude de la grammaire française si peu » attrayante... Qu'on se garde d'accabler l'esprit » des enfants de ces définitions métaphysiques, » de ces règles abstraites, de ces analyses pré- » tendues grammaticales qui sont pour eux des » énigmes indéchiffrables ou de rebutants exer- » cices. »

Encore une fois ces observations, pour avoir été sans cesse renouvelées sans grands résultats, n'en sont pas moins assez justes ; mais ce serait étrangement exagérer leur importance que d'attribuer à quelques analyses grammaticales de luxe les quarante pour cent de *non-valeurs scolaires* que la statistique nous atteste, et qui prouvent clairement qu'en fait d'instruction du peuple, ce n'est point par mille petits remaniements de détail qu'il

faut procéder, mais par une réforme d'ensemble.

Disons-le franchement, ce qui paralyse les très louables efforts des instituteurs, c'est leur situation elle-même, leur situation légale, qui n'a plus depuis 1850, et surtout depuis 1852 et 1854, les garanties nécessaires que leur assurait la loi du 28 juin 1833. Ce qui paralyse les efforts des instituteurs, c'est, en second lieu, que leur nombre très insuffisant, surtout dans les grandes villes, ne leur permet pas de faire face à l'immensité de leur tâche. Ce qui paralyse les efforts des instituteurs, c'est enfin, c'est surtout peut-être, que le programme de l'enseignement primaire n'a jamais été conçu d'une manière vraiment libérale et démocratique.

Il semble, quand on l'étudie d'un peu près, qu'on ait voulu faire une sorte de partage éclectique de l'intelligence du peuple entre l'instituteur et le prêtre, mais un partage inégal, et tout à l'avantage du prêtre. L'instituteur est chargé d'enseigner la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, un peu d'histoire sainte et d'histoire de France, quelques éléments de dessin et de chant, tout ce qui est spécial, professionnel, technique, tout ce qui est utile à l'ouvrier en tant qu'ouvrier. Mais c'est le prêtre qui garde l'homme ; c'est le prêtre qui enseigne la morale, c'est le prêtre qui parle des choses spirituelles, c'est le prêtre qui forme la conscience individuelle du jeune élève et qui représente à ses yeux la conscience générale. L'âme de l'enfant lui a été laissée tout entière !

Voilà pourquoi l'instituteur n'est chargé que de développer un programme aride, matériel, inca-

pable d'éveiller la vie intellectuelle et les nobles curiosités de l'enfant; voilà pourquoi il arrive si rarement, quelque mal qu'il s'y donne, à saisir son attention intime, ce que l'on pourrait appeler l'attention de son cœur; voilà pourquoi il ne l'intéresse pas; voilà pourquoi il lui apprend plus ou moins à lire et à écrire, sans lui inspirer le besoin d'écrire ou de lire; voilà pourquoi, enfin, il reste sans action efficace, à moins qu'il ne rencontre de ces natures d'élite qui se développent d'elles-mêmes.

Nous ajouterons aussi : voilà pourquoi l'instituteur lui-même, malgré des avertissements qui ne datent ni d'hier, ni même de 1857, demeure fidèle à cette grammaire abstraite, qui rebute un peu la majorité des élèves, mais qui est la joie et, pour ainsi dire, la consolation intellectuelle des maîtres. Cette grammaire est, après tout, la plus haute science qu'ils apprennent à l'Ecole normale; elle est déjà une décomposition curieuse des principes essentiels de la pensée humaine, une image stérile peut-être, mais presque fidèle, de la philosophie. On peut regretter le temps qu'ils passent à cette scolastique, mais l'amour qu'ils professent pour elle est un signe heureux de leur activité d'esprit. Ce sont les meilleurs maîtres qui s'y livrent et qui y livrent les enfants. Aussi bien, la scolastique est un bien, tant que la renaissance n'est pas venue. Si vous voulez que vos instituteurs y renoncent, ouvrez-leur, sans marchander, les vastes et libres horizons de la véritable science, de la science théorique. Ne craignez pas que vos maîtres d'école en sachent trop. Pourquoi ne suivraient-ils pas à l'École normale un cours élémen-

taire de philosophie, qui leur serait fait une fois ou deux par semaine par le professeur du lycée? Pourquoi les sciences morales ne leur seraient-elles pas enseignées d'une manière sérieuse dans leurs principes essentiels? Pourquoi, enfin, le programme de la modeste école primaire ne serait-il pas élargi et même transformé, de telle sorte que l'instituteur, au lieu d'être le vieux pédadogue de l'*a b c*, devînt le représentant et l'excitateur de la vie intellectuelle et morale des jeunes générations?

Le vice, le grand vice de l'enseignement primaire n'est donc pas là où M. le ministre a cru le trouver; et nous craignons fort que, se trompant sur la cause du mal, il ne se trompe aussi sur le remède. Il est possible que l'année prochaine on fasse un peu moins d'analyses grammaticales dans les écoles; mais la véritable instruction du peuple ne sera pas fondée pour cela.

L'UNIVERSITÉ

Août 1872.

Pour quiconque a un peu d'expérience, il est évident que s'il n'y avait pas en France un enseignement public soutenu et soldé par l'Etat, s'il ne s'y trouvait en face l'un de l'autre qu'un chaos d'établissements individuels, et le régiment organisé des pensions cléricales, l'enseignement clécical ne tarderait pas à vaincre, à absorber, à détruire l'enseignement libre et laïque. En fait, cet enseignement n'a jamais eu de destinées brillantes qu'aux époques où l'enseignement universitaire était dans sa splendeur. Toutes les attaques que l'on livre à l'Université, considérée non pas dans ses programmes surannés, dans son organisation anti-libérale, dans ses routines, mais en elle-même, n'ont jamais profité, et ne peuvent profiter qu'au parti le plus funeste qui nous menace depuis la chute de Louis Bonaparte, au parti clérical.

C'est pourquoi nous considérons qu'en fait d'en-

seignement secondaire la République n'a aujourd'hui à choisir qu'entre trois alternatives :

Ou bien, supprimer l'enseignement par l'Etat, l'Université ; ce qui est, au fond, donner la primauté aux écoles du clergé ;

Ou bien, maintenir purement et simplement l'Université actuelle ; ce qui revient à consacrer toutes les routines et toutes les stérilités ;

Ou bien enfin, transformer l'Université en l'affranchissant et en la rappelant aux fortes disciplines décrétées par la Convention nationale.

Et entre ces trois alternatives, notre choix est fait depuis longtemps ; nous nous attachons à la troisième.

Sous l'ancien régime, il y avait des corporations enseignantes, il n'y avait pas d'enseignement public national. C'est la Constituante qui a proposé de l'établir ; c'est la Convention qui l'a créé en créant les écoles centrales et, au-dessus des écoles centrales, une école normale admirablement organisée, et dont celle d'aujourd'hui, malgré la haute réputation dont elle jouit en Europe, n'est qu'une faible copie. Il nous sera peut-être permis d'ajouter, en rappelant cette origine de l'Université, qu'il faut être bien sûr de son fait pour toucher d'une main téméraire aux grandes institutions organiques du dix-huitième siècle et de la Révolution française.

Malheureusement l'homme de brumaire survint. De sa main ignorante, qui ne savait tenir que l'épée, il renversa ce qui avait été créé par la Convention ; et, comme néanmoins les idées révolutionnaires s'imposent aux despotes eux-mêmes, il voulut lui aussi un enseignement public ; mais un

enseignement public placé sous sa main, recevant de lui l'impulsion, les doctrines, les programmes ; et l'Université telle qu'il la comprit ne fut qu'une sorte de police intellectuelle ou de grand couvent laïque sous la dictature du maître. Quant aux programmes qu'il imposait, il les emprunta pour la plupart à la tradition des jésuites.

Lorsque Napoléon tomba, l'Université respira un peu. Ses membres obtinrent quelques garanties ; ils commencèrent à se recruter par des concours sérieux. Mais la Restauration, qui se défiait de la liberté intellectuelle presque autant que l'empire, n'en maintint pas moins le joug du gouvernement sur le corps enseignant. Le régime de Juillet l'imita; et ce corps se trouve soumis, depuis trois quarts de siècle bientôt, à deux despotismes que nous avons déjà signalés : le despotisme des bureaux ministériels et le despotisme d'un conseil supérieur, — à la nomination duquel il ne participe dans aucune mesure, et qui est composé en partie de ses ennemis naturels, c'est-à-dire de certains membres du clergé.

Que diraient les marins si les cardinaux étaient membres de droit du conseil d'amirauté ? Que diraient les négociants si les curés de la ville étaient membres de droit des chambres de commerce? Eh bien ! dans le monde de l'enseignement, l'autorité suprême appartient à des gens étrangers à l'enseignement, bien plus à des gens qui ne seraient pas même capables d'être des élèves distingués des professeurs auxquels ils dictent des programmes.

Voilà le mal : ce mal date du premier empire, et il serait puéril de s'en dissimuler la gravité.

Malgré les réclamations incessantes des membres les plus distingués de l'Université, les bureaux ministériels et le conseil supérieur ont maintenu les routines les plus abusives.

Il faut qu'elles disparaissent.

M. le ministre de l'instruction publique a semblé croire, dans son discours de la Sorbonne, que les méthodes et les programmes *imposés* à l'Université n'étaient attaqués que par ces ultra-utilitaires qui détestent l'enseignement littéraire et philosophique. Nous ne sommes pas de ceux-là; et nous aussi, nous voulons que les jeunes générations entrent dans le grand travail intellectuel du genre humain, nous voulons qu'on ne les emprisonne pas dans de petites connaissances techniques et spéciales (ce qui était le vœu le plus cher et le plus monstrueux de l'empire), nous trouvons infiniment désirable que l'âme de nos enfants s'allume au génie de l'antiquité, à la seule condition qu'on la mette aussi en rapport avec le génie du monde moderne. C'est là ce que voudrait le corps universitaire; mais c'est là ce qu'il ne peut faire et ce qu'il ne fait pas, parce qu'il est lié par des traditions aveugles et par d'absurdes règlements.

Votre instruction n'est pas littéraire et philosophique, elle n'est pas même philologique, elle est purement et simplement grammaticale. Je mets en fait que les dix-neuf vingtièmes de nos élèves sortent du lycée sans avoir lu et compris trente pages de Platon et cinquante de Cicéron ou de Tite-Live.

Encore n'ont-ils lu cela que par bribes, sans avoir aucune notion d'ensemble, sans avoir goûté l'esprit intime de tant de chefs-d'œuvre qu'on leur présente en lambeaux épars; *disjecti membra poetæ*. Le temps de ces pauvres jeunes gens a été employé, a été perdu, non pas à « lire les modèles éternels », mais à écrire des thèmes latins, des discours latins, des vers latins, des thèmes grecs, à préparer des petits cahiers d'*elegantiarum*, à méditer sur les solécismes et les barbarismes, à combiner des mosaïques de mots. Les élèves sortent de là, sauf quelque rares exceptions, ne se doutant guère de la valeur incomparable de l'antiquité, incapables de sentir trois vers d'Homère, détestant Virgile, méprisant la philosophie qu'ils jugent stérile, et dédaignant l'histoire où il ne voient qu'une aride chronologie.

Voilà la vérité vraie; et voilà pourquoi il y a lieu d'opérer dans le système des études secondaires, non pas de petites réformes anodines, mais toute une révolution.

Seulement, cette révolution doit-elle procéder par la destruction de l'enseignement public, de l'enseignement national de l'Université? Nullement. L'Université n'est pas responsable des abus et des vieilleries dont elle a dû subir le joug. Elle offre aux réformateurs sérieux, avec une organisation exécrable, un personnel excellent; et pourquoi? Parce qu'il se recrute par le concours, non par la faveur.

C'est dans le personnel universitaire que la

France a trouvé le plus d'hommes de cœur qui, après la sinistre victoire du 2 décembre, ont protesté contre Louis Bonaparte en le souffletant de leur démission ; et ceux-là mêmes qui restaient conservaient leur indépendance politique et témoignaient hautement, pour la plupart, de la haine et du mépris que leur inspirait le césarisme triomphant. Or, qu'on ne l'oublie pas, la valeur morale d'un groupe de citoyens se mesure à la haine qu'il a vouée au vainqueur du 2 décembre, et sa valeur intellectuelle a pour *criterium* le mépris qu'il a professé pour l'empire.

En résumé, ce qui est mauvais dans l'Université, ce n'est pas l'Université elle-même, c'est l'organisation à laquelle elle a été assujettie. Il faut la transformer en l'affranchissant.

LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Novembre 1869.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a, en apparence, de nombreuses attributions et qui pourraient être exercées avec profit pour le bien public, s'il se recrutait dans des conditions normales et s'il pouvait agir avec indépendance. Il participe d'une certaine manière au pouvoir législatif, car on le consulte sur les projets de loi et sur les décrets relatifs aux questions d'enseignement; il a même des attributions judiciaires. Il faudrait donc que les membres d'une assemblée qui pourrait jouer un rôle si considérable fussent nommés par ceux qui ont un intérêt à ce que ce rôle soit convenablement rempli, c'est-à-dire par les professeurs libres, offrant des garanties suffisantes de capacité. Rien ne serait plus facile que d'arriver à ce résultat : il suffirait d'une loi, en deux ou trois articles qui constituerait les agrégés

de tout ordre électeurs des membres du conseil supérieur. A cette condition, le corps enseignant, au lieu de dépendre de bureaux où le premier venu peut être appelé par la faveur ministérielle, et d'un conseil supérieur qui ratifie éternellement les désirs de ce bureau, se gouvernerait lui-même, sans préjudice, bien entendu, des droits supérieurs de la Chambre des députés. Un conseil ainsi composé n'aurait jamais toléré le système de la bifurcation et cet ensemble de mesures désastreuses qui se sont abattues depuis dix-sept ans sur l'enseignement secondaire et sur l'enseignement supérieur, et qui constitueront, aux yeux de l'histoire sérieuse, une des plus grandes hontes de l'époque présente, une des causes les plus intimes de la décadence actuelle de l'intelligence française.

Au lieu de recruter le conseil de l'instruction publique par l'élection des hommes compétents, que fait le gouvernement? Il en nomme les membres par simple décret, sur la proposition du ministre, et, par un raffinement de précaution, il les nomme chaque année, pour mieux leur faire sentir leur dépendance. C'est ainsi, par exemple, que M. Saint-Marc Girardin (que l'on ne classera pas pourtant parmi les irréconciliables), après avoir fait partie du conseil pendant une longue suite d'années, a eu l'occasion de déplaire en une circonstance; depuis cette époque, il a été systématiquement exclu.

Mais il ne suffit pas de constater l'esprit d'autorité et de domination qui préside au choix des membres du conseil. Dans quel sens s'exerce cette autorité? Où tend cette domination?

Qu'on relise et qu'on médite la liste de cette année ; on y trouvera, sur trente-deux membres :

Onze sénateurs ;

Huit ministres des divers cultes, dont cinq évêques.

Au contraire, l'enseignement philosophique n'est représenté que par un membre, M. Ravaisson, puisque M. Franck fait partie de l'Assemblée comme représentant des intérêts religieux israélites.

La littérature est représentée par deux personnages qui n'y ont jamais brillé d'un bien vif éclat, MM. de Sacy et Nisard.

L'histoire n'est représentée par personne.

Et voilà le conseil qui va statuer sur l'enseignement de l'histoire, de la littérature, de la philosophie, des sciences ! Il est dominé par des sénateurs dont plusieurs n'ont pas écrit dix pages, et par des évêques qui ont adhéré à la charte de l'ignorance, au *Syllabus!* Que dirait-on, en vérité, si on plaçait dans le conseil d'amirauté une demi-douzaine de prélats ? On dirait que le gouvernement français pousse ses tendances non-seulement jusqu'à l'odieux, mais jusqu'au ridicule, et qu'il descend jusqu'à prendre modèle sur le gouvernement des cardinaux. Et cependant, il serait moins absurde encore et surtout moins dangereux de mettre la main du clergé sur la marine française, que de la mettre sur la science et sur l'enseignement. Dans les questions de marine, les évêques ne sont que des incompétents ; dans les questions de science, ils sont des incompétents et, de plus, des ennemis intéressés par leurs traditions, par leurs préjugés, par leurs intérêts maté-

riels, par leurs instincts les plus intimes à abaisser, à restreindre, à gêner, dans leur libre essor, les institutions qu'on les charge follement d'améliorer et d'élargir.

Nous ne terminerons pas sans constater un fait bien curieux et bien significatif. Sur les trente-deux membres du conseil qui va présider cette année aux destinées du corps enseignant, il y en a au moins dix-huit qui seraient incapables d'occuper dans ce corps une place même modeste, et ils n'ont d'autre titre pour y être les premiers que l'impuissance où ils se trouvent d'y être les derniers.

Et voilà comme on administre l'instruction publique sous le second empire !

LES INTROUVABLES ET L'ENSEIGNEMENT

Juillet 1870.

On croyait généralement que la loi du 15 mars 1850, dictée par M. de Falloux, était le spécimen le plus complet des exigences cléricales. On se trompait. Nous avons sous les yeux le projet de la commission nommée par les introuvables de 1870, et le rapport de M. Ernoul ; à côté de M. Ernoul, M. de Falloux n'est qu'un affreux jacobin ; auprès de la Chambre actuelle, l'Assemblée de 1849 n'est qu'une Assemblée voltairienne.

Le parti clérical, que Louis Bonaparte a favorisé mystérieusement, a triplé ses prétentions depuis vingt ans, et, à voir ce qu'il ose proposer aujourd'hui, on se persuade que, s'il arrivait jamais à être maître absolu de la situation, il ne reculerait pas devant les excès les plus monstrueux, pas même probablement devant le rétablissement de la dîme ecclésiastique et de l'Inquisition. Il est capable de tout. On va en juger.

La commission législative ne s'est pas contentée de repousser l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque, qui est demandée avec ardeur non-seulement par toute la France libérale, mais par tous les patriotes, comme une garantie de notre résurrection nationale. Elle ne s'est pas contentée de laisser la porte ouverte à deux battants à l'enseignement congréganiste, donné par des incapables ; elle n'a pas cru que ce fût assez de maintenir, de consacrer les lettres d'obédience. Non, le *statu quo* n'aura pas suffi ; elle a voulu, elle veut *cléricaliser* toutes les écoles, — qu'on l'entende bien, — toutes les écoles, même les *écoles laïques ;* et non-seulement elle cléricalise les écoles, mais elle y énerve, elle y abaisse, elle y tue l'enseignement sérieux et fécond.

Oui, tel est le double caractère du projet Ernoul. Il fait de tous les instituteurs les esclaves du clergé, et il livre les écoles aux plus serviles, aux plus ignorants, à ceux qui n'auront que le souci de leur avancement personnel et qui resteront étrangers à la généreuse ambition d'élever le niveau intellectuel de la France.

La loi de 1850 permettait à la commune, représentée par son conseil municipal, de choisir, en certaines circonstances, du reste incomplétement spécifiées, entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste. Il y avait là un abus ; l'école laïque, étant la seule qui respecte la liberté religieuse des familles, est la seule qui doive être

consacrée par l'autorité publique, payée des deniers publics, dans un pays où la liberté religieuse est une des bases incontestées du droit public.

Mais nos introuvables se sont dit : M. de Falloux a vraiment été trop libéral ; d'ailleurs il y a aujourd'hui un mouvement général d'opinion qui pousse les conseils municipaux des villes (et c'est là que nous voulons régner) à préférer l'enseignement laïque ; il faut tout faire pour que ce mouvement d'opinion avorte dans l'impuissance. La commission Ernoul demande donc que les conseils municipaux soient privés du droit d'opter entre les deux enseignements. Elle confère ce droit à qui? Aux pères et mères de famille de la commune. C'est le système plébiscitaire détrônant, dans la question scolaire, le système représentatif ; or, qui ne sait que le système plébiscitaire c'est le système de la tyrannie ? Le clergé a peu de moyens d'action sur un conseiller municipal, indépendant par situation, obligé de compter avec l'opinion publique ; mais le clergé est maître souverain d'une partie des pères de famille, de ceux surtout qui ont recours à ses aumônes ; il est maître plus absolu encore des femmes ; et voilà pourquoi si volontiers il les transforme en électrices. C'est le despotisme invoquant l'anarchie comme un instrument de règne.

Cependant le système plébiscitaire pouvait, dans les grandes villes surtout, là où le curé ne suit pas l'électeur au scrutin, donner des résultats démocratiques. Les cléricaux l'ont bien senti, et c'est pourquoi ils ont ajouté à leur loi une clause machiavélique : il faudra, pour que le vote des pères de famille soit suivi d'effet, qu'il réunisse

les deux tiers des votants ; autrement, c'est le conseil départemental qui décidera. Or, qu'est-ce que ce conseil ? Il est composé en majeure partie de ministres des divers cultes et de magistrats, ou de fonctionnaires qui, pour la plupart, doivent leur position à l'empire. C'est donc, en définitive, le parti clérical uni au parti bonapartiste qui statuera partout, ou presque partout, sur le caractère laïque ou clérical de l'école ; ce qui revient à dire que le cléricalisme s'établira quand il voudra et où il voudra.

Ce n'est pas tout : le projet confère au conseil départemental le droit de présenter à chaque commune trois instituteurs, entre lesquels elle devra choisir. La nomination de l'instituteur laïque ne dépendra donc plus de l'autorité universitaire, qui par profession tient toujours un certain compte de la capacité des candidats ; elle est remise entre les mains d'un petit conseil dont l'évêque est le membre le plus influent. Est-ce assez complet ? Eh bien ! la commission Ernoul a trouvé mieux encore.

Actuellement, la haute inspection des écoles appartient, dans chaque département, à l'inspecteur d'académie, c'est-à-dire à un ancien professeur qui a les traditions de son métier et le souci des besoins de l'enseignement. Dorénavant, plus d'inspecteur d'académie : à la place, un *directeur départemental*, qui pourra n'avoir aucun grade universitaire, qui pourra n'être pas même agrégé, pas

même licencié ; et ce directeur sera nommé sur présentation du conseil départemental, c'est-à-dire, au fond, de l'évêque.

Avions-nous raison d'affirmer que le projet Ernoul aura pour résultat non-seulement de barrer la route à l'enseignement laïque, mais de mettre l'enseignement laïque lui-même sous le joug absolu du cléricalisme ?

Tout instituteur qui ne sera pas bien noté à l'évêché, c'est-à-dire, qui ne sera pas l'homme-lige de la servante du curé et du château où le curé va dîner, peut se considérer comme un homme perdu.

Et non-seulement il résultera de cet ensemble de dispositions que le clergé dominera toutes les écoles ; mais la capacité, l'instruction, le zèle ne seront plus un titre à l'avancement des instituteurs. C'est le conseil départemental qui fera et défera leurs destinées, nous l'avons établi ; or, ce conseil est composé en majeure partie non-seulement d'hommes assujettis à l'évêché, mais d'hommes incompétents et absolument incapables de connaître et d'apprécier la valeur intellectuelle des candidats.

Ce n'est pas l'instituteur le plus instruit, le plus attaché à ses austères devoirs, qui arrivera aux postes importants. Non, c'est celui qui, au lieu de consacrer tout son temps à ses élèves, l'aura passé à intriguer pour se faire bien venir dans les coteries influentes de l'évêché et du département. Plaire aux meneurs de ces coteries : voilà quel sera le but de tous les maîtres d'école qui ne se résigneront pas à végéter éternellement. Non-seulement la capacité ne sera plus un titre de faveur,

elle sera un motif de suspicion : le clergé se défie de la science.

Le niveau intellectuel des instituteurs, qui n'a jamais été suffisamment élevé, qui s'est abaissé considérablement sous l'Empire, s'abaissera donc encore dans des proportions qu'il est impossible d'assigner. Si le système Ernoul était pratiqué dix ans en France, au bout de dix ans, il n'y aurait plus parmi nous d'enseignement primaire, parce que l'enseignement suppose des maîtres et des élèves, et que les maîtres sérieux auraient disparu.

Les introuvables de 1870 auront-ils le loisir de voter la loi Ernoul ? Si elle est votée, régnera-t-elle pendant quelques mois, et le premier office de l'Assemblée nouvelle ne sera-t-il pas d'abolir une organisation monstrueuse qui cléricalise l'enseignement pour le détruire ? Dans tous les cas, le pays peut prendre aujourd'hui une mesure exacte du parti clérical ; il peut voir où l'on prétend le mener ; il peut voir que les cléricaux sont hostiles non-seulement à ce qu'ils appellent l'instruction non religieuse, à l'instruction indépendante, mais à toute espèce d'intruction ; non-seulement aux progrès et aux réformes les plus nécessaires, mais aux principes éternels de la civilisation humaine.

LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Mai 1867.

Nous tenons à ne pas confier la santé publique à des médecins ignorants. Nous n'admettons pas que les étudiants en médecine soient dispensés de suivre les cours réguliers des facultés de médecine; nous n'admettons pas que l'on puisse exercer un art redoutable après avoir assisté uniquement à des leçons organisées par les sacristies. Aussi, *l'Univers*, *le Monde*, toutes les feuilles cléricales, nous lancent mille anathèmes, nous accusent d'être *insidieux*, et soutiennent que l'on n'a jamais pu savoir si nous sommes « pour ou contre la liberté de l'enseignement supérieur ».

La liberté de l'enseignement supérieur! Y songiez-vous quand vous applaudissiez à la destitution de M. Renan? Nous, nous l'avons toujours défendue, nous l'avons toujours, non pas sollicitée, mais réclamée, au nom des droits inaliénables de l'homme que vous méconnaissez, au nom des

intérêts de la science que vous êtes toujours prêts à sacrifier. Si les quelques phrases plus ou moins positivistes que l'on a prononcées à l'Ecole de médecine, et que l'on avait le droit de prononcer, offusquent les théologiens d'occasion de *l'Univers* et du *Monde,* nous demandons qu'ils puissent, sans autorisation aucune, organiser une conférence spéciale, vingt conférences, s'ils le veulent, contre le positivisme ; nous demandons que tout système, quel qu'il soit, — même celui de Joseph de Maistre, qui soutenait qu'il ne peut y avoir que trois maladies essentielles parce qu'il y a trois personnes dans la substance divine, — puisse être enseigné, propagé, sauf à être jugé par l'opinion publique. Voilà ce que nous entendons et ce que tous les publicistes sérieux entendent par liberté d'enseignement.

Mais les cléricaux ne se contentent pas d'un pareil droit ; qu'en feraient-ils, puisqu'il ne leur assurerait pas la domination qu'ils convoitent ? « Ce » droit, s'écrient-ils dans *le Monde,* avec un dé» dain superbe et aussi avec leur ignorance habi« tuelle, ce droit, nous l'avons sous le monopole.» Non, messieurs, vous ne l'avez pas, et personne ne l'a, grâce à votre merveilleuse loi de 1850. Relisez votre œuvre de prédilection, et vous verrez qu'aujourd'hui un citoyen français ne peut ouvrir en France un cours supérieur d'histoire, de philosophie, de littérature, de médecine, sans la permission de M. le ministre de l'instruction publique ou de ses délégués. Voilà l'abus réel et profondément anti-libéral que vous avez consacré, quand vous étiez les maîtres de la situation ; voilà l'abus contre lequel nous n'avons cessé de protester ;

voilà l'abus que vous tolériez très patiemment, hier encore, et qu'aujourd'hui même vous semblez admettre comme parfaitement légitime en principe, car *l'Univers* nous demande avec son bon goût coutumier si nous accorderions la liberté de l'enseignement au « forçat, qui instruit ses com- » pagnons de chaîne dans l'art du faussaire ».

Nous dédaignerons de répondre à cette fade plaisanterie. Nous dirons seulement qu'elle décèle les secrètes théories des cléricaux. Quant à nous, précisément parce que nous réclamons la liberté de l'enseignement, ou ce qui revient au même la liberté de la science et de la raison humaine, nous ne voulons pas qu'il soit permis au clergé ou à telle association cléricale de priver une partie notable de la jeunesse française de tout enseignement sérieux. Or, la campagne du *Monde* et de *l'Univers* ne tend pas à un autre but, et il suffit d'un peu de réflexion pour s'en convaincre.

La société française exige actuellement (et elle l'a exigé sous les gouvernements les plus divers) que ceux qui exercent la profession médicale ne commettent pas tous les jours une série d'homicides par ignorance. Elle leur demande des garanties de bonnes études et de capacité. En d'autres termes, elle leur demande d'abord de suivre des cours sérieux, faits par des professeurs habiles et qui ne peuvent parvenir à l'enseignement public qu'à travers des conditions difficiles à remplir et sévèrement stipulées par elle. Elle leur demande, en outre, de montrer par des examens multiples, devant des jurys dont la composition elle-même est soigneusement réglée, qu'ils ont profité des leçons de leurs maîtres. Toutes ces dispositions

sont aussi sages que légitimes et elles peuvent facilement se concilier avec la liberté complète de l'enseignement supérieur.

Mais elles déplaisent aux cléricaux qui, paraît-il, n'ont pas la capacité voulue pour conquérir de haute lutte le professorat à l'École de médecine, et voilà le système qu'ils prétendent leur substituer : MM. Chantrel, Coquille, Veuillot, de Maumigny et leurs amis religieux formeraient une Faculté de médecine à leur convenance. Maîtres souverains de cette faculté, ils nommeraient les professeurs admis à y enseigner et régleraient les conditions de leur nomination et de leur avancement. Il est clair qu'ils leur demanderaient plus d'orthodoxie que de capacité. Et cette faculté ainsi organisée par le bon plaisir du parti clérical, cette faculté qui n'offrirait aucune garantie à la société française, aurait juste les mêmes droits que la grande Faculté de Paris, avec sa pléiade brillante de professeurs. Elle ferait non-seulement des cours libres, ce que nous regardons comme très légitime, mais des cours qui dispenseraient des leçons sérieuses des vrais maîtres. La mère de famille, dirigée par un confesseur plein de zèle, pourrait dire à son fils : Tu n'iras pas écouter les trop savantes analyses de M. Robin, car M. Robin est un ami de M. Littré, dont la philosophie déplaît à M. Dupanloup; tu fréquenteras exclusivement la faculté de M. Coquille.

Et ce n'est pas tout. Dans ce beau système, les commissions d'examen seraient composées « des professeurs rivaux réunis en jury; » en d'autres termes, la Faculté de Paris, la Faculté savante, enverrait au jury une demi-douzaine d'examina-

teurs; la Faculté de M. Coquille en ferait autant de son côté. De cette manière, les étudiants bien notés par MM. les jésuites seraient à peu près certains d'obtenir des boules blanches de la moitié de la commission.

On croit rêver quand on entend développer sérieusement de pareilles thèses, qui se ramènent à la proposition suivante : Les garanties de savoir que la société française a jusqu'ici demandées aux médecins seront réglées, à l'avenir, suivant le choix des familles, soit par la société française, soit par les sacristies. Eh ! messieurs les cléricaux, de grâce, accordez-nous quelque répit. Déjà vous avez contribué, pour votre part, quoique vous ne soyez pas ici les seuls coupables, à désorganiser les études secondaires; vous êtes ainsi une des causes de la décadence, trop visible depuis quelques années, de l'intelligence publique, de la littérature, de la philosophie; vous avez amoindri les caractères et les âmes; laissez-nous du moins notre pauvre corps, que vous faites profession de dédaigner et que nous ne tenons pas à livrer à vos nouvelles lettres d'obédience. Après avoir acquis tant de pouvoirs, que nous payons si cher, ne demandez pas qu'on vous accorde, par-dessus le marché, celui de nous faire assassiner par des ignorants. Ce pouvoir-là, ce n'est pas nous seulement qui vous le refuserons toujours, au nom même de la liberté de l'enseignement; nous n'avons pas, comme vous, le don de prophétie, mais nous vous prédisons que la France ne vous le concédera jamais.

PHILOSOPHIE

—

RELIGION ET MORALE

LA THÉOLOGIE

ET

LA LOI MORALE

Février 1866

Le *Moniteur du Clergé* prétend que l'on impute à l'Église catholique des opinions qu'elle ne professe pas. « Et nulle part, s'écrie-t-il, ces imputa-
» tions erronées ne nous paraissent plus graves et
» moins acceptables par nous que lorsqu'elle con-
» sistent à nous accuser de faire de la loi morale
» une simple dérivation de la loi religieuse ré-
» vélée... Non, non, on n'enseignera jamais dans
» l'Église que la loi morale soit en ce sens une loi
» dérivée. »

A l'appui de sa thèse, *le Moniteur du Clergé* cite la phrase suivante de saint Jean Chrysostôme :

« La loi naturelle a poussé comme une tige; sur cette tige s'est formée comme un épi la loi de Moïse;

et l'Évangile, à son tour, est le grain de froment contenu dans l'épi. »

Puis un fragment de saint Thomas :

« Les actes humains, dit-il, se qualifient d'après leur rapport avec la raison, de telle sorte qu'on les appelle bons ou mauvais, selon qu'ils sont ou ne sont pas conformes à la raison. Que si, dans l'ordre spéculatif, toute appréciation dérive de la perception naturelle des vérités premières par analogie, dans les choses de conduite, tout jugement émane d'un certain nombre de principes naturellement connus. »

Et enfin l'auteur anonyme de l'article conclut :

« Il ressort clair comme le jour des affirmations si catégoriques et si fortement raisonnées de saint Jean Chrysostôme et de saint Thomas, qu'aux yeux des théologiens et des Pères, non moins qu'aux yeux de *la Morale indépendante,* la loi morale ou naturelle, « loi » par excellence, conforme à la raison, inscrite dans » les cœurs, de laquelle on ne saurait rien retrancher, » rien changer, dont aucune puissance au monde ne » peut nous affranchir, forme l'unité morale du genre » humain, en dépit de toutes les distinctions de cultes. » Elle règne de droit sur le juif et sur le chrétien, plus fortement encore qu'elle ne régnait sur la génération des patriarches : elle est la tige sur laquelle s'épanouit le Décalogue qui, lui-même, contient l'Evangile, comme l'épi contient le grain. C'est d'elle, en un mot, que « dérivent, » — *à différents titres,* — ne l'oublions pas, — les lois révélées. Telles sont nos convictions, à nous autres chrétiens. Se peut-il rien de plus contraire aux imaginations dont il plaît à *la Morale indépendante* de nous accuser? »

Notre réponse sera bien simple :

Le Moniteur du Clergé s'est complétement mépris sur le sens et la portée de nos déclarations.

Nous n'avons jamais dit que l'Eglise fît profession d'établir la morâle sur la théologie, nous avons affirmé, ce qui est bien différent, qu'aux yeux d'un grand nombre de catholiques, de calvinistes, de luthériens, et même de simples déistes, la théologie, soit révélée, soit naturelle, est la base de la morale. Nous n'avons donc porté aucune « accusation involontairement calomnieuse » contre l'Eglise, par la raison bien simple que nous n'avons pas parlé d'elle ; et nous n'en avons pas parlé, parce que, dans notre conviction bien réfléchie et très profonde, l'enseignement de l'Eglise catholique ou des conciles ne renferme pas un ensemble lié et méthodique de principes sur le Droit et sur le Devoir. Nous parlons ici de l'Eglise, non des théologiens qui en revanche ont proposé, eux, non pas un système, mais dix ou vingt systèmes différents, comme nous le verrons plus tard. Quant à l'Eglise proprement dite, non-seulement elle n'a jamais rien défini sur la méthode qui doit présider à la science de la loi morale ; non-seulement elle n'a pas dit si cette méthode doit être métaphysique ou psychologique, expérimentale ou rationnelle, *à priori* ou *à posteriori*, abstraite ou concrète, mais encore elle n'a promulgué aucune décision sur les prolégomènes de la science des mœurs, sur les problèmes les plus capitaux et les plus pratiques de l'esclavage, du droit de conquête, de la souveraineté, qui ont tant tourmenté les âmes et que chacun de ses docteurs a résolus et peut résoudre encore à sa fantaisie. De telle sorte que si l'on entend par morale une science véritable, une science philosophique, une science d'ensemble sur le devoir en général et sur les divers droits et de-

voirs naturels, on peut affirmer qu'il n'y a pas de morale catholique, nous entendons de morale qui soit propre à l'Eglise. L'Eglise, qui se donne comme l'organe de l'ordre surnaturel, admet, par cela même, qu'il y a une nature et des lois naturelles; mais elle ne dogmatise pas sur la nature et sur la recherche de ces lois. Un orthodoxe peut, sans blesser l'orthodoxie, admettre l'indépendance de la morale vis-à-vis de la théologie et vis-à-vis de la métaphysique ou bien la nier carrément. Qu'on nous cite le concile œcuménique qui ait jamais débattu cette immense question!

On ne le peut pas; donc qu'on avoue que l'on a été trop loin lorsqu'on semble nous dire : Votre principe général, dépouillé de certaines interprétations que vous lui ajoutez, est excellent, il est conforme à la doctrine de l'Eglise; seulement vous l'interprétez mal. La vérité est que notre principe, — comme celui par exemple du système copernicien, — n'est ni conforme, ni contraire à la doctrine catholique; il est en dehors d'elle; il se pose dans une sphère qui lui est fermée. Le rédacteur anonyme du *Moniteur du Clergé* peut l'admettre (en l'expurgeant), et nous nous félicitons sincèrement de son adhésion, mais il doit l'admettre, s'il est bon théologien, non pas comme catholique, mais comme philosophe.

Seconde observation : Au point de vue pratique, l'Eglise n'agit pas seulement sur les intelligences et sur les mœurs par les dogmes qu'elle définit et qui sont en petit nombre; elle agit ou du moins elle a agi principalement jusqu'ici par les systèmes de ses théologiens et par les prédications habituelles de ses ministres.

Or, c'est ici que se révèle surtout la contradiction flagrante entre notre principe et celui qui a prévalu, jusqu'à ces dernières années du moins, dans les rangs de tous les clergés.

Le Moniteur du Clergé nous cite saint Jean Chrysostôme et saint Thomas-d'Aquin. Laissons de côté le Père de l'Eglise, moraliste éloquent et cicéronien dans la prédication utile de certaines vertus, mais qui ne paraît pas avoir eu de doctrine d'ensemble sur la morale. Quant à saint Thomas, il en avait une, au contraire, très nette, très systématique, c'était celle d'Aristote, plus ou moins modifiée ; et cette doctrine ne repose pas sur notre principe, mais sur l'antithèse de notre principe.

En effet, que soutiennent saint Thomas et Aristote ? Ils soutiennent, qu'au point de vue métaphysique, on ne peut considérer la *loi* d'un être que comme la pure et simple expression de la *nature,* de son *essence,* de sa *forme substantielle ;* ils soutiennent que cette proposition est vraie de la loi morale comme de toutes les autres ; que, par conséquent, la notion des vertus humaines doit se déduire de la notion de la *forme substantielle* ou de l'*essence* de l'homme ; et que, finalement, toutes ces vertus se ramènent à quatre : la prudence, la justice, la force, la tempérance, parce qu'il y a quatre éléments essentiels dans la *forme substantielle* de l'homme.

Assurément, cette théorie de saint Thomas est très respectable ; elle a fait grande figure dans l'histoire. Esquissée par Socrate et Platon, systématisée ensuite et peut-être rétrécie par Aristote, elle a inspiré les Cicéron, les Brutus, les Caton, les

Sénèque, les Juvénal, les Epictète. Mais enfin, quoiqu'elle ait contribué à élever et à éclaircir dans l'antiquité l'idéal du genre humain, elle repose tout entière sur la théorie métaphysique des *formes substantielles*, et sur ce principe non moins métaphysique, que l'*essence* d'un être renferme sa *loi*.

Or, suivant nous, ce principe et la fameuse doctrine des *formes substantielles* ne sont que des hypothèses, et, à ce que nous croyons, des hypothèses malheureuses, condamnées par l'histoire, et qui auraient grand'peine à se faire admettre même par l'élite éclairée du clergé contemporain. Voilà pourquoi nous affirmons que la morale de saint Thomas repose sur des bases que la discussion a minées. Nous la repoussons, non pas précisément à cause de son caractère théologique, qui se manifeste plutôt dans ses développements ultérieurs que dans ses principes, mais à cause de son caractère métaphysique.

Nous n'avons pas l'intention d'examiner ici la morale de Duns Scot, qui paraît avoir détrôné saint Thomas dans les deux grandes Universités de Paris et d'Oxford, ni celle d'Ockam, ni celle de Gerson et du cardinal de Cusa, ni celle des théologiens qui se rallièrent à l'influence de Descartes, ni celle des traditionalistes modernes. Il nous serait facile de montrer que tous ces systèmes cherchent les bases de la morale, soit dans une conception métaphysique plus ou moins contraire à celle de saint Thomas, comme Scot et Malebranche, par exemple, soit dans une conception théologique comme Ockam, Pascal et les traditionalistes.

Donc nous avons eu le droit d'affirmer que notre principe est contraire à la tradition des théologiens et de l'opposer énergiquement à cette tradition. Saint Thomas, qu'on nous allègue, prouve pour nous et non contre nous.

Quant aux prédications habituelles du clergé catholique et du clergé de tous les cultes, ce sont elles surtout qui nous paraissent peu conformes à notre doctrine. Les théologiens sérieux, disciples d'Aristote par saint Thomas, de Platon par saint Augustin, de Descartes par Bossuet et Fénelon, font à la raison pure une place considérable dans leurs systèmes, bien qu'ils écrasent la base même de la raison par une introduction inopportune de métaphysique, et qu'ils en rabaissent ensuite les sommets par une intervention non moins inopportune de théologie.

Mais en dehors de ces systèmes plus ou moins contestables et fort divergents qui restent à l'usage d'une petite élite d'intelligences, il y a un courant, un grand courant de discours, de sermons, de conseils, d'exhortations intimes et incessantes qui constitue une sorte d'enseignement exotérique : enseignement exotérique d'une importance considérable, puisqu'il s'adresse à la foule, et dans la foule aux enfants et aux femmes. Or, dans cet enseignement exotérique donné aux familles sous mille modes divers, le clergé ne se présente-t-il pas comme l'organe, comme le maître naturel de la morale, comme l'interprète de ce qui est bien et mal, licite et illicite, comme le médiateur auguste, bienfaisant et nécessaire entre la volonté humaine et la loi de cette volonté? Or, cette prétention d'interpréter la conscience humaine,

cette prétention qui ne repose pas sur le dogme, mais qui est en rapport intime avec la logique de toute morale métaphysique, cette prétention qui s'appuie sur les instincts mêmes de la majorité des familles, et qui en a d'autant plus de force et d'action, cette prétention qu'on n'érige pas en doctrine, mais à laquelle on se laisse aller tout naturellement, ne nous paraît pas fondée en raison; elle ne peut reposer sans doute que sur un principe obscur dans l'esprit de ceux qui la manifestent, mais qui n'en est pas moins l'antithèse absolue de notre doctrine.

Dites-nous donc, si vous voulez, messieurs du *Moniteur du Clergé,* dites-nous que notre doctrine, considérée en elle-même, n'a pas été condamnée par l'Église, qu'elle est acceptable pour une conscience catholique; nous avons pris soin de le dire avant vous; mais n'allez pas au delà; ne dites point que notre principe est *conforme* aux enseignements de l'Eglise, ne dites point qu'il a été posé avant nous, avant Kant, avant Voltaire, par saint Jean Chrysostôme, par saint Thomas, par tous les théologiens. Nous avons des ancêtres illustres, mais vous nous en donnez trop et vous nous fabriquez un arbre généalogique dont, en vérité, notre modestie et l'histoire impartiale ne nous permettent pas d'accepter l'honneur. Ce serait dejà une belle victoire pour nous de ramener nos contemporains à notre principe fondamental, nous ne pouvons prétendre à l'avantage de ressusciter saint Thomas et saint Bonaventure, saint Denis et Duns Scot, pour en faire nos disciples. Ils sont morts dans les bras d'Aristote; ils y resteront éternellement aux yeux de l'histoire.

Il est temps de résumer cette trop longue discussion, et nous la résumerons en trois propositions :

1° Le principe de la morale indépendante n'a jamais été posé par l'Eglise, vu que l'Eglise n'a point posé de principe de morale ;

2° Le principe de la morale indépendante est en contradiction flagrante avec tous les systèmes de morale des théologiens ;

3° Le principe de la morale indépendante est en contradiction plus complète encore, s'il est possible, avec les prédications habituelles et populaires du clergé.

C'est pour cela que nous l'avons posé et avons dû le poser *contre* la philosophie cléricale ; mais si les partisans de cette philosophie jugent bon et utile de s'y rallier, nous en prendrons acte avec plaisir, dussent-ils essayer plus tard de le retourner contre nous.

LA MORALE PRATIQUE DU CLERGÉ

LE DEVOIR ET LE DROIT DANS LA FAMILLE

Novembre 1866.

I

Plus d'une fois déjà, nous avons interrogé les théologiens les plus autorisés de l'heure actuelle sur les questions essentielles de la morale ; et nous avons constaté que l'enseignement de ces théologiens est des plus défectueux, pour ne pas dire des plus révoltants. Nous voulons continuer cette enquête, aujourd'hui plus que jamais nécessaire ; mais, avant de la poursuivre et pour bien faire comprendre sur quelle pente périlleuse la plupart des moralistes du clergé contemporain ont glissé, nous devons rappeler que, suivant eux, l'esclavage est ou peut être dans certaines circonstances données, une institution parfaitement légitime, bien plus, une institution devant laquelle l'esclave a le devoir de s'incliner.

Or, au fond, toute la morale sociale peut se résumer dans un seul précepte : O homme, que la revendication de la liberté universelle soit le but suprême de ta vie ! la famille est le sanctuaire où nous sommes tenus de la préparer ; la patrie est le milieu où nous avons mission de la défendre et en nous-mêmes et en autrui. Par conséquent on peut être certain *à priori* que les moralistes d'une école qui commence par sanctifier l'esclavage ne peuvent rien comprendre ni à la morale publique, ni à la morale domestique.

La grande erreur des moralistes de cette école, l'erreur qui doit se retrouver ensuite dans toutes leurs théories, pour les vicier et en faire des leçons d'immoralité flagrante, c'est qu'ils ne peuvent s'empêcher de prétendre, dès qu'ils posent le droit du maître sur l'esclave, que la liberté humaine est *aliénable*, ou en d'autres termes qu'un contrat par lequel une personne se vend, c'est-à-dire se suicide, en tant que personne, pour éviter tel péril ou pour conquérir tel avantage, est parfaitement licite, honnête, obligatoire.

C'est ce que M. l'abbé Bautain proclame sans la moindre réserve et sans paraître soupçonner le caractère monstrueux de sa thèse. Écoutez plutôt :

« Il y a encore une autre espèce de droit... très con-
» testé de nos jours : c'est celui du maître sur l'esclave.
» Je sais bien qu'à ce mot nos cœurs émus sont portés
» à se révolter. *Des hommes esclaves ! Eh, s'ils y consen-*
» *tent, voulez-vous contrarier leur liberté ?* Si un homme,
» par exemple, *veut engager sa vie au service d'un autre,*
» ou bien *si, prêt à perdre la vie dans un combat, il la*
» *reçoit comme une grâce de son vainqueur et s'engage à*
» *ne pas profiter de l'existence qu'on lui laisse pour* se

» tourner contre son vainqueur?... Les faits sont les
» faits ; l'esclavage existe encore, et puisque l'Eglise l'a
» toléré ou ne l'a jamais combattu que d'une manière
» indirecte et morale, IL FAUT BIEN QU'IL Y AIT LA UN
» DROIT. DE LA, LA LOI HÉRILE ou du maître, imposée
» par celui auquel l'esclave obéit. »

Voilà un langage précis et qui ne manque pas d'une certaine audace. Ainsi, nous fils du dix-huitième siècle, partisans des doctrines *impies*, nous professons que la liberté étant le principe même de la morale, l'homme ne peut pas plus renoncer à la liberté qu'à son devoir et à la justice, et que tout pacte qui aurait pour essence de l'aliéner soit directement, soit indirectement, est un de ces pactes immoraux et infâmes que la conscience publique casse de son autorité souveraine et qui ne peuvent fonder ni droit ni obligation. Mais messieurs les professeurs de théologie en Sorbonne nous estiment trop délicats; ils disent à l'homme: Tu peux légitimement vendre ta personne, tu peux vendre la volonté humaine, tu peux vendre la justice immortelle ; tu peux troquer contre le plat de lentilles d'Esaü cette partie sacrée de ton âme où rayonne la loi morale; tu peux la faire *chose*, c'est-à-dire esclave. « *Des hommes esclaves! eh s'ils y consentent, voulez-vous contrarier leur liberté?* »

Ainsi, aux yeux de M. Bautain, qui copie ici saint Thomas, et qui est appuyé indirectement par M. Gousset et par le plus célèbre moraliste contemporain de Rome, M. Sarra (1), la liberté hu-

(1) M. Gousset ne traite pas la question de l'esclavage dans sa *Théologie morale*, mais il laisse échapper plusieurs phrases d'où il résulte qu'il admet, comme M. Bautain, le droit hérile : « L'erreur, dit-il en récapitulant les erreurs qui

maine est essentiellement aliénable. Retenons bien ce principe ; nous allons voir se dérouler la longue et formidable série de ses conséquences.

II

Et d'abord quels sont, d'après ces messieurs, les principes généraux du droit domestique ?

La forme la plus élémentaire de l'esclavage au sein de la famille, Kant en a donné une démonstration admirable, c'est la *polygamie*. Aussi Napoléon Ier, qui n'était pas, chacun le sait, un partisan très fougueux de la liberté humaine, a souvent déclaré que la polygamie était à ses yeux une institution excellente. Il s'écriait encore à Sainte-Hélène :

« ..... Nous avons tout gâté en traitant les femmes » trop bien. Les peuples de l'Orient avaient plus d'esprit » et de justesse ; ils les avaient déclarées *la véritable* » *propriété de l'homme,* ET EN EFFET LA NATURE LES A » FAITES NOS ESCLAVES... La femme est donnée à » l'homme pour qu'elle fasse des enfants ; *or, une femme* » *unique ne pourrait suffire à l'homme pour cet objet;* elle » ne peut être sa femme quand elle est grosse ; elle ne » peut être sa femme quand elle nourrit ; elle ne peut

» peuvent constituer un empêchement dirimant au mariage, » l'erreur quant à la condition, *error conditionis*, a lieu *lors-* » *qu'une personne de condition libre en épouse une qui est es-* » *clave, la croyant libre.* Cette erreur est un empêchement » dirimant, etc., etc. (*Traité du mariage, Théologie morale,* » t. 2, p. 536.) — Nous recommandons ce petit texte à l'attention des lecteurs. On en trouve d'analogues dans le *Manuale* de Sarra.

» être sa femme quand elle est malade ; elle cesse d'être » sa femme quand elle ne peut plus lui donner d'en- » fants. L'HOMME QUE LA NATURE N'ARRÊTE NI PAR » L'AGE, NI PAR AUCUN DE CES INCONVÉNIENTS, DOIT » DONC AVOIR PLUSIEURS FEMMES (1)... »

M. Bautain n'est pas, comme Napoléon Ier, un enthousiaste décidé de la polygamie ; il convient qu'elle est proscrite par le *droit divin*, c'est-à-dire, pour traduire son langage théologique, par l'enseignement chrétien, mais il ne pense pas qu'elle soit certainement défendue par la morale pure ou par le droit naturel. Voici ses propres paroles :

« Quant à la loi naturelle, dit-il, plusieurs théolo- » giens ont soutenu que la POLYGAMIE NE LUI EST PAS » CONTRAIRE, en ce sens que le mariage ayant pour » but la propagation du genre humain par la famille » peut atteindre ce but AVEC LA PLURALITÉ DES FEM- » MES... C'est une discussion oiseuse chez les nations » chrétiennes. »

III

Du reste, de même que la liberté personnelle, dans la doctrine des théologiens contemporains les plus autorisés et qui passent pour des quasi-libéraux, peut être troquée contre un bien matériel, de même la promesse par laquelle l'homme

(3) *Mémorial de Sainte-Hélène.* — Ce passage, dont nous supprimons les phrases trop *franches*, a été reproduit par M. Emile Acollas, dans son excellent opuscule : *De la nécessité de refondre nos Codes.*

et la femme s'engagent l'un à l'autre, peut être mise en balance avec certains avantages de situation. Par exemple, un homme séduit une jeune fille en lui jurant le mariage. Est-il obligé, en conscience, de tenir sa parole? Oui, répondraient sans hésiter des philosophes, pourvu que la jeune fille ne soit pas de celles qui se sont déjà laissées séduire par tout le monde. Mais un théologien y met moins de façons. Avant tout, ne nous sacrifions pas, ne gaspillons pas nos intérêts, ne diminuons pas par un mariage désavantageux notre situation dans le monde. C'est du moins ce que pense l'official de la sacrée-pénitencerie, le grave théologien Sarra :

« Question. Est-ce que celui qui a arraché *une faute* » à une jeune fille qu'il a séduite en lui faisant espérer » le mariage, est tenu de l'épouser (An ille qui extorsit » copulam ex corrupta sub spe matrimonii teneatur » ducere illam in uxorem)? Réponse : Il faut distinguer : » Ou bien *elle est d'honnête vie et d'égale condition*, » et alors le séducteur est obligé d'épouser, ou » bien, etc. (1). »

Ailleurs, le même théologien déclare que celui qui a séduit une jeune fille et qui ensuite, par feinte, lui a promis le mariage, doit l'épouser « si » elle est d'égale condition ou de condition supérieure. » Mais « si le séducteur est de condition supérieure, il peut se borner à la doter, car » dans les contrats onéreux on n'est tenu en bonne » justice qu'autant qu'il y a égalité (2). »

(1) « Ib. Vel vir est majoris conditionis et tenetur illam dotare, etc. »

(2) Gousset. Théologie morale. *Du Mariage*, p. 516.

M. Bautain ne traite pas cette question, mais M. Gousset, en termes un peu adoucis, ne craint pas de proposer la même solution que M. Sarra.

« Nous ne pensons pas, dit-il, que celui qui promet à » une personne de l'épouser, si elle consent à pécher » avec lui, soit tenu d'exécuter sa promesse. Seulement, » si le péché étant commis, *sponsa inde conceperit*, le » séducteur est obligé de l'épouser, non en vertu de sa » promesse, mais pour réparer le scandale, etc... : *il ne* » *serait dispensé de cette obligation morale, que dans le* » *cas* OU LE MARIAGE, N'ÉTANT PAS CONVENABLEMENT » ASSORTI, *ne pourrait avoir que des suites fâcheuses* (1). »

Honnêtes gens de toutes les écoles, de toutes les croyances, de tous les partis, que pensez-vous d'une pareille morale ?

IV

Il est temps d'en finir avec les opinions de MM. les théologiens sur le mariage et sur la vie de famille. Aussi bien, ils soulèvent sur ce sujet tant de questions étranges et même monstrueuses qu'on se demande parfois où leur imagination a été les chercher, et qu'on ne saurait en donner même une idée lointaine, sans emprunter cette langue dont on a dit :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté (2).

(1) Gousset, *Théologie morale*. Memoriale theologiæ moralis, auctore Henrico Sarra. — De sponsalibus.

(2) Pour ne pas être accusés de fausse pruderie, citons ici quelques-unes des questions les moins impossibles de Sarra.

Nous terminerons donc cette partie de notre étude en mentionnant sans commentaire trois théories de ces messieurs :

1° Suivant M. Bautain, nos assemblées révolutionnaires ont eu tort d'inscrire la propriété en tant que droit de la famille ou héréditaire parm les droits naturels et imprescriptibles de l'homme : « L'hérédité, dit-il, n'est pas fondée en nature » d'une manière nécessaire, immuable. C'est bien » plutôt un droit social qu'un droit naturel. »

2° D'après une instruction de la *Sacrée-Pénitencerie*, promulguée le 15 janvier 1866, ce que l'on appelle le mariage civil (*quem vocant civilem matrimonii contractum*), est « un fléau que l'Eglise déplore même au-delà des Alpes, » une plante maudite et « dont les fruits détestables empoisonnent la société chrétienne (1). » Il « ne peut même, à aucun titre, être considéré comme un *simple contrat* » (*nec ut contractum haberi nullo modo posse*). D'où il suit que le mariage, non-seulement est l'objet d'un sacrement, mais qu'il est constitué

« Quid dicendum de delectatione viduæ circà copulam præteritam? — Non esse peccaminosam, quamvis adsit opinio contraria... Majus enim est approbare quam delectari, sed viduis licitum est cum fine honesto approbare copulam præteritam, ergo delectari.

» Quid dicendum de delectatione mulieris in absentia mariti circa copulam habitam vel habendam? — Non peccare si hæc delectatio habetur absque titillatione et commotione notabili spirituum deservientium generationi... »

Quand l'on pense que de pareils textes passent sous les yeux de jeunes confesseurs, on ne peut se défendre d'un sentiment d'effroi.

(1) Ejusmodi malum haud amplius est quod Jesu-Christi Ecclesia debeat trans Alpes detlere, sed et quod in hisce Italiæ regionibus consitum pestiferis snis fructibus christianam familiam societatemque minitatur inficeres.

tout entier et en dehors de toute loi naturelle par le sacrement lui-même, c'est-à-dire par l'Eglise (1), et qu'il n'y a absolument aucune différence morale entre le mariage civil et le concubinat le plus honteux (*nihil aliud esse nisi turpem atque exitialem concubinatum*).

3° Suivant beaucoup de théologiens et en particulier suivant Sarra, le fils a le droit de voler son père, et même de voler des sommes notables « pour se procurer des vêtements en rapport avec sa position sociale, » et même pour « subvenir à ses amusements, pourvu que ces amusements ne soient pas illicites » (*Quando filius familias furatur ad necessaria, ad vestitum secundum suum statum... Si arripiat ad licitam recreationem*). M. Gousset dit dans le même sens, mais avec un peu moins de crudité de style : « Ce n'est pas un vol pour un » enfant de prendre à son père ou à sa mère ce » qui lui est indispensablement nécessaire *pour...* » *s'entretenir* CONVENABLEMENT *suivant sa* CONDI- » TION (2). »

Du reste, c'est là un des traits distinctifs de M. Gousset qu'il a des trésors inouïs d'indulgence

(1) Cette doctrine, à laquelle adhère M. Gousset, est fort différente de celle de saint Thomas d'Aquin, d'après lequel le mariage est réglé par la loi naturelle et par la loi civile aussi bien que par la loi chrétienne. Ceux qui admettent que le mariage n'est rien en dehors du sacrement, admettent implicitement qu'il n'est pas l'objet de la loi morale et qu'il ne peut être réglementé par la loi civile. On comprend dès lors quel lien intime rattache ces deux propositions des théologiens contemporains : le mariage, en dehors du sacrement, n'est pas même un contrat ; — la polygamie n'est pas défendue par la morale pure.

(2) *Théologie morale*. De la restitution, t. I, p. 508.

pour les enfants voleurs : « Un enfant pèche contre » la justice en prenant à ses parents des denrées » ou autres choses pour les vendre et en *dépenser* » *l'argent dans les cabarets* ou *le faire servir à la* » *débauche*... Mais si, tout considéré, la somme » dont il abuse n'est pas considérable, *il obtiendra* » *facilement le pardon de son père.* » Non, monsieur l'archevêque, sachez-le bien, un père honnête homme n'accordera pas facilement le pardon à un enfant qui déshonore la famille et qui vole pour se débaucher. Il n'y a que deux sortes de familles qui puissent considérer d'un œil tranquille l'habitude du vol se glissant au foyer domestique, d'abord celles qui ont acquis leur fortune par des moyens frauduleux, ensuite celles qui ont le malheur de souscrire aux préceptes de votre morale.

Il est vrai que si certains écrivains du parti clérical autorisent les enfants à voler leurs parents ou regardent leurs vols avec indulgence, ils désireraient aussi que les parents pussent voler les enfants. En effet, les publicistes et les moralistes de ce parti sont à peu près unanimes à réclamer ce qu'ils appellent la *liberté de tester.* Ils reprochent amèrement à la Révolution d'avoir supprimé ce prétendu droit en vertu duquel le père de famille pouvait frustrer les enfants de leur héritage, soit pour le donner presque tout entier à l'un deux, soit pour enrichir les établissements du clergé. Quant à nous, nous pensons, avec les législateurs de 1788 et de 1793, que le père est avant tout l'administrateur du patrimoine, et que les enfants sont pour ainsi dire copropriétaires avec lui. D'où il suit en thèse générale que si la loi permettait au père un partage foncièrement inique de sa suc-

cession entre ses enfants ou le gaspillage de cette succession entre les mains du clergé, elle consacrerait un véritable attentat contre la propriété. Ce n'est donc pas seulement au nom des intérêts démocratiques qui pourraient être gravement compromis par le rétablissement indirect d'une sorte de droit d'aînesse, c'est au nom de la morale elle-même, que nous nous élevons contre la doctrine cléricale et légitimiste qui autorise le père à briser, au gré de ses caprices, l'égalité naturelle de ses enfants, à les frustrer de ce qui leur est dû, et à disposer du patrimoine de la famille comme il l'entend, dût-il même le faire sortir de la famille pour le livrer à des avidités pécuniaires, trop connues de l'ancienne France et même de la France contemporaine.

En résumé, suivant les théologiens et suivant les publicistes cléricaux que nous avons cités, la morale domestique peut se résumer dans les thèses suivantes :

1° Il n'est pas certain que la polygamie soit illicite au point de vue de la morale naturelle ;

2° Le séducteur n'est obligé d'épouser la jeune fille qu'il a déshonorée que si elle est d'une condition égale ou supérieure à la sienne. La promesse même qu'il lui aurait faite de réparer son déshonneur par le mariage ne saurait l'engager ;

3° Le droit de propriété en tant que droit inhérent à la famille, n'est pas un droit naturel ;

4° Le mariage civil n'est pas un mariage, ce n'est pas même un contrat ;

5° Dans certaines circonstances, les enfants ont le droit de voler leurs parents ; les parents à leur tour devraient avoir le droit légal de voler leurs

enfants, en leur donnant une part radicalement inégale dans leur succession.

Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur une pareille morale; il nous semble qu'il suffit de la signaler aux consciences honnêtes.

LA MORALE POLITIQUE DU CLERGÉ

I

Quand on étudie avec soin les théories de morale politique soutenues par les théologiens contemporains, il y a un premier fait qui étonne, c'est la place restreinte qu'elles occupent dans leurs livres, c'est l'art avec lequel les questions les plus importantes y sont laissées dans l'ombre ou même complétement esquivées.

La politique est cependant la première des sciences morales, car c'est la science de la Justice pratique, de la Liberté en action. On peut même affirmer qu'à beaucoup d'égards la morale individuelle est subordonnée à la morale sociale, car quel est le premier devoir de l'homme, dans la vie privée, sinon de se préparer par l'affranchissement austère de sa volonté, à travailler ensuite au grand œuvre, c'est-à-dire à l'affranchissement universel?

L'antiquité l'avait bien senti : que de politique dans les sublimes théories morales de Platon,

dans les fortes doctrines d'Aristote! Les philosophes du dix-huitième siècle, depuis Locke jusqu'à Kant et à Fichte, allèrent plus loin encore dans cette voie que les anciens, et ils ne séparaient pas la réforme de la morale de la réforme même des Etats et du genre humain tout entier. Mais les théologiens de ce siècle, confinés dans l'égoïsme du salut individuel, interrogeant les révolutions contemporaines au nom de saint Thomas ou de Bossuet et ne pouvant les comprendre, perdus et éperdus dans le mouvement des sociétés modernes, n'osent qu'à peine soulever parfois d'une main discrète quelques problèmes généraux et vagues. On dirait qu'ils ne parlent de morale politique qu'à regret et pour ne pas avouer publiquement par leur silence absolu qu'il y a là quelque chose qui dépasse leur intelligence et déconcerte leurs doctrines.

M. Gousset, par exemple, a écrit deux énormes volumes de *Théologie morale*. Il y traite toutes les questions possibles et impossibles. Il examine s'il est plus licite de sculpter que de peindre les dimanches et les jours de fête; il se demande combien de temps on peut passer à table un jour de jeûne, et dans quelles circonstances il y a péché véniel ou mortel à interrompre son dîner; il entre, à propos du mariage et de ses circonstances les plus intimes, dans des détails infinis, où l'imagination la plus dévergondée aurait peine à le suivre. Mais sa *Théologie* ne renferme qu'une page de politique intitulée : *Des lois civiles*. Cette page commence naturellement par le texte fameux : *Rendez à César ce qui appartient à César*, elle recommande aux peuples l'obéissance et l'auteur y

soutient que « quelle que soit la forme du gouver-
» nement... les lois obligent indépendamment de
» l'acceptation des sujets. »

Les *Institutions théologiques* de M. Bouvier et le *Manuel* de M. Henri Sarra sont aussi vides de politique, et renferment d'ailleurs la même thèse que la *Théologie morale* de M. Gousset. « Le pape, » dit M. Sarra, le pape et les autres rois tiennent » de Dieu le pouvoir de faire des lois et, par con- » séquent, ils ne sont pas soumis, dans cette fonc- » tion, au consentement des peuples. » Cependant il ajoute plus loin la petite théorie suivante qu'il est bon de connaître : « Les clercs sont-ils tenus » d'observer les lois civiles ? *Ils n'y sont pas tenus* » *coactivement* (*et vi coactiva non tenentur*), *parce* » *que les princes séculiers n'ont pas juridiction sur* » *les clercs*. » Cette petite phrase a été écrite à Rome en 1866 !

Du reste, ces mêmes théologiens qui prêchent l'obéissance complète au gouvernement établi, quel qu'il soit, ne se gênent nullement pour attiser la demi-révolte, toutes les fois que le pape y a ou croit y avoir quelque intérêt. M. Sarra se demande à la fin de son *Manuel* comment les citoyens des anciennes provinces pontificales qui se sont annexées à l'Italie doivent se comporter vis-à-vis du gouvernement de Victor-Emmanuel ; et il répond par une décision de la *Sacrée-Pénitencerie* qui est des plus séditieuses. Défense théologique à ces citoyens de glorifier par un *Te Deum* la proclamation du gouvernement italien ; défense de célébrer l'anniversaire du Statut, c'est-à-dire de ce pacte de liberté constitutionnelle qui a été la force incomparable du Piémont ; défense de por-

ter les couleurs nationales; défense de se faire inscrire dans la garde civique et, si l'on y a été enrôlé, ordre formel de déserter le plus tôt possible ; défense de prêter serment à Victor-Emmanuel et à la Constitution. Seulement la Sacrée-Pénitencerie qui n'oublie jamais l'intérêt de MM. les Prêtres leur permet de toucher quelques bonnes petites pensions du gouvernement excommunié, — à la condition expresse qu'ils n'y verront qu'un faible dédommagement de la dîme abolie, et qu'ils protesteront en public ou en secret contre le pouvoir dont ils reçoivent l'argent; l'argent ne se refuse jamais, c'est le Saint-Esprit qui le déclare : — *Posse, juxta oraculum sanctissimi domini, titulo meræ compensationis, percipere pensiones a gubernio assignatas, facta tamen priùs, sive ab ordinario loci in communi, sive a quolibet ex dictis parochis in particulari, protestatione.*

II

M. l'abbé Bautain est à peu près le seul des théologiens sérieux de l'heure actuelle qui ait largement développé la partie politique de la science morale (1). Mais encore que de lacunes nous au-

(1) M. l'abbé Lenoir, dans deux dictionnaires très remarquables, s'est aussi occupé très longuement de questions politiques. Mais M. l'abbé Lenoir, par l'étendue de son érudition théologique, par l'indépendance de son esprit, par le caractère hardiment démocratique et révolutionnaire de ses idées, est tout à fait une exception dans le clergé contemporain. Il ne représente que lui-même.

rions à signaler dans son livre de la *Philosophie des lois!*

Le premier souci d'un moraliste politique doit être de déterminer avec exactitude et de définir avec précision ces droits sacrés, primordiaux, inaliénables, que la Constitution de 1848 déclarait avec raison supérieurs et antérieurs à toute loi établie, parce qu'ils constituent le citoyen et l'homme lui-même. La société politique n'a d'autre but que d'assurer ces droits augustes, et c'est pour ainsi dire la quantité de garanties qu'elle leur donne qui détermine sa valeur devant la conscience humaine et qui mesure sa grandeur dans l'histoire.

Or, M. l'abbé Bautain a complétement oublié de définir les droits de l'homme et du citoyen; il se borne à en indiquer quelques-uns, auxquels il semble attacher une très médiocre importance, car il les appelle « les conditions *secondaires* du pacte « social, » et, après avoir cité la liberté individuelle, la liberté des cultes, la liberté de la presse, garanties subalternes suivant lui, il ajoute avec un suprême dédain qui lui fait peu d'honneur: « Il y en » a encore d'autres et je ne finirais pas si je vou- » lais les énumérer ici. Il faudrait passer en revue » *tout l'arsenal des gouvernements constitutionnels*... » Il est presque impossible qu'un jour ou l'autre » l'une de ces conditions secondaires ne soit pas... » violée (1). »

On voit, par cette dernière phrase, que M. le grand vicaire ne tient que fort médiocrement aux libertés publiques. Il n'ose pas les attaquer d'une

(1) Page 250 de la 2ᵉ édition.

façon absolue et violente, mais il en est visiblement embarrassé; et c'est surtout la liberté de conscience, la liberté des cultes qui le gêne et qui lui semble même produire des résultats « monstrueux, logiquement, moralement et politiquement (1). » Mais ici il faut citer :

« On se vante de la liberté de conscience comme d'un immense progrès, *sans trop savoir ce qu'on entend par là*... Que vous croyiez ou ne croyiez pas, peu importe aux autres si cela ne paraît pas au dehors. Mais si l'on veut que cette liberté de la croyance se réalise par un culte extérieur, dès lors il faut aussi admettre pour tous la liberté de faire et de professer toutes sortes de religions, et comme ces religions seront en opposition avec la religion du pays ou, au moins, avec celle de la majorité, il suit qu'EN LES ACCEPTANT, L'ÉTAT AUTORISE DIFFÉRENTS CULTES, ET AINSI ORGANISE LA GUERRE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ. Dieu me garde de parler contre les lois de mon pays; je les respecte de tout mon cœur, mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer la situation bizarre où on nous place en admettant la liberté de tous les cultes... L'Etat dit à tous : Que vous alliez à l'église catholique, au temple protestant, à la synagogue, à la mosquée, si vous ne faites rien contre les lois du pays je n'ai rien de plus à vous demander. Que sort-il de là? Une apparence d'ordre et, AU FOND, UN GRAND DÉSORDRE, QUELQUE CHOSE DE MONSTRUEUX LOGIQUEMENT, MORALEMENT ET POLITIQUEMENT. Telle est la triste situation morale et politique que nous ont faite les révolutions de notre pays (2). »

Ainsi, d'après M. Bautain, la liberté des cultes, non-seulement n'est pas un droit supérieur et antérieur à toute constitution, mais elle est un mal,

(1) Page 191.
(2) Pages 189 et suivantes.

une *monstruosité*. Il n'en demande pas « la suppression *violente ;* » il convient qu'elle est un « fait accompli, » il respecte les lois qui la consacrent, parce que ces lois existent ; mais ce fait accompli, il déclare qu'il *ne peut que le déplorer* (1). Il estime que dans un temps normal, des hommes animés de croyances différentes ne pourraient pas et même ne devraient pas vivre les uns à côté des autres sans se livrer à quelque bonne petite guerre civile. « *Comment voulez-vous que les fidèles ou les* » *infidèles de toutes les religions vivent à côté les uns* » *des autres et en bon accord?*... LA FOI VIVANTE » N'EST PAS SI ACCOMMODANTE (2). »

Telle est sur la liberté des cultes l'opinion des théologiens, non pas des théologiens de fantaisies qui suivent les maximes insensées et incohérentes de Joseph de Maistre, mais de ceux qui ont ou affectent une modération relative, de ceux qu'une presse complaisante range parmi les demi-libéraux. Qu'on ne s'y trompe pas, du reste : cette petite école cléricale dont M. l'abbé Bautain est l'organe autorisé est, au fond, la plus redoutable ; son prétendu libéralisme consiste à concilier la toute-puissance de César et celle de Pierre. Au lieu de disperser entre tous les pouvoirs laïques une haine impuissante à force de généralité, elle concentre ses coups sur la révolution ; c'est l'esprit de la révolution, qu'elle prétend détruire, et, pour arriver à ce but détestable, elle est prête à entrer dans toutes les ligues, à signer tous les pactes, à s'arranger de tous les pouvoirs.

(1) « C'est un fait accompli et que je n'ai pas à juger, mais je ne peux que le déplorer. » Page 170.
(2) Page 191.

L'idéal de M. Bautain, ce serait un Etat qui déclarerait du haut de sa puissance qu'il y a une *seule religion exclusivement vraie* et qui en accepterait « l'influence, » où le gouvernement ne serait pas sécularisé, où *la religion* participerait à la puissance législative « par la députation du clergé, » où le clergé serait de plus une puissance judiciaire « par des tribunaux particuliers, » où il aurait même sa place dans « l'administration, » où enfin « *l'unité fondamentale* » du peuple résulterait de ce qu'on n'y introduirait pas « *des religions diverses.* » On peut voir par là où nous conduirait le parti de M. Bautain, — c'est-à-dire le parti soi-disant libéral du clergé, — s'il était jamais à même de réaliser son idéal. *La foi n'est pas accommodante!*

Quant à la liberté de la presse, M. le grand vicaire la juge avec autant de sévérité craintive que la liberté des cultes. C'est du reste lui-même qui les assimile expressément. Après avoir condamné *in abstracto*, et tout en reconnaissant le *fait accompli,* la liberté de la conscience, il ajoute : « C'est » comme pour la liberté de la presse. Pensez » tout ce que vous voudrez dans votre coin, » qui peut vous l'interdire? Mais penser tout haut, » en public, par des écrits, par des revues, par » des journaux, ce n'est plus la liberté de pen- » ser, c'est la liberté de publier, c'est-à-dire de » jeter au milieu des esprits toutes sortes d'idées » bonnes ou mauvaises, vraies ou fausses, où cha- » cun *prendre ce qui lui plaira, aliment, remède,* » *poison. Là évidemment il y a danger pour la socié-* » *té* (1). » Plus loin, il est vrai, M. Bautain, qui

(1) Page 189.

avec son éducation éclectique aime à balancer le pour et le contre, reconnaît que l'*on tient beaucoup à ce droit chez les peuples que l'on appelle libres* (ce « *que l'on appelle libres* » est charmant de dédain); mais tout bien examiné, il conclut que la liberté de la presse, bien loin d'être un droit sacré de l'homme et du citoyen, comme l'ont proclamé toutes nos grandes Assemblées depuis 1789 jusqu'à 1848, est en soi « quelque chose de dangereux pour l'ordre » social, surtout quand on considère qu'il y a » dans le monde mille erreurs en face d'une vé- » rité (1). »

III

En résumé, les deux droits les plus sacrés de l'homme, la liberté de la presse, qui est la clef de voûte de toutes les autres, la liberté de conscience qui en est le fondement, n'existent pas comme droits véritables aux yeux de M. Bautain; ils n'existent pas même comme un bien précieux et une gloire sans égale pour les peuples qui ont su les conquérir. L'une est un *danger*, l'autre est « quelque chose de monstrueux. » Quant aux autres libertés qui constituent « l'attirail des gou-

(1) Page 250.

» vernements constitutionnels » et qui lui inspirent moins d'épouvante, sinon plus de sympathie, M. le grand-vicaire est loin de les regarder comme sacrées et inaliénables.

Nous avons déjà vu qu'il proclame audacieusement que le pouvoir est toujours amené tôt ou tard à les violer. Mais, enfin, quand cette violation vient affliger et indigner toutes les âmes généreuses et libres, quel recours leur reste-t-il ? A peu près aucun.

On peut donc affirmer que la morale politique de M. Bautain se résume, dans une négation indirecte des droits de l'homme, c'est-à-dire de la morale politique elle-même. Et, du reste, ses principes particuliers le conduisaient fatalement à cette négation dont il n'a pas conscience. Pour lui, la politique n'est pas la science des garanties de la liberté, la science du droit réalisé, c'est purement et simplement la science de l'intérêt collectif bien entendu. « Le droit public, dit-il, ne voit qu'une chose, le *bien* social (1). » Et ailleurs : « Les deux » puissances (spirituelle et temporelle) ont la » même fin, l'*intérêt public* (2). » Et ailleurs encore : « La condition principale (du pacte social) » est l'*intérêt commun* de l'association. C'est *dans* » *ce but* (de l'*intérêt*) que les hommes se réunis- » sent en société et *ce ne peut être pour une autre* » *fin.* » Quoi de plus significatif que ces formules, et ne mettent-elles pas à nu le caractère purement utilitaire de la morale politique de M. Bautain et

(1) Page 9.
(2) Page 184.

de ses confrères? Sans doute, le théologien est bien forcé de mettre la justice au nombre des *biens* ou des *avantages* que la société procure; mais c'est un *bien* comme un autre, et par conséquent rien n'empêche que dans certaines circonstances la liberté « soit restreinte ou même violée, » c'est-à-dire que le droit soit foulé aux pieds.

Eh bien, non, monsieur le grand vicaire, les hommes n'ont pas seulement pour but, dans leur association politique, de se procurer certains avantages et d'assurer leurs *intérêts communs*. Leur fin principale c'est la justice, c'est le droit, c'est la liberté. La société temporelle, comme vous l'appelez, la société politique, comme nous la nommons, n'est pas une chose purement matérielle, l'introduction d'un peu d'ordre extérieur dans la divergence des intérêts; c'est une institution essentiellement morale, c'est le cadre vivant de la personne humaine, principe et foyer de toute moralité. Voilà pourquoi la première mission de l'Etat, nous dirions presque sa mission unique, est de s'incliner devant les droits de l'homme, de les proclamer, et non-seulement de les respecter, mais de créer un milieu social où ils soient une réalité vivante et inviolable.

Le droit public, dites-vous, ne voit que le bien social! Le droit public, monsieur, ne voit que la justice; il la voit partout où elle rayonne, dans la liberté individuelle comme dans la société elle-même; et il ne consacre pas cette liberté individuelle uniquement ou principalement parce qu'elle est profitable à l'*intérêt commun*, et dans la mesure où elle lui est profitable; non il la consacre pleinement, absolument, parce qu'elle est voulue par

l'immortelle justice. Vous avez pris vos principes généraux dans Suarez et dans saint Thomas, qui les avaient pris eux-mêmes dans Aristote. Aristote, lui aussi, définissait la politique « la science et l'art de l'intérêt collectif, du *bien commun* » : définition qui était grosse du césarisme futur! Mais l'esprit humain a marché depuis Aristote. Les stoïciens avaient déjà des notions morales plus saines et plus larges qu'Aristote ; les généreux promoteurs de la révolution communale du onzième siècle et des tentatives parlementaires du quatorzième avaient, à défaut de science définie et méthodique, des instincts moraux qui dépassaient Aristote. Le dix-huitième siècle enfin, scrutant les profondeurs les plus intimes de la raison humaine, pour en faire jaillir de nouveaux axiomes, a eu la gloire de comprendre et de proclamer que la politique est la science du droit pur, et que le droit c'est la liberté, la liberté personnelle et la liberté sociale, c'est-à-dire la souveraineté inaliénable et indivisible du peuple, — la liberté égale pour tous, la liberté qui est le lien social par excellence, et la substance même de la solidarité politique. Vous nous répétez donc vainement, dans vos aphorismes absolus, que l'Eglise, où il vous plaît de résumer toute puissance spirituelle, a « mission de diriger les « âmes, de les soutenir, de les fortifier. » Ni Suarez, ni saint Thomas, ni Aristote, leur maître, ni vous-même, monsieur, qui vous êtes fait un beau jour arrière-disciple d'Aristote et de saint Thomas, vous ne pouvez être nos directeurs dans les questions de morale, surtout de morale sociale. A supposer que des directeurs et des guides fussent ici nécessaires, au moins faudrait-il qu'ils fus-

sent, par la largeur de leurs vues, en avant des peuples qu'ils prétendent conduire, et votre conscience est en arrière de deux mille deux cents ans sur celle du genre humain.

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Juin 1867

Nous ne nous trompions pas lorsque nous affirmions que la pétition cléricale sur l'enseignement supérieur n'invoquait une fausse liberté que pour arriver plus tard à étouffer la vraie liberté, la liberté essentielle. On lit dans un des derniers numéros de *l'Univers* la déclaration suivante :

Eh bien, oui, nous pensons que la société française, disons la société tout court, a le droit d'exiger des garanties non-seulement dans l'enseignement de la médecine, qu'on affecte trop de mettre seul en cause, mais dans tout autre enseignement : car ce n'est pas seulement contre ceux qui mettent en péril la santé du corps que la société doit être protégée, *mais aussi contre ceux qui mettent en péril les principes mêmes sur lesquels les sociétés sont établies, les principes de la morale, de la justice, c'est-à-dire précisément les doctrines spiritualistes.*

Ainsi, voilà qui est bien entendu, ainsi, d'après les cléricaux, si Cabanis, si Laplace, si Broussais



reparaissaient dans une société conforme à l'idéal de *l'Univers*, dans une société « en possession de la vérité », Broussais, Laplace, Cabanis devraient être bannis du professorat ou condamnés à ne jamais émettre leurs convictions les plus intimes; quiconque ne serait pas *spiritualiste* devrait se taire et deviendrait suspect à l'Etat. Bien plus, quiconque ne serait pas chrétien (et l'on sait qu'aux yeux de ces messieurs, il n'y a pas de christianisme en dehors du catholicisme et même en dehors de leur catholicisme), n'aurait place dans aucune espèce d'enseignement, pas même dans l'enseignement non officiel. Lisez plutôt :

Quand une société est en possession de la vérité, elle doit à la vérité protection, et elle peut empêcher l'enseignement public et officiel de l'erreur. Ce sont là les garanties qu'elle est en droit d'exiger, qu'elle doit exiger de ceux qu'elle appelle à l'enseignement public et de ceux qui peuvent se livrer à l'enseignement, moyennant l'accomplissement de certaines formalités, de certaines conditions.

Tel est donc, de l'aveu que nous avons arraché à nos adversaires, tel est le but auquel ils aspirent : subordination de la science au dogme, l'interdiction à toute idée qui ne leur paraît pas vraie de se produire dans l'enseignement, la suppression radicale de la liberté de penser.

Leur pétition n'est qu'un moyen indirect, une transition qu'ils acceptent comme un moindre mal, une étape pour arriver à ce but détestable.

Et ils osent encore s'étonner que nous la repoussions de toute l'énergie de notre indignation ! Et ils osent prétendre que notre *libéralisme* est inconciliable avec la liberté ! Oui, vous avez raison, no-

tre libéralisme est inconciliable avec la seule liberté que vous ayez jamais demandée, celle d'opprimer la conscience humaine et la science. Il n'y a pas de droit contre le droit; une liberté qui re cèle dans ses flancs la tyrannie, et la pire des tyrannies, celle de l'ignorance, n'est plus une liberté.

L'Univers croit nous embarrasser beaucoup en nous disant: « S'il y a des garanties à demander, » c'est surtout contre l'enseignement matérialiste. » Qu'en pense *l'Avenir national?* »

Nous pensons que l'Etat n'a pas plus de garanties à prendre contre le matérialisme que contre le spiritualisme, pas plus contre le spiritualisme que contre le matérialisme; il n'est pas constitué juge des doctrines. Mais il a le droit, bien plus, il a le devoir, d'abord, de garantir la vie humaine contre une ignorance homicide; secondement de garantir la liberté des citoyens contre un parti incorrigible qui affiche ouvertement la prétention coupable de tout dominer, de tout comprimer, et de fermer la bouche aux opinions qui ne sont pas les siennes.

L'évidence se constate, elle ne se démontre pas. Nous nous bornerons donc à affirmer trois propositions qui seront admises par tout esprit sensé :

Oui, il est clair qu'une faculté constituée, gouvernée, administrée par le clergé, ou, ce qui est pire encore, par les meneurs laïques du parti clérical, sacrifierait tout à une orthodoxie plus ou moins conforme à la théologie, et que, peu à peu, la foi obéissante y tiendrait lieu des titres scientifiques les plus indispensables.

Oui, il est clair que des jurys mixtes d'examen

seraient composés en partie de juges qui auraient un trésor inouï d'indulgence pour tous les clients des sacristies.

Oui, il est clair qu'alors même que les facultés cléricales pourraient être composées, à certaines heures passagères, de professeurs tolérables, de cela seul que ces professeurs enseigneraient une même doctrine, les étudiants seraient placés dans une condition essentiellement funeste à leur liberté intellectuelle

L'*Univers* feint de croire que nous soutenons ici les intérêts du matérialisme et du proudhonisme. Nous n'examinerons pas ici si le matérialisme et le proudhonisme ne sont pas deux théories incompatibles l'une avec l'autre. Nous faisons ici non de la philosophie, mais de la politique. Dans tous les cas, nous serions très désolés de voir l'Ecole de médecine livrée exclusivement à l'influence du matérialisme, comme nous le serions d'y voir régner exclusivement celle du spiritualisme. L'avantage des facultés instituées par l'État, c'est que toutes les opinions philosophiques peuvent s'y introduire et même s'y introduisent nécessairement.

La société française demande au professeur qu'il désigne des titres sérieux, souvent même des titres éclatants de supériorité dans la science spéciale qu'il est chargé d'enseigner; elle ne se préoccupe guère de la théorie métaphysique ou antimétaphysique qu'il a cru devoir adopter. Aussi, toutes les philosophies sont représentées dans nos Écoles supérieures, y compris celle qui consiste à dédaigner toute philosophie. Parmi les professeurs de la Faculté de médecine, de la Sorbonne,

du Collége de France, les uns sont positivistes (ce sont eux que l'*Univers*, qui n'est pas grand clerc en philosophie, appelle matérialistes); les autres sont anti-positivistes, spiritualistes, éclectiques, semi-panthéistes. Qu'il se trouve demain, dans le monde médical que *l'Univers* appuie, un physiologiste comme M. Claude Bernard, un micographe comme M. Robin, il sera appelé, pour peu qu'il le désire, à l'enseignement public.

Que résulte-t-il de là? Il en résulte que les jeunes gens qui fréquentent nos Écoles supérieures y apprennent d'abord les sciences spéciales sous la direction intelligente de ceux qui contribuent à leur progrès, et que, de plus, ils se trouvent sans cesse en face des diverses théories générales qui ont cours dans la société contemporaine. Après avoir ainsi entendu pendant plusieurs années les raisons que chacune d'elle peut alléguer, ils sont à même d'apprécier et de juger. Grâce à cette diversité féconde, ils entrent en possession de leur libre arbitre intellectuel.

Eh bien, c'est ce libre arbitre intellectuel que la pétition cléricale étouffe et supprime, en attendant de supprimer toute liberté. Elle a pour but de séquestrer les étudiants, de les bannir du monde intellectuel, de ce monde si divers qui discute, qui examine, qui cherche, et qui, en cherchant dans toutes les directions, affranchit les intelligences. Elle prétend les interner, les enfouir, les clouer dans une doctrine unique qui, seule, leur sera enseignée. Elle en fait les serfs intellectuels de l'Eglise, bien plus, les serfs intellectuels de la petite coterie qui, à un moment donné trouvera le moyen de parler au nom de l'Eglise.

Et c'est cette servitude que *l'Univers* décore du nom trompeur de liberté d'enseignement. En vérité, il nous croit plus naïfs que nous ne sommes, et jamais la France libérale n'acceptera une argumentation qui peut se ramener à l'enthymême suivant : Vous reconnaissez toutes les libertés, donc vous devez nous reconnaître celle d'être vos tyrans.

LES CLÉRICAUX ET L'ÉCOLE GRATUITE

Novembre 1871

Le parti clérical, tente à l'heure qu'il est, un suprême effort pour empêcher toute présentation d'un projet de loi officiel consacrant le principe de l'enseignement gratuit. Il sait bien que la France entière exige une réforme, une réforme radicale des écoles primaires. Il se résigne donc à faire la part du feu. Il subira, en protestant, l'instruction obligatoire. Mais point de gratuité ! La gratuité ! elle a pour résultat de tuer une partie des écoles congréganistes. Voilà ce qu'avouait, l'autre jour, avec douleur, M. Dupanloup, et voilà ce que les cléricaux veulent éviter à tout prix.

Nous espérons bien qu'aucun républicain ne voudra capituler et entrer dans la politique périlleuse des transactions sur une question de cette importance.

Les trois termes du programme républicain :

enseignement obligatoire, — gratuit, — laïque, — sont inséparables.

Rendre l'école obligatoire, sans la rendre gratuite, c'est une injustice et c'est un péril.

C'est une injustice ; car si toute famille française est tenue d'envoyer ses enfants à l'école, comme elle sera tenue de les envoyer sous les drapeaux, elle ne doit pas plus payer le service intellectuel qu'elle rend à l'Etat, qu'elle ne paie le service militaire.

C'est un péril ; car il faudrait bien peu connaître les populations rurales pour ne pas pressentir que l'obligation d'envoyer les enfants chez l'instituteur, si sacrée qu'elle soit, leur paraîtra un peu onéreuse. Si, en même temps, on allége leurs charges, si les parents ne sont plus tenus de payer une rétribution, elles trouveront dans la nouvelle loi plus d'avantages que d'inconvénients, et elles verront l'école avec une secrète faveur. Mais, si l'école leur apparaît comme un nouvel impôt auquel on ne peut se soustraire, l'instruction publique, qu'elles commencent déjà à aimer, leur deviendra un objet de suspicion, peut-être de haine.

Au nom des intérêts les plus chers de la France, évitez, avant tout, de provoquer dans les campagnes un sentiment si funeste. Ne rendez pas l'enseignement impopulaire. Le jour où il le serait, le pays qui a été livré à un Bonaparte parce qu'il ne savait pas ; qui a voté le plébiscite, cause première de nos malheurs, parce qu'il ne savait pas ; qui a été écrasé par la Prusse, parce qu'il ne savait pas, le pays serait condamné à l'impuissance absolue de se relever jamais de ses décadences et de ses humiliations.

En ce qui nous nous concerne, nous avons à cet égard une conviction si entière que, si l'on nous donnait à choisir entre ces deux alternatives : l'instruction gratuite sans être obligatoire, ou obligatoire sans être gratuite, nous préférerions encore la première, si contraire qu'elle soit à nos principes.

Et pourquoi ne voulez-vous pas de la gratuité ? Elle a été admise dans toutes nos grandes villes et dans la plupart des villes moyennes. Les villages les plus éclairés l'ont consacrée, dans ces dernières années, par le vote de leurs conseils municipaux. Je ne sache pas que personne ait jamais protesté contre ces conseils. On leur a décerné au contraire mille éloges. Nous ne demandons que de généraliser un fait qui a eu l'approbation publique. Nous demandons, en faveur des campagnes, l'égalité des villes et des campagnes.

On répond : mais la rétribution payée par les familles s'élève à vingt millions ; il faudra que l'Etat se charge dorénavant de payer cette somme ; c'est une charge nouvelle que vous imposez aux populations !

Cette objection n'est pas même spécieuse. Les charges des contribuables ne seront pas, avec le système de la gratuité, augmentées d'un seul centime ; seulement, elles seront réparties plus justement. En définitive, les 20 millions que la France donne aujourd'hui aux instituteurs pour la rétribution scolaire, sortent des poches de nous tous ; ils ne sont pas inscrits au budget, soit, mais ils

sont bel et bien payés ; c'est un impôt indirect. Par la gratuité il devient direct, rien de plus, rien de moins.

Seulement, en devenant direct, il est soldé proportionnellement, comme tous les impôts, par les riches et par les pauvres, tandis que, présentement, il ne pèse que sur les pauvres.

Est-ce cette iniquité que vous voulez maintenir ?

Les cléricaux disent encore : Mais, dans le système actuel dont nous demandons le maintien, la gratuité existe déjà et dans la bonne mesure ; les enfants indigents sont exonérés de la rétribution scolaire ; quel avantage trouvez-vous à ne pas faire payer les familles aisées ?

C'est là un pur sophisme, par la raison toute simple que, dans les campagnes comme à la ville, les familles aisées n'envoient pas leurs enfants à l'école primaire.

Et ne voyez-vous pas l'inconvénient moral énorme, dans une démocratie, de dresser dans le village deux listes de familles : les riches et les pauvres ? Le paysan, même gêné, n'est pas indigent pour cela ; il lui est dur, très dur, de payer une somme annuelle qui peut monter à 80 fr. s'il a quatre enfants, mais il lui répugne de le dire et de se faire porter parmi ceux qui ont besoin de l'aumône municipale. Répugnance légitime et que nous devons non-seulement respecter, mais honorer, puisqu'elle naît du sentiment de la dignité humaine.

Notre tâche, notre souci est de relever le pays ;

ne commençons pas, de grâce, par humilier le paysan. Ne le forçons pas à implorer de la charité de M. le maire et de M. le curé une faveur pour ses enfants. Ne lui imposons pas des habitudes de quémandage et presque de mendicité. Que toutes les familles soient égales devant l'école, comme elles le sont devant la loi. Voilà ce que veut le principe républicain; voilà ce que réclame la vraie morale; voià ce qu'exige la nécessité impérieuse que les événements nous ont faite, d'élever des générations fortes et fières, capables de rendre à la France tout ce que les Bonaparte lui ont fait perdre.

LE VICE DE LEUR ENSEIGNEMENT

Avril 1872

Leibnitz a dit que celui qui serait maître pendant trente ans de l'instruction d'un peuple serait maître de ses destinées.

Ce n'est pas tant parce que les écoles de tous les degrés forment des esprits plus ou moins exercés, plus ou moins méthodiques, plus ou moins indépendants; elles exercent peu d'influence sur les croyances ou sur les convictions. Les opinions individuelles sur les problèmes éternels qui partagent les hommes ne dépendent pas des systèmes qui sont enseignés dans les colléges; elles dépendent de l'opinion publique. Un individu arrivé à l'âge de majorité ne pense pas avec la pensée des dix ou douze instituteurs que le hasard a placés sur sa route; il pense, quand il n'a pas une philosophie à lui, avec la pensée de son siècle et de son pays.

Aussi, quand nous protestons contre les faveurs accordées à l'enseignement clérical — et jamais, non jamais, elles n'ont été plus prodiguées qu'aujourd'hui — ce n'est point que nous redoutions beaucoup l'asservissement du pays aux doctrines du clergé.

Ces doctrines ne peuvent prévaloir, et elles ne prévaudront pas. A peine l'élève du collége ecclésiastique est-il arrivé à l'Ecole de droit ou à l'Ecole de médecine que déjà ses préjugés s'ébranlent. A côté de l'enseignement du prêtre, l'enseignement du savant. Il hésite, il tourbillonne, puis il se rend à la science. Souvent même le fanatisme ultramontain que des maîtres imprévoyants avaient inspiré à l'enfant, se transforme dans le jeune homme en un fanatisme tout contraire.

Le parti clérical le sent bien, et voilà pourquoi il veut, à tout prix, créer des Facultés à lui, rien qu'à lui, pour séquestrer la jeunesse française de tout commerce avec la science indépendante. Mais ici encore il se fait une singulière illusion. Alors même que l'État, abdiquant sa mission imprescriptible, reconnaîtrait des Facultés catholiques et leur concéderait le droit abusif de conférer des grades ayant une valeur sociale, le jeune médecin ou le jeune avocat rentreraient, tôt ou tard, dans le grand milieu de l'opinion. On peut mettre des enfants sous l'étouffoir, on n'y met pas des hommes.

Les idées que l'enseignement clérical propage dans une partie de la jeunesse française nous laissent donc très indifférents ; elles ne conservent leur empire que sur les esprits bornés et faibles qui s'y rallieraient à un certain âge, quand bien

même ils auraient été élevés par les libres penseurs les plus éminents.

Mais ce qu'il y a de funeste, de souverainement périlleux dans les écoles ecclésiastiques, c'est qu'elles donnent une instruction inférieure et qu'elles débilitent les esprits.

Elles donnent une instruction inférieure, car la plupart de leurs maîtres ne seraient pas même capables de se faire recevoir bacheliers. A quinze ans, ils gardaient des troupeaux; ils passent ensuite quelques années dans un séminaire où l'ignorance règne et gouverne, et les voilà bombardés, sans concours, sans examen, professeurs de rhétorique, d'histoire ou de philosophie. Il faut avoir vu de près ces singuliers professeurs qui ne seraient pas même bons à faire des maîtres d'études tolérables. On frémit quand on pense que le tiers de la jeunesse française se forme entre des mains si ignorantes.

Et ce n'est pas là qu'il y a de plus grave.

C'est le clergé qui a inauguré en France l'ère funeste de l'éducation efféminée. Dans ses écoles on maudit le droit au travail, mais le droit à la paresse est reconnu. Rien de viril et d'austère. La discipline a, dans ces sanctuaires, des douceurs ineffables. Pas de scandale, sans doute; mais, le scandale évité, tout est permis. Après tout, on peut être sauvé sans être un savant. La piété,

voilà l'essentiel. On travaillera, après avoir prié, si l'on veut et quand l'on voudra. Ces fortes mœurs scolaires, que l'empire a détruites à moitié dans nos lycées, ont toujours été maudites du monde clérical. A quoi bon prendre tant de peine? la vie est courte et le ciel est ouvert aux simples. Et puis, la science offre tant d'écueils redoutables! La foi suffit. Enfin, on tient à ménager les mollesses des familles riches, qui, pour l'ordinaire, tiennent plus au bien-être de leurs enfants qu'à leur instruction. Que le cuisinier soit bien choisi, que l'aumônier ait de l'influence sur ses pénitents, voilà le temporel et le spirituel. Le reste est du luxe. Bien nourrir les jeunes gens et les encadrer dans l'association de la Vierge : quoi de plus? On ne condamne pas absolument l'effort laborieux de l'intelligence pour se saisir elle-même, se discipliner et s'élever jusqu'à la science, mais on le traite de superflu et on ne l'exige pas.

Aussi, étudiez les hommes qui ont été formés par les prêtres. Ordinairement ils sont très hostiles aux dogmes de leurs maîtres; quelquefois ils ont gardé la générosité de leurs instincts natifs et des facultés intellectuelles brillantes. Mais il leur manque la grande vertu, la capacité du travail, qui n'est autre chose que la capacité de vouloir. Qu'ils se vouent à la science, aux arts à la littérature, à la politique, ils restent des amateurs. Ils n'inventent pas, ils ne créent pas. On les voit rarement à la peine, plus rarement encore au péril. Ils s'évanouissent en velléités honnêtes, mais impuissantes. La virilité de l'esprit et du cœur est la seule conquête d'une véritable instruction, et cette virilité leur manque.

Dans l'homme, l'enseignement clérical tue, ou du moins laisse avorter l'homme lui-même. Voilà son vice, voilà son péril ; voilà pourquoi nous demandons qu'on ne lui confère pas de nouveaux priviléges.

Tant que la France aura une partie de sa jeunesse entre les mains du clergé, elle restera dans l'ignorance qui l'a perdue, et rien ne pourra relever dans le monde son prestige que rien ne peut remplacer.

LA FAMILLE ET LES CLÉRICAUX

Septembre 1872

La famille, cette institution qui a été créée spontanément par le génie de l'humanité, mais qui a été affranchie, dégagée, revêtue de son inviolabilité juridique par la Révolution française, sera attaquée violemment, dans le cours de la prochaine session, par les partis contre-révolutionnaires et surtout par le parti clérical, son ennemi implacable. Il faut s'attendre à cette attaque, bien comprendre sous quels prétextes et sous quelles formes elle se produira et se préparer à la repousser.

Les cléricaux essayeront d'ébranler la famille par trois moyens :

1° En étendant l'enseignement congréganiste ;

2° En érigeant les associations (lisez les congrégations) en personnes civiles ;

3° En demandant la liberté de tester, c'est-à-dire

la liberté pour le père mourant de dépouiller sa famille du patrimoine qui lui revient.

L'enseignement congréganiste dans les écoles publiques est la négation la plus flagrante des droits moraux de la famille.

Là où l'école est laïque, le père est assuré que les opinions religieuses ou non religieuses qu'il veut inspirer à ses enfants ne seront pas ébranlées, discréditées, malgré lui, dans leur âme, par les leçons du maître. Le maître enseigne la lecture, l'écriture, la grammaire, l'histoire, la géographie, le calcul, sans mêler à son enseignement des considérations catholiques ou anti-catholiques, protestantes ou anti-protestantes, déistes ou anti-déistes, athées ou non athées.

Il se renferme dans sa tâche déjà assez laborieuse d'initier les élèves à la vie intellectuelle, et il laisse le reste à la direction des familles. L'âme de l'enfant demeure attachée à celle du père, jusqu'à l'âge où il voit par lui-même et s'émancipe dans la plénitude de sa liberté. C'est là le vrai régime scolaire d'un peuple, où l'institution domestique est respectée. C'est le régime des Etats-Unis ; bien plus, c'est le régime qui règne parmi nous, depuis bientôt un siècle, en fait d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur ; car nous ne sachons pas qu'il existe en France des lycées catholiques et des facultés congréganistes soldés par l'Etat.

Là, au contraire, où l'école est congréganiste, la religion catholique est la base de l'enseignement; on la mêle, avec toutes ses cérémonies, avec ses dogmes, avec mille petites pratiques, aux exercices scolaires et aux leçons. Tant pis pour le

père protestant ou israélite, ou déiste, ou positiviste, ou athée! Son enfant, comme être moral, lui est pris, dérobé, extorqué par le culte dominant. De quoi te plains-tu? Je te laisse le corps de ton fils, je ne te vole que sa conscience.

Et qu'on ne dise pas : Mais dans toutes les communes où il y a exercice public d'un culte dissident reconnu par l'Etat, il y a une école où les dogmes de ce culte sont enseignés. Réponse dérisoire!

Est-ce qu'il n'y a pas des milliers de communes et même de petites villes où le culte catholique est seul exercé et où il serait, d'ailleurs, matériellement et financièrement impossible de créer des écoles protestantes ou israélites? Est-ce que, d'ailleurs, toutes les sectes protestantes sont reconnues par l'Etat?

Est-ce qu'enfin, dans les grandes villes, les pères de famille en majorité ne sont pas hostiles à tout culte positif? Est-ce qu'un déiste, un positiviste, un panthéiste doivent être rejetés, comme pères de famille, en dehors du droit commun?

Or, il ne faut pas se le dissimuler, la loi proposée par la commission législative n'a qu'un but : c'est de faire pénétrer l'esprit congréganiste, l'enseignement clérical, même dans les écoles qui paraîtront laïques, mais qui auront cessé de l'être. Si la Chambre vit assez longtemps pour discuter cette loi, elle l'adoptera, au moins dans ses dispositions essentielles, dans ses dispositions les plus

pernicieuses, que nous avons déjà eu l'occasion de dévoiler, et à partir de ce moment-là, la famille considérée comme le sanctuaire auguste où se préparent les âmes humaines aura disparu !

Mais le parti clérical est peu spiritualiste ; il tient aux âmes, il tient plus encore aux choses temporelles. Attaquer la famille dans sa liberté de conscience, c'est bien ; l'attaquer dans ses épargnes, dans sa propriété, dans le patrimoine, c'est mieux encore. Voilà pourquoi, par un renversement de toutes les règles fondamentales de notre droit public, ce parti demande que les congrégations soient admises à jouir des bénéfices de la personnalité civile, qu'elles puissent, du haut de leur unité abstraite et conventionnelle, devenir propriétaires et reconstituer ainsi cet abominable régime de la main-morte que la vieille royauté française, elle-même, n'a jamais reconnu sans réserve, et que les hommes les plus modérés de la Révolution ont renversé aux applaudissements unanimes de l'histoire.

Mais ce n'est pas assez encore ; les congrégations, même érigées en personnes civiles, pourraient bien ne pas suffire à échancrer assez le patrimoine des familles. C'est sur le malade affaibli intellectuellement et moralement par l'angoisse de la mort prochaine que les cléricaux ont toujours exercé leur principal empire. Il faut que ce moribond leur appartienne tout entier, il faut que les sages lois qui maintiennent le patrimoine dans

la famille et le partagent également, sauf une réserve, entre les enfants, soient abolies ; il faut que l'enfant soit frustré de l'héritage au profit des convoitises religieuses. Voilà pourquoi on demande une prétendue liberté de tester qui n'est, à la bien prendre, que la liberté de la spoliation.

Et qu'on le remarque bien, cette liberté de la spoliation ne profiterait pas seulement aux fabriques, aux moines et moinesses de tous les ordres et de toutes les couleurs, elle profiterait à tous les intrigants, à tous les captateurs d'héritage dont le nombre irait chaque jour grandissant. Le foyer domestique lui-même deviendrait une arène maudite, où le frère accuserait le frère pour avoir sa part ; et ces complots honteux qui assiégent les vieux célibataires et que l'on a si souvent décrits, empoisonneraient les derniers jours des pères et des mères de famille.

Voilà où le parti clérical prétend nous mener. Voilà par quels procédés il médite un double rapt sur la conscience et sur les épargnes du pays.

Il n'espère plus beaucoup rétablir le trône ; mais il pense que du moins il aura fait quelque chose s'il a détruit la vraie famille, fille de la Révolution.

Le laisserons-nous faire?

LA FRANCE ET LA POLITIQUE DU VATICAN

Janvier 1873.

Lorsque cet agent de police monomane, que l'on appelait Napoléon III, fut arrivé au trône par le guet-apens, il rêva à plusieurs reprises, dans ses longues hallucinations, de se faire, dans les deux mondes, l'organisateur et le chef d'une grande ligue des races latines. Cependant ce projet était tellement chimérique que son auteur lui-même finit par y renoncer pour se jeter, hélas ! dans une autre folie.

On peut affirmer que le projet de relever la France en l'érigeant en protectrice, en gendarme des intérêts catholiques, est plus insensé encore, mille fois plus insensé que celui de l'alliance des peuples néo-latins ; car, en définitive, il y a partout des néo-latins, et, au contraire, si l'on veut bien réfléchir, on reconnaîtra sans peine qu'il n'y a nulle part aujourd'hui, sur toute la surface du globe, un seul Etat réellement catholique.

Qu'on nous comprenne bien, il existe sans doute soit en Europe, soit dans l'Amérique méridionale, des Etats où le nombre des catholiques, plus ou moins authentiques, est considérable, surtout dans la partie peu éclairée de la population ; mais, dans ces Etats eux-mêmes, les principes qui président à l'action du gouvernement sont complétement étrangers aux croyances religieuses, surtout quand il s'agit de questions diplomatiques.

Au seizième et au dix-septième siècles, la maison de Hapsbourg essaya de dominer le monde en se faisant le porte-glaive du catholicisme ; elle fut écrasée, et, à partir de cette épreuve décisive, la politique des nations devint partout laïque.

Ainsi, alors même que les principaux États européens seraient composés d'une population en majorité catholique et même pratiquement catholique, il serait souverainement absurde de rentrer dans le cercle des vieilles traditions du moyen-âge et de subordonner les intérêts de la France à des considérations cléricales. Mais, de plus, qui donc peut ignorer que la suprématie politique appartient aujourd'hui aux nations qui ont rompu religieusement ou politiquement avec la papauté ?

Des cinq grandes puissances avec lesquelles nous nous trouvons en relations quotidiennes, l'une est schismatique, la Russie ; les trois autres, l'Angleterre, la Prusse, les Etats-Unis, sont protestantes ; une seule, l'Autriche, est catholique, et c'est la plus faible de toutes, celle aussi où il y a

le plus de cultes divers, de races hostiles en présence, celle, par conséquent, qui pourrait le moins se jeter dans les périls d'une diplomatie cléricale.

Au-dessous des cinq grandes puissances, que trouvons-nous ? Trois peuples, les Suédois, les Italiens, les Espagnols dont l'alliance est particulièrement précieuse, parce qu'ils sont ou peuvent être un appoint considérable dans les luttes diplomatiques ou militaires. Or, les Suédois sont peut-être les plus déterminés des protestants. Quant aux Espagnols et aux Italiens, ils se trouvent depuis plusieurs années en conflit direct avec le Vatican.

Nous venons de rappeler des faits élémentaires que tout le monde connaît, que personne ne conteste. Ne sont-ils pas décisifs?

Le monde politique étant ce qu'il est, tout acte qui nous inféoderait au Vatican nous isolerait ; bien plus, nous rendrait universellement suspects. Le sacré-collége ne peut nous procurer aucune alliance, ni en Europe, ni en Amérique ; pourquoi donc prendrions-nous notre part dans les hostilités qu'il a soulevées contre lui par ses prétentions de plus en plus exorbitantes et de plus en plus impuissantes !

Ce n'est pas le moment, quand il s'agit de nous

relever dans un effort vigoureux, de prendre sur nos épaules le cadavre de la royauté papale.

Ce n'est pas le moment, quand nous avons pour devoir national et civilisateur, de travailler à l'entente des nations, afin de sauver l'équilibre européen ; — non, ce n'est pas le moment de faire cause commune avec un gouvernement déchu, qui s'est mis en conflit avec la plupart des nations européennes et qui n'inspire aux autres que la plus profonde indifférence.

Soutenir ou même simplement encourager de la façon la plus indirecte les prétentions de Pie IX, ce ne serait pas seulement, dans les circonstances actuelles, pratiquer une politique de moines, non d'hommes d'État ; ce serait trahir la France.

LE CLERGÉ ET LA SCIENCE

Janvier 1873

Le clergé français du dix-neuvième siècle n'est pas seulement étranger à toute haute culture intellectuelle, il y est hostile.

Voilà la vérité de fait qui devrait dominer toutes les discussions sur l'enseignement public.

Que l'on veuille bien remarquer que nous ne arlons que du clergé français du dix-neuvième siècle. Dès lors, qu'on ne vienne pas nous dire que jadis les bénédictins ont sauvé les monuments de la civilisation antique ; que l'on cesse d'évoquer devant nous certains noms illustres du moyen-âge ou même du dix-septième siècle. Toutes ces évocations, tous ces arguments ne sauraient toucher des hommes politiques. Nous n'avons pas affaire avec le clergé de nos pères, mais avec le clergé actuel. C'est la valeur intellectuelle de ce clergé-là, et non pas celle de ses devanciers, que nous avons

à peser, lorsqu'il nous demande de surveiller et presque de diriger nos écoles.

Or, que voyons-nous? Certes notre siècle, malgré ses défaillances, a été l'un des plus féconds de l'histoire. La France, depuis soixante ans, a eu des poëtes dont l'immortalité a déjà commencé. Parmi ces poëtes, un seul est-il sorti des rangs du clergé?

Nous avons eu également une série illustre d'historiens, qui n'ont pas seulement évoqué les âges écoulés, mais qui ont déterminé quelques-unes des lois les plus importantes du progrès dans le genre humain : Sismondi, Guizot, Augustin Thierry, Michelet, Quinet; et derrière eux toute une légion d'érudits de premier ordre qui, sans s'élever aux lois supérieures, ont fouillé de part en part toutes les antiquités. Eh bien! parmi ces grands historiens, et même parmi ces érudits de premier ordre, que l'on nous cite un évêque, un seul! Même quand il s'agit de remuer les vieux débris de nos âges théologiques, les bénédictins de notre âge ne sont plus les bénédictins, ils s'appellent Rémusat, Hauréau, Littré, tous laïques et même des moins orthodoxes.

Dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles, même phénomène. Le premier physicien du treizième siècle était un moine, Albert-le-Grand. Au dix-neuvième siècle, quel est le moine, quel est le prêtre, qui ait, nous ne dirons pas égalé les Laplace, les Arago, les Ampère, les Geoffroy-Saint-Hilaire, les Cuvier, les Blainville, mais

qui puisse soutenir avec eux une comparaison même lointaine ?

Préparé par le dix-huitième siècle, élargi par la Révolution française, le terrain philosophique a été fortement remué sous nos yeux. Depuis Destutt de Tracy, qui ouvre notre siècle, que de noms ont brillé tout à tour : Laromiguière, Royer-Collard, Maine de Biran, Cousin, Jouffroy, Jean Reynaud, et parmi ces noms aucun ne peut être revendiqué par le clergé. Un seul prêtre, bientôt réfractaire, l'abbé de Lamennais, pendant une durée de soixante-douze ans, a essayé une synthèse philosophique, synthèse plus brillante que solide, et cette synthèse a été bien vite brisée par le clergé lui-même.

Le caractère distinctif du clergé français du dix-neuvième siècle, c'est donc la stérilité intellectuelle, une stérilité complète. Tous les autres éléments de la société française, le barreau, le corps médical, l'Université, l'Ecole polytechnique, ont produit des hommes supérieurs et des chefs-d'œuvre. L'industrie elle-même nous a fourni Jean-Baptiste Say. La corporation ecclésiastique, l'immense corporation ecclésiastique, est la seule des flancs de laquelle, pendant nos générations, rien n'est sorti, absolument rien qui ait renouvelé les idées humaines et illustré le nom de la France.

C'est là un de ces faits authentiques, palpables, sur lesquels aucune discussion de bonne foi n'est même possible. Et ce fait a une conséquence rigoureuse. Comme le clergé prétend diriger les

âmes et comme il ne peut les diriger à l'aide de la science qui lui fait défaut, la science doit lui apparaître et lui apparaît en effet comme un obstacle. Nous irions peut-être trop loin si nous affirmions qu'il la condamne en principe ; mais ce qui est certain c'est que, dans la pratique, il la suspecte, s'en épouvante et fait tout pour la subordonner à son dogmatisme, qu'il est loin de comprendre toujours.

Ce qui est certain, c'est qu'à la première apparition d'une idée nouvelle, même de l'idée la plus innocente, il se scandalise, se signe et demande la persécution.

N'est-ce pas lui qui a fait supprimer l'Ecole normale sous la Restauration ? N'est-ce pas lui qui a fait fermer, pendant plusieurs années, les cours de trois maîtres illustres? N'est-ce pas lui qui, sous Louis-Philippe, dénonçait chaque matin les professeurs les plus distingués et les plus circonspects ?

Et encore une fois, nous nous étonnons peu ; nous nous indignons même médiocrement de toutes ces tracasseries, de toutes ces violences. Elles sont une suite logique de la situation d'un clergé qui veut saisir les âmes et qui ne peut les saisir par la science. Mais par cela même elles ne sont pas un simple accident, un accident passager ; elles se reproduiront fatalement, tant que le clergé aura une ombre de puissance civile.

Livrer la direction supérieure de l'enseignement au clergé, c'est donc livrer la science à ses pires ennemis, à ceux qui en ont peur et qui ne peuvent pas ne pas en avoir peur.

LA LOI CLÉRICALE

Janvier 1873

Le triomphe remporté par M. Jules Simon sur les prétentions de M. de Broglie a une véritable importance politique; il a reconstitué la majorité qui s'était groupée autour du message; il indique clairement à M. Thiers la route qu'il doit poursuivre. Mais, malheureusement, il n'empêchera pas la loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique d'être déplorable; il lui enlève une de ses causes désorganisatrices, mais il laisse subsister, il consacre presque toutes les autres.

Les cléricaux, en présentant leur projet, s'étaient proposé deux buts:

D'abord, un but général. Il s'agissait pour eux de mettre l'Université en tutelle, de la faire gou-

verner par un corps irresponsable, tout-puissant et étranger ou même hostile aux hautes études classiques, comme à l'Université elle-même.

Puis, à côté de ce but général, on en poursuivit bientôt un autre. On se demanda si l'occasion n'était pas excellente, pour le parti, d'escalader le ministère de l'instruction publique, et, en tout cas, de soumettre à une dizaine de tuteurs sévères et bien pensants le ministre lui-même. C'est alors qu'on élabora tout doucement l'article sur la section permanente, qui faisait des élus des évêques les inspirateurs, les surveillants, bien plus, les co-ministres de M. Jules Simon.

M. Jules Simon n'a pas eu de peine à démontrer que ce système était à la fois profondément anarchique, profondément inintelligent et profondément anti-parlementaire, et qu'il ne pouvait y avoir, pour un seul portefeuille, dix ministres, dont neuf irresponsables. En écrasant M. de Broglie sous sa dialectique et sous ses épigrammes, il n'a pas sauvé seulement sa position personnelle, il a sauvé le ministère même de l'instruction publique, que l'armée cléricale allait envahir. Mais il n'a pas sauvé l'Université. Il n'a pas sauvé le principe des fortes études. Le corps enseignant reste sacrifié et esclave.

La loi de M. de Broglie, telle qu'elle a été adoptée à la seconde lecture et si elle n'est pas modifiée dans la dernière épreuve qui lui reste à subir, pourra se résumer ainsi :

Les évêques n'administrent pas l'Université, mais ils la gouvernent.

Nous avons déjà démontré que le conseil supérieur est composé de façon à donner la majorité, une majorité de plus des deux tiers, à l'esprit antiphilosophique et clérical. La section permanente échappera seule, — nous l'espérons du moins, — à cet esprit ; mais il ne faut pas oublier que ses attributions, bien que très complexes et très importantes, sont toutes administratives ; elle a pour mission de préparer des règlements de discipline scolaire, d'éplucher la comptabilité, d'instruire certaines affaires ; mais les attributions essentielles, les attributions gouvernementales et directrices, bien plus les attributions judiciaires, sont réservées à l'ensemble du conseil.

Relisez l'article 5 du projet de Broglie. Le conseil a d'abord une mission consultative ; il peut être appelé à donner son avis sur tous les projets de lois et de décrets relatifs à l'enseignement. Mais cela n'est rien. Le ministre, responsable devant l'Assemblée et devant le pays, le ministre qui représente ou est du moins censé représenter l'opinion publique, ne peut faire un seul règlement sur les programmes d'études, sur les conditions des concours et examens, sans avoir pris l'avis préalable de gens irresponsables et la plupart incompétents. Ainsi, la France tout entière protesterait contre l'abus qu'on a fait jusqu'ici du vers latin et du thème, il dépendra de quelques prêtres, s'ils rallient quelques magistrats, quelques conseillers d'Etat, d'empêcher une réforme utile et réclamée par les hommes les plus compétents, aussi bien que par l'opinion publique. Attendez, ce n'est pas fini. Le même conseil délibère sur la création des facultés, lycées et colléges ; il délibère sur les

livres qui peuvent être introduits dans les écoles publiques ou dans les écoles libres. De telle sorte que les évêques pourront empêcher la création de tel lycée qui ferait une concurrence redoutable à leurs maisons, et interdire, même dans les établissements libres, la circulation d'un ouvrage qui leur déplairait.

Eh bien! ce n'est pas tout encore. Ce conseil, qui a des attributions déjà si redoutables, en a une dernière plus redoutable encore et plus anormale que toutes les autres : il est le juge suprême de tout le corps enseignant ; il a le droit d'exclure non-seulement de l'enseignement public, mais même de l'enseignement libre, l'individu le plus honorable, le plus connu, le plus célèbre même, qui a encouru les rigueurs orthodoxes.

Droit terrible et dont on a fait déjà un terrible usage ! Vous représentez-vous un vieillard illustre, comme M. Michelet, par exemple, si sa chaire lui était enfin rendue, mandé un beau matin, comme coupable d'une théorie historique, devant un tribunal dont la majorité ne sera pas même capable de le comprendre ? Une pareille scène ne rappellerait-elle pas, à s'y méprendre, celle de Galilée, obligé de répondre à des juges dont les érudits seuls savent aujourd'hui le nom ?

Mais nos mœurs actuelles ne permettraient pas, diront peut-être les naïfs, un pareil scandale. Nos mœurs! Ont-elles empêché, il y a vingt-quatre ans, la sentence que M. Beausire a justement rappelée

et qui a forcé le plus honoré et le plus éminent des professeurs de Paris d'aller mourir, lui agrégé de l'Université de France, sur les rives de la Plata?

Ainsi, il ne faut pas se le dissimuler, le conseil supérieur, avec les pouvoirs que lui donne l'article 5, est le maître souverain, non pas du ministre, mais de toute l'Université, hommes et choses. L'article 5, c'est l'Université asservie à l'esprit clérical, c'est le pays lui-même abdiquant entre les mains des évêques.

Nous espérons donc que nos amis de la gauche ne laisseront pas passer, à la troisième lecture, une pareille disposition, sans la combattre, sans en montrer toutes les inconséquences et tous les périls. Ils obtiendront peut-être de faire passer à la section permanente quelques-unes des attributions du conseil. Et, à ce prix, la loi, sans cesser d'être mauvaise, ne sera pas du moins meurtrière des bonnes études et de la liberté intellectuelle.

LE CLÉRICALISME ACTUEL

Juin 1873

Le cléricalisme a déjà livré, dans ce siècle, trois assauts à la société française.

D'abord, sous les Introuvables. Assaut spontané, furibond. Les protestants et les libéraux furent massacrés dans le Midi au nom de la foi. Mais ces excès sanglants durèrent peu; et bientôt la sage ordonnance du 5 septembre vint mettre fin tout ensemble aux délibérations d'une assemblée aveugle et aux saturnales meurtrières du fanatisme.

La seconde tentative cléricale, qui eut lieu dans les dernières années de la Restauration, plus clémente en apparence, fut autrement systématique et redoutable. Une sorte de ligue catholique, la *Congrégation*, s'infiltra dans le gouverment et s'en empara.

Elle devint un Etat dans l'Etat ou plutôt supérieur à l'Etat. On ne put arriver à rien sans son appui. Le billet de confession fut un titre officiel.

L'administration universitaire fut autant que possible cléricalisée. Les athées de la veille communièrent en grande pompe, ou portèrent le cierge aux processions, pour ne pas perdre leurs droits à l'avancement. Alors, de toutes les profondeurs de la société française s'éleva une clameur de protestations qui a traversé l'histoire et qui est venue jusqu'à nous. Les Bourbons qu'on avait d'abord accueillis avec un mélange de plaisir — ils remplaçaient les Bonaparte — et de défiance — ils représentaient l'ancien régime — furent jugés et condamnés sans appel. La révolution de Juillet ne fut pas seulement une revendication glorieuse contre le régime du drapeau blanc, elle fut une manifestation formidable contre le parti-prêtre.

Pendant vingt et un ans, on fut débarrassé de ce parti ; mais il revint au pouvoir avec le crime de Décembre, et il opéra alors sa troisième attaque. Louis Bonaparte, ayant besoin de son appui, lui livra les deux choses qui constituent son idéal éternel : l'éducation des enfants et le patrimoine des familles. On désorganisa les études ; on supprima les agrégations suspectes de philosophie et d'histoire. En même temps les legs aux établissements et aux corps religieux furent autorisés et englobèrent une partie du capital national. On put se demander un instant si la main-morte n'allait pas ressaisir la France. Jamais encore, même sous la Restauration, le parti clérical n'avait été à

pareille fête. Il se crut tout permis, et ses ambitieuses fantaisies n'eurent plus de bornes.

C'est là précisément ce qui le perdit. Le gouvernement lui-même s'aperçut un beau jour qu'en obéissant à toutes les exigences des fanatiques, il perdait plus qu'il ne gagnait. Il vira de bord. Tout en continuant de soutenir le clergé d'une main, il soutenait, de l'autre, les adversaires du clergé. Politique ambiguë, compliquée, qui ne contentait personne, mais qui lui paraissait avoir l'avantage d'éviter les mécontentements aigus et universels. On avait des sénateurs qui édifiaient les servantes des curés et l'on en avait d'autres qui organisaient pour le vendredi-saint les agapes du saucisson libre-penseur. Une partie du gouvernement était de la paroisse des Jésuites et envoyait de l'argent à Pie IX, une autre partie était de la paroisse de M. Sainte-Beuve et ne s'en cachait pas.

Quoi qu'il en soit, la troisième tentative des Jésuites pour accaparer la France avait échoué. On voulait bien leur donner de l'argent et des âmes, on leur refusait le pouvoir.

Aujourd'hui, nous sommes condamnés par le malheur des temps, à être les témoins du quatrième assaut clérical. A vrai dire, il nous afflige et nous humilie bien plus qu'il ne nous épouvante.

Il n'y a rien de plus faible que le parti clérical lorsqu'il combat au grand jour. Quand il s'abrite sous des apparences libérales, il trompe les naïfs; mais, dès qu'il se croit en mesure de dominer, il les dédaigne, il les repousse, et à ce moment-là, il est réduit à ses ressources propres; il apparaît ce qu'il est, une minorité à la fois violente et pro-

fondément inintelligente. Il faut vivre dans un monde d'illusions singulièrement puériles pour s'imaginer qu'on barrera le chemin à la philosophie par quelques processions de pèlerins portant sur la poitrine des insignes bizarres et même par des manifestations officielles contre les enterrements civils. C'est surtout dans le domaine religieux que les idées ne peuvent être combattues que par d'autres idées. Avec toutes vos mesures vous n'obtiendrez d'autre résultat que de rallier énergiquement à la cause de la libre pensée des citoyens qui n'y songeaient guère jusqu'ici et de jeter dans le camp des hostiles la grande armée des indifférents. La question religieuse n'était posée que dans quelques cercles savants et dans quelques grandes villes. Grâce à vous, elle sera posée partout, et vous aurez déterminé, par vos fautes, un mouvement immense qui aboutira à la séparation des Eglises et de l'Etat.

Evidemment, ce n'est pas cette perspective qui nous afflige. Malheureusement la France est en spectacle à l'Europe. Vaincue, elle avait conservé son prestige, parce qu'elle avait su improviser une admirable défense contre les armées les plus formidables dont l'histoire fasse mention. Ce prestige, elle l'avait vu s'augmenter encore, dans ces deux dernières années, grâce à sa sagesse, grâce aux ressources financières gigantesques qu'elle avait trouvées. Il s'agit maintenant de le conserver,

comme le plus précieux de nos biens, comme la garantie et l'espoir de notre avenir national.

Or, s'imagine-t-on que les classes éclairées de l'Europe nous continueront leur estime si elles voient notre gouvernement céder à toutes les fantaisies bizarres et intolérantes d'un parti que partout, aujourd'hui, elles combattent comme l'ennemi de la civilisation moderne?

Quoi! par une coïncidence significative, toutes les puissances européennes qui nous entourent, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne, sont en lutte ouverte avec les jésuites et avec leurs complices; l'esprit laïque que nos immortels philosophes du dix-huitième siècle ont répandu sur le monde y règne aujourd'hui et y exerce un tel empire que les gouvernements monarchiques eux-mêmes sont contraints de le suivre ; et c'est à ce moment que la France officielle deviendrait la proie des jésuites et du cléricalisme! Que diraient les peuples, que diraient les gouvernements? Ne diraient-ils pas que la grande décadence des races néo-latines a fini par nous atteindre, et qu'il n'y a plus à compter sur notre concours pour assurer les destinées futures de la civilisation humaine?

Oui, voilà ce qui nous inquiète et nous humilie en face de ces tristes exhibitions des mœurs et des idées du moyen-âge, dont certains individus se sont faits les entrepreneurs. Et voilà pourquoi aussi, sans demander aux ministres actuels de renoncer à leurs sentiments religieux (les sentiments religieux ne sont pas en cause), sans les prier même d'abdiquer leur tendresse pour le parti prêtre, nous leur demandons du moins de résister à certaines exigences par trop compromettantes

dans le pays de Descartes et de Voltaire. Qu'ils songent un peu à l'honneur de la France, au rôle qu'elle a joué et qu'elle doit jouer encore, et qu'ils ne favorisent pas à l'excès cette mascarade cléricale qui étonne et scandalise toute l'Europe intelligente.

L'ÉPISCOPAT ET LE GOUVERNEMENT

Décembre 1874

Si la situation extérieure de la France n'était devenue, depuis le 24 mai, un sujet de préoccupation et presque d'inquiétude pour tous les patriotes sincères, les fureurs de certains mandements contre l'Italie nous toucheraient médiocrement, et même ce n'est pas sans quelque satisfaction que nous constaterions les embarras presque inextricables où elles jettent le cabinet des ducs.

Quelle plus belle occasion de démontrer une fois de plus la nécessité de séparer enfin les Eglises et l'Etat, et de faire voir que, dans ce commerce forcé qui soude contre nature des existences si distinctes, c'est l'Etat qui finit toujours par être dupe et victime! Quoi! depuis le concordat du premier Bonaparte, l'Etat a donné au clergé plus de huit milliards, chaque année encore il se saigne et saigne les contribuables pour doter les évêques de palais et de riches revenus; et ces

évêques, qui vivent ainsi des deniers du gouvernement, s'évertuent à le compromettre, non-seulement au-dedans, mais au dehors! Ils se glorifient de mettre au-dessus de tous les intérêts du Pape, et, qu'on l'entende bien, ses intérêts matériels, ses intérêts temporels!

Tant pis pour la France, si la diplomatie est gênée, si son crédit moral est amoindri, si ses alliances naturelles sont rompues! La France a payé nous avons passé quittance, et il ne s'agit plus que de savoir si Pie IX et les jésuites sont contents.

Ce n'est pas que le gouvernement soit désarmé, en apparence, contre les folies qui le compromettent. Le Code les a prévues. Un évêque qui dans un cercle pastoral, sort du domaine des questions religieuses pour attaquer, ou même censurer les actes politiques du gouvernement, tombe sous le coup d'une loi sévère, presque draconienne, qui n'a jamais été abolie. De plus, dans des cas moins graves, les pouvoirs publics ont la ressource d'appel comme d'abus.

Seulement, depuis un demi-siècle, les évêques ont toujours trouvé moyen, sauf quelques rares exceptions, de passer à travers cette double série de dispositions légales. Le Code pénal n'est pas invoqué contre les délinquants, parce qu'il édicte des châtiments d'une extrême rigueur; et, par une raison contraire, l'appel comme d'abus est une peine si douce, qu'elle paraît, non sans quelque raison, puérile et même dérisoire. Singulier mariage, il faut bien l'avouer, entre l'épiscopat et l'État: l'épiscopat peut tout contre l'État et ses intérêts les plus chers, l'État solde à perpétuité

ceux qui ruinent son influence; et, s'il se permet le moindre conseil, on lui répond : Pour qui nous prenez-vous ? Les évêques émargent scrupuleusement, mais ils ne sont pas fonctionnaires publics, ils n'ont pas d'avertissements à recevoir !

Encore une fois, si la politique intérieure était notre unique souci, toutes ces audaces de certains prélats, qui déclarent la guerre à un gouvernement allié de celui qui les paie, nous paraîtraient un abus heureux, car elles mûrissent une question qui nous est chère entre toutes. Mais la France n'est pas seule en Europe. Les excès de langage de certains évêques nous décrient partout, et il est impossible qu'ils ne donnent pas à réfléchir à l'Italie. On nous fait répéter depuis quelques jours, dans de petites notes mystérieuses qu'aucune alliance n'a été conclue contre nous entre les deux cabinets du Quirinal et de Berlin. Tant mieux, assurément ! et nous désirons que ces notes si discrètes soient l'expression de la vérité vraie; mais quand elles sont nécessaires, c'est que déjà la situation est compromise.

Il importe donc que, par un procédé quelconque, le gouvernement de Versailles se dégage publiquement, authentiquement, avec éclat, de toute solidarité avec le parti clérical et les évêques. Que M. de Broglie choisisse la méthode qui lui semblera le plus compatible avec les nécessités de sa situation ministérielle; dans des questions où il s'agit des intérêts européens de la France, nous donnons des conseils, nous ne faisons pas d'opposition.

Mais ne sacrifiez pas votre pays à quelques fanatiques; ne laissez pas croire au monde que la politique de la France est inféodée à M. Plantier;

ne laissez pas croire aux Italiens que nous voulons la restauration du pouvoir temporel, et que nous cherchons une occasion de ruiner leur indépendance. Faites ce qui nuira le moins à vos affinités politiques, mais faites quelque chose, il est temps, il est plus que temps! et de trop nombreux renseignements nous autorisent à vous répéter ce que M. Thiers disait il y a quelques années aux ministres de Louis Bonaparte :

— Il n'y a plus une seule faute à commettre!

TABLE

Frédéric Morin, par M. JULES SIMON............... V

POLITIQUE

L'Histoire et le parti démocratique.................. 1
La Démocratie et la Paix.......................... 14
Le Gouvernement occulte sous Louis XV........... 19
Les Idées politiques de l'Allemagne pendant la Révolution.......................... 28
Les Lois sur la presse........................... 49
Question d'Algérie............................... 54
La Diplomatie française......................... 56
L'unité du parti républicain...................... 62
La Monarchie parlementaire..................... 67
La Révolution et la France...................... 72
Le Rôle des préfets.............................. 77
M. de Bismarck après Sadowa.................... 82
France et Italie.................................. 93
La Question des Maires.......................... 98
La Presse et le Pouvoir........................... 104
La Passion en Politique.......................... 113
Le Maire au village.............................. 117

PHILOSOPHIE

HISTOIRE ET CRITIQUE

Les Principes de la morale antique................ 125
Colbert.................... 146
Jean Reynaud................................ 161
La Morale indépendante...................... 173
Le Positivisme..... 180
P.-J. Proudhon.............................. 200

ENSEIGNEMENT

L'Instruction gratuite...................... 227
L'Enseignement primaire. Ses besoins.............. 235
L'Enseignement primaire. Ses résultats 244
L'Université.... 252
Le Conseil de l'Instruction publique.............. 256
Les Introuvables et l'Enseignement................ 260
La Faculté de Médecine............................ 266

MORALE

La Théologie et la Loi morale..................... 273
La Morale pratique du Clergé........ 282
La Morale politique du Clergé......... 294
La Liberté d'enseignement................... 307
Les Cléricaux et l'Ecole gratuite........ 313
Le Vice de leur enseignement........ 318
La Famille et les cléricaux....................... 323
La France et la politique du Vatican............... 328
Le Clergé et la France.... 332
La Loi cléricale................................... 336
Le Cléricalisme actuel........ 341
L'Episcopat et le Gouvernement.................... 347

Paris. Imp. Balitout. Questroy et Cᵒ, 7, rue Baillif.





